



Institutional Repository - Research Portal

Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Livres, éducation et religion dans l'espace franco-belge, XVe-XIXe siècles

Parmentier, Isabelle; Hermand, Xavier

Publication date:
2009

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Parmentier, I (Ed.) & Hermand, X 2009, *Livres, éducation et religion dans l'espace franco-belge, XVe-XIXe siècles: Actes de la j. ét. du 29 fév. 2008 tenue aux FUNDP Namur dans le cadre du Progr. pluri-formations "Religion et éducation dans la France du Nord et les Provinces belgiques du XVIe siècle à nos jours"*, Namur, PUN, 2009. Histoire, art et archéologie, VOL. 13, Presses universitaires de Namur, Namur.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Livres, éducation et religion dans l'espace franco-belge, XV^e-XIX^e siècles

Actes de la journée d'étude du 29 février 2008 tenue aux FUNDP
Namur dans le cadre du Programme pluri-formations « Religion et
éducation dans la France du Nord et les 'Provinces belgiques' du
XVI^e siècle à nos jours »

Publié sous la direction d'Isabelle Parmentier

Livres, éducation et religion dans l'espace franco-belge, XV^e-XIX^e siècles

Actes de la journée d'étude du 29 février 2008 tenue aux FUNDP
Namur dans le cadre du Programme pluri-formations « Religion et
éducation dans la France du Nord et les 'Provinces belgiques' du
XVI^e siècle à nos jours »



Collection Histoire, Art et Archéologie

n° 13

Dans la même collection :

- 1) Les jésuites à Namur, 1610-1773
- 2) Premières rencontres du Patrimoine Amérique latine - Europe
- 3) Les vitraux de la première moitié du XVI^e siècle conservés en Belgique
- 4) Art vidéo
- 5) Pratiques artistiques actuelles en Wallonie et à Bruxelles
- 6) Les danses rituelles chinoises
- 7) Histoire de Namur
- 8) Art actuel et photographie
- 9) Art et handicap
- 10) Lumières, formes et couleurs. Mélanges en hommage à Yvette Vanden Bemden
- 11) Formes et modèles gothiques dans l'architecture religieuse du Saint-Empire : la collégiale Sainte-Croix à Liège (à paraître en 2009)
- 12) Art actuel et peinture

© Presses universitaires de Namur, 2009

Rempart de la Vierge, 13

5000 Namur (Belgique)

Tél : +32 (0) 81 72 48 84

Fax : +32 (0) 81 72 49 12

E-mail : pun@fundp.ac.be

Site web : <http://www.pun.be>

Dépôt légal : D/2009/1881/12

ISBN : 978-2-87037-597-6

Imprimé en Belgique

Tous droits de reproduction, traduction, adaptation, même partielle, y compris les microfilms et les supports informatiques, réservés pour tous les pays.

Avant-propos

Les textes rassemblés dans le présent volume de la collection « Histoire, Art et Archéologie » des Presses universitaires de Namur constituent le prolongement de la journée d'étude « Église et éducation par le livre » qui s'est tenue aux Facultés universitaires de Namur en février 2008. Cette journée s'inscrivait dans le cadre du Programme Pluri-formations « Religion et éducation dans la France du Nord et les 'Provinces belgiques' du XVI^e siècle à nos jours » initié par l'Université de Lille 3.

Le parcours que nous proposons ici est tout à la fois chronologique et thématique. Il débute au XV^e-XVI^e siècle et s'achève à la fin du XIX^e siècle, s'arrêtant sur nombre de périodes charnières où l'usage du livre d'instruction religieuse se modifie. Ce sont également différents types d'« écrits à caractère religieux » qui ont fait l'objet d'investigations approfondies : œuvres lues par le clergé paroissial, livres de noviciat, commentaires d'évangile, littérature pieuse, manuels d'histoire sainte...

Que Philippe Guignet, Professeur à Lille 3, soit particulièrement remercié d'avoir associé les Facultés à ce projet interuniversitaire et transfrontalier.

Isabelle Parmentier
FUNDP Namur

Le prêtre de paroisse et le livre dans les Pays-Bas méridionaux à la fin du Moyen Âge : culture, lectures et pratiques de l'écrit

Xavier Hermand

Facultés universitaires N.-D. de la Paix à Namur

Depuis une bonne trentaine d'années, le regard que l'historien porte sur le clergé paroissial de la fin du Moyen Âge s'est profondément transformé. Alors que l'historiographie traditionnelle insistait lourdement sur les abus et les vices de ce clergé, en fustigeant l'immoralité, la cupidité, l'absentéisme ou l'ignorance des curés et, plus largement, des desservants des paroisses, les travaux récents ont conduit à réviser ce jugement et à proposer une image à la fois plus juste, plus nuancée et plus sereine des responsables de la *cura animarum*¹. Ce renouvellement historiographique concerne notamment la qualité de la formation intellectuelle des prêtres paroissiaux et leur niveau culturel, revus à la hausse.

Certes, à la fin du XV^e siècle, tous les clercs séculiers en charge d'âmes n'étaient pas gradués, mais le pourcentage de prêtres porteurs d'un titre universitaire ne cessait de croître. Sur des bases statistiques fiables, A.-J. Bijsterveld a récemment démontré que, dans les doyennés septentrionaux de l'ancien diocèse de Liège, près de 60 % des curés « officiels » et près de 20 % des desservants réels s'étaient inscrits à l'université dans le dernier quart du XV^e siècle, la plupart en Faculté des arts² : même si beaucoup n'y ont

¹ Ce n'est pas le lieu ici de présenter un bilan historiographique détaillé. On se contentera de renvoyer à une synthèse récente : LAGREE M. *et al.*, *Histoire des curés*, Paris, 2002, ainsi qu'aux réflexions complémentaires des deux auteurs des chapitres consacrés aux derniers siècles du Moyen Âge : LEMAITRE N., *Écrire l'histoire des curés sur le temps long*, dans *Rivista di storia della chiesa in Italia*, t. LX, 2006, p. 5-16 ; VINCENT C., *L'avènement du curé et de la cure d'âme dans la pastorale médiévale : bilan et perspectives de recherche dans le domaine français*, dans *ibid.*, p. 17-30.

² BIJSTERVELD A.-J., *Du cliché à une image plus nuancée : la formation et la conduite des curés en Brabant du Nord de 1400 à 1570*, dans MASSAUT J.-P., HENNEAU M.-E., dir., *La christianisation des campagnes. Actes du colloque du C.I.H.E.C., 25-27 août 1994*, t. II, Bruxelles, 1996, p. 221-233 (Institut historique belge de Rome. Bibliothèque, 38). Les enquêtes menées notamment à propos des diocèses de Genève, de Rodez, de Rouen ou de Strasbourg dans la seconde moitié du XV^e siècle confirment la hausse du pourcentage de gradués parmi les curés et même parmi leurs remplaçants : pour des aperçus globaux, voir CHIFFOLEAU J., *La religion flamboyante (v. 1320-v. 1520)*, dans LE GOFF J., REMOND R., LEBRUN F., dir., *Histoire de la France religieuse*, t. II : *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1988, p. 32-35 ; RAPP F., *La paroisse et l'encadrement religieux des fidèles du XIV^e au XVI^e siècle*, dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente*.

séjourné qu'un temps, sans prendre de grade, ces pourcentages sont significatifs. Quant aux autres, ils possédaient une honnête instruction, acquise d'abord dans les écoles élémentaires, qui assuraient en ville comme à la campagne l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux enfants, puis au sein des écoles latines ou « de grammaire », attachées surtout aux chapitres séculiers et réservées à ceux qui se destinaient à une carrière nécessitant la maîtrise de la langue savante³. Cette formation était normalement sanctionnée par l'examen qui précédait l'ordination, mené par l'évêque, l'archidiacre ou un autre clerc⁴. En l'absence de séminaire, les responsables des paroisses ne recevaient pas de formation pastorale, si ce n'est celle acquise éventuellement « sur le tas », au service d'un pasteur plus âgé ou au contact d'un oncle ou d'un cousin prêtre ; l'enseignement dispensé lors des synodes diocésains ou des assemblées décanales permettait, le cas échéant, de compléter cet apprentissage initial⁵.

La culture, toutefois, ne s'acquiert pas uniquement durant le cursus scolaire, quel qu'en soit le niveau : elle se façonne également au travers de lectures, qui contribuent à entretenir, à développer, à approfondir ou, dans certains cas, à infléchir les contours du

Actes du 109^e congrès national des Sociétés savantes. Section d'histoire médiévale et de philologie, Dijon, 1984, t. I, Paris, 1985, p. 34 ; ID., Réformes et inerties, dans Histoire du christianisme, t. VII : De la réforme à la réformation (1450-1530), Paris, 1994, p. 196-200 ; TABBAGH V., Croyances et comportements du clergé paroissial en France du Nord à la fin du Moyen Âge, dans GARNOT B., dir., Le clergé délinquant (XIII^e-XVIII^e siècle), Dijon, 1995, p. 22-23 (Publications de l'Université de Bourgogne, LXXX. Série du Centre d'études historiques, 4).

³ On trouvera dans les deux ouvrages suivants une vue d'ensemble sur ces écoles : VERGER J., *Les gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 52-59 (Histoire) ; BOUDET J.-P., *Le bel automne de la culture médiévale (XIV^e-XV^e siècle)*, dans SOT M., dir., *Histoire culturelle de la France*, t. I : *Le Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 225-357, particulièrement p. 230-235. À propos des écoles dans le nord de la France, DERVILLE A., *L'alphabétisation du peuple à la fin du Moyen Âge*, dans *Revue du Nord*, t. LXVI, 1984, p. 761-776, avait conclu à la banalisation de l'instruction élémentaire dans les villes et les campagnes au XV^e siècle ; de son côté, DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le nord de la France au Moyen Âge*, t. I, Arras, 1994, p. 345-348, a repéré des traces d'écoles élémentaires dès le XIII^e siècle, jusque dans les villages.

⁴ Sur ces examens, voir tout récemment DOHAR W. J., *Sufficienter litteratus : clerical examination and instruction for the cure of souls*, dans BROWN J., STONEMAN W. P., dir., *A distinct voice. Medieval studies in honor of Leonard E. Boyle*, Notre Dame, Indiana, 1997, p. 305-321, et MORENZONI F., *Des écoles aux paroisses. Thomas de Chobham et la promotion de la prédication au début du XIII^e siècle*, Paris, 1995 (Collection des Études augustiniennes. Série Moyen Âge et Temps Modernes, 30), tout particulièrement le chapitre V (p. 135-187). D'après les statuts synodaux de Tournai de 1366, VII, le candidat devait connaître *ad minus quartum Librum Sententiarum* [de Pierre Lombard], *vel tertium, & quartum Librum Decretalium* : LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodaliu[m] cum praeuia synopsi vitae episcoporum tornacensium*, Lille, 1726, p. 31.

⁵ Sur le rôle des synodes diocésains en ce domaine : PONTAL O., *Le rôle du synode diocésain et des statuts synodaux dans la formation du clergé*, dans *Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300)*, Toulouse, 1972 (Cahiers de Fanjeaux, 7) ; sur celui des assemblées décanales : AVRIL J., *Les réunions de prêtres (calendes, chapitres) au Moyen Âge*, dans ASCHERI M. et al., dir., « *Ins Wasser geworfen und Ozeane durchquert* ». *Festschrift für Knut Wolfgang Nörr*, Cologne, 2003, p. 11-26 ; AVRIL J., *Le rôle des archiprêtres et des doyens dans la préparation, le déroulement et l'application des synodes*, dans *Revue du Nord*, t. LXXXVI, 2004, p. 719-728 ; ID., *Une association obligée : l'archiprêtre ou doyenné*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XCIII, 2007, p. 25-40.

bagage reçu. Le niveau de culture dépend donc, pour une part au moins, des livres dont on prend connaissance au fil du temps : non seulement ceux que l'on possède, mais aussi ceux, potentiellement beaucoup plus nombreux, auxquels on a accès de manière temporaire, grâce au prêt ou à la consultation dans une bibliothèque institutionnelle par exemple ; et même ceux dont on a lu certains passages dans un florilège ou retenu quelque extrait saisi au cours d'une conversation. L'ensemble contribue à dessiner la « bibliothèque intérieure » de chaque individu, pour reprendre la jolie formule d'A. Vanautgaerden⁶.

Quels furent, dans cette perspective, les livres utilisés par le clergé paroissial des Pays-Bas méridionaux au tournant des XV^e et XVI^e siècles, quelles pratiques intellectuelles ont-ils soutenues et de quelle culture se font-ils l'écho ? C'est à ces questions que cette contribution tentera d'apporter quelques éléments de réponse. Cette thématique n'a pas, jusqu'ici, retenu spécifiquement l'attention, même si elle a été abordée dans le cadre d'enquêtes plus globales, consacrées notamment aux bibliothèques médiévales et modernes. Il s'agit pourtant d'un enjeu historiographique majeur, dans la mesure où les prêtres en charge des paroisses se trouvaient au cœur du dispositif de transmission de la foi aux fidèles profondément remis en question par les bouleversements religieux du XVI^e siècle.

1. Le champ d'investigation, le cadre chrono-géographique et les sources

Par « clergé paroissial », on entend ici l'ensemble des prêtres séculiers qui ont exercé un rôle dans l'encadrement religieux des paroisses. Non pas tant les détenteurs officiels des bénéfices paroissiaux, qui pouvaient cumuler ces derniers avec d'autres charges plus intéressantes (par exemple une prébende canoniale) et ne pas résider, mais bien l'ensemble de ceux qui exerçaient *de facto* la *cura animarum* : curés officiels le cas échéant ; vicaires nommés par ces derniers ou choisis par la personne morale qui détenait la cure ; prêtres qui, dans les villes surtout, soutenaient le curé ou le desservant dans l'exercice de son ministère, parfois sans posséder de bénéfice⁷. L'importance numérique de ce clergé paroissial doit être soulignée, de même que son caractère hétérogène. À proprement parler, il ne s'agit pas d'un groupe social, mais d'un « agrégat d'éléments disparates »⁸, tant il est vrai qu'entre les titulaires et les desservants, les curés et les chapelains ou les bénéfices urbains et les bénéfices ruraux, les différences pouvaient être marquées. Cette hétérogénéité n'interdit cependant pas d'esquisser un portrait de groupe,

⁶ VANAUTGAERDEN A., *Item ein schöne Bibliothec mit ein Register : un deuxième inventaire de la bibliothèque d'Érasme (à propos du manuscrit CVIa 71 de la Bibliothèque universitaire de Bâle)*, dans DE SMET R., dir., *Les humanistes et leur bibliothèque*, Louvain, Paris, 2002, p. 59-111, ici p. 61, n. 10 (Travaux de l'Institut universitaire pour l'étude de la Renaissance et de l'Humanisme, 13).

⁷ On pourrait y ajouter la masse des clercs simplement tonsurés qui, dans les paroisses, faisaient fonction de lettrés et constituaient les auxiliaires des curés. À leur sujet, on consultera GENICOT L., *Clercs et laïcs au diocèse de Liège à la fin du Moyen Âge*, dans *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, t. XXXIII, 1965, p. 43-44, et, pour une pesée globale de ce groupe, de son importance et de son rôle dans un diocèse particulier, DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras...*, t. I, p. 262-263.

⁸ RAPP F., *Réformes et inerties...*, p. 186.

dans la mesure où l'exercice des responsabilités paroissiales impliquait, de la part de tous les prêtres, l'acquisition et la maîtrise d'un minimum de culture commune.

On a exclu à priori du champ d'analyse les collèges de chanoines, d'abord voués au service liturgique et qui n'avaient pas véritablement de fonction pastorale : certes, beaucoup de chapitres contrôlaient des églises, mais ils ne les desservaient normalement pas eux-mêmes ; et ceux qui avaient la qualité de paroisse confiaient habituellement la charge de cette dernière à un pléban (*plebanus*)⁹. Les membres du clergé régulier n'ont pas non plus été pris en considération, même ceux qui exerçaient une activité pastorale. On songe, bien évidemment, à ces spécialistes de la prédication qu'étaient les frères mendiants : il est vrai que leur ministère impliquait une présence active en paroisse, mais ils s'intégraient à des structures institutionnelles développées à l'échelle de la chrétienté et bénéficiaient de centres de formation et d'un équipement culturel spécifique dont on ne trouvait guère l'équivalent ailleurs¹⁰. Le cas des chanoines réguliers pose davantage question. Par rapport au monachisme traditionnel, leur spécificité réside dans l'attention qu'ils ont, dès l'origine, accordée au ministère pastoral : les prémontrés, les croisiers, les écoliers du Christ, les chanoines d'Arrouaise et, plus largement, les nombreux établissements qui n'étaient pas affiliés à un ordre, ont accepté des paroisses et n'ont pas hésité à les desservir eux-mêmes. On les a néanmoins laissés de côté en raison de la relation privilégiée qui unissait ces desservants à leur communauté et de la spécificité qui en découlait, notamment en ce qui concerne l'accès à la bibliothèque conventuelle¹¹.

Le cadre géographique de l'enquête est formé par les Pays-Bas méridionaux, auxquels on a annexé le diocèse de Liège, immense dans ses limites médiévales. Sur le plan chronologique, les décennies qui précèdent immédiatement la Réformation ont retenu l'attention : cette époque-charnière voit l'imprimé supplanter le manuscrit comme vecteur de diffusion de la culture écrite et se produire une série de mutations majeures en matière intellectuelle et religieuse. Dans les faits, toutefois, le champ d'investigation a été doublement restreint : ce sont les territoires de l'actuelle Belgique ayant appartenu aux anciens diocèses de Cambrai, de Liège et de Tournai et les cinquante dernières années du XV^e siècle qui ont été privilégiés. Un pragmatisme de bon aloi, lié aux ressources documentaires principalement mobilisées, explique cette double limitation.

⁹ GAUDEMET J., *Le gouvernement de l'Église à l'époque classique*, t. II : *Le gouvernement local*, Paris, 1979, p. 200-201 (Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident, VIII, 2). Pour une analyse plus détaillée de la fonction : BRIQUEMONT F., *Les plébans de la collégiale Notre-Dame de Dinant*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. LXXVI, 2002, p. 125-155.

¹⁰ Parmi une bibliographie pléthorique, deux mises au point récentes : *Studio e Studia. Le scuole degli ordini mendicanti tra XIII e XIV secolo. Atti del XXIX convegno internazionale, Assisi, 11-13 ottobre 2001*, Spolète, 2002 (Atti dei convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n. s., 12) ; *Libri, biblioteche e letture dei fratri mendicanti (secoli XIII-XIV). Atti del XXXII convegno internazionale, Assisi, 7-9 ottobre 2004*, Spolète, 2005 (Atti dei convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n. s., 15).

¹¹ Dans la dernière partie de cet exposé, il faudra toutefois revenir sur les « ressources culturelles » potentiellement offertes au clergé des paroisses par les moines, les frères mendiants, les chanoines réguliers ou séculiers.

Pour étudier les lectures du clergé paroissial, les listes de livres consignées dans les testaments et les inventaires après décès constituent la meilleure voie d'approche, les volumes eux-mêmes ayant quasiment tous disparu. Or, de ce point de vue, l'espace belge bénéficie depuis peu d'un magnifique instrument de travail : le *Corpus catalogorum Belgii*¹², où sont éditées ou rééditées de manière critique toutes les listes de livres antérieures à 1500 qui nous sont parvenues, telles qu'on les trouve dans les inventaires et les catalogues de bibliothèques, mais aussi dans les inventaires de trésors, les obituaires, les nécrologes, ... et, bien sûr, dans les testaments et les inventaires après décès. Le dépouillement de cette documentation a permis de repérer quelque 150 documents dans lesquels intervient un membre du clergé paroissial, que ce soit à titre de possesseur, de testateur, mais aussi — et même surtout — de simple bénéficiaire d'un (ensemble de) livre(s). Si ces documents s'échelonnent sur les derniers siècles du Moyen Âge, quatre cinquièmes d'entre eux datent cependant du XV^e siècle, deux tiers étant même postérieurs à 1450. C'est ce corpus, considéré comme un bon observatoire de la situation dans l'ensemble des Pays-Bas méridionaux, qui a servi de base documentaire à l'enquête. On y a joint les prescriptions des statuts synodaux des trois diocèses envisagés¹³ et les règles coutumières que rapportent les records ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège, les données disponibles dans les comptes de fabriques d'église et d'institutions religieuses, les informations livrées par les rapports de visites pastorales et les inventaires de bibliothèques paroissiales, sans oublier les écrits composés afin de soutenir l'action pastorale. Si l'apport de toutes ces sources

¹² DEROLEZ A. *et al.*, éd., *Corpus catalogorum Belgii. The medieval booklists of the Southern Low Countries*, t. I-IV, Turnhout, 1966-2001 (= CCB dans la suite de l'exposé). Il n'existe malheureusement pas d'équivalent pour la France, même si les inventaires médiévaux de livres de cet espace, en tout cas ceux qui étaient édités, ont été répertoriés naguère : GENEVOIS A., GENEST J.-F. et CHALANDON A. (avec la coll. de BEAUD M.-J., GUILLAUMONT A.), *Bibliothèques de manuscrits médiévaux en France*, Paris, 1987. L'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS, Paris) a en projet la refonte de ce répertoire, qui devrait servir de base à un corpus des inventaires médiévaux de France publié en ligne : PEYRAFORT M., TURCAN A.-M., *Vers un corpus des inventaires médiévaux de bibliothèques françaises : des débuts de la section de Codicologie au projet BMF, 60 ans de recherches*, dans *Les bibliothèques médiévales au XXI^e siècle : bases de données et inventaires en ligne. Actes de la journée d'études, Paris, IRHT, 14 décembre 2006*, éd. TURCAN A.-M., PEYRAFORT M., Paris, 2007 (Ædilis, Actes, 14) [<http://aedilis.irht.cnrs.fr/bibliotheques/intro.htm>]. On peut déjà signaler les résultats d'une enquête récente menée par SERVANT H., *Artistes et gens de lettres à Valenciennes à la fin du Moyen Âge (vers 1440-1507)*, Paris, 1998, p. 244-249 (Cahiers d'histoire du livre, 3), qui a dépouillé un corpus de quelque 450 testaments valenciennois consignés au XV^e siècle : parmi les vingt documents mentionnant des livres, aucun n'émane du clergé paroissial.

¹³ ARTONNE A., GUIZARD L. et PONTAL O., *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, 1969. Depuis la publication de ce répertoire, les plus anciens statuts synodaux des diocèses de Cambrai, de Liège et de Tournai ont bénéficié de nouvelles éditions critiques : AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle*, t. IV : *Les statuts synodaux de l'ancienne province de Reims*, Paris, 1995 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Section d'histoire médiévale et moderne, in-8°, 23) ; ID., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège (1288)*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LXI, 1996. Sur les statuts synodaux tournaisiens de la fin du Moyen Âge, voir aussi TABBAGH V., *Les statuts synodaux de Tournai au XV^e siècle : les limites d'une volonté de réforme*, dans MAILLARD-LUYPAERT M. et CAUCHIES J.-M., dir., *De Pise à Trente : la réforme de l'Église en gestation. Regards croisés entre Escaut et Meuse. Actes du colloque international de Tournai (Séminaire épiscopal), 19-20 mars 2004*, Bruxelles, 2004, p. 23-43 (Cahiers du CRHIDI, 21-22).

complémentaires n'est pas négligeable, il ne saurait être comparé à celui des listes de livres, tant sous l'angle quantitatif que du point de vue qualitatif.

L'exposé sera organisé autour des différents ensembles de livres qu'ont exploités et mis en œuvre les prêtres des paroisses à la fin du Moyen Âge : les fonds qui étaient disponibles dans les églises paroissiales d'abord ; les collections personnelles des prêtres ensuite ; celles des collégiales, des couvents et des monastères qu'ils ont pu fréquenter de manière plus ou moins ponctuelle enfin.

2. Les « bibliothèques » paroissiales¹⁴

Le curé ou le desservant qui prenait possession de sa paroisse y trouvait nécessairement quelques volumes, conservés dans l'église à l'usage de la communauté paroissiale. Ces volumes ont aujourd'hui presque tous disparu. Les catastrophes en tout genre, l'incurie, l'usure, mais aussi et surtout la multiplication des impressions de livres liturgiques et l'adoption du rite romain à la suite du concile de Trente, expliquent le phénomène : devenus obsolètes, les manuscrits, puis les incunables et les imprimés anciens, ont été laissés à l'abandon ou ont été réutilisés à d'autres fins¹⁵. Lorsqu'ils sont conservés, les rapports de visites pastorales permettent, dans une certaine mesure, de pallier ces lacunes : au même titre que les ornements liturgiques ou l'état du bâtiment, les livres retenaient en effet l'attention de l'évêque ou des archidiacres chargés des visites. Les statuts synodaux en vigueur dans le diocèse de Liège au XV^e siècle rappellent ainsi, de manière très explicite, aux archidiacres qu'ils doivent être attentifs à tout *defectum in libris missalibus et aliis, ad que major decima parochie tenetur* (XVI, § 24)¹⁶. Malheureusement, pour les diocèses ici envisagés, les rapports de visites pastorales conservés sont postérieurs à

¹⁴ Dans l'espace français, ces « micro-bibliothèques » n'ont, à ma connaissance, jamais bénéficié d'une étude spécifique. En revanche, les « parish libraries » anglaises ont récemment suscité plusieurs enquêtes. Celle de SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England*, dans BROWN J., STONEMAN W. P., dir., *A distinct voice...*, p. 207-230, notamment, qui a brossé un tableau général du contenu, des modes de constitution et des conditions de conservation des collections paroissiales dans l'Angleterre des derniers siècles du Moyen Âge. Ou la synthèse récente de HUNT A., *Clerical and parish libraries*, dans LEEDHAM-GREEN E., WEBBER T., dir., *The Cambridge history of libraries in Britain and Ireland*, t. I : *To 1640*, Cambridge, 2006, p. 400-419, centrée sur les continuités entre les collections de livres des paroisses au Moyen Âge et à l'époque moderne.

¹⁵ Voir à ce sujet FORGEUR R., *Introduction à l'histoire des livres liturgiques du diocèse de Liège*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LXII, 1997, p. 13-25, et, pour l'Angleterre, les remarques de SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England...*, p. 219-222.

¹⁶ AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 163-164.

l'époque médiévale¹⁷, à l'exception d'une série de procès-verbaux d'une visite faite en 1466 dans 19 paroisses du diocèse de Tournai¹⁸.

Ce petit dossier témoigne de l'attention portée par le visiteur aux livres conservés dans les paroisses. Dans la moitié des cas, le rédacteur ne donne aucune information à leur sujet, mais c'est parce qu'ils étaient conformes à ce qui était attendu. Dans deux églises, les livres, dont le contenu n'est pas autrement précisé, sont qualifiés de « bons » ou d'« excellents » (*bonos libros, optimis libris*). Dans trois autres, en revanche, ils sont en mauvais état (*libros penitus caducos et laceratos, libros caducos et dissolutos*) et doivent être réparés (*reparari*). À trois autres reprises, c'est un seul livre, bien identifié cette fois, qui suscite la critique du visiteur : un missel (*liber missalis*), qualifié de *caducus et obscuratus valde, signanter in canone*, dans la paroisse de Genech ; à Howardries, les ornements liturgiques dans leur ensemble (*omnia*) semblent en bon état (*in competenti statu*), à l'exception d'un antiphonaire (*dempto libro dicto antiphonalis, qui nihil valet*), à réparer ou, le cas échéant, à remplacer ; à Saméon, c'est un *librum de agendis omnino incorrectum et inutilem ac caducum valde* qu'il faut rénover. Quant à l'ensemble des livres (*omnes libri*) de l'église de Lecelles, ils sont *caduci* et considérés comme inutiles car ils ne suivent pas l'usage liturgique du diocèse (*et inutiles ad alium usum quam diocesis tornacensis*). Au témoignage de ces rapports, les églises paroissiales possédaient donc des livres, d'abord destinés au service du culte, et les demandes de réfection dont ils étaient l'objet traduisent l'usage intensif qui en était fait¹⁹. Peut-on généraliser ces constats à l'ensemble des Pays-Bas méridionaux ? Pour le savoir, il convient de mettre en œuvre un autre type de source : les records ecclésiastiques.

¹⁷ Voir le *Répertoire des visites pastorales de la France. Première série. Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, t. II, Paris, 1980, p. 25-38 (Cambrai), p. 431-434 (Liège) ; t. IV, Paris, 1985, p. 479-483 (Tournai) ; et les *Corrections et compléments*, Paris, 2006. Outre ceux qui sont mentionnés à la note suivante, quelques procès-verbaux de visites du XV^e siècle ont échappé à la destruction, mais en nombre vraiment trop restreint pour qu'on puisse en tirer des conclusions générales.

¹⁸ BROUTIN A., éd., *Visite pastorale de l'évêque de Tournai, en 1466*, dans *Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai*, t. IV, 1902, p. 76-82.

¹⁹ Les statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle (XIII, § 1) ordonnent aux prêtres *ut (...) magistros fabricae sue ecclesie moneant diligenter ut infra instans festum beati Joannis, disjunctos libros et non habentes firmacula, faciant prout convenit, reparari (...)* ; ils demandent en outre aux responsables de la fabrique de réserver un *locum convenientem, in quo iidem libri de nocte depositi, a nivium et pluviarum periculis et corrosionibus murium valeant custodiri* (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 341-342). La même demande se retrouve dans les statuts synodaux de Tournai de 1366, XI, § 1 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 59). Plus ponctuelle, mais très significative aussi de l'usure fréquente des livres liturgiques, la mention suivante, extraite de l'inventaire des livres de la chapelle Saint-Christophe à Bruges (1486), qui dépendait du chapitre Saint-Donatien : *primo, duo missalia valde antiqua et iam pre vetustate consumpta, disligata, que habentur pro derelictis* (CCB, I, n° 23, p. 45). COCKX-INDESTEGE E., VAN THIENEN G. et GUSTIN J., *Le missale leodiense imprimé par Jean de Westphalie (KC I 1262b)*, dans *Bulletin de la société des bibliophiles liégeois*, t. XXIII, 1997, p. 24-25, rappellent d'ailleurs que, dans les missels imprimés au XV^e siècle, le cahier contenant les préfaces et le canon de la messe est souvent en parchemin, pour éviter que les manipulations quotidiennes de ce cahier contenant le passage essentiel de la messe n'entraînent sa disparition.

2.1. Des collections principalement liturgiques

Conservés en masse dans les fonds d'archives paroissiales médiévaux et modernes, les records ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège permettent de reconstituer, dans une certaine mesure au moins, les collections de livres des paroisses²⁰. En consignnant des traditions et des usages concernant la vie paroissiale, nombre de ces documents définissent les obligations respectives des décimateurs, des paroissiens, de la fabrique et du curé dans l'entretien et la réparation des édifices cultuels ainsi que dans la fourniture et le soin des objets nécessaires à la célébration de la liturgie. Ils offrent donc de précieuses données sur les livres de base des paroisses, ceux qui devaient absolument se trouver dans les églises. Que peut-on en déduire ?

Fort logiquement, les seuls livres dont les records prescrivent la possession sont les ouvrages nécessaires à l'exercice du culte²¹. Viennent en premier lieu les livres destinés à la célébration de la messe : le missel, indispensable car il réunit les textes utiles à son bon déroulement²² ; le graduel, qui contient les parties chantées de la messe, presque aussi fréquemment mentionné dans les records que le missel. On trouve ensuite le bréviaire et, dans une moindre mesure, l'antiphonaire et le psautier (ou le psautier-hymnaire), réservés à l'office : la liturgie des heures était célébrée, du moins en partie, dans les paroisses médiévales²³. D'autres livres, enfin, étaient utilisés pour l'administration des sacrements,

²⁰ Pour une définition, une présentation critique et une exploitation de cette documentation, cf. HERMAND X. et PETITJEAN B., *Les livres liturgiques des paroisses de l'ancien diocèse de Liège au bas Moyen Âge : le témoignage des records ecclésiastiques*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LXV, 2001, p. 161-188.

²¹ *Ibid.*, p. 176 (tableau II) et suiv. PALAZZO E., *Histoire des livres liturgiques. Le Moyen Âge. Des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993, offre une synthèse commode en français sur les différents types de livres liturgiques dont il est ici question. On verra également le récent article de MORGAN N., *Books for the liturgy and private prayer*, dans ID., THOMSON R. M., dir., *The Cambridge history of the book in Britain*, t. II : 1100-1400, Cambridge, 2008, p. 291-316.

²² Le missel est d'ailleurs le seul livre liturgique qui est explicitement signalé dans les statuts synodaux : ceux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 57 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 38) ; ceux de Liège de 1288, V, § 7 (ID., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 112) ; ceux de Tournai du début du XIV^e siècle, VI, § 8 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 328), et de 1366, IV, § 7 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 17). Les statuts imposaient au célébrant de poser le missel enveloppé d'un linge propre sur l'autel et d'avoir à disposition un essuie-mains, et les records reviennent fréquemment sur ces prescriptions.

²³ Les statuts synodaux du diocèse de Liège de 1288, XIV, § 19, le prévoyaient explicitement (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 148). SCHOOLMEESTERS E., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège, 16 février 1288*, Liège, 1908, p. XIX (Société des bibliophiles liégeois, 39), rappelle qu'en promulguant à nouveau ces statuts en 1445, Jean de Heinsberg autorisa les curés à se contenter de réciter l'office plutôt que de le chanter. À Cambrai, les statuts de ca. 1238-1248 « supposaient, en chaque paroisse, la célébration, chaque dimanche, de l'ensemble de l'office des heures, y compris matines (laudes) et les vigiles » ; par la suite, les statuts synodaux firent simplement référence à l'office divin, sans préciser davantage (cf. AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 83, note 81). D'après LAENEN J., *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines. Les institutions*, Bruxelles, 1924, p. 335, la coutume de chanter l'office dominical aurait disparu dans le diocèse, même si certaines églises restèrent fidèles aux anciennes traditions. Sur cette question, voir aussi, de manière plus générale, AVRIL J., *La paroisse médiévale. Bilan et*

les obsèques, les bénédictions, les processions, ... : au XV^e siècle, les textes de ces actions liturgiques étaient rassemblés dans des livrets de facture souvent modeste mais facilement transportables, et c'est au XVI^e siècle seulement que ces *libelli* furent réunis pour former le rituel (*parochiale* ou « rituel pastoral »)²⁴.

Dans le diocèse de Liège, les « bibliothèques » paroissiales abritaient donc prioritairement les quelques livres — six en moyenne, une petite dizaine tout au plus²⁵ —, parfois bien modestes, indispensables au bon accomplissement des devoirs liturgiques du curé : célébrer la messe, réciter l'office, administrer les sacrements. Rien ne permet de penser qu'il en allait autrement dans les diocèses de Cambrai et de Tournai²⁶, si l'on en juge d'après les comptes de fabrique : rares avant le milieu du XV^e siècle, ces documents deviennent alors plus nombreux, et ceux qui ont été édités ou exploités récemment signalent les débours occasionnés par des travaux de copie, de décoration, de reliure ou de réparation de livres liturgiques²⁷. Ces constats sont d'ailleurs valables plus largement, comme le confirment les résultats d'une série d'enquêtes consacrées à d'autres diocèses de l'Occident — Sens, Rodez, Lyon, Grenoble, Rennes ou Saint-Malo, pour prendre des

perspectives d'après quelques travaux récents, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXIV, 1988, p. 107-108.

²⁴ PALAZZO E., *Le rôle des libelli dans la pratique liturgique du haut Moyen Âge*, dans *Revue Mabillon*, n. s., t. I (= LXII), 1990, p. 15-20. Les rituels de l'époque moderne ont été recensés naguère : MOLIN J.-B., *Répertoire des rituels et processionnaires imprimés conservés en France*, Paris, 1984 (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes).

²⁵ En se fondant sur les données fournies par une visite de l'archidiaconé de Norwich à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England...*, p. 208, propose une moyenne de 18 livres par église dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge ; mais il compte des textes et non pas des volumes... D'après une visite pastorale effectuée en 1427, il y avait en moyenne 13 volumes par église dans l'archidiaconé de Madrid : RUCQUOI A., *La formation culturelle du clergé en Castille à la fin du Moyen Âge*, dans *Le clerc séculier au Moyen Âge. XXII^e congrès de la S.H.M.E.S.P. (Amiens, juin 1991)*, Paris, 1993, p. 251 (Publications de la Sorbonne. Série histoire ancienne et médiévale, 27). Dans les diocèses de Grenoble et de Rodez, le nombre moyen de livres par paroisse tournait autour de cinq ou six (cf. note 28).

²⁶ Si les statuts synodaux de ces diocèses imposent aux prêtres la possession du *manuale*, l'ancêtre du rituel paroissial (cf. infra, p. 34), il ne faut sans doute pas en déduire que ce(s) livre(s) manquai(en)t dans les églises paroissiales.

²⁷ Sur les comptes de fabrique des paroisses rurales, cf. DELMAIRE B., *Les paroisses rurales du XI^e au XV^e siècle dans les diocèses d'Arras, Cambrai, Tournai et Théroutan* : état de la question, dans COUTIEZ Y., VAN OVERSTRAETEN D., dir., *La paroisse en questions. Actes du colloque de Saint-Ghislain, 25 novembre 1995*, Ath, Mons, Saint-Ghislain, 1997, p. 87-88, et DELMAIRE B., *Comptes d'églises, comptes des pauvres, comptes des communautés dans le nord de la France du XIII^e au XVI^e siècle*, dans FOLLAIN A., dir., *L'argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998)*, Rennes, 2000, p. 69-96 (Bibliothèque d'histoire rurale, 4) ; sur ceux des paroisses urbaines, on verra l'exemple des comptes d'églises tournaisiennes exploités par VANWIJNSBERGHE D., « De fin or et d'azur ». *Les commanditaires de livres et le métier de l'enluminure à Tournai à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles)*, Louvain, 2001, p. 79-82 (Corpus of illuminated manuscripts, 10 ; Low Countries series, 7), avec bibliographie complémentaire.

exemples relatifs à l'espace francophone — dans la seconde moitié du XV^e et au début du XVI^e siècle²⁸ : il s'agit bien là du fonds de base de toute collection paroissiale.

D'autres livres liturgiques reposaient dans les chapelles ou sur les autels des églises. Les XIV^e et XV^e siècles virent se multiplier les fondations pieuses, appelées chapellenies, destinées à garantir la célébration de messes pour les défunts (et, éventuellement, pour les vivants)²⁹. Les chapelains affectés à ce service liturgique disposaient généralement d'un autel, et la multiplication de ces autels entraîna souvent la construction ou l'aménagement de chapelles latérales dans les églises. Si le phénomène affecta prioritairement les cathédrales et les collégiales³⁰, il concerna également les églises paroissiales. Toutes ces fondations étaient pourvues en livres destinés à assurer le service liturgique — au moins un missel, parfois un bréviaire ou un psautier, rarement un autre manuscrit —, car ils faisaient partie du bénéfice que constituait une chapellenie et dont le chapelain avait l'usufruit³¹. Ces ouvrages étaient normalement conservés sur place, sous les autels,

²⁸ GASNAULT P., *Les livres liturgiques conservés par les églises du diocèse de Sens à la fin du Moyen Âge*, dans *L'encadrement religieux des fidèles...*, p. 365-378 ; LEMAITRE J.-L., *Les livres liturgiques des paroisses du Rouergue au milieu du XV^e siècle*, dans *ibid.*, p. 379-390 ; ID., *Les livres liturgiques dans les paroisses des pays de langue d'oc*, dans *L'Église au village. Lieux, formes et enjeux des pratiques religieuses*, Toulouse, 2006, p. 141-161 (Cahiers de Fanjeaux, 40), qui porte également sur le Rouergue (voir aussi LEMAITRE N., *Le Rouergue flamboyant. Clergé et paroisses du diocèse de Rodez [1417-1563]*, Paris, 1988, p. 142-146) ; LORCIN M.-T., *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1981, p. 158 ; PARAVY P., *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné. Évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, Rome, 1993, p. 201-205 et *passim* (Collection de l'École française de Rome, 183) ; RESTIF B., *La révolution des paroisses. Culture paroissiale et réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, 2006, p. 75-78. Les travaux consacrés à l'Angleterre ou à l'Espagne mentionnés à la note 25 confirment ce poids des livres liturgiques. On observe bien sûr certaines variantes régionales dans la définition du contenu d'une bibliothèque paroissiale moyenne. Ainsi, d'après les rapports des visites pastorales du diocèse de Rodez au milieu du XV^e siècle, les paroisses possédaient habituellement un exemplaire des statuts synodaux et un légendier (*Flores sanctorum*) ; dans le diocèse de Lyon à la même époque, la documentation signale fréquemment la présence de responsoriaux et du *manuale* (guide pour l'administration des sacrements et l'instruction des fidèles) ; autour de 1500, les églises du diocèse de Grenoble devaient s'efforcer, sur l'ordre de leur évêque, de se procurer un « carnet » contenant les offices des fêtes principales du cycle liturgique. On le voit, ces spécificités ne remettent pas en question la définition des livres fondamentaux de la paroisse.

²⁹ Pour une présentation et une tentative d'explication du phénomène, l'ouvrage de CHIFFOLEAU J., *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome, 1980, p. 332-337 (Collection de l'École française de Rome, 47), reste un classique. Sur les chapellenies et la fonction de chapelain, AVRIL J., *En marge du clergé paroissial : les chapelains de chapellenies (fin XII^e-XIII^e siècles)*, dans *Le clerc séculier au Moyen Âge...*, p. 121-133, a récemment fourni une mise au point détaillée. Quant à MATZ J.-M., *Chapellenies et chapelains dans le diocèse d'Angers (1350-1550) : éléments d'enquête*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XCI, 1996, p. 371-397, il propose une vue d'ensemble du phénomène à l'échelle d'un diocèse.

³⁰ Les chapellenies de deux collégiales du diocèse de Cambrai ont fait l'objet d'enquêtes approfondies : DERVILLE A., *Les chapelains de Saint-Géry de Cambrai au XIV^e siècle*, dans *Le Moyen Âge*, t. XCV, 1989, p. 255-278 ; VAN NIEUWENHUIZEN J., *Quantitative gegevens over de goddienstpraktijk in de late Middeleeuwen. Een aspect : het kapelanieverzen te Antwerpen*, dans *Sources de l'histoire religieuse de la Belgique*, II. *Moyen Âge et Temps Modernes*, Bruxelles, 1967, p. 98-113 (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 47).

³¹ AVRIL J., *En marge du clergé paroissial...*, p. 124-125.

enchaînés à un lutrin ou enfermés dans des coffres et des armoires, comme à la collégiale Saint-Donatien à Bruges : grâce à un *Inventarium ornamentorum et iocalium existentium sub custodia custodis navis ecclesie* dressé en 1462, on sait que, dans cette église, neuf chapelles abritaient au moins 16 missels reposant sur des *pulpita* ou rangés dans des *scrinia* et des *capsa*³².

Tous ces livres destinés au service du culte étaient précieux à plus d'un titre. D'abord parce que ces manuscrits étaient habituellement réalisés avec soin : plutôt copiés sur parchemin à une époque où le papier était devenu le support dominant³³, dans une écriture posée — la gothique textuelle — dont l'usage se raréfiait, et munis d'une décoration, même sommaire, leur apparence les distinguait de la production manuscrite usuelle de l'époque. La valeur matérielle de ces volumes, leur rôle dans la liturgie, mais aussi leur fonction mémorielle et, pour ainsi dire, pratique expliquent le soin et l'intérêt qu'on leur portait : s'ils permettaient de célébrer convenablement le culte divin, ils contribuaient aussi à transmettre la *memoria* de la paroisse et contenaient souvent des documents relatifs aux revenus et au patrimoine des églises paroissiales. Les statuts synodaux que Guiard de Laon, évêque de Cambrai, donna à son diocèse vers 1238-1248 demandaient déjà *ut sacerdotes et capellani beneficiati scribant in principio sui missalis vel in fine diligenter omnes redditus et possessiones ecclesiarum suarum* (§ 135)³⁴. On n'hésitait donc pas à y coucher des textes non liturgiques, de nature variée (historique, administrative ou juridique)³⁵, selon une pratique d'ailleurs répandue dans le monde monastique et

³² CCB, I, n° 30, p. 66-68. En dépouillant les registres de la cathédrale de Rodez, DESACHY M., *Les livres et les bibliothèques des chanoines de Rodez*, dans *Livres et bibliothèques (XIII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, 1996, p. 157-184 (Cahiers de Fanjeaux, 31), a repéré près d'une cinquantaine de mentions de livres, tous conservés sous les autels des chapelles ou dans des coffres et des armoires rangés contre les parois de celles-ci.

³³ Un coup d'œil dans les répertoires de LEROQUAIS V., *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I-III (+ 1 vol. de planches), Paris, 1924 ; ID., *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, t. I-V (+ 1 vol. de planches), Paris, 1934 ; ID., *Les psautiers manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I-II (+ 1 vol. de planches), Mâcon, 1940-1941, confirme cette domination du parchemin, moins marquée toutefois en ce qui concerne les bréviaires copiés dans les dernières décennies du XV^e siècle.

³⁴ AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 55. Cette demande fut réitérée dans les statuts synodaux de 1287-1288, § 96 : tous les prêtres étaient invités à transcrire *omnia bona et redditus tam ad se quam ad suas ecclesias pertinentes, in missalibus suis* (*Ibid.*, p. 121), puis de nouveau dans les statuts synodaux du début du XIV^e siècle, § 136 (*Ibid.*, p. 168). Encore en 1481, les statuts synodaux de Tournai ordonnaient aux prêtres *quod omnia bona et redditus suorum beneficiorum tam in missalibus, quam in aliis libris authenticis scripto fideliter redigant* (GOUSSET T., éd., *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. II, Reims, 1843, p. 761-762). Les statuts synodaux d'autres diocèses de France contiennent de semblables prescriptions : ADAM P., *La vie paroissiale en France au XIV^e siècle*, Paris, 1964, p. 132 (Histoire et sociologie de l'Église, 3) ; PONTAL O., éd., *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle*, t. I : *Les statuts de Paris et le synodal de l'Ouest (XIII^e siècle)*, Paris, 1971, p. 72 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, in-8°, 9). Des pratiques similaires s'observent également dans l'Angleterre du XIII^e siècle, où les livres liturgiques pouvaient être utilisés comme des « parish files » : SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England...*, p. 209. Pour des exemples concrets, voir la note suivante.

³⁵ Datant du XIII^e siècle, le missel de l'église Saint-Martin de Quenast porte ainsi une série d'additions des XIV^e-XVI^e siècles : notes historiques sur des événements régionaux ou purement

canonial³⁶. Dans les dernières décennies du XV^e siècle, les missels, les bréviaires ainsi que les ordinaires à l'usage liturgique des diocèses de Cambrai, de Liège et de Tournai firent l'objet d'une ou, plus souvent, de plusieurs impressions³⁷. Moins chers que leurs équivalents manuscrits, ces imprimés liturgiques étaient davantage accessibles, et l'on consentait sans doute plus volontiers qu'auparavant l'effort nécessaire pour remplacer les volumes détruits, volés ou en mauvais état. Il semble néanmoins que la diffusion de l'imprimé n'ait pas fondamentalement modifié le statut des livres liturgiques.

Dans l'évaluation du contenu des bibliothèques paroissiales, il convient toutefois de ne pas se laisser tromper par les caractéristiques des records ecclésiastiques³⁸. Ces derniers ne fournissent pas un état précis des livres dont disposait chaque église, mais, plus simplement, une nomenclature théorique correspondant au minimum dont devait s'acquitter chacune des parties impliquées dans la fourniture de l'équipement liturgique. Même si elles sont parfois détaillées, les listes de livres des records n'offrent donc pas nécessairement une photographie exacte du patrimoine livresque à l'usage des communautés paroissiales, tant en ce qui concerne le nombre de livres, sous-estimé, que du point de vue de leur typologie. Certaines églises ont pu se procurer davantage de volumes et les diversifier ; beaucoup ont bénéficié de donations ou de legs qui ont élargi l'éventail typologique des textes disponibles : de ce double phénomène, les records, en raison de leur caractère normatif, ne rendent évidemment pas compte. En la matière, la quinzaine d'inventaires de bibliothèques paroissiales qui nous sont parvenus apportent de précieux compléments d'informations.

locaux (consécration d'une cloche en 1515), registre de cens et rentes ... (BRUXELLES, BIBLIOTHEQUE ROYALE, 19389 [429]) ; celui de l'église de Halle, transcrit au XV^e siècle, contient des mentions d'obits de curés dans le calendrier en tête du volume (BRUXELLES, BIBLIOTHEQUE ROYALE, 233 [431]) ; sur ces deux manuscrits, voir VAN DEN GHEYEN J., *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, t. I, Bruxelles, 1901, p. 251-252, 253-254. Selon le procès-verbal d'une visite archidiaconale de l'église de Dessel datée de 1479, les *redditus investiture, fabricae et mense Sancti Spiritus* se trouvaient consignés dans le missel (CCB, III, n° 77, p. 196-197). D'après l'état des bénéfices des paroisses du diocèse de Tournai dressé en 1455 sur l'ordre de l'évêque Jean Chevrot, le missel de l'église de Hertain comportait un relevé des droits du curé (WARICHEZ J., éd., *État bénéficiaire de la Flandre et du Tournais au temps de Philippe le Bon [1455]*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3^e série, t. VII [= XXXVII], 1911, p. 193).

³⁶ LEMAITRE J.-L., *Les actes transcrits dans les livres liturgiques*, dans GUYOTJEANNIN O., MORELLE L. et PARISSÉ M., *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, 1993, p. 59-78 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 39).

³⁷ On peut désormais les retrouver facilement, en exploitant une banque de données en ligne : l'*Incunabula Short-Title Catalogue* - <http://www.bl.uk/catalogues/istc/index.html> ; sur les éditions incunables des livres liturgiques liégeois, cf. ADAM R., *Rationes lacunae. Pourquoi aucune Vita de saint Lambert n'a-t-elle été imprimée au XV^e siècle ?*, dans *Bulletin de la Société royale Le vieux-Liège*, t. XIV, 2004, p. 509-519, spéc. p. 518-519. D'après FORGEUR R., *Introduction à l'histoire des livres liturgiques...*, p. 23, les autorités ecclésiastiques du diocèse de Liège ne semblent pas avoir joué un rôle dans l'impression de ces livres liturgiques, du moins pas avant l'arrivée sur le trône épiscopal de Érard de la Marck, au début du XVI^e siècle.

³⁸ On lira une revue des questions critiques soulevées par l'utilisation des records dans HERMAND X. et PETITJEAN B., *Les livres liturgiques des paroisses de l'ancien diocèse de Liège...*, p. 167-173.

La taille des collections pouvait varier considérablement d'une institution à l'autre. Certaines églises, situées en ville, particulièrement riches et réputées, disposaient de fonds de livres importants. Plus de 50 volumes sont ainsi décrits dans l'inventaire de l'église Saint-Jean à Gand dressé vers 1468-1470, tandis que celui de la collection de Saint-Brice à Tournai recense une trentaine de livres et de livrets en 1452³⁹. S'il s'agit là de cas rares, sinon exceptionnels — Saint-Jean deviendra au XVI^e siècle la cathédrale Saint-Bavon et Saint-Brice était l'une des églises les mieux loties de Tournai —, il faut noter que l'église Notre-Dame à Nieuport, moins prestigieuse, possédait pas moins d'une cinquantaine de livres en 1500⁴⁰. On conviendra néanmoins que la plupart des collections paroissiales ne devaient pas être aussi volumineuses, notamment en milieu rural : la bibliothèque « moyenne » était vraisemblablement riche de 10 à 15 volumes et livrets — soit une estimation proche de celle calculée sur la base des records ecclésiastiques. D'après les inventaires, on relève ainsi 15 livres à Antoing en 1473 et à Saint-Gilles à Bruges vers 1475, 12 livres à Notre-Dame-Ten-Brielen (Ypres) en 1500, une dizaine à Mendonk vers 1415-1425 ou à Dessel en 1479⁴¹.

Cette disparité est sans doute fonction d'une série de facteurs : la richesse de la paroisse, le nombre de prêtres au service de celle-ci⁴², mais aussi l'existence d'un public lettré fréquentant régulièrement l'église et, de ce fait, susceptible de multiplier les dons ou les legs de livres en sa faveur. La pratique consistant à enrichir le fonds de livres d'une paroisse semble répandue au XV^e siècle, et si l'on peut supposer que ce sont surtout les riches églises urbaines qui ont bénéficié de ces transferts, ceux-ci ont également concerné des églises bien plus modestes. En lisant les testaments édités dans le *CCB*, on relève des legs de livres en faveur d'institutions urbaines abondamment dotées, comme Saint-Brice ou Saint-Piat à Tournai, mais d'autres mentions intéressent des églises paroissiales beaucoup moins réputées : au fil des documents défilent ainsi les noms moins connus de Boechout, Chênée, Espierres, Helmond, Herzele, Meerlo, Moerbeke, Prinsenhage ou Seilles. De manière schématique, on dira donc que, dans les villes des Pays-Bas méridionaux, et surtout dans les plus importantes d'entre elles, caractérisées par la présence de groupes sociaux auxquels le livre était familier (chanoines, étudiants, bourgeois, administrations, etc.), certaines églises avaient à disposition des collections assez volumineuses, comparables, par exemple, à celles de Saint-Jean à Gand ou de Saint-Brice à Tournai, tandis que le patrimoine livresque de la majorité des églises situées dans les villages ou dans les gros bourgs s'apparentait davantage à ceux des églises d'Antoing, de Dessel ou d'Ypres.

³⁹ *CCB*, III, n° 19, p. 108-110 ; *Ibid.*, IV, n° 132, p. 315-316.

⁴⁰ *Ibid.*, I, n° 90, p. 152-153. Cette église était desservie par les prémontrés de Veurne, ceci expliquant peut-être cela.

⁴¹ Voir respectivement : *Ibid.*, IV, n° 98, p. 248-249 ; *Ibid.*, I, n° 101, p. 177-178 ; *Ibid.*, I, n° 69, p. 118-119 ; *Ibid.*, III, n° 31, p. 130-131 ; *Ibid.*, III, n° 77, p. 196-197 (dans ce dernier cas, l'inventaire a été dressé lors d'une visite pastorale).

⁴² Un seul exemple : on comptait 10 prêtres au service de chacune des grandes paroisses urbaines de Tournai (Saint-Brice, Saint-Piat et Saint-Jacques) : DUMOULIN J., *Les églises paroissiales de Tournai au 15^e siècle. Art et histoire*, dans *Les grands siècles de Tournai (12^e-15^e siècles). Recueil d'études publié à l'occasion du 20^e anniversaire des Guides de Tournai*, Tournai, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 261 (Tournai. Art et histoire, 7).

S'agissant du contenu des livres, il faut à nouveau constater le poids de la liturgie. Dans les inventaires de collections paroissiales, on retrouve, pour l'essentiel, les types de livres mentionnés dans les records ecclésiastiques⁴³ : missel, bréviaire, psautier, livres de chant et *libelli* liturgiques, conservés parfois en plusieurs exemplaires⁴⁴. Mais on voit également apparaître, surtout dans les grosses bibliothèques paroissiales, des livres liturgiques plus « spécialisés », dont les records taisent l'existence, et qu'il est d'ailleurs parfois difficile d'identifier sur la seule base des descriptions⁴⁵ : collectaire, épistolier, évangélaire, lectionnaire, martyrologe, ordinaire, processonnaire, tropaire, ainsi qu'une masse de *libelli* de tout type, réservés à certaines actions liturgiques ou à des offices particuliers⁴⁶, sans compter les formes mixtes. En 1483, l'église Saint-Jean-Baptiste à Bruges possédait ainsi trois missels (dont un d'été et un d'hiver), deux bréviaires, deux psautiers, deux graduels, deux antiphonaires, un *libellus ebdomedarii* (qualifié de *parvus ordinarius* dans un inventaire précédent, daté de 1417), un collectaire-capitulaire (*liber capitellorum et collectarum*) et *XVI processieboucskins*, absents du document antérieur⁴⁷. C'est donc tout à la fois l'uniformité de contenu général et la variété des textes liturgiques qui caractérisent les inventaires conservés.

Il est vrai que, de façon privilégiée sans doute, les testateurs léguaient des livres liturgiques à la paroisse, comme en témoignent les exemples suivants, concernant la seconde moitié du XV^e siècle. En 1447, Jean de Altavia (Hoegheweghe), chapelain de la collégiale Notre-Dame à Anvers, légua son missel à l'église de Boechout⁴⁸. En 1449, Jean de Lannoit, curé de Quartes et chapelain de Saint-Brice à Tournai, donna *a ladite eglise*

⁴³ L'intérêt de ces mentions par rapport aux records est qu'elles livrent fréquemment des précisions quant au contenu (particulièrement dans le cas des *libelli*), au support, aux dimensions, à l'écriture ou à l'état des volumes.

⁴⁴ On relève ainsi six missels, six psautiers et sept antiphonaires à Saint-Jacques à Gand en 1424 (*CCB*, III, n° 14, p. 100-102) ; cinq missels et cinq antiphonaires à Saint-Brice à Tournai en 1452 (*Ibid.*, IV, n° 132, p. 315-316) ; sept missels, quatre graduels et huit antiphonaires à Nieupoort en 1500 (*Ibid.*, I, n° 90, p. 152-153).

⁴⁵ De manière plus générale d'ailleurs, l'identification des livres mentionnés dans les inventaires peut poser question. Prenons le cas de l'inventaire de l'église Saint-Jean à Gand vers 1468-1470, qui recense notamment un *passionaris* (*Ibid.*, III, n° 19, p. 109). D'après PHILIPPART G., *Les légendiers latins et autres manuscrits hagiographiques*, Turnhout, 1977, p. 25 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 24-25), le mot « passionnaire » peut, au Moyen Âge, désigner un légendier contenant des Passions de martyrs, mais aussi un livre de méditation, un recueil de sermons ou un traité des maladies... Quant au terme « légendier », il est lui-même parfois utilisé pour qualifier des bréviaires, comme dans l'inventaire *de iocalibus et ornamentis* de la chapelle Saint-Christophe à Bruges dressé en 1471 (*CCB*, I, n° 22, p. 44), où les deux *legendarii*, *estivalis* et *hyemalis*, *sine psalterio* mentionnés sont des parties de bréviaires, si l'on en juge d'après les descriptions plus détaillées de ces volumes que livre un inventaire de 1486 (*Ibid.*, I, n° 23, p. 45).

⁴⁶ Un seul exemple : parmi les livrets que possédait l'église d'Antoing en 1473, on relève *ung livret couvert de noir ou il y a plusieurs messes, le batesme, mariage et plusieurs aultres choses ; un livret couvert de blancq cuir, ou il y a l'offisse de le dedicasse et plusieurs aultres messes ; un petit livret couvert de rouge cuir, ou est l'offisse des fons benir ; ... un livret contenant l'offisse de baptesme, ouquel on fait l'iauwe benite* (*Ibid.*, IV, n° 98, p. 248-249).

⁴⁷ *Ibid.*, I, n° 52, p. 89-90 (inventaire de 1417 : *Ibid.*, n° 51, p. 88-89).

⁴⁸ *Ibid.*, III, n° 50, p. 158-159.

saint Brice son *bon breviaire pour le enclorre en une traille de fier*, près de sa sépulture⁴⁹. En 1467, Jean Loncle, curé d’Espierres, légua à son église un bréviaire noté, à faire *pendre a tout une chaigne en ladite eglise sans jamais departir*, ainsi qu’un petit missel et un processionnaire⁵⁰. En 1469, Jean Hollette, chanoine de Notre-Dame à Namur, destina par testament son *grand breviaire sans legende, qui est notet* à l’église de Seilles (Andenne)⁵¹. En 1484, Jean du Chesne, chanoine de la cathédrale de Liège, légua son missel imprimé à l’église paroissiale de Chênée (Liège), où il était *investitus*, en échange d’un anniversaire ; en cas de manquement, le missel devait revenir à l’église de Herve, aux mêmes conditions⁵². En 1484 encore, Jean Rampaert, chapelain de l’église Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, légua à la fabrique de l’église paroissiale de Moerbeke un bréviaire en deux volumes⁵³. Dressé la même année, le testament de Jean Harmare, prêtre de Tournai, prévoyait la dispersion de sa collection entre une multitude de légataires, parmi lesquels l’église Saint-Piat à Tournai, à qui était destiné *ung grant antiphonnier en parchemin tout notté, pour estre mis ou coer d’icelle*⁵⁴. Ces testaments émanent du clergé et témoignent de l’attachement que beaucoup de prêtres éprouvaient à la fois pour leurs livres et pour l’église dont ils étaient titulaires ou qu’ils avaient desservie. Même si le phénomène n’est guère attesté dans notre documentation⁵⁵, il est probable que, dans les villes notamment, les laïcs ont aussi multiplié les initiatives en la matière. Ces legs ou ces dons participaient en effet au renforcement du patrimoine liturgique dont disposaient les églises et, aux yeux des paroissiens, ils contribuaient sans doute à garantir le bon accomplissement des activités liturgiques.

2.2. Des « livres de référence »

Pourtant, tous les livres dont les églises disposaient, notamment au bénéfice de legs ou de dons, n’étaient pas destinés au seul service du culte et de la liturgie⁵⁶. D’autres textes,

⁴⁹ *Ibid.*, IV, n° 131, p. 315.

⁵⁰ *Ibid.*, IV, n° 99, p. 250.

⁵¹ *Ibid.*, II, n° 80, p. 198.

⁵² *Ibid.*, II, n° 47, p. 104.

⁵³ *Ibid.*, IV, n° 10, p. 45.

⁵⁴ *Ibid.*, IV, n° 201, p. 365. Voir aussi, à propos des églises tournaisiennes de Saint-Piat et de Saint-Quentin, les mentions offertes par deux testaments datés de 1358 et 1366 : *Ibid.*, IV, n° 127, p. 313 ; n° 149, p. 335.

⁵⁵ Cette absence s’explique, en partie au moins, par le fait que le *CCB* ne prend pas en considération les documents qui ne font mention que d’un simple livre, bien souvent liturgique d’ailleurs : lui échappe donc, parmi beaucoup d’autres, le legs d’une *cottelette vermeille* que Marion Oude, bourgeoise de Tournai, réalisa en 1484 en faveur de la fabrique de la paroisse Notre-Dame à Tournai, en vue de *l’avancement d’ung missel* (cf. PYCKE J., *Matériaux pour l’histoire de la bibliothèque capitulaire de Tournai au Moyen Âge*, dans *Scriptorium*, t. XXXIII, 1979, p. 78). En revanche, le phénomène est massivement attesté dans l’Angleterre de la fin du Moyen Âge : HUNT A., *Clerical and parish libraries...*, p. 411.

⁵⁶ Du reste, certains livres liturgiques conservés dans les églises, comme le *manuale*, cet ancêtre du rituel (cf. infra, p. 34), pouvaient également servir de guide de pastorale dans la mesure où ils

en effet, apparaissent dans les inventaires conservés. Celui de l'église Saint-Jean à Gand, dressé autour de 1468-1470, mentionne ainsi une série de livres non liturgiques, bien souvent identifiés par leurs seuls incipit et explicit : on relève entre autres un exemplaire de la *Legenda aurea* (*ghuldine legende*), un dictionnaire, les *Sermones Discipuli* de Jean Herolt et un manuel de confesseur, la *Summa Pisana*⁵⁷. De ce point de vue, l'inventaire le plus intéressant est celui de l'église Notre-Dame à Nieupoort, qui décrit en 1500 une véritable petite bibliothèque, comprenant notamment la Bible, deux exemplaires de la *Legenda aurea* (dont l'un imprimé), deux dictionnaires (l'un imprimé), l'*Historia Romanorum*, trois sermonnaires et un recueil d'*exempla*, un manuel de confesseur, un manuel à l'usage des curés (le fameux *Manipulus curatorum*), une *expositio psalmodiarum ordinaria*, et même les *Decretales* et la *nova compilatio Gregorii noni super decretalibus*⁵⁸. Il s'agit certes là de collections importantes, comptant plusieurs dizaines de volumes, mais les modestes bibliothèques de 10 ou 15 livres pouvaient aussi receler des volumes non liturgiques, comme ce manuel de confesseur à Antoing en 1473⁵⁹, cet exemplaire en parchemin de la *Legenda aurea* à Dessel en 1479⁶⁰ ou ce manuscrit provenant de l'église de « Rosendale » (Rosendaël, Département du Nord ?) contenant les *Sermones* de Jacques de Voragine suivis d'une série de sermons de différents auteurs et de quelques opuscules et textes hagiographiques⁶¹.

Nous ignorons tout des circonstances dans lesquelles ces volumes ont été acquis, mais les testaments édités dans le *CCB* nous révèlent que les bienfaiteurs des églises paroissiales, qui pouvaient être les desservants eux-mêmes, ne se contentaient pas de les équiper en livres liturgiques ; ils veillaient également à fournir des textes concernant la prédication, les sacrements ou la spiritualité, que les pasteurs pouvaient ensuite exploiter dans le cadre de leur ministère. C'est ainsi qu'en 1395, Thierry Snoeck, chanoine de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, ordonna par disposition testamentaire que sa bible soit enchaînée dans l'église d'Helmond⁶². En 1401, Radulphe de Rivo, doyen du chapitre de Tongres, légua à l'église de Breda une *Summa confessorum* à relier avec un *collectorium rationalis divinarum* puis à enchaîner dans le chœur de l'église, ainsi que *quatuor ewangelia antiqua* à utiliser au grand autel et à exposer les jours de fête ; un autre *Rationale* devait être envoyé à l'église paroissiale de Prinsenhage⁶³. Daté de 1426, le testament de Andrieu Locquet, prêtre et chapelain de l'église Saint-Brice à Tournai, prévoyait qu'un manuscrit renfermant la *Legende d'or et les croniques Martiryennes* soit *atakié d'une kayne de fier au letrin ou on met les livres, si que nuls ne l'en puist porter hors de l'eglise*⁶⁴. La même année, Henri de

contenaient des prières, des éléments de prédication ou d'instruction religieuse, ... : LEMAITRE N., *L'éducation de la foi dans les paroisses du XVI^e siècle*, dans *L'encadrement religieux des fidèles...*, p. 429-430.

⁵⁷ *CCB*, III, n° 19, p. 108-110.

⁵⁸ *Ibid.*, I, n° 90, p. 152-153.

⁵⁹ *Ibid.*, IV, n° 98, p. 249.

⁶⁰ *Ibid.*, III, n° 77, p. 196.

⁶¹ BRUXELLES, BIBLIOTHEQUE ROYALE, 7993-7996 (1922) ; le *codex* porte au f. 1r la note *iste liber pertinet ecclesie de Rosendale* qui, il est vrai, date du XVIII^e siècle (cf. VAN DEN GHEYEN J., *Catalogue des manuscrits...*, t. III, 1903, p. 197-198).

⁶² *CCB*, II, n° 28, p. 74.

⁶³ *Ibid.*, III, n° 109, p. 254.

⁶⁴ *Ibid.*, IV, n° 130, p. 314.

Limberghen (de Backere), peut-être chapelain ou vicaire de l'église Saint-Georges à Anvers, légua à l'église de Herzele ses statuts synodaux⁶⁵. En 1495, Matthias de Nedermolen, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège et *persona* de l'église Saint-Germain à Tirlemont, attribua par testament ses *Sermones Discipuli* à l'église de « Merlins » (Meerlo, Limbourg hollandais ?), *ut vicarius seu capellanus valeat predicare subditis suis suo tempore*⁶⁶. Les clercs n'étaient d'ailleurs pas les seuls à tester en faveur des églises paroissiales. En 1476, Gérard Pippart, *mayeur des échevins* de Tournai, et Jacqueline Daubermont, son épouse, léguaient à l'église Saint-Brice une *Légende dorée* et une *Vie du Christ* en trois tomes, le tout en français⁶⁷. Du reste, il ne faut sans doute pas négliger les achats réalisés par les pasteurs eux-mêmes, sur le compte de la fabrique⁶⁸, même si les acquisitions de livres réalisées dans ce contexte répondaient prioritairement aux besoins de la liturgie.

Quoi qu'il en soit, S. Gee a récemment insisté sur le nombre et la diversité de ces « livres de référence » qui ont contribué à élargir les habitudes de lecture et les intérêts intellectuels du clergé anglais à la fin du Moyen Âge⁶⁹. Ce constat vaut également pour les Pays-Bas méridionaux. Certes, les livres liturgiques sont toujours restés majoritaires dans les collections paroissiales, mais il ne faut certainement pas sous-estimer l'importance des donations et des legs de volumes non liturgiques : les mentions repérées dans le *CCB* sont révélatrices d'une pratique répandue qui a pu, le cas échéant, augmenter fortement et diversifier largement les collections de livres des églises paroissiales⁷⁰.

3. Les collections de livres du clergé paroissial

Dans une synthèse récente sur les bibliothèques médiévales en France, deux contributions relatives aux collections individuelles à la fin du Moyen Âge consacrent

⁶⁵ *Ibid.*, III, n° 72, p. 187.

⁶⁶ *Ibid.*, II, n° 36, p. 85.

⁶⁷ *Ibid.*, IV, n° 193, p. 359-360.

⁶⁸ ADAM R., *L'abbé d'Averbode Gérard van der Scaeft († 1532) et ses livres. Contribution à l'histoire culturelle des anciens Pays-Bas à l'aube des Temps Modernes*, à paraître dans les actes du colloque *Lambert Lombard* organisé à Liège en mai 2006, en donne un bon exemple en exploitant les comptes de la paroisse de Zutendael, mentionnant plusieurs achats de livres non liturgiques à l'usage du chanoine d'Averbode qui la desservait (et qui, devenu abbé, en a gardé quelques-uns à son propre usage) : la *Summa de casibus conscientiae* d'Astesanus de Ast, une *Cronica Brabancia*, le *Speculum exemplorum*, la *Gemma vocabularium*, des opuscules d'Augustin.

⁶⁹ GEE S., *Parochial libraries in pre-reformation England*, dans REES JONES S., dir., *Learning and literacy in medieval England and abroad*, Turnhout, 2003, p. 199-222 (Utrecht studies in medieval literacy, 3).

⁷⁰ Deux pourcentages, pour donner un ordre de grandeur : SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England...*, p. 208, a calculé que sur les 6363 livres des 358 églises de l'archidiaconé de Norwich autour de 1400, quelque 500 — 8 % — n'étaient pas des livres liturgiques ; à partir des renseignements livrés par les rapports de visites pastorales du diocèse de Rodez vers 1450, LEMAITRE J.-L., *Les livres liturgiques dans les paroisses des pays de langue d'oc...*, p. 149, aboutit à la proportion de 14 % de livres extra liturgiques (en l'occurrence, la diversité de ces livres non liturgiques n'est pas très importante puisqu'il s'agit surtout des statuts synodaux et de légendiers).

quelques lignes aux livres des curés, des desservants et des chapelains⁷¹. Ceux-ci ne se contentaient donc pas de tirer parti du matériel livresque disponible dans leur paroisse ; ils possédaient aussi des livres en propre. Malheureusement, ces manuscrits et ces incunables ont connu le sort classique des volumes qui n'appartenaient pas à la bibliothèque d'une institution : ils ont très largement disparu, bien souvent dès les premières décennies du XVI^e siècle⁷². Dès lors, pour dessiner le profil culturel des clercs paroissiaux, le recours aux données « indirectes », livrées principalement par les testaments et les inventaires après décès, s'impose. Dans cette perspective, l'idéal est de se fonder sur les collections dont nous possédons une image (plus ou moins) complète : les nombreuses mentions de dons ou de legs à des curés ou à des desservants ne doivent évidemment pas être négligées, mais en raison de leur caractère ponctuel, elles n'ont pas la même valeur que les descriptions des fonds de livres que donnent les testaments dressés par des membres du clergé paroissial et, plus encore, les inventaires après décès de leurs biens. À cet égard, plusieurs dizaines de documents consignés entre 1450 et 1500 peuvent retenir l'attention, mais il convient d'en évaluer soigneusement la nature, la teneur et la portée.

3.1. Des questions critiques

Ce corpus ne représente évidemment qu'une infime partie des milliers de documents similaires qui ont dû être produits dans la seconde moitié du XV^e siècle. Le clergé urbain, tout particulièrement celui d'Anvers et de Bruxelles, y occupe une place prépondérante, excessive au regard de son poids réel au sein du clergé paroissial de la fin du Moyen Âge. En revanche, les collections de livres des prêtres ruraux, pourtant majoritaires dans l'espace ici envisagé, demeurent dans l'ombre. Parmi les documents rassemblés, on a pris le parti d'exploiter prioritairement les testaments ou les inventaires après décès qui nous renseignent sur les bibliothèques des curés ou des desservants, en complétant, le cas échéant, les données rassemblées par l'examen des documents concernant les chapelains et, plus généralement, des prêtres non autrement qualifiés dans nos sources mais qui gravitaient dans l'environnement des principales églises urbaines des Pays-Bas méridionaux : s'ils n'étaient pas titulaires de bénéfices impliquant une action pastorale, les uns et les autres participaient à l'encadrement religieux des paroisses.

⁷¹ HASENOHR G., *L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles*, dans VERNET A., dir., *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I : *Les bibliothèques médiévales. Du VI^e siècle à 1530*, Paris, 1989, p. 215-263 (p. 232) ; AQUILON P., *Petites et moyennes bibliothèques, 1480-1530*, dans *Ibid.*, p. 285-309 (p. 289).

⁷² Un exemple particulièrement éclairant de ces disparitions : DELVILLE J.-P., *Les statuts synodaux de l'ancien diocèse de Liège*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XX, 1979, p. 39-78, et AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 79-93, n'ont répertorié que 16 manuscrits des statuts synodaux du diocèse de Liège, alors que des milliers d'exemplaires de ce recueil, dont la possession était imposée aux prêtres des quelque 1700 paroisses de ce gigantesque diocèse, furent copiés durant les derniers siècles du Moyen Âge. En ce qui concerne les statuts synodaux de Cambrai et de Tournai, la tradition manuscrite est plus mince encore : AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, *passim*. Sur la disparition des bibliothèques individuelles médiévales, il convient de lire et de méditer les remarques de BOZZOLO C. et ORNATO E., *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge. Trois essais de codicologie quantitative*, 2^e éd., Paris, 1983, p. 72-83, 372-376. Par ailleurs, il est probable que, parmi les manuscrits médiévaux et les incunables conservés dont l'histoire ancienne reste méconnue, certains aient appartenu aux clercs des paroisses.

Les sources mises en œuvre soulèvent plusieurs problèmes critiques⁷³. En ce qui concerne les testaments, rares sont ceux qui décrivent l'intégralité des livres possédés par un individu. Le testateur a pu les passer sous silence car les livres suivaient la même voie que ses autres biens meubles ; ou bien, il a attribué certains livres à des personnes ou à des institutions qui lui étaient familières, mais sans préciser le sort du reste de sa collection ; ou bien encore, il a disposé de sa bibliothèque — ou d'une partie de celle-ci — en bloc, au moyen d'une formule générale, sans en détailler le contenu⁷⁴. Il est probable que ces pratiques se soient répandues dans la seconde moitié du XV^e siècle, au moment où la généralisation de l'imprimé accélérât le processus de banalisation du livre, à l'œuvre depuis le XIV^e siècle⁷⁵. Lorsqu'on a la bonne fortune d'avoir conservé le testament d'un clerc et l'inventaire après décès de ses biens, la comparaison des deux listes s'avère édifiante. Un seul exemple : dressé en 1457, le testament de Mathias Vlugghe, chapelain de la collégiale Notre-Dame à Anvers et curé de Oorderen, mentionne seulement le *breuiarium* du testateur et désigne le reste de ses livres au moyen d'une formule générique — *et omnes libros* — ; la même année, l'inventaire après décès de sa collection répertorie un total de 16 volumes⁷⁶. Habituellement, ce sont les livres utilitaires, techniques, d'usage courant et souvent d'apparence modeste, qui échappaient au recensement, pour des raisons à la fois « idéologiques » — le testament devait donner une certaine image du testateur —, et pratiques — nombreux étaient les livres de ce type qui se transmettaient de la main à la main⁷⁷. Quant aux inventaires après décès, ils ne recensent pas nécessairement l'ensemble d'une collection, certains livres ayant disparu entre le décès de leur propriétaire et la composition de la liste, distraits par l'entourage, les héritiers ou même les responsables des documents⁷⁸.

Dans la plupart des listes de livres fournies par les testaments et les inventaires après décès, les descriptions des volumes sont incomplètes et/ou imprécises. Les documents sont généralement avarés en détails sur le support, la technique de production (manuscrit ou

⁷³ Ces questions critiques sont exposées dans nombre de travaux de qualité et notamment, tout récemment, par VANWIJNSBERGHE D., « *De fin or et d'azur* »..., p. 51-53, 86-89.

⁷⁴ Lorsqu'il testa en 1496, Lambert Wilhelmi, curé de Notre-Dame à Anvers, mentionna le legs de deux ouvrages à la Faculté de théologie et à la Faculté des arts de l'Université de Louvain, et se contenta de régler le sort du reste de sa bibliothèque, en y distinguant deux ensembles : *omnes libros signatos signo manuali magistri Petri Iohan pius locis vel ecclesiasticis personis et talibus per personas easdem relinquendos iuxta dispositionem executorum ; reliquos vero libros meos volo exponi venditioni* (suit une série de dispositions) (CCB, III, n° 64, p. 177).

⁷⁵ MEEK E. L., *Printing and the English parish clergy in the later Middle Ages*, dans *Transactions of the Cambridge bibliographical Society*, t. XI, 1997, p. 112-126, a montré que la diminution du pourcentage de testaments de clercs anglais mentionnant des livres au XV^e et surtout au XVI^e siècle s'expliquait par le fait que l'on éprouvait de moins en moins le besoin de préciser le sort des livres que l'on possédait étant donné la diminution de leur valeur vénale. Sur ce processus, on lira les remarques pénétrantes de ORNATO E., *Un amico poco fidele del manoscritto : la carta*, dans ID., *Apologia dell'apogeo. Divagazioni sulla storia del libro manoscritto nel tardo medioevo*, Rome, 2000, p. 19-32 (I libri di Viella, 22).

⁷⁶ CCB, III, n° 54-55, p. 164-165.

⁷⁷ VANWIJNSBERGHE D., « *De fin or et d'azur* »..., p. 51.

⁷⁸ L'important intervalle de temps — jusqu'à plusieurs années — qui pouvait s'écouler entre la mort d'un individu et la composition de l'inventaire a sans doute favorisé ces disparitions.

imprimé), l'écriture, la reliure ou l'éventuelle décoration des volumes, sans parler de leur origine et de leur provenance. Bien souvent, les rédacteurs se sont contentés de mentionner le premier texte que contenait le *codex* ou, au mieux, les œuvres les plus importantes qui le constituaient, en omettant les autres opuscules qu'il renfermait peut-être — on aura l'occasion d'y revenir⁷⁹. On doit aussi souligner le flou des indications concernant le titre, l'auteur ou la langue du (des) texte(s) décrit(s), imposant au chercheur un long travail d'identification qui, dans certains cas, n'aboutit d'ailleurs pas : des intitulés tels que *duo alii parvi libri ut apparuit oracionum, tractatus logice ... unus quinternus cum certis epistolis ... duo libri dicti Franciscus Petrarcha non ligati, parva volumina servancia ad horas diei* ou *vier geprijnte boecken in papiere van sancten ... vele andere cleyne ghetijboecken ende andere rapiamus*, permettent juste de se représenter globalement le contenu des volumes ainsi décrits⁸⁰. Et, comment savoir, ne serait-ce que de manière générale, ce que contenaient les *V andere cleyne boexkens*, les *alii codices et libelli papirei varias materias continentes*, les *VI boeke papiers* et les *XXV quinterni impressi de diversis materiis*, les *plures tractatus impressi nondum ligati*, les *alii diversi parvi libri papirei*, ou le *cleyne boexken van diversen tractaten* repérés au fil des documents⁸¹ ?

Plus fondamentalement, les testaments ou les inventaires après décès n'offrent jamais qu'une photographie — bien souvent imparfaite d'ailleurs, on vient de le souligner — de la collection de livres d'un individu à un moment donné de son histoire, généralement à la fin de sa vie. Ces documents ne peuvent servir à reconstituer les différentes phases, les mécanismes et les modalités de la constitution et de l'évolution de la collection qu'ils décrivent : est-elle le résultat d'une politique d'acquisition cohérente et délibérée ou le simple effet d'une série de legs et de donations ? Quelle est la part respective des achats, des dons, de la copie personnelle ? À quelle(s) préoccupation(s) précise(s) répondait l'acquisition de tel ou tel texte ? Une partie de la collection n'a-t-elle pas disparu bien avant d'être décrite ? De même, les testaments et les inventaires après décès ne permettent pas de préjuger de l'usage qui était fait des livres, par exemple de l'assiduité avec laquelle leur propriétaire les lisait, les annotait, les exploitait, les prêtait, ...

En somme, les listes médiévales de livres du clergé paroissial sont extrêmement rares et ne livrent qu'un état incomplet, imprécis et ponctuel des collections qu'elles décrivent⁸². Dans ces conditions, s'il paraît délicat d'en proposer une analyse purement quantitative, le corpus rassemblé se prête en revanche volontiers à une approche qualitative, visant à

⁷⁹ Parfois, une mention laissée par le rédacteur permet au moins de savoir que le volume véhiculait plus d'un texte. Ainsi ce *liber in asseribus ligatus cum rubeo coreo, continens de simplicium confessorum instructione cum aliis ceteris tractatibus*, qui apparaît dans l'inventaire après décès de Philippe van Puerse, chapelain à la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, réalisé en 1498 (*CCB*, IV, n° 62, p. 131).

⁸⁰ *Ibid.*, III, n° 56, p. 166 ; *Ibid.*, IV, n° 67, p. 142, 143 ; *Ibid.*, IV, n° 36, p. 88 ; *Ibid.*, IV, n° 20, p. 60.

⁸¹ *Ibid.*, III, n° 73, p. 188 ; *Ibid.*, III, n° 53, p. 163 ; *Ibid.*, IV, n° 67, p. 142, 143 ; *Ibid.*, IV, n° 72, p. 148 ; *Ibid.*, IV, n° 11, p. 46 ; *Ibid.*, III, n° 79, p. 201.

⁸² À l'instar de plusieurs de leurs confrères britanniques, SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England...*, p. 207, et HUNT A., *Clerical and parish libraries...*, p. 402, doutent de la possibilité de reconstruire les bibliothèques personnelles des prêtres de paroisse sur la seule base des données fournies par les testaments.

identifier, au-delà des spécificités de telle ou telle collection, les tendances générales de la culture des prêtres paroissiaux.

3.2. Modes d'acquisition des livres et taille des collections

En 1420, Gérard Stein de Buderick, clerc du diocèse de Cologne, acheva un exemplaire du *Collectarius super librum Psalmorum* de Pierre de Herentals, prieur de l'abbaye de Floreffe ; dans les décennies qui suivirent, le *codex* passa de main en main, au gré de ventes et de successions, comme en témoignent des notes portées au f. 203r, qui livrent les noms de ses propriétaires successifs : Jean Varenacker, étudiant à Louvain, possédait le volume en 1448, avant qu'il ne passe à un certain Jean van Buten de Gand ; ses héritiers vendirent ensuite le manuscrit à Jean Dorlaghe, curé de Saint-Jacques à Gand, qui le légua à Jacques Burgaisson, curé de Zwijnaarde (entre 1448 et 1456), lequel décida de le faire « restituer » à l'abbaye de Floreffe⁸³. Cet exemple, qui n'est pas unique⁸⁴, témoigne de la vitalité du marché du livre à la fin du Moyen Âge et de la diversité des modes d'acquisition des volumes⁸⁵.

⁸³ NAMUR, MUSEE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS, *Fonds de la Ville*, 22, f. 203r : *Explicit utilis glosa supra psalterium [canonicum (ajouté dans l'interligne)] collecta per fratrem Petrum de Herentals, canonicus [sic] priorem Floreffiensis premonstratensis ordinis, ad opus reverendi patris Iohannis de Arkel, quondam Traiectensis, postea Leodiensis episcopi, anno incarnationis Domini millesimo ccc° lxxiiii° in mense ianuario, die quarta nec non scripta et finita per manus Greardi [sic] Stein de Buderick, clerici Coloniensis dyocesis, anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo, mensis augusti, die decima septima. Unus laudetur Deus qui vivit et regnat, trinus et unus. Amen. Collectarius expositionum libri psalmodum.* Cette dernière phrase est à l'encre rouge, après un espace blanc de quelques lignes ; dans cet espace, les deux notes suivantes ont été ajoutées : *Pertinet autem magistro Iohanni Varenacker in studio Lovaniensi anno xlviio°* ; cette mention a été ajoutée par une autre main qui a transcrit juste au-dessous : *domino Iohanni van Buten de Gandavo.* Ensuite, d'une encre plus noire, on lit : *magistro Iohanni Dorlaghe, curato Sancti Iacobi Gandavi, emptus ab heredibus quondam domini Iohannis van Buten, deinde legatus fuit per testamentariam dispositionem prefati magistri Iohannis Dorlaghe huiusmodi libri domino Iacobo Brugaisson [sic], curato de Zwinarde iuxta Gandavum, qui petit eum restitui et tradi ad manus domini abbatis vel prioris monasterii Floreffiensis ordinis premonstratensis Leodiensis diocesis.* En recourant au terme *restituere*, le donateur indiquait probablement son intention de « rendre » le *codex* au monastère dont provenait l'auteur de l'œuvre y contenue. Sur ce manuscrit, cf. FAIDER P., *Catalogue des manuscrits conservés à Namur (Musée archéologique, Évêché, Grand Séminaire, Museum Artium S.J. etc.)*, Gembloux, 1934, p. 76-77 (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique, 1). Sur ce volume, voir FRAËYS DE VEUBEKE A.-C., *Les manuscrits de l'abbaye de Floreffe : histoire d'une bibliothèque factice*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. XLVIII, 1977, p. 609 (avec bibliographie complémentaire).

⁸⁴ Parmi les manuscrits aujourd'hui conservés à Valenciennes, un volume copié au XV^e siècle (et terminé, pour sa dernière partie du moins, en 1468), contenant un abrégé du *Rationale divinarum officiorum* de Guillaume Durand et le martyrologe d'Usuard, affiche plusieurs notes de possession qui renseignent sur ses propriétaires médiévaux, localisés dans le nord de la Hollande (diocèse d'Utrecht) ; il a notamment appartenu au curé de Krommenie, au vice-curé d'Assendelff (qui l'acheta en 1486 aux héritiers du précédent), au pasteur de Westzaan en 1496, qui le légua à son successeur : VALENCIENNES, BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, 131 (124), f. 1v ; cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, XXV. Poitiers-Valenciennes, Paris, 1894, p. 242. Le manuscrit appartient plus tard à l'abbaye de Saint-Amand.

⁸⁵ Voir à ce sujet les remarques de SHINNERS J., *Parish libraries in medieval England...*, p. 215-218.

L'activité de copie à titre personnel devait être assez courante au sein du clergé ayant charge d'âmes. La pratique consistant à exécuter soi-même les livres dont on avait besoin s'était répandue dans tout l'Occident à la fin du Moyen Âge, parallèlement à la diminution du coût des matières premières et à l'éclatement des centres de production manuscrite. Dans nos documents, les nombreuses mentions de livres non reliés, recouverts d'une simple peau de parchemin, de *libelli* et de cahiers de tout type pourraient être interprétées comme des indices de cette habitude, même si rien ne prouve que les livres ainsi décrits furent transcrits par ceux qui les possédaient au moment de la réalisation des testaments ou peu avant celle des inventaires. Pour en savoir plus, le repérage et l'expertise des rares manuscrits survivants s'imposent. Des sondages parmi les catalogues des principaux fonds manuscrits de l'aire géographique ici envisagée — et, singulièrement, celui de la Bibliothèque royale de Bruxelles — ont permis de repérer quelques dizaines de volumes qu'un colophon rattache explicitement à un membre du clergé paroissial des Pays-Bas méridionaux. Leurs caractéristiques matérielles doivent retenir l'attention : en papier, de dimensions petites ou moyennes et donc facilement maniables⁸⁶, dépourvus de décoration (hormis les habituelles initiales rouges), mis en page de manière sommaire, transcrits dans une gothique cursive, ces *codices* présentent habituellement une apparence modeste. Leur contenu est également significatif : dans la majorité des cas, il s'agit de recueils contenant un nombre plus ou moins important de textes, souvent courts et concernant les activités pastorales au sens large. Tous ces traits sont typiques de beaucoup de livres de la fin du Moyen Âge, réalisés par des « amateurs » en réponse à des besoins culturels individualisés : selon toute vraisemblance, les quelques volumes de ce type qui nous sont parvenus ne représentent qu'une infime minorité par rapport à la masse de ceux qui furent exécutés au XV^e siècle par les prêtres des paroisses⁸⁷.

Si les pasteurs ont copié eux-mêmes les textes utiles à leur ministère, ils ont également fait appel à leurs confrères ou à des proches, contre rémunération. On sait que les métiers de copiste, d'enlumineur ou de relieur étaient considérés comme des professions licites pour les prêtres⁸⁸. Plus généralement, ceux qui, sans être des scribes de métier, ont exercé une activité ponctuelle de copie rémunérée furent nombreux. Le contexte socio-culturel de la fin du Moyen Âge a favorisé le développement de cette activité de copie « en

⁸⁶ Sur les dimensions des manuscrits à la fin du Moyen Âge, cf. BOZZOLO C. et ORNATO E., *Pour une histoire du livre manuscrit...*, p. 269-287.

⁸⁷ Il faudrait maintenant envisager l'examen codicologique de ce petit corpus de manuscrits afin de mieux identifier leur contenu, retracer leur histoire et définir leurs usages ; en la matière, les catalogues dépouillés, notamment ceux des bibliothèques municipales du nord de la France (Arras, Cambrai, Douai, Lille ou Valenciennes), fort anciens, ne donnent plus guère satisfaction. Sur les caractéristiques des manuscrits copiés par les curés et vicaires des Pays-Bas actuels, cf. GUMBERT J. P., *Manuscrits datés conservés dans les Pays-Bas*, t. II : *Les manuscrits d'origine néerlandaise (XV^e-XV^e siècles) et supplément au tome premier*, Leyde, New York, Copenhague, Cologne, 1988, p. 41.

⁸⁸ Les statuts synodaux de Cambrai de *ca.* 1238-1248, § 118, avaient dressé la liste des *officia que clerici possunt exercere* ; parmi eux, on relève les métiers suivants : *pictor, scriptor, librorum reparator et eorum venditor, pergaminum et incausti parator* (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 51). Par la suite, cette liste disparut des statuts de Cambrai, mais on la retrouve dans les *Antiqua statuta* de Tournai du début du XIV^e siècle, XII, § 9 (*Ibid.*, p. 339) et dans les statuts synodaux de Tournai de 1366, X, § 1 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 50).

amateur » : en ville, notamment, les collèges canoniaux, les hôpitaux, de même que les institutions civiles ou les associations de type socio-économique (métiers, confréries, ...), ont fréquemment fait appel aux services du clergé, pour transcrire, compléter, entretenir ou réparer des manuscrits « de bibliothèque » ou des documents d'archives. En la matière, les données disponibles sont extrêmement éclatées, ce qui rend toute approche synthétique délicate. Sur la base d'un dépouillement exhaustif de la documentation disponible, principalement comptable, D. Vanwijnsberghe a néanmoins dressé, tout récemment, un répertoire des ouvriers du livre actifs à Tournai au Moyen Âge (enlumineurs, scribes, relieurs, parcheminiers). Riche de quelque 120 noms, il comprend une dizaine d'artisans explicitement qualifiés de prêtres dans les sources : quatre d'entre eux, inscrits au registre de la corporation des peintres et verriers de Tournai, exercèrent le métier d'enlumineur ; les autres sont mentionnés dans les comptes, à l'occasion de travaux de reliure ou de copie qui ont dû présenter, dans certains cas au moins, un caractère occasionnel⁸⁹.

Plus que la commande, l'achat de livres sur le marché de l'occasion constituait un moyen efficace d'accroître sa collection. Ce marché était alimenté par les dispositions testamentaires de nombreux défunts, demandant que tout ou partie de leur collection soit vendu pour de bonnes œuvres. En ville, notamment, les chapitres séculiers, qui abritaient un public lettré, organisaient fréquemment des ventes de livres de chanoines ou de chapelains décédés. La documentation disponible conserve ainsi la trace de cinq ventes de livres ayant appartenu à des prêtres, organisées à Malines dans la dernière décennie du XV^e siècle (1489, 1497, 1498, 1500, 1500)⁹⁰ ; comme les comptes dressés à ces occasions mentionnent parfois les noms et/ou titres des acheteurs, nous savons que, dans deux cas au moins, des curés en profitèrent pour acquérir des livres : en 1497, celui de Nekkerspoel acheta le commentaire biblique de Nicolas de Lyre en cinq volumes lors de la vente des biens de Louis Walteri, chapelain à la collégiale Saint-Rombaut⁹¹ ; l'année suivante, celle des livres de Lambert de Thenis, également chapelain de cette institution, permit au vice-curé de l'église Saint-Pierre à Malines de se procurer *diversa copulata*⁹². Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples : à l'évidence, ce marché de l'occasion fournissait de nombreuses possibilités de se procurer à moindre prix les livres dont on avait besoin.

La diffusion de l'imprimé dans les trois dernières décennies du XV^e siècle a-t-elle contribué à la mise en place d'un marché du livre neuf, auquel les prêtres de paroisse auraient pu s'approvisionner ? F. Rapp a naguère rappelé que l'imprimerie avait mis à la disposition du public lettré un nombre de livres bien plus élevé qu'autrefois et à moindre coût ; parmi eux, de nombreux ouvrages destinés à soutenir la prière, à instruire ou à édifier, à l'usage des clercs⁹³. Et il est vrai que, parmi le stock de livres imprimés conservé

⁸⁹ VANWIJNSBERGHE D., « *De fin or et d'azur* »..., p. 152-153, 265-318. En 1409-1410, par exemple, un nommé Baudouin est rémunéré pour avoir copié au missel de l'église Saint-Brice les obits à célébrer (p. 273) ; et en 1533-1534 et 1536-1537, c'est Martin Vincent qui est mentionné dans le compte de cette église pour l'achat de parchemin et la copie d'un nouvel antiphonaire (p. 316).

⁹⁰ CCB, III, n° 86, 88, 90, 96, 98.

⁹¹ *Ibid.*, III, n° 88, p. 216.

⁹² *Ibid.*, III, n° 90, p. 218.

⁹³ RAPP F., *Les caractères communs de la vie religieuse*, dans *Histoire du christianisme*, t. VII : *De la réforme à la réformation (1450-1530)*, Paris, 1994, p. 244-245 ; *ID.*, *Réformes et inerties*..., p. 198-199.

dans une maison de Gand mais appartenant à un libraire d'Anvers qui fut saisi en 1490-1491 sur ordre du Magistrat de la ville, les recueils de sermons et, plus généralement, les textes utiles à la pastorale abondaient⁹⁴. Paradoxalement, pourtant, la présence des incunables dans les collections des curés et des desservants semble faible. D'après les mentions explicites de livres imprimés dans les inventaires après décès et les testaments, aucune bibliothèque n'était majoritairement composée d'incunables avant le début du XVI^e siècle, et rares étaient les collections comportant ne serait-ce qu'un tiers ou même un quart de livres imprimés. De manière générale, les volumes produits mécaniquement ne sont guère présents, même dans la dernière décennie du XV^e siècle. Ce constat peut paraître surprenant, mais de récentes études ont démontré que, jusque vers 1500, le manuscrit était encore largement prédominant dans les bibliothèques ; c'est vraisemblablement durant les premières décennies du XVI^e siècle que s'opéra le basculement du manuscrit vers l'imprimé dans la transmission de la culture écrite⁹⁵. En l'occurrence, ce succès tardif du manuscrit s'explique par une série de facteurs : vers 1500 encore, on transcrivait soi-même dans des miscellanées les opuscules utiles à son ministère, on achetait les volumes dont on avait besoin sur le marché de l'occasion, on recevait des livres copiés à la main quelques décennies auparavant.

Il faut en effet insister sur l'importance des legs et des donations dans la constitution des collections. On sait qu'à la fin du Moyen Âge, beaucoup de candidats au sacerdoce ont bénéficié des dispositions testamentaires de leur entourage pour se constituer un embryon de bibliothèque ; de ce point de vue, l'oncle semble avoir joué un rôle privilégié. Lorsque, en 1487, Jean de Zuene testa, ce *subplebanus* et chapelain de la collégiale Notre-Dame à Anvers prévint notamment de léguer à son neveu sa bible en deux volumes, un légendier (la célèbre *Legenda aurea*), un manuel de curé très largement répandu (le *Manipulus curatorum*), deux manuels de confesseur (dont celui d'Antonin de Padoue) et un bréviaire : de toute évidence, celui à qui était dévolue cette collection très spécialisée se destinait — ou était destiné — au sacerdoce⁹⁶. Au-delà du cercle familial, les curés, vicaires, chapelains, prêtres auxiliaires ou simples clercs s'inséraient dans des réseaux qui formaient de véritables circuits de (re)distribution des livres : des proches, des confrères ou des clercs réguliers, des paroissiens aisés, étaient susceptibles de donner ou, plus souvent, de léguer des livres, manifestant ainsi la force des liens d'amitié ou de solidarité qui s'étaient noués au fil des années, parfois dans l'accomplissement des mêmes activités liturgiques ou pastorales. Si, en 1457, le frère croisier tournaisien Adam de Prayaux légua une *Legenda aurea* au curé de Saint-Brice à Tournai et le *Pèlerinage de vie humaine* de

⁹⁴ CCB, III, n° 30, p. 125-129.

⁹⁵ BOZZOLO C. et ORNATO E., *Les bibliothèques entre le manuscrit et l'imprimé*, dans VERNET A., dir., *Histoire des bibliothèques françaises...*, t. I, p. 333-347 ; reproduit dans ORNATO E., *La face cachée du livre médiéval*, Rome, 1997, p. 245-272. C'est vers 1520-1530 que l'imprimé se différencie définitivement du manuscrit, tant en ce qui concerne les contenus textuels que d'un point de vue matériel (cf. LABARRE A., *Les incunables : la présentation du livre*, dans CHARTIER R. et MARTIN H.-J., dir., *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, 2^e éd., Paris, 1989, p. 228-255 ; ID., DUREAU J.-M., *Des années de transition : 1500-1530*, dans *Ibid.*, p. 256-267).

⁹⁶ CCB, III, n° 62, p. 174. Sur l'habitude de léguer au neveu, cf. par exemple HASENOHR G., *L'essor des bibliothèques privées...*, p. 225.

Guillaume de Digulleville au *lieutenant* de ce dernier⁹⁷, c'est sans doute parce qu'il avait appris à apprécier ces pasteurs de la paroisse où les croisières étaient souvent amenés à prêcher⁹⁸. Beaucoup d'autres legs s'inscrivaient dans des contextes semblables, comme celui d'un bréviaire au doyen de Saint-Brice par Jehan de Lannoit, chapelain de cette même église et curé de Saint-Nicolas (1463)⁹⁹ ; celui d'un volume contenant un traité de théologie pastorale (la *Dieta salutis* de Guillaume de Lavicea) et un *Speculum anime* au curé de Diegem par Jean de Calstris, chapelain de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles (1481)¹⁰⁰ ; ou celui de recueils de sermons et d'*exempla* au vice-curé de Perke (Steenokkerzeel) par Jean de Zuene, *subplebanus* de la collégiale Notre-Dame à Anvers (1487)¹⁰¹. Les livres circulaient donc dans l'environnement de beaucoup de collégiales ou d'églises paroissiales, et les dons et les legs, visiblement réalisés à bon escient, en tenant compte des responsabilités pastorales des bénéficiaires, permettaient à nombre de prêtres de développer ou de renforcer leur collection de livres.

Est-il possible d'en évaluer la taille ? Si l'on se fonde sur les inventaires après décès des curés ou des desservants, le nombre d'ouvrages variait de quelques unités à une soixantaine, mais le testament d'un prêtre tournaisien non autrement identifié mentionne pas moins de 122 livres en 1426¹⁰² ; d'une manière générale, le seuil de la dizaine de volumes n'était sans doute que difficilement atteint par beaucoup de prêtres. Retenons que les deux tiers des inventaires de la seconde moitié du XV^e siècle en recensent entre 10 et 20. Ce nombre peut être comparé aux résultats des enquêtes menées naguère par G. Hasenohr et P. Aquilon : en moyenne, la première a compté moins de cinq volumes aux mains des curés, prêtres et chapelains ; le second propose des totaux un peu plus élevés pour les curés et les simples prêtres (de 5 à 15 titres), et largement supérieurs pour les chapelains (31 titres à Paris, 22 en province)¹⁰³.

⁹⁷ *Ibid.*, IV, n° 118, p. 301. Il existe deux rédactions du *Pèlerinage* : la première, gros récit de 13500 octosyllabes composé en 1330-1331, était destinée à être lue à un auditoire laïque durant quatre journées.

⁹⁸ Comme en témoignent les comptes de la fabrique : cf. DUMOULIN J., *Les églises paroissiales de Tournai...*, p. 268.

⁹⁹ *CCB*, IV, n° 133, p. 316.

¹⁰⁰ *Ibid.*, IV, n° 34, p. 86.

¹⁰¹ *Ibid.*, III, n° 62, p. 173-174.

¹⁰² *Ibid.*, IV, n° 169, p. 343-346, et VANWIJNSBERGHE D., « *De fin or et d'azur* »..., p. 50-51.

¹⁰³ HASENOHR G., *L'essor des bibliothèques privées...*, p. 232 ; AQUILON P., *Petites et moyennes bibliothèques...*, p. 289. Observe-t-on une évolution dans les premières décennies du XVI^e siècle, liée à la diffusion de l'imprimé ? La réponse est plutôt négative, si l'on en croit les résultats de l'enquête menée par LABARRE A., *Le livre dans la vie amiénoise du seizième siècle. L'enseignement des inventaires après décès, 1503-1576*, Paris, Louvain, 1971, p. 139-144 (Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris-Sorbonne. Série « Recherches », 66 ; Travaux du Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, 66), qui s'est fondé sur le corpus des inventaires après décès amiénois du XVI^e siècle. Il a répertorié 21 documents antérieurs à 1531 mentionnant des livres qui concernent des prêtres de paroisse (alors qu'une quinzaine n'en possédaient pas, du moins au témoignage de ces documents) ; à quatre exceptions près, ces collections comptent moins de 10 livres.

Du reste, on se méfiera de ces estimations chiffrées, qui voilent la complexité et la diversité du réel. On l'a dit, la plupart des testaments et des inventaires après décès prennent le volume comme unité de compte, alors qu'un même *codex* pouvait contenir de nombreux traités et, de la sorte, faire office, pour son propriétaire, de véritable bibliothèque portative¹⁰⁴. Dressé en 1483, voici l'inventaire après décès de Barthélemy Moens, curé de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles¹⁰⁵. L'un des 25 volumes qu'il décrit a survécu : le *Bruxellensis* 3614-3623 (1716), copié, pour une part au moins, par ce dernier en 1475, et recensé en 17^e position dans l'inventaire, sous l'intitulé *Compendium theologie in papiro scriptus*. Ce gros volume de 368 feuillets de papier véhicule bien le *Compendium theologiae* de Jean de Combes aux f. 2r-134v, mais il contient une dizaine d'autres traités destinés à faciliter la tâche de direction de conscience : celui de Guillaume Peyraut sur les sept sacrements (f. 136r-185v) et un abrégé de sa fameuse *Summa de vitiis et virtutibus* (f. 186r-259v) ; plusieurs opuscules de Jean Gerson (f. 261r-292v, 296r-304r), dont le célèbre *Opus tripartitum* (f. 261r-274v) ; des œuvres sur la vie spirituelle et sur la messe de Henri de Langenstein (f. 292v-295v, 305r-317r) et de Jean Nider (f. 318r-368v) — ce dernier traité étant d'une autre main¹⁰⁶. On le voit, les textes que véhicule ce seul volume, qu'il faudrait maintenant expertiser, constituaient déjà, pour son propriétaire, une véritable petite collection de référence pour le bon accomplissement de ses tâches pastorales¹⁰⁷.

3.3. Les lignes de force des collections

Au-delà de ce cas particulier, à quelles catégories de textes les prêtres des paroisses avaient-ils principalement recours ? Le corpus documentaire étant très limité et assez disparate, la perspective adoptée doit nécessairement rester globale : il ne saurait être question de s'attacher à définir la composition de chacune des bibliothèques identifiées ; il s'agira plutôt de repérer les « lectures partagées » des prêtres exerçant des responsabilités en matière de *cura animarum* à la fin du Moyen Âge, afin de cerner le noyau spécifique de leur bibliothèque. Ce ne seront donc pas les particularités ou les singularités de certaines collections qui retiendront l'attention, mais au contraire les textes ou les ensembles textuels largement présents dans les bibliothèques, en vue de tracer à gros traits quelques lignes de force de la culture des responsables des paroisses et d'en mieux percevoir les fonctions.

¹⁰⁴ HARDMAN P., *A medieval library in parvo*, dans *Medium Aevum*, t. XLVII, 1978, p. 262-273.

¹⁰⁵ CCB, IV, n° 72, p. 147-148.

¹⁰⁶ VAN DEN GHEYN J., *Catalogue des manuscrits...*, t. III, 1903, p. 105 ; MASAI F. (†) et WITTEK M., dir., *Manuscrits datés conservés en Belgique. Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles*, t. IV : 1461-1480, Bruxelles-Gand, 1982, p. 74, n° 553.

¹⁰⁷ À l'instar de ce vade-mecum composé par un prêtre anglais à son usage personnel, étudié et partiellement édité par HAINES R. M., *A York priest's notebook*, dans *Ecclesia anglicana : studies in the english Church of the Latter Middle Ages*, Toronto, 1989, p. 156-177 : il contient de nombreux opuscules et extraits relatifs aux sacrements, aux œuvres de charité, aux péchés capitaux, ...

3.3.1. Célébrer Dieu : une culture liturgique

Ces collections s'articulaient d'abord autour de la liturgie et, plus spécifiquement, du bréviaire. Il s'agit là du livre du prêtre par excellence : on le rencontre dans presque toutes les collections¹⁰⁸, et il est souvent décrit avec moins de brièveté que les autres volumes, signe de l'attention qu'on lui portait ; certains testateurs, d'ailleurs, ne songaient qu'à lui au moment de régler leur succession et le destinaient volontiers à un proche. Il est vrai que les curés et les desservants n'étaient pas seulement tenus de célébrer l'eucharistie ou de présider la liturgie des heures à l'église ; en cas d'empêchement et en dehors des moments prévus par la liturgie paroissiale, ils devaient encore réciter quotidiennement leurs heures, en privé. Aux dires de V. Tabbagh, qui s'appuie sur les registres de causes ou d'amendes des officialités des diocèses de France du Nord, « la rareté des amendes pour absence de bréviaire, ou défaillance dans sa lecture, montre qu'il s'agit bien là d'un élément déterminant de la culture sacerdotale »¹⁰⁹. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'on en possède plusieurs exemplaires, qui se différencient notamment par l'âge, le support (papier ou parchemin), la taille (de chœur ou de chambre, c'est-à-dire de grandes dimensions ou portatif), la répartition en volumes (souvent deux, correspondant à la division été/hiver¹¹⁰), la présence ou l'absence d'une notation musicale ou de décoration, l'usage liturgique du diocèse, la période de la journée où il devait être utilisé (office diurne ou nocturne) ou — même si cela n'apparaît guère, étant donné les caractéristiques de la documentation exploitée — le contenu des volumes.

Si le bréviaire était très largement répandu parmi les prêtres, sa possession n'était toutefois pas une obligation : en théorie, on pouvait très bien se contenter d'utiliser les volumes qui appartenaient aux églises. En revanche, les statuts synodaux de Liège de 1288 imposaient *sacerdotibus parochialibus* de posséder et de suivre l'ordinaire, c'est-à-dire le coutumier liturgique, de la cathédrale : *ordinarium habeant et teneant majoris ecclesie Leodiensis, et se in divinis officiis celebrandis et faciendis et in ordinario conforment dicte majori ecclesie, (...), suo modo et suo posse* (XIV, § 20)¹¹¹.

De manière plus sporadique, on repère d'autres livres comme le psautier (qu'il est parfois difficile de distinguer du diurnal ou du nocturnal), ou des ouvrages moins bien identifiés : *libellus vigiliarum*, *liber cantualis*, *parva volumina servancia ad horas diei*¹¹². En revanche, contrairement à ce que l'on aurait pu croire a priori, le missel est presque absent de nos documents¹¹³. Cette absence s'explique aisément : les curés ou les desservants n'avaient pas à posséder ce livre fondamental de la messe, puisqu'il était

¹⁰⁸ Il y a bien quelques exceptions, comme celle de Barthélemy Moens (cf. supra, p. 32), dont l'inventaire après décès riche de 25 entrées ne mentionne aucun bréviaire.

¹⁰⁹ TABBAGH V., *Croyances et comportements du clergé paroissial...*, p. 23-24.

¹¹⁰ Celui que possédait Gérard Scuetkens, curé du béguinage de Tirmont qui testa autour de 1456-1465, était réparti *in 4 voluminibus, quod bene valet XX florenos Renenses* (CCB, IV, n° 87, p. 211).

¹¹¹ AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 148.

¹¹² Voir respectivement : CCB, III, n° 55, p. 165 ; *Ibid.*, IV, n° 67, p. 142 ; *Ibid.*, IV, n° 36, p. 88.

¹¹³ Ce livre n'est bien sûr pas totalement absent. Ainsi Guillaume Scouthet, curé de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, lègue-t-il, en 1482, *een cleyn missael* au doyen de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles (*Ibid.*, IV, n° 71, p. 146).

largement disponible dans les collections de livres des paroisses et parmi l'outillage liturgique des chapellenies.

Dans les collections de taille modeste, le poids de cet équipement liturgique pouvait être important. Dressé en 1460, l'inventaire après décès de Paul Stephani, peut-être curé du béguinage d'Anvers, chapelain à la collégiale Notre-Dame et à l'église Saint-Jean de la même ville, ne recense que les six livres suivants, tous liturgiques : un bréviaire d'été, un bréviaire d'hiver, un petit diurnal, un psautier et *duo alii parvi libri ut apparuit oracionum*¹¹⁴. On sait que le concile de Trente mettra l'accent sur la fonction sacrificielle du prêtre, dont le premier devoir est de célébrer dignement le service divin : on voit que cette définition n'est pas nouvelle, mais s'enracine bien dans la réalité médiévale¹¹⁵.

3.3.2. Administrer les sacrements : le poids de la confession

Attaché au service divin, le prêtre était également le dispensateur des sacrements qui marquaient les grandes étapes de la vie du chrétien et en scandaient le déroulement : baptême, confession, confirmation, mariage, extrême-onction. Les statuts synodaux de Cambrai de *ca.* 1238-1248 (§ 129), ceux de Tournai du début du XIV^e siècle (XII, § 20) et de 1366 (X, § 16) demandent expressément que tous les prêtres paroissiaux aient *librum qui manuale dicitur vel agenda*¹¹⁶, ce terme désignant tout à la fois un petit guide de pastorale et le rituel à l'usage des desservants pour l'administration des sacrements¹¹⁷. Ces ouvrages indispensables au bon accomplissement de ces actions liturgiques n'apparaissent pourtant pas, ou guère, dans notre documentation, sans doute parce qu'ils se trouvaient déjà dans les collections des paroisses, probablement aussi à cause de leur modestie ou de leur intégration à des volumes contenant d'autres textes. Plus étonnant peut-être, les traités destinés à commenter ou à expliquer les sacrements, que ce soit à l'usage des clercs eux-mêmes ou à l'intention des laïcs, ne sont pas beaucoup plus présents¹¹⁸. Un sacrement, toutefois, a largement suscité l'intérêt des clercs en charge des paroisses : la confession.

Les derniers siècles du Moyen Âge ont vu apparaître et se multiplier les manuels destinés à faciliter le délicat travail du confesseur. Mettre en confiance le pécheur,

¹¹⁴ *Ibid.*, III, n° 56, p. 166.

¹¹⁵ AVRIL J., *Peut-on parler d'un idéal sacerdotal à la fin du Moyen Âge ?*, dans *Recherches sur l'économie ecclésiastique à la fin du Moyen Âge autour des collégiales de Savoie. Actes de la table ronde internationale d'Annecy, 26-28 avril 1990*, Annecy, 1991, p. 11-26.

¹¹⁶ ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 54, 341 ; LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 52 (ou, par erreur, on a imprimé *legenda*).

¹¹⁷ Si l'on en juge d'après les statuts synodaux de Paris du début du XIII^e siècle, qui influencèrent largement les autres législations synodales, et qui définissent ainsi le *manualis* : *librum... ubi continetur ordo servitii extreme unctionis, catechismi, baptismi et hujusmodi* (PONTAL O., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. I, p. 70).

¹¹⁸ On en repère néanmoins, comme ce *Tractatus de impedimentis matrimonii* dans la collection de Jean Braen, curé de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, en 1473 (*CCB*, IV, n° 67, p. 142) ; ce *De sacramento baptismi* dans celle de Jacques van der Cammen, vicaire général de l'évêque de Cambrai auprès de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, en 1492 (*Ibid.*, IV, n° 60, p. 129) ; ou cet exemplaire du célèbre *Rationale divinatorum officiorum* de Guillaume Durand parmi les livres de Jean Reedt, chapelain du béguinage de Malines, en 1498 (*Ibid.*, III, n° 79, p. 201).

l'interroger sur sa croyance et sur sa conduite, lui apprendre à mesurer la gravité de ses actes, l'évaluer soi-même : autant de tâches difficiles pour nombre de desservants. Pour se guider, ils pouvaient s'appuyer sur une importante production de sommes et de manuels à l'usage du confesseur, depuis les grosses sommes de casuistique jusqu'aux minuscules opuscules donnant, « parfois sans grand ordre logique, des directives, des notations diverses, des interrogatoires et des listes de péchés pour l'examen de conscience, des indications pour l'injonction de la satisfaction, etc. »¹¹⁹, en passant par les traités livrant en quelques dizaines de pages un enseignement synthétique mais complet sur la pénitence¹²⁰.

Habituellement noyés dans des volumes contenant des œuvres plus imposantes, ces opuscules nous échappent car ils n'ont pas attiré l'attention des rédacteurs des testaments ou des inventaires après décès. En revanche, il est frappant de constater que les grosses encyclopédies canonico-théologico-morales — et notamment la plus répandue à la fin du Moyen Âge, la *Summa Pisana*, composée par Barthélemy de Pise vers 1338 —, sont présentes dans des collections plutôt modestes et/ou constituées par des clercs d'un rang moyen¹²¹. D'après P. Michaud-Quantin, ces ouvrages, qui dépassaient « les besoins, les possibilités intellectuelles et financières aussi du clergé paroissial »¹²², étaient pourtant d'abord destinés à des « professeurs de pastorale » : leur présence dans notre corpus est donc significative à la fois du niveau de formation de ces clercs et d'un réel investissement en la matière, tout comme l'est, sur un plan voisin, la fréquence des recueils de sermons.

3.3.3. Instruire le peuple : la prédication

Dans la thèse qu'il a récemment consacrée au métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge, H. Martin ne réserve au clergé séculier qu'une place restreinte. Au sein du corpus de « prédicateurs attestés ou probables » qu'il a constitué au fil de ses recherches, rares sont les chanoines qui ont développé une activité de prédication suffisamment importante pour laisser des traces dans la documentation écrite ; quant aux prêtres de paroisse, ils en sont carrément absents... à l'inverse des frères mendiants, qui se taillent la part du lion. Dans le même temps, pourtant, les séculiers forment la grosse majorité des « orateurs potentiels », ceux qui devaient se charger de la prédication ordinaire, régulière et qui, de ce fait, ne retenait guère l'attention des

¹¹⁹ MICHAUD-QUANTIN P., *Les méthodes de la pastorale du XIII^e au XV^e siècle*, dans ZIMMERMANN A., dir., *Methoden in Wissenschaft und Kunst des Mittelalters*, Berlin, 1970, p. 84 (Miscellanea mediaevalia, 7).

¹²⁰ Sur cette littérature spécialisée : MICHAUD-QUANTIN P., *Sommes de casuistique et manuels de confession au Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècles)*, Louvain, Montréal, Lille, 1962 (Analecta Mediaevalia Namurcensia, 13).

¹²¹ La *Summa Pisana* est ainsi mentionnée dans l'inventaire après décès de Cornelius de Wiggere, curé de Saint-Géry à Bruxelles, dressé en 1488, qui recense une quinzaine d'ouvrages (CCB, IV, n° 19, p. 58). La bibliothèque de Jean Reedt, chapelain du béguinage de Malines, de taille équivalente si l'on en juge d'après l'inventaire qui en fut réalisé en 1498, comprenait également la *Summa Pisana* ainsi que la *Summa Astesana* (*Ibid.*, III, n° 79, p. 201).

¹²² MICHAUD-QUANTIN P., *Les méthodes de la pastorale...*, p. 83.

chroniqueurs et des mémorialistes, davantage diserts à propos des grandes mises en scène des spécialistes de la parole¹²³.

Il est certain, en effet, que les curés et les desservants dispensaient un enseignement à leurs ouailles. Bien souvent, certes, cet enseignement s'apparentait sans doute davantage à une leçon de catéchisme qu'à un sermon proprement dit, si l'on entend par ce mot une « allocution respectant les règles de l'art de prêcher »¹²⁴ : il devait se présenter sous la forme d'un exposé à finalité pratique, portant sur les articles de foi, les prières à connaître (au moins le *Credo*, le *Pater* et l'*Ave Maria*), les sacrements, les péchés¹²⁵... Et il est vrai que le moment habituel de cette prédication régulière, le prône, était déjà bien chargé en informations communiquées par le curé : « lecture des statuts, indications des fêtes chômées et des jeûnes à observer dans la semaine qui suit, proclamation des bans de mariage ou des prochaines réceptions d'ordres sacrés, dénonciation des excommuniés, exposé des monitions particulières ou générales, éventuellement répétition des prières les plus communes »¹²⁶.

Il n'empêche : quand on examine la composition des bibliothèques des prêtres de paroisse, on reste frappé par la présence massive, dans la plupart d'entre elles, des recueils de sermons qu'accompagnaient sans doute souvent des listes de mots-clés (*distinctiones*) et des collections d'*exempla*. Si certains de ces ouvrages sont attribués à des auteurs célèbres des trois derniers siècles du Moyen Âge, comme Guillaume Peyraut, Jacques de Voragine ou Jean Herolt, beaucoup restent anonymes et mal décrits dans nos documents : comment savoir à quoi correspondent ce *boeck van sermonen*, ce *liber sermonum dominicalium*, ces *sermones super evangelia*, ces *sermones de Adventu usque ad Penthecosten*, ce *boeck geprynt van sermonen*, ou ces *exposicions sont des dymenches de l'an et avuecques aultres sermons et exemples*¹²⁷ ? Cet anonymat répandu est l'indice de l'extraordinaire floraison de la production à l'usage des

¹²³ MARTIN H., *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris, 1988, p. 74-76, 139-143.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 141.

¹²⁵ En la matière, les statuts synodaux sont riches d'enseignements : LONGERE J., *La prédication d'après les statuts synodaux du Midi au XIII^e siècle*, dans *La prédication en pays d'Oc (XII^e-début XV^e siècle)*, Toulouse, 1997, p. 251-274 (Cahiers de Fanjeaux, 32) ID. ; *La prédication d'après les statuts synodaux de la province de Reims au XIII^e siècle et ceux de Jean de Flandre, évêque de Liège (1288)*, dans DEMOUY P., dir., *Les laïcs dans les villes de la France du Nord au XII^e siècle. Colloque organisé à l'Institut de France le vendredi 30 novembre 2007*, Turnhout, 2008, p. 117-142 (Rencontres médiévales européennes, 8) ; MORENZONI F., *L'encadrement et l'instruction religieuse des fidèles d'après les statuts synodaux des diocèses de Genève et de Syon (XIII^e au XV^e siècle)*, dans *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, t. XCI, 1997, p. 7-37. Les statuts synodaux élaborés dans les Pays-Bas méridionaux reviennent à plusieurs reprises sur la nécessité et l'importance de cet enseignement : ceux de Cambrai du début du XIV^e siècle, § 39, demandent ainsi aux prêtres d'instruire fréquemment les fidèles de *symbolo et articulis fidei*, tandis que ceux de Tournai édictés à la même époque, VI, § 43, ordonnent aux prêtres d'enseigner *dominicis et festivis diebus aliquid de symbolo fidei subditis suis, et eis distinguant articulos, et in singulis populum confirment propositionibus et autoritatibus Sacre Scripture* (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 157, 331).

¹²⁶ TABBAGH V., *La pratique sacramentelle des fidèles d'après les documents épiscopaux de la France du Nord (XIII^e-XV^e siècles)*, dans *Revue Mabillon*, n. s., t. XII (= LXXIII), 2001, p. 188.

¹²⁷ Voir respectivement : CCB, III, n° 73, p. 188 ; *Ibid.*, III, n° 55, p. 165 ; *Ibid.*, IV, n° 36, p. 88 ; *Ibid.*, IV, n° 47, p. 106 ; *Ibid.*, IV, n° 18, p. 57 ; *Ibid.*, II, n° 76, p. 190.

prédicateurs durant les derniers siècles du Moyen Âge, de sa large diffusion et de son caractère fondamentalement « pratique ». On observera également que ces recueils sont bien souvent structurés selon les exigences de la liturgie : ils supposent une prédication régulière, pour le dimanche et les grandes fêtes. On notera enfin qu'ils se rencontrent fréquemment en plusieurs exemplaires dans une même bibliothèque¹²⁸. L'ensemble renvoie incontestablement au ministère de la parole et à l'activité de prédication. On en conclura, de manière surprenante peut-être par rapport aux constats traditionnels de l'historiographie¹²⁹, qu'à la fin du XV^e siècle, l'activité d'orateur sacré semble considérée par les clercs des paroisses comme une responsabilité de premier plan, nécessitant un investissement intellectuel¹³⁰.

En vue d'enseigner les fidèles, le clergé des paroisses pouvait mettre en œuvre d'autres textes, notamment les opuscules destinés à l'instruction religieuse élémentaire — c'est-à-dire, essentiellement, des commentaires du *Pater noster*, du *Credo* et du Décalogue —, qui ont dû être nombreux, même s'ils n'apparaissent que rarement dans les descriptions succinctes de manuscrits fournies par nos documents¹³¹. Ils ont aussi fait usage de traités

¹²⁸ En 1457, Mathias Vluggehe, chapelain du chapitre Notre-Dame à Anvers et curé de Oorderen, possédait ainsi 16 livres ou livrets, dont *unus liber sermonum dominicalium cum asseribus, alius liber sermonum dominicalium cum decem preceptis*, un *liber dominicalium sermonum cum stella signatus et adhuc alius sermonum dominicalium* et un *liber sermonum de sanctis* (*Ibid.*, III, n° 55, p. 165) ; parmi la quinzaine de volumes dont disposait Jean Reedt, chapelain du béguinage de Malines, en 1498, on relève les *Sermones Discipuli* (= de Jean Herolt), les *Sermones Iacobi de Voragine*, les *Sermones Discipuli super epistolas*, les *Sermones Parati*, et les *Sermones Discipuli de sanctis* (*Ibid.*, III, n° 79, p. 201).

¹²⁹ La synthèse récente de LAGREE M. *et al.*, *Histoire des curés...*, p. 159-162, nuance déjà ces positions traditionnelles.

¹³⁰ En matière de confession et de prédication, il faut souligner le rôle des détenteurs de chapellenies, y compris de ceux qui ne cumulaient pas la fonction de chapelain avec un bénéfice paroissial. En principe, la tâche de ces chapelains était exclusivement liturgique, puisque le bénéfice qu'ils possédaient était affecté à la célébration de messes privées, à l'intention du fondateur de la chapellenie ou de sa famille. Ces chapelains jouaient pourtant un rôle non négligeable dans l'encadrement pastoral. Les statuts synodaux de Cambrai et de Tournai les plaçaient sous la dépendance spirituelle des prêtres de paroisse, auxquels ils se confessaient et qui leur administraient les derniers sacrements. Surtout, ils étaient tenus de participer à certains offices paroissiaux (eucharistie, heures), selon des modalités qui variaient en fonction des diocèses et des exigences des fondateurs, et ils venaient fréquemment en aide aux responsables de la *cura animarum* dans toute une série d'activités : visite des malades, célébration eucharistique, mais aussi confession et, sans doute, prédication (cf. AVRIL J., *En marge du clergé paroissial...*, p. 121-133). Cette intégration au sein de la paroisse se reflète dans le contenu de leurs collections. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les testaments ou les inventaires après décès de chapelains de ces grosses collégiales urbaines qu'étaient Sainte-Gudule à Bruxelles et Notre-Dame à Anvers. Même si on laisse de côté les quelques collections imposantes qui, forcément, contenaient au moins l'un ou l'autre recueil de sermons, la part des manuels de confesseurs et des sermonnaires y est impressionnante.

¹³¹ Le *manuale* que devaient posséder les prêtres des diocèses de Cambrai et de Tournai comprenait des éléments de catéchisme (cf. supra, p. 34). En 1512, l'évêque de Liège, Érard de la Mark, prescrivit aux clercs de son diocèse l'acquisition de l'*Opus tripartitum* de Jean Gerson, rassemblant trois textes à l'origine indépendants concernant les dix commandements, l'art de se confesser et celui de mourir : HENRIVAUX O., *La catéchèse dans le diocèse de Liège à l'époque moderne*, dans *Leodium*, t. LXXIII, 1988, p. 26. Les statuts synodaux de Sens de 1524 conseillaient également la possession de cet ouvrage aux clercs du diocèse (GASNAULT P., *Les livres liturgiques conservés par les églises du diocèse*

sur les vices et les vertus ; le plus connu est la *Summa de vitiis et virtutibus* de Guillaume Peyraut (ca. 1236-1248) qu'une béguine de Cambrai aurait contribué à répandre dans l'ensemble du diocèse¹³². Toujours dans la même perspective d'instruction religieuse, on épinglera aussi la place de l'hagiographie dans les collections. Au XIII^e siècle déjà, G. Durand demandait « que chaque église possède le récit de la vie des saints dont les corps reposent dans le diocèse », estimant nécessaire que l'église qui abrite le tombeau du saint dispose de cette histoire¹³³. Cette influence de l'hagiographie s'exprime surtout à travers la possession de la *Legenda aurea*, dont le succès aura été véritablement universel à la fin du Moyen Âge et que l'on retrouve dans beaucoup de collections, quelle qu'en soit la taille¹³⁴. De manière plus discrète, l'hagiographie se fait aussi présente à travers de petits livrets relatifs à un ou plusieurs saints, comme cette *Passio sancti Bartholomei* mentionnée dans l'inventaire après décès de Mathias Vlugghhe, chapelain du chapitre Notre-Dame à Anvers et prêtre à Oorderen, en 1457¹³⁵.

3.3.4. Des « manuels de pastorale » : les statuts synodaux¹³⁶

Les prêtres qui le souhaitaient pouvaient s'appuyer sur des manuels de portée plus générale, abordant l'ensemble des matières pastorales, comme le *Manipulus curatorum* de Guy de Montrocher, le plus connu d'entre eux, présent dans plusieurs collections de notre corpus. Surtout, ils avaient à leur disposition le manuel par excellence, celui que tout clerc devait posséder : les statuts synodaux du diocèse, promulgués par les évêques lors des synodes diocésains. Obligation était faite aux prêtres de les posséder, de les lire souvent — quatre fois par an au moins, précisent les statuts additionnels de Cambrai en 1260 — afin de les comprendre en profondeur, et de les observer scrupuleusement¹³⁷. Les statuts

de Sens..., p. 368) ; ceux du diocèse de Meaux de 1511 l'imposaient (LEMAITRE N., *L'éducation de la foi...*, p. 430 ; VEISSIERE M., *Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux de 1515 à 1534, et l'instruction religieuse des fidèles de son diocèse*, dans *Ibid.*, p. 445).

¹³² Selon Robert de Sorbon († 1274), qui rapporte l'histoire dans l'un de ses sermons : BERIOU N., *La prédication synodale au XIII^e siècle d'après l'exemple cambrésien*, dans *Le clerc séculier au Moyen Âge...*, p. 241.

¹³³ LONGERE J., *Le prêtre de paroisse d'après les statuts synodaux du XIII^e siècle*, dans *La paroisse en Languedoc (XIII^e-XIV^e s.)*, Toulouse, 1990, p. 312 (Cahiers de Fanjeaux, 25).

¹³⁴ La *Legenda aurea* est présente aussi bien dans la grosse bibliothèque de Jean Braen, curé de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, inventoriée en 1473 (CCB, IV, n° 67, p. 141), que dans celle de Jehan de Lannoit, curé de l'église Saint-Nicolas à Tournai en 1463, pourtant moins riche (*Ibid.*, IV, n° 133, p. 316).

¹³⁵ *Ibid.*, III, n° 55, p. 165.

¹³⁶ AVRIL J., *Les manuscrits des conciles provinciaux et des statuts synodaux des diocèses du Midi de la France*, dans *Livres et bibliothèques...*, p. 263-284 ; DURY C., *Législation canonique et chapitres séculiers : l'exemple de Saint-Paul à Liège (XIII^e-XV^e siècles)*, dans *Leodium*, t. LXXXV, 2000, p. 9-12.

¹³⁷ Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1260, § 26, 40, 60, 61 ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1273, § 7 ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1275, § 1, 29, 30 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 77, 81, 85, 93, 94, 99) ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de ca. 1310 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 487, 495) ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1311 et de 1324 (*Ibid.*, p. 491, 518) ; statuts synodaux de Liège de 1288, XVI, § 15 et XVII, § 38 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p.

synodaux tournaisiens imposent aux prêtres d'apporter ces *constitutiones synodales* au synode et, le cas échéant, de les corriger et de les annoter selon les prescriptions de l'évêque¹³⁸. Ces statuts faisaient l'objet de lectures, de commentaires et d'explications lors des réunions décanales, où les prêtres pouvaient solliciter des éclaircissements auprès de leur doyen ou d'autres experts¹³⁹. Il leur fallait en effet présenter et, éventuellement, expliquer tout ou partie de la législation synodale aux fidèles, dans leur langue, selon des modalités qui variaient d'une législation à l'autre¹⁴⁰.

3.3.5. Le poids du latin

Un dernier trait caractérise nos collections : le poids du latin. Dans les dernières décennies du XV^e siècle, la langue savante prévalait encore très largement dans les fonds de livres des membres du clergé paroissial. Si les textes en français ou en néerlandais ne sont pas totalement absents, leur percée reste très timide : ils manquent dans les trois quarts de nos documents et, dans les rares collections où ils apparaissent, ils ne sont jamais majoritaires. On repère ainsi un *liber theutonicalis de septem psalmis* dans l'inventaire de Cornelius Coddin, chapelain et *subplebanus* de la collégiale Notre-Dame à Anvers, riche de neuf volumes (1463)¹⁴¹ ; ou *een boexcken gebonden dairinne staen de epistelen ende ewangelien in dietsche* dans celle de Guillaume van der Vaedt, curé de l'église Notre-Dame de la

161, 187) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, XXI, §, 2 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 78) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, I (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 750).

¹³⁸ Statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, I, § 5 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 323) ; statuts synodaux de Tournai de 1366 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 3) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, XIV (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 769).

¹³⁹ Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1260, § 39, 61 ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1287-1288, § 126 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 80-81, 85, 125) ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de ca. 1310 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 487). Sur les assemblées décanales, cf. supra, note 5.

¹⁴⁰ Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1260, § 61 ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1275, § 29 ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1278, § 5 et 17 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 85, 99, 104, 106 et suiv.) ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de ca. 1310, 1315, 1317 et 1324 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 486, 503, 509, 512, 519) ; statuts synodaux de Liège de 1288, XVI, § 15 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 161) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, IX, § 4 ; XVII, § 3 et 4 ; XXI (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 40, 74-75, 77) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, XIV (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 769). Les trois évêques de Tournai qui ont laissé des collections de statuts synodaux au XV^e siècle imposaient aux curés de commenter en langue vulgaire certaines prescriptions de leur collection, lors des messes de la Pentecôte, de la Saint Rémi, de Noël et des Rameaux, après l'offrande : TABBAGH V., *Les statuts synodaux de Tournai...*, p. 29.

¹⁴¹ CCB, III, n° 59, p. 170.

Chapelle à Bruxelles (1489), qui en compte plus de 20¹⁴². Bien sûr, les indications livrées par les sources (souvent en latin, parfois en néerlandais, rarement en français) ne permettent pas toujours de connaître avec certitude la langue des œuvres (plus ou moins bien) décrites. Bien sûr aussi, parmi les nombreux volumes identifiés par la seule mention du premier texte qu'ils contiennent alors qu'ils abritaient d'autres pièces, il s'en trouvait sans doute qui renfermaient des œuvres en langue vulgaire¹⁴³. Malgré quoi, les proportions établies ne sauraient être fondamentalement bouleversées. Au XV^e siècle, le latin demeurait bien la langue de prédilection du prêtre de paroisse, ce que confirment du reste toutes les études consacrées aux bibliothèques du clergé séculier, dans son ensemble, à la fin de la période médiévale¹⁴⁴.

3.3.6. Bilan

Le panorama qui vient d'être esquissé ne prétend certes pas rendre compte de toute la richesse ni de la diversité des bibliothèques des prêtres en charge des paroisses. Les ouvrages qui stimulent l'oraison ou la méditation, les traités scolaires, les grammaires, la patristique, la théologie scolastique, les « belles-lettres » (notamment la littérature de l'Antiquité), l'histoire ou le droit romain : autant de matières et de disciplines qui n'ont pas été évoquées, car elles n'apparaissent que de manière épisodique. Or, dans les pages qui précèdent, il s'agissait avant tout de définir la « bibliothèque de base » d'un curé ou d'un desservant à la fin du Moyen Âge¹⁴⁵. Pour conclure, repartons d'une modeste

¹⁴² *Ibid.*, IV, n° 18, p. 56. Les testaments mentionnent également la présence de livres en langue vulgaire. Un seul exemple : en 1477, Pierre le Vasseur, prêtre de Tournai, lègue tous ses livres en français à une béguine du grand béguinage de cette ville (*Ibid.*, IV, n° 195, p. 361).

¹⁴³ TABBAGH V., *Les évêques du royaume de France en 1438*, dans *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIII^e-XV^e siècle)*, Dijon, 2006, p. 129, rappelle qu'au XV^e siècle, l'évêque de Troyes Jean Léguisé introduisit dans ses statuts synodaux des préceptes en français, avec obligation pour les curés de les transcrire dans un petit livret à lire régulièrement à leurs paroissiens, en respectant le rythme prévu. Une fois reliés avec d'autres textes plus volumineux, ces livrets avaient toutes les chances d'échapper à l'attention des rédacteurs de catalogues de bibliothèques, de testaments ou d'inventaires après décès. Les statuts synodaux de Cambrai de 1278, § 17, énuméraient déjà en picard une série de cas passibles d'excommunication, que le *rector ecclesie* devait exposer au moins une fois par mois *in idiomate locorum* (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 106-108).

¹⁴⁴ TABBAGH V., *Les statuts synodaux de Tournai...*, p. 28, souligne d'ailleurs que le style des statuts tournaisiens du XV^e siècle, caractérisé par la complexité des phrases et l'abus des doubles négations, témoigne des capacités de latinistes des curés du diocèse.

¹⁴⁵ D'autres traits, correspondant à des orientations importantes de la culture des prêtres de paroisse, pourraient vraisemblablement être mis en lumière, mais avec moins d'intensité. Ainsi, puisque les statuts synodaux de Tournai de 1366 demandaient aux candidats au sacerdoce la maîtrise du livre III ou du livre IV des *Sententiae* de Pierre Lombard et du livre IV des *Decretales* (cf. supra, note 4), il est probable qu'un pourcentage, malheureusement difficilement évaluable, de prêtres possédait ces ouvrages, d'ailleurs largement répandus à l'époque ; déjà au XIII^e siècle, l'évêque de Cambrai exigeait dans un sermon que ses prêtres possèdent le livre IV des *Sententiae* du Lombard, à la place du traditionnel *Liber sacramentorum* (cf. BERIOU N., *La prédication synodale au XIII^e siècle...*, p. 241), tandis que les documents mentionnant des exemplaires des *Decretales* ne sont pas rares. De même, et de manière finalement assez surprenante, la Bible semble assez présente, même

collection, celle de Jean van der Doert, prêtre attaché au service d'une des églises dépendant de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles. D'après l'inventaire qui en fut dressé en 1488, elle était constituée de deux bréviaires (l'un en parchemin l'autre en papier), un recueil d'*exempla* (le *de similitudinibus rerum* de Jean de San Geminiano, imprimé), un traité de spiritualité sacerdotale (la très répandue *Stella clericorum*), un ouvrage de grammaire (*finis grammaticae*), un recueil de sermons (*Sermones de Adventu usque ad Penthecosten*), les statuts synodaux du diocèse, le *Manipulus curatorum* de Guy de Montrocher, un volume contenant une série d'opuscules et de notes diverses, en langue vulgaire (au moins partiellement)¹⁴⁶ : en somme, un ensemble assez représentatif de beaucoup de bibliothèques du clergé paroissial. S'il fallait maintenant qualifier d'un seul mot cette collection, c'est son caractère fondamentalement utilitaire, pratique, qui retiendrait l'attention. Ce trait ne doit pas étonner. À la fin du Moyen Âge, le livre demeurait un bien précieux, rare et cher ; ce sont donc principalement les fonctions dévolues à la culture qui en justifiaient la possession et l'usage : dans la majorité des cas, la constitution d'une bibliothèque ne répondait pas à des motivations d'ordre esthétique ou littéraire, mais résultait de besoins culturels ou intellectuels bien précis, que l'on ne pouvait satisfaire à travers le prêt ou la simple consultation¹⁴⁷. En l'occurrence, les textes que nous rencontrons sont d'abord ceux qui servaient au bon accomplissement des devoirs d'un pasteur : réciter l'office, se préparer à administrer les sacrements (principalement la confession), instruire le peuple.

3.4. Une production écrite abondante ?

La culture d'un individu ne se mesure pas uniquement à l'aune des livres qu'il possède ; elle s'évalue également à travers les textes qu'il a lui-même composés ou, plus simplement, traduits, compilés, abrégés ou réorganisés. Avant d'aborder la question de l'écriture « littéraire » au sein du clergé paroissial, il convient d'insister sur le rôle de celui-ci en matière de production documentaire.

On le sait, le processus de complexification de la société au cours des derniers siècles du Moyen Âge a entraîné un besoin sans cesse croissant d'écrits de tout type, dans des couches de plus en plus diversifiées de la population¹⁴⁸. Cette multiplication et cette diversification de l'« écrit pragmatique » ne sont pas restées sans conséquence sur les pratiques d'écriture des prêtres de paroisse : en ville et peut-être plus encore dans les

dans les collections de petite taille : ce ne serait donc pas uniquement à travers la liturgie que les prêtres des paroisses auraient eu accès à l'Écriture.

¹⁴⁶ CCB, IV, n° 47, p. 105-106.

¹⁴⁷ Le statut du livre à l'époque médiévale jusqu'au seuil de l'ère moderne a été bien défini par ORNATO E., *Les conditions de production et de diffusion du livre médiéval (XIII^e-XV^e siècles). Quelques considérations générales, dans Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par le CNRS et l'École française de Rome, Rome, 15-17 octobre 1984, Rome, 1985, p. 57-84 ; repris dans ID., *La face cachée du livre médiéval...*, p. 97-116.*

¹⁴⁸ MENANT F., *Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII^e et le XIII^e siècle*, dans COQUERY N., MENANT F., WEBER F., dir., *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, 2006, p. 33-50, livre une excellente mise au point en français sur les origines et les premiers développements d'une civilisation de l'écrit.

campagnes, où ils bénéficiaient d'une position éminente, les pasteurs ont produit des textes d'archives aussi nombreux que variés¹⁴⁹.

Le recours à l'écrit s'imposait dans l'administration des cures, en vue de confectionner et de tenir à jour une série d'outils de gestion. À l'instar des monastères ou des chapitres séculiers, certaines paroisses compilèrent des cartulaires¹⁵⁰. Plus habituellement sans doute, les prêtres de paroisse se préoccupèrent de dresser des inventaires de leurs biens et de leurs droits¹⁵¹. Ils confectionnèrent et utilisèrent également des registres de cens et rentes, des comptabilités¹⁵² et, à leur propre usage, toutes sortes de listes, parfois très modestes¹⁵³. Dans les conflits qui surgissaient inévitablement, avec les décimateurs par

¹⁴⁹ Dans une perspective certes différente, PLATELLE H., *Le pouvoir religieux dans les communautés rurales de 1100 à 1500 environ (départements actuels du Nord et du Pas-de-Calais)*, dans *Les structures du pouvoir dans les communautés rurales en Belgique et dans les pays limitrophes (XII^e-XIX^e siècle). 13^e colloque international, Spa, 3-5 sept. 1986*. Actes, Bruxelles, 1988, p. 351-356 (Collection Histoire, in-8°, 77) a déjà donné des indications à ce sujet. Sur la gestion par l'écrit dans les paroisses, on consultera également BOS A., *Les archives des fabriques parisiennes à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CLVI, 1998, p. 369-405, et HOËTTICK-GADBOIS G., *Les marguilliers, « chevilles ouvrières » de la vie paroissiale d'après les visites archidiaconales de Josas, 1458-1470*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XCII, 2006, p. 25-46, surtout p. 31-33, 40-41.

¹⁵⁰ La confection de cartulaires paroissiaux n'était pas aussi rare qu'on pourrait le penser : portant sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais (diocèses de Cambrai et de Tournai), l'enquête systématique de DELMAIRE B., *Cartulaires et inventaires de chartes dans le nord de la France*, dans GUYOTJEANNIN O., MORELLE L. et PARISSÉ M., dir., *Les cartulaires...*, p. 306, a permis de retrouver quatre cartulaires de paroisse et un de béguinage. Récemment, un cartulaire de curé conservé aujourd'hui à Soignies a fait l'objet d'une édition : DURY C., *Les revenus d'un curé en 1485 : le cartulaire de Steenkerque en Hainaut*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CLXV, 1999, p. 81-167 r. s. ; signalons aussi une étude du cartulaire du béguinage de Léau, à la réalisation duquel participa, en 1450, Henri Schive, le curé de l'institution : LIBOIS A., *Doctrine et pratique archivistique au Moyen Âge : le cartulaire du béguinage de Léau*, dans *Mélanges offerts par ses confrères étrangers à Charles Braibant*, Bruxelles, 1959, p. 229-236.

¹⁵¹ Les statuts additionnels de Cambrai de 1260, § 10, l'imposaient d'ailleurs : *fiat in singulis ecclesiis parochialibus et conventualibus rescriptum quod dicitur inventarium in quo continentur redditus et possessiones ecclesiarum : libri, calices, (...), et ea a majoribus ecclesie semel in anno recitentur* ; ceux de Tournai du début du XIV^e siècle, XV, reprennent cette injonction à leur compte (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 74, 343).

¹⁵² Qu'il s'agisse de comptes privés ou de comptes d'institutions paroissiales, comme ceux étudiés par UYTTEBROUCK A., *Des documents déconcertants : les comptes des pauvres de la paroisse de Meeffe (1395-1416)*, dans DUVOSQUEL J.-M. et DIERKENS A., dir., *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 693-711 (à signaler que, dans certaines régions, comme le Hainaut, le curé n'intervenait pas dans la confection de ces documents : GENICOT L., *L'Économie rurale namuroise...*, t. IV, p. 352, qui renvoie à SIVERY G., *Terroirs et communautés rurales dans l'Europe occidentale au Moyen Âge*, Lille, 1990, p. 218).

¹⁵³ Telle cette feuille volante conservée aux Archives de l'État à Namur, intitulée *Aulmosnes données à l'église paroissiale de Floreffé*, mentionnant 126 noms, certains suivis d'une croix et/ou d'un chiffre : d'après GENICOT L., *Une paroisse namuroise à la fin du Moyen Âge : Floreffé*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXX, 1985, p. 678, il s'agirait d'une liste idéale des paroissiens dressée en vue des collectes des dimanches et jours de fête. Le document date certes du plein XVI^e siècle, mais il peut être révélateur d'une pratique fort ancienne.

exemple, certains furent amenés à composer des libelles destinés à défendre leur position ou celle de la paroisse¹⁵⁴.

Les rapports avec les paroissiens donnaient lieu à d'autres travaux d'écriture. À la fin du Moyen Âge, les prêtres qui faisaient office de notaires étaient nombreux : une synthèse récente estime que deux notaires sur trois avaient reçu le sacrement de l'ordre ; de nombreux chapelains exerçaient cette activité et, parmi eux, beaucoup avaient charge d'âmes¹⁵⁵. Dans le diocèse de Liège, les prêtres étaient invités par les statuts synodaux de 1288 à participer à la confection des inventaires après décès (XIII, § 8)¹⁵⁶. Sur un plan strictement pastoral, ils rédigeaient d'autres documents : des certificats de bonne conduite religieuse, nécessaires pour se marier hors de la paroisse¹⁵⁷ ; ou des attestations de bonne vie et mœurs, indispensables à ceux qui souhaitaient voyager¹⁵⁸. Bien souvent aussi, c'était le curé ou le desservant qui composait, renouvelait et complétait l'obituaire paroissial, en l'annotant au gré des besoins et en y inscrivant les nouvelles fondations : quand on sait la place que tenaient les services funèbres dans la vie religieuse de la fin du Moyen Âge, on conçoit le surcroît d'influence et de prestige qu'en retirait le prêtre¹⁵⁹.

¹⁵⁴ Comme ce livret composé par le curé de l'église Saint-Nicolas à Namur en 1403, dans le cadre d'un conflit avec le chapitre Saint-Pierre-au-château, à propos des obligations de ce dernier en tant que décimateur (ARCHIVES DE L'ÉTAT A NAMUR, *Archives ecclésiastiques*, 808, f. 10v-11v).

¹⁵⁵ BRUNEEL C., GODDING P. et STEVENS F., dir., *Le notariat en Belgique, du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, 1998, p. 52, 61. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si certains rituels du début du XVI^e siècle ajoutent à leur contenu liturgique les formulaires de lettres testamentaires et notariales (LEMAITRE N., *Le Rouergue flamboyant...*, p. 326, 327).

¹⁵⁶ AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 142.

¹⁵⁷ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 97 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 47) ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1310 et de 1311 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 495, 490) ; statuts synodaux de Liège de 1288, IX, § 12 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 131) ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, VII, § 16 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 333) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, V, § 13 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 28) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, III (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 751).

¹⁵⁸ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 167 ; statuts synodaux de Cambrai du début du XIV^e siècle, § 37 ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, V, § 34 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 59, 157, 328) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, III, § 39 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 14) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, V (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 755). Voir aussi LEMAITRE N., *Le Rouergue flamboyant...*, p. 326, à propos des modèles de lettres à ce sujet que l'on trouve dans le rituel, et BEAULANDE V., *Le malheur d'être exclu ? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 51-52 (Histoire ancienne et médiévale, 84).

¹⁵⁹ L'un de ces obituaires paroissiaux, rédigé à Frizet, en Namurois, vers 1350 et tenu à jour jusqu'à la fin du XVI^e siècle, a naguère fait l'objet d'un examen approfondi et d'une exploitation modèle : GENICOT L., *Une source mal connue de revenus paroissiaux : les rentes obituaires. L'exemple de Frizet*, Louvain, 1980 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 23). Sur ces documents, voir aussi LEMAITRE N. et J.-L., *Un test de solidarités paroissiales : la prière pour les morts dans les obituaires*, dans PARAVICINI BAGLIANI A. et PASCHE V., dir., *La parrocchia nel Medio Evo. Economia, scambi solidarietà*, Rome, 1995 p. 255-278 (Italia sacra. Studi e documenti di storia ecclesiastica, 53) ;

Enfin, les relations avec les autorités ecclésiastiques — l'évêque, sa curie et son official, l'archidiacre, le doyen — ont également suscité leur lot de documents administratifs¹⁶⁰. Selon les statuts synodaux de Liège et de Tournai, les prêtres confrontés à des cas d'empêchement de mariage devaient en référer par écrit à leurs supérieurs¹⁶¹. En 1446, l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, avait imposé aux curés l'envoi annuel d'une *rescription*, dans laquelle ils devaient préciser l'état de leur paroisse, les noms des recteurs et les revenus des divers bénéfices¹⁶². En 1455, l'évêque de Tournai, Jean Chevrot, fit établir un état précis des bénéfices de son diocèse en exploitant les rapports que chaque responsable de paroisse avait dû fournir¹⁶³. Par ailleurs, les curés et les desservants devaient tenir de nombreuses listes. On songe bien sûr aux registres de baptême dont Ferry de Clugny, dans le chapitre initial des statuts qu'il donna en 1481 au diocèse de Tournai, fut le premier à réclamer la tenue¹⁶⁴. Mais il faut également mentionner d'autres informations à communiquer aux autorités, concernant quantité de matières et/ou de catégories de personnes : les scandales (*excessus*) survenus dans la paroisse¹⁶⁵, les interdits lancés contre des lieux de culte¹⁶⁶, les excommuniés¹⁶⁷, ceux qui perturbaient le service

LEMAITRE J.-L., *Les obituaires des communautés de prêtres du Moyen Âge au concile de Trente*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XCIII, 2007, p. 309-321.

¹⁶⁰ Sur les administrations épiscopales et leur production documentaire, on lira par exemple VLEESCHOUWERS-VAN MELKEBEEK M., *Aperçu typologique des principales sortes de registres produits par l'officialité de Tournai au Moyen Âge, avec notes sur le registre de sentences de Bruxelles (1448-1459)*, dans *Bronnen voor de geschiedenis van de instellingen in België. Handelingen van het colloquium te Brussel, 15.18.IV.1975*, Gand, 1977, p. 423-442 (*Studia historica gandensia*, 205).

¹⁶¹ Statuts synodaux de Liège de 1288, IX, § 3 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 129) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, III (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 752).

¹⁶² DEBLON A., *Les pouvoirs archidiaconaux dans l'ancien diocèse de Liège et leur exercice aux Temps Modernes*, dans *Les structures du pouvoir...*, p. 381-382.

¹⁶³ WARICHEZ J., éd., *État bénéficial de la Flandre et du Tournaisis ...*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3^e série, t. VI, 1910 ; t. VII, 1911 ; t. VIII, 1912.

¹⁶⁴ GOUSSET T., éd., *Les actes...*, II, p. 751. Cf. TABBAGH V., *Les statuts synodaux de Tournai...*, p. 32.

¹⁶⁵ Statuts synodaux de Liège de 1288, XVI, § 17 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 162) ; Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1311 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 489-490).

¹⁶⁶ Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1311 (*ibid.*, p. 489).

¹⁶⁷ Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1260, § 36, et de 1277, § 3 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 80, 100) ; statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1312 et de 1315 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 499, 503-504) ; statuts synodaux de Liège de 1288, IV, § 31 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 109) ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, XXVIII, § 8 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 353) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, X (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 763). Au milieu du XIV^e siècle, les statuts synodaux d'Arras demandaient que le registre contenant les noms des excommuniés « soit rangé avec le missel et le bréviaire, dans un lieu connu, afin que les curés qui se succèdent en aient un usage facile et sachent dès leur arrivée quels sont les fidèles excommuniés » : BEAULANDE V., *Excommunication et pratiques eucharistiques à la fin du Moyen Âge en Champagne méridionale*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XC, 2004, p. 416 ; voir aussi ID., *Le malheur d'être exclu ?...*, p. 48-51.

divin ou s'absentaient pendant celui-ci¹⁶⁸, ceux qui ne s'étaient pas confessés ou qui n'avaient pas communiqué dans l'année¹⁶⁹, les *falsarii et abusores*¹⁷⁰, les usuriers notoires¹⁷¹, les clercs indignes¹⁷², ceux *qui partem cimiterii subtraxerint*¹⁷³, les bienfaiteurs de la fabrique de la cathédrale¹⁷⁴, ou encore les testateurs et les exécuteurs testamentaires¹⁷⁵.

En somme, en ces dernières décennies du XV^e siècle, le curé, son remplaçant ou un auxiliaire prenaient fréquemment la plume, et habituellement en latin : incontestablement, ils appartenaient au monde de l'écrit.

Cette profusion observée dans l'écriture documentaire s'est-elle également manifestée dans l'autre pan de la production écrite, celui des œuvres ? On l'a dit, les prêtres de paroisse ont transcrit des manuscrits à leur propre usage, afin d'accroître leur collection et, bien souvent sans doute, ils ont aussi tâché pour d'autres, parfois contre rémunération. Mais ont-ils laissé des écrits nés de leur propre réflexion : développé une correspondance privée, tenu des livres de raison ou des journaux personnels, conservé la mémoire des événements qui frappaient leur région, composé des notices historiques à propos de leur

¹⁶⁸ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 163 ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, XIII, § 9 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 59, 343 ; voir aussi XII, § 18 : *Ibid.*, p. 340-341) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, III, § 38, X, § 14 et XI, § 6 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 14, 51, 61) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, VI (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 757).

¹⁶⁹ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 49, et du début du XIV^e siècle, § 35 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 37, 156-157) ; statuts synodaux de Liège de 1288, IV, § 26 (ID., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 108) ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, V, § 25 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 326) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, III, § 27 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 12) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, IV (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 753).

¹⁷⁰ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 182 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 62) ; statuts synodaux de Liège de 1288, X, § 2 (ID., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 133) ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, XXVI, § 1 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 351).

¹⁷¹ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 186 (*Ibid.*, p. 63) ; statuts synodaux de Cambrai de 1289, § 6 (*Ibid.*, p. 129-130).

¹⁷² Statuts synodaux de Tournai de 1366, X, § 18 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 55).

¹⁷³ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 158 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 58) ; statuts synodaux de Liège de 1288, VIII, § 15 (ID., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 125) ; statuts synodaux de Tournai du début du XIV^e siècle, XIII, § 5 (id., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 342) ; statuts synodaux de Tournai de 1366, XI, § 4 (LE GROUX J., éd., *Summa statutorum synodalium...*, p. 60).

¹⁷⁴ Statuts synodaux de Cambrai de ca. 1238-1248, § 133 (ID., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 54).

¹⁷⁵ Statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1311 (qui parle des *nomina decedentium*) et de 1323 (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 490, 517) ; statuts synodaux de Liège de 1288, XIII, § 4 (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux de Jean de Flandre...*, p. 140) ; statuts synodaux de Tournai de 1481, V (GOUSSET T., éd., *Les actes...*, t. II, p. 755). En 1455, l'évêque de Tournai Jean Chevrot avait rappelé aux curés de son diocèse qu'ils devaient envoyer régulièrement de telles listes à leur doyen (cf. TABBAGH V., *Les statuts synodaux de Tournai...*, p. 31).

paroisse ou dressé la biographie de leurs prédécesseurs¹⁷⁶ ? Les nécessités de la pastorale les ont-elles incitées à coucher sur papier des sermons, des *exempla*, des prières, des listes de vices et de vertus, des textes hagiographiques ? Ont-ils fabriqué ou commandité ces affiches paroissiales destinées à exposer les grandes vérités de la foi, dont Jean Gerson louait l'efficacité¹⁷⁷ ; joué un rôle dans la composition des textes qui accompagnaient souvent les tapisseries ou les draps peints accrochés dans le chœur de certaines églises¹⁷⁸ ; ou, plus modestement, placardé des opuscules, en vue notamment d'assurer la publicité de chroniques, d'indulgences ou de récits de miracles¹⁷⁹ ?

Il est difficile de répondre. De toute évidence, une part de la production textuelle des prêtres ayant charge d'âmes a dû présenter, dès l'origine, un caractère éphémère : gribouillés sur une feuille volante ou une chute de parchemin, le plan d'un sermon ou la structure d'un raisonnement n'avaient pas à être conservés au-delà du moment de leur énonciation. Quant aux autres textes, beaucoup ont dû disparaître avec les livres que possédaient les pasteurs : pour cette Vie de saint Bavon composée en français par le curé de Douchy, près de Valenciennes¹⁸⁰, combien d'œuvres dont l'existence nous demeure

¹⁷⁶ Voir, par exemple, les notes additionnelles portées au missel mentionné à la note 35 et, pour une période plus tardive, PLATELLE H., *Journal d'un curé de campagne du XVII^e siècle*, Paris, 1965, à propos d'Alexandre Dubois, curé-chroniqueur de la paroisse de Rumegies, dans le diocèse de Tournai, entre 1686 et 1739 ; plus largement : CROIX A., *Moi, Jean Martin, recteur à Plouwellec. Curés journalistes de la Renaissance à la fin du XVIII^e siècle*, Rennes, 1993.

¹⁷⁷ ADAM P., *La vie paroissiale...*, p. 205 ; RUCQUOI A., *La formation culturelle du clergé en Castille...*, p. 250, rapporte une recommandation semblable, émanant de l'archevêque de Tolède en 1484. Les statuts synodaux additionnels de Cambrai de 1260, § 54, demandaient déjà que, dans chaque église paroissiale, les prêtres fassent écrire le *Pater Noster*, le *Credo* et l'*Ave Maria desuper ostium chori seu cancelli in grossa et bene distincta littera, ita quod a longe bene possit legi* (AVRIL J., éd., *Les statuts synodaux français...*, t. IV, p. 84), et cette demande sera réitérée dans les statuts synodaux de 1287-1288, § 111 (*Ibid.*, p. 123) ; en revanche, elle n'apparaît plus dans les statuts synodaux du début du XIV^e siècle, § 32 (*Ibid.*, p. 156).

¹⁷⁸ Un exemple concret, tiré des comptes de 1430-1431 de l'église Sainte-Marguerite à Tournai, est développé par DUMOULIN J., *Les églises paroissiales de Tournai...*, p. 275-276, qui renvoie à VAN COOLPUT C.-A. et VANDENBROECK P., *Art et littérature : sur la description de quelques toiles peintes dans deux textes hennuyers du XIV^e siècle*, dans *Revue du Nord*, t. LXXIII, 1991, p. 5-31.

¹⁷⁹ Les panneaux écrits dans les églises à la fin du Moyen Âge ont été étudiés par BOOCKMANN H., *Über Schrifttafeln in spätmittelalterlichen deutschen Kirchen*, dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. XL, 1984, p. 210-224. Mentionnons un seul exemple, très significatif sans doute, rapporté par TABBAGH V., *La pratique sacramentelle des fidèles...*, p. 169 : en 1484, un chapelain de Deuil-la-Barre, dans l'archidiaconé de Paris, fut condamné par l'official pour avoir fait la publicité d'un prétendu miracle, en faisant apposer un panneau qui relatait l'événement par l'écrit et l'image. On affichait aussi des textes d'archives à l'église, comme les rôles fiscaux (cf. DERVILLE A., *L'alphabétisation du peuple...*, p. 764) ou, dans le diocèse de Cambrai, les *breviculi questae* (cf. ID., *La vie religieuse au XIV^e siècle d'après les comptes de la cathédrale de Cambrai*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXIV, 1988, p. 215).

¹⁸⁰ Avec d'autres Vies de saints de cette région (qui sont d'ailleurs peut-être du même auteur), ce texte a été intégré à l'édition de la traduction française de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine réalisée en 1475-1477 par l'Imprimeur du Flavius Josèphe : cf. *Le cinquième centenaire de l'imprimerie dans les anciens Pays-Bas. Exposition à la Bibliothèque royale Albert I^{er}. Catalogue*, Bruxelles, 1973, p. 189-194.

inconnue ? Un dépouillement systématique des fonds d'archives et des collections de manuscrits de Belgique et du nord de la France permettrait sans doute de constituer un petit corpus de textes produits dans le cadre paroissial — car ces derniers ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le penser¹⁸¹ —, mais il est à craindre que, faute d'expertise, beaucoup de ces pièces, souvent anonymes, soient difficilement attribuables à un membre du clergé¹⁸². Ces œuvres risquent d'autant plus de nous échapper qu'elles n'apparaissent pas à travers les listes de livres : couchés sur un cahier de papier relié ensuite à un volume plus important, transcrits sur quelques pages laissées vierges dans un manuscrit ou un imprimé, les opuscules n'ont pas attiré l'attention des testateurs ou des rédacteurs des inventaires qui, dans le meilleur des cas, se sont contentés de formules génériques pour qualifier le contenu protéiforme d'un volume. Et comment savoir si, parmi les nombreux sermonnaires anonymes mentionnés dans ces documents, certains n'ont pas été composés, au moins en partie, par des curés ou des desservants ?

La documentation rassemblée permet néanmoins de souligner plusieurs traits de cette production. Et d'abord celui d'une certaine banalisation de la composition en cette fin de Moyen Âge, sans doute liée à une plus grande familiarité avec l'écrit. Non pas, bien sûr, que tous les prêtres de paroisse méritent d'être considérés comme des écrivains ou des auteurs, au sens moderne du mot, mais beaucoup, sans doute, se sont rapprochés de cette posture, en déployant toute une gamme de pratiques intellectuelles, qui vont de la simple compilation à la création originale¹⁸³. Ces multiples jeux d'écriture ne sont guère documentés, tant il est vrai que les résultats devaient être modestes et que la création revêtait souvent un caractère plus ou moins impersonnel : songeons à ces sermons que l'on composait en suivant des modèles pré-établis, et que l'on pouvait agrémenter de quelques *exempla* en vue de ranimer l'attention du public ou allonger au moyen d'arguments rationnels empruntés à quelque traité théologique. Plus largement, il ne faut

¹⁸¹ Un dossier exemplaire : celui de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège, qui nous a laissé divers petits travaux historiques compilés à la fin du XVI^e siècle (annales, liste des curés, chronique de la paroisse, « cartulaire-chronique »), présenté par KURTH G., *La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIV, 1903, p. 223-249.

¹⁸² Ainsi ces *expositiones precum* et ces sermons véhiculés par un manuscrit partiellement copié à Leffe, près de Dinant, en 1420, qui ont pu être, en partie au moins, composés par le scribe (BERGAME, BIBLIOTECA DEL CLERO DI S. ALESSANDRO IN COLONNA, 21 ; cf. LO MONACO F., *I manoscritti datati della Biblioteca civica Angelo Mai e delle altre biblioteche di Bergamo*, Florence, 2003, p. 83 [Manoscritti datati d'Italia, 6]). Dans bien des cas, d'ailleurs, l'analyse du texte ne permet pas de résoudre la question de l'attribution : pour GENICOT L., *Une paroisse namuroise...*, p. 702-703, le court récit de fondation d'une confrérie dans la paroisse de Floreffé, daté de ca. 1475, est sans conteste l'œuvre de l'un des responsables de l'association, mais il est impossible d'affirmer qu'il s'agit du curé.

¹⁸³ Dans un tout autre contexte, MOUYSET S., *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, 2007, p. 172-177 (Histoire), aborde cette question de la dénomination de celui qui « écrit ». Sur les pratiques d'écriture et de réécriture à l'époque médiévale, les travaux des spécialistes de l'hagiographie doivent être consultés, notamment ceux de PHILIPPART G., *Le manuscrit hagiographique latin comme gisement documentaire. Un parcours dans les « Analecta Bollandiana » de 1960 à 1989*, dans HEINZELMANN M., dir., *Manuscrits hagiographiques et travail des hagiographes*, Sigmaringen, 1992, p. 17-47 (Beihefte der Francia, 24), et GOULLET M., *Écriture et réécriture hagiographiques. Essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII^e-XIII^e s.)*, Turnhout, 2005 (Hagiologia, 4).

pas oublier que beaucoup de livres utilisés par les curés ou les desservants entretenaient des liens étroits avec l'oralité. La possession de sermonnaires ou de *summae confessorum*, par exemple, ne prenait tout son sens que dans le cadre de la « performance » par laquelle ces textes étaient inscrits dans le contexte, nécessairement oral, de la prédication et de la confession. Bien souvent, cette exigence supposait tout un travail d'appropriation qui nécessitait les mêmes qualités intellectuelles que celles à l'œuvre dans la composition. Prenons à nouveau l'exemple des sermonnaires : la plupart des recueils de sermons modèles ne fournissaient que de simples canevas destinés à guider le lecteur, en latin qui plus est : il fallait encore les traduire et les adapter au public et à la circonstance¹⁸⁴, et il est probable que ce travail préliminaire soit souvent passé par l'écrit, même s'il n'en subsiste pas de traces.

En revanche, apparaissent à plusieurs reprises, dans nos sources, des mentions de *rapiaria*, précieux témoignages des manières de lire typiques des derniers siècles du Moyen Âge. On relève ainsi un *rapelarius cum geometria*, un *antiquus rapellarius* et un *liber medicinalis et rapelarius* dans l'inventaire après décès de Mathias Vlugghe, chapelain du chapitre Notre-Dame à Anvers et curé à Oorderen (1457)¹⁸⁵ ; *vele andere cleyne ghetijboecken ende andere rapiamus, som in papiere som in fransijne, ende som gebonden ende som ongebonden* dans celui de Hubert van der Linden, recteur de l'hôpital des 12 Apôtres et chapelain de l'église Saint-Jean à Bruxelles (1485)¹⁸⁶ ; un *rapiamus van cleynen ouwen boecxkenen* dans l'inventaire de Jean van der Doert, prêtre de l'une des églises attachées à la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles (1488)¹⁸⁷ ; un *rapiarus iuris incipiens « Iohannes episcopus, etc., dilectis filiis Avernis, etc. », gescreven in pappiere, gebonden in fransine*, dans celui de Michael Lievens, *mercenarius* à l'église Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles (1495)¹⁸⁸. Plus explicite, le testament de Gérard Scuetkens, curé du béguinage de Tirlemont (ca. 1456-1465), mentionne un *rapularius ex moralibus Gregorii et ex sermonibus Bernardi ad fratres de Monte Dei*, et un *excerptum ex sermonibus Bernardi domini Iohannis Brinckerinc, quem ipsemet copilavit et scripsit*¹⁸⁹. Ces *rapiaria* sont aujourd'hui bien connus : il s'agit de recueils d'extraits, qui peuvent concerner des matières très variées, comme la grammaire, la médecine ou la théologie pour reprendre les exemples ci-dessus¹⁹⁰ ; de nombreux autres se cachent sans doute sous des mentions génériques ou imprécises¹⁹¹, sans compter tous ceux qui n'ont jamais été inventoriés en

¹⁸⁴ RAPP F., *Réformes et inerties...*, p. 199 ; ID., *Les caractères communs de la vie religieuse...*, p. 239 ; MARTIN H., *Le métier de prédicateur...*, *passim*.

¹⁸⁵ CCB, III, n° 55, p. 165.

¹⁸⁶ *Ibid.*, IV, n° 20, p. 60.

¹⁸⁷ *Ibid.*, IV, n° 47, p. 106.

¹⁸⁸ *Ibid.*, IV, n° 13, p. 48.

¹⁸⁹ *Ibid.*, IV, n° 87, p. 211.

¹⁹⁰ MERTENS T., *Raparium*, dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. XIII, 1987, col. 114-119.

¹⁹¹ Les quelques sermons rassemblés *ex diversis libris* par Hermann Iuliacensis, chapelain à Lobberich (diocèse de Liège) et transcrits en 1514 à la fin d'un recueil d'œuvres de Jean Gerson — BRUXELLES, BIBLIOTHEQUE ROYALE, 2170-2177 (1692), f. 281r-286v (cf. VAN DEN GHEYN J., *Catalogue des manuscrits...*, t. III, p. 87-88 ; WITTEK M. et GLORIEUX-DE GAND T., dir., *Manuscrits datés...*, t. V : 1481-1540, Bruxelles, 1987, p. 65-66, n° 718) — constituent un bon exemple de ces travaux d'écriture qui échappaient systématiquement aux rédacteurs des listes de livres.

raison de la modestie de leur apparence. Doit-on attribuer la composition de ceux qui apparaissent dans nos documents à leurs propriétaires ou bien ces derniers ont-ils simplement hérité d'un travail antérieur ? Il n'est guère possible de le préciser systématiquement, mais la pratique consistant à réunir des extraits était répandue à la fin du Moyen Âge, particulièrement dans les milieux liés à la *devotio moderna* : on y lisait plume à la main, afin de rassembler les passages d'œuvres utiles à son ministère ou à sa méditation¹⁹². Rien d'étonnant, dès lors, que des prêtres chargés de la *cura animarum* se soient constitué à leur propre usage de tels instruments de travail, parfois bien modestes.

Dans la même perspective, les volumes possédés par les curés, les desservants ou les chapelains faisaient l'objet d'annotations diverses : notes¹⁹³, pagination ou foliotation, *marginalia*, gloses, soulignements, biffages, ... De ce point de vue, l'une des opérations intellectuelles les plus fréquentes a dû être la composition d'index ou de tables des matières détaillées. S'il est souvent difficile de documenter cette pratique en raison de la disparition des livres et de l'anonymat généralisé de ces outils d'aide à la consultation, un exemple s'avère significatif : celui de Jean de Fine (Rotificis), curé du béguinage d'Herentals, mort à la fin du XV^e siècle. L'un des huit volumes renfermant les *Postilla super libros Bibliae* de Nicolas de Lyre copiés par ses soins entre ca. 1468-1470 contient une *tabula ad inveniendum in biblia principia et fines evangeliorum secundum ordinem ecclesie Leodiensis per totum anni circulum que in missa leguntur, et primo de tempore, deinde de sanctis*, qui pourrait lui être attribuée¹⁹⁴. Par ailleurs, au début d'un incunable qui lui a appartenu contenant les *Homiliae super Evangelium Iohannis* de Jean Chrysostome imprimé à Cologne en 1486, on relève une *tabula contentorum* réalisée par ses soins¹⁹⁵. Tous ces volumes, les notes qu'ils portent et les instruments de consultation dont ils sont pourvus témoignent de ce processus de personnalisation et d'appropriation des textes par leurs utilisateurs, typique de la fin du Moyen Âge, et des lectures variées — savante, dévote, ... — qui en étaient faites.

¹⁹² MERTENS T., *Preken met de pen en lezen met de pen. Moderne devotie en geestelijke literatuur*, Deventer, 1989 ; voir aussi SCHEEPSMA W., *Medieval religious women in the Low Countries. The « modern devotion », the canonesses of Windesheim, and their writings*, Woodbridge, 2004, p. 90-96.

¹⁹³ À l'instar de cet exemplaire du *Super Psalterium* de Jean de Malines copié au XV^e siècle et qui fut donné au monastère de Corsendonck par un certain Henri Wechel, prêtre inconnu par ailleurs (BRUXELLES, BIBLIOTHEQUE ROYALE, 919 [240]) : une série de notes diverses ont été ajoutées en fin de volume, de la main du scribe : VAN DEN GHEYN J., *Catalogue des manuscrits...*, t. I, 1901, p. 116.

¹⁹⁴ BRUXELLES, BIBLIOTHEQUE ROYALE, 21118 (263), f. 13r-17v (cf. *Ibid.*, t. I, p. 139-140). Six des sept autres *codices* nous sont parvenus et sont également conservés à Bruxelles. On en trouvera la liste et une brève présentation dans MASAI F. (†) et WITTEK M., dir., *Manuscrits datés...*, t. IV, p. 46-47, qui signale qu'un Jean de Fine, de Herentals, est inscrit dans la matricule de l'Université de Louvain en 1464, tandis qu'un Jean de Herentals figure dans celle de Cologne en 1468.

¹⁹⁵ MONS, BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE MONS-HAINAUT, 1001-1032 ; cf. PIERARD C., *Xyloxytes, incunables, post-incunables conservés à la Bibliothèque de Mons*, Mons, 1989, p. 112-113 (Éditions universitaires de Mons. Répertoires, 2).

4. Des « ressources culturelles » disponibles : les collections de livres des abbayes, couvents et chapitres

À elles seules, les listes de livres consignées dans les inventaires après décès et dans les testaments n'offrent pas un reflet fidèle des livres dont le clergé paroissial pouvait faire usage. En effet, pour pallier les lacunes de leur collection et/ou compléter leur propre bagage culturel, les curés ou les desservants ont pu recourir aux nombreuses bibliothèques institutionnelles — « publiques », serait-on tenté de dire — qui s'étaient développées aux XIV^e et XV^e siècles dans les Pays-Bas méridionaux, que ce soit dans les chapitres séculiers ou au sein des communautés régulières ; de même, ils ont pu exploiter les collections de livres que possédaient les chanoines avec lesquels ils avaient noué des liens : autant de lieux de consultation ou d'emprunts qui donnaient l'accès à des livres et à des textes dont la documentation exploitée jusqu'ici ne fait pas état.

4.1. Les collégiales et les collections privées des chanoines

Nombre de villes ou de gros bourgs des Pays-Bas méridionaux abritaient des églises cathédrales ou collégiales. Dans les diocèses de Cambrai, de Tournai et surtout de Liège, ces chapitres séculiers, dont la taille, la puissance ou la richesse pouvaient varier considérablement, se comptaient par dizaines¹⁹⁶. Ces institutions, même celles qui ne possédaient pas de bibliothèque ou qui en réservaient strictement l'accès à leur propre personnel, offraient des ressources utiles aux desservants des paroisses.

Beaucoup de livres, en effet, étaient enchaînés dans la nef, les chapelles ou le chœur de l'église, et ces volumes offerts à la consultation du tout-venant présentaient une étonnante variété¹⁹⁷. On trouvait là des livres liturgiques bien sûr — missels, bréviaires, psautiers, ... —, mais aussi d'autres textes, susceptibles de susciter l'intérêt des prêtres des paroisses. Le chœur de la collégiale de Courtrai abritait ainsi en 1441 une petite cinquantaine de volumes, dont une bible en deux tomes, deux volumes *continencia omelias evangeliorum*, deux autres *magna volumina de legendis sanctorum, scilicet unum de martiribus et aliud de confessoribus*, et un *quaternio continens diversos sermones quadragesimales*¹⁹⁸. Dressé autour de 1460, le catalogue des livres de la collégiale Saint-Paul à Liège mentionne explicitement la présence des livres suivants dans le chœur : la *glosa ordinaria super psalterium*, la *glosa super epistolas Pauli*, un commentaire liturgique (le célèbre *Rationale divinarum officiorum* de Guillaume Durand), les *Ethimologiae* d'Isidore de Séville ; dans la nef même, *circa aquam sancti Kalixti*, reposaient deux dictionnaires (un *vocabularius antiquus super bibliam* et la *Summa distinctionum vel expositio*

¹⁹⁶ Pour les diocèses de Cambrai et de Liège, on en trouvera la liste dans les travaux de MAILLARD-LUYPAERT M., *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*, Bruxelles, 2001, p. 106, et de FORGEUR R., *Chapitres de chanoines dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin*, Visé, 1988, p. 215-221.

¹⁹⁷ Sur ce phénomène, cf. CORDEZ P., *Le lieu du texte : les livres enchaînés au Moyen Âge*, dans *Revue Mabillon*, n. s., t. XVII (= LXXVIII), 2006, p. 75-103.

¹⁹⁸ CCB, I, n° 72, p. 126. Cet inventaire établit une nette différence entre les livres conservés *in sanctuario* et les *libri iacentes in choro*.

vocabulorum Bible de Guillaume Brito)¹⁹⁹. Si elles ne donnent pas une vue d'ensemble du matériel livresque disponible dans le chœur et/ou la nef d'une institution, les données fournies par les testaments sont tout aussi explicites. En 1456, Libert de Corswaren, chanoine de la collégiale Notre-Dame à Tongres puis simple *presbiter choralis*, légua ainsi plusieurs livres à la collégiale *pro usu communi*, dont *librum unum notabilem dictum glosa quatuor ewangelistarum Petri Cantoris Parisiensis, volens quod ponatur ligatus pro usu communi, ita quod cuilibet existencium de ecclesia predicta pateat accessus ad eum*²⁰⁰. En 1458, Gauthier de Deulen, chapelain à la collégiale Notre-Dame à Dinant et *investitus* de l'église de Onhay, fit enchaîner son exemplaire de la fameuse *Summa penitentiae* de Raymond de Peynafort *az formez* de l'église capitulaire²⁰¹. En 1480, Antoine Kerss de Blisia, chanoine de Saint-Denis à Liège, demanda par disposition testamentaire que ses *Antiquitates* de Flavius Josèphe et son *Rationale de divinorum officiis* de Guillaume Durand *ponantur in choro unum ad dextram et aliud ad sinistram*²⁰². En 1496, Jacques de Gérines, chapelain à l'église Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, fit déposer dans une petite armoire (*armariolo*) située dans le chœur de l'église quelques volumes judicieusement choisis, à l'usage de ses confrères de l'institution²⁰³. On le voit, toutes ces dispositions testamentaires rendent compte d'une volonté largement répandue de mettre à la disposition d'un large public des textes qui se prêtaient bien à la préparation des activités pastorales.

Durant les deux derniers siècles du Moyen Âge, les bibliothèques se multiplièrent au sein des collégiales, en tout cas des plus importantes d'entre elles²⁰⁴. Beaucoup affectèrent alors un local spécifique à la conservation de leurs livres, désormais classés et enchaînés à des pupitres ou à des bancs²⁰⁵. Si l'importance et le contenu des collections capitulaires pouvaient varier considérablement, notamment en fonction de la formation professionnelle et des intérêts de ceux qui, par leur générosité, avaient contribué à leur création ou à leur développement, on se persuade vite, à parcourir les inventaires médiévaux les décrivant, qu'une part non négligeable des livres y déposés étaient

¹⁹⁹ *Ibid.*, II, n° 64, p. 150-151.

²⁰⁰ *Ibid.*, III, n° 117, p. 275-276.

²⁰¹ *Ibid.*, II, n° 76, p. 190.

²⁰² *Ibid.*, II, n° 23, p. 67.

²⁰³ *Ibid.*, IV, n° 14, p. 51. Étaient rangés dans ce meuble une bible, un dictionnaire (le célèbre *Catholicon*), une *Legenda aurea*, le *Præceptorium* de Jean Nider et d'autres livres ou cahiers.

²⁰⁴ Les institutions de taille modeste, souvent établies dans de petites villes ou de gros bourgs ruraux et ne comptant que quelques prébendiers, possédaient à coup sûr un fonds liturgique, mais elles n'ont pas nécessairement éprouvé le besoin d'installer une véritable bibliothèque ; on n'en trouve en tout cas pas de trace dans la documentation.

²⁰⁵ Sur ce phénomène général, on lira par exemple DOLBEAU F., *Les usagers des bibliothèques*, dans VERNET A., dir., *Histoire des bibliothèques françaises...*, t. I, p. 395-413, spéc. p. 396-398 ; à propos des anciens Pays-Bas, on utilisera avec profit les nombreuses données rassemblées par DE KEYSER R., *Het boekenbezit en het boekengebruik in de seculiere kapittels van de Zuidelijke Nederlanden tijdens de Middeleeuwen*, dans *Contributions à l'histoire des bibliothèques et de la lecture aux Pays-Bas avant 1600*, Bruxelles, 1974, p. 8-68 (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial, 11), de même que, bien évidemment, les divers volumes du *CCB*.

potentiellement utiles aux clercs chargés de tâches pastorales²⁰⁶ ; très logiquement aussi, on s'aperçoit que plus le fonds est riche et volumineux, plus il est susceptible de contenir ne serait-ce que quelques textes intéressants les pasteurs²⁰⁷.

Reste la délicate question de l'accessibilité de ces bibliothèques. Autour de 1400, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, avait souhaité que soient fondées, dans les cathédrales et les collégiales, des bibliothèques munies d'ouvrages de théologie, de droit canonique et de morale, et ouvertes au clergé paroissial²⁰⁸. Qu'en fut-il dans la pratique ? En la matière, les sources se montrent particulièrement laconiques : les documents produits dans le cadre des prêtres (listes ou registres de prêtres, cédules, ...) n'étaient pas destinés à être conservés et ceux qui nous sont parvenus, au hasard de l'histoire, sont rarissimes. L'habitude, très largement répandue alors, d'enchaîner les livres à des pupitres révèle en tout cas la crainte du vol ; partant, elle témoigne que les collections n'étaient pas réservées qu'aux chanoines. On peut supposer qu'à tout le moins les chapelains et, plus généralement, les clercs de l'institution y avaient accès, à l'instar de ce Jean Carlier, chapelain de la cathédrale de Cambrai, qui offrit à la *libraria* capitulaire un exemplaire du *Polycraticon* de Jean de Salisbury datant de 1460 pour remercier les *domini* du chapitre de lui avoir laissé, durant de nombreuses années, les clés de ce local²⁰⁹. Ces *librariae* étaient-elles ouvertes à des lecteurs extérieurs et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point ? En 1424, Gilles de Vinalmont fonda par testament une *libraria* en la collégiale Saint-Denis à Liège, à laquelle il léguait l'essentiel de sa propre collection ; parmi les dispositions testamentaires définissant les conditions et les modalités d'accès à ce local, épinglons la mention suivante : pourront étudier et travailler sur place les *canonici et persone dicte ecclesie sancti Dyonisii*, mais aussi *alie ydonee*²¹⁰. Il paraît raisonnable de supposer que, *mutatis mutandis*, de semblables règlements étaient appliqués dans la plupart des bibliothèques capitulaires : elles devaient être fréquentées par des lecteurs qui, bien que n'appartenant pas à l'institution, entretenaient avec cette dernière des relations assez étroites pour bénéficier de l'accès à la

²⁰⁶ L'une des trois collégiales de la ville de Namur nous a ainsi laissé un catalogue de ses livres, levé en 1526, qui recense plus d'une centaine de titres : une proportion importante (et surprenante pour un chapitre séculier) était directement utile au ministère pastoral (cf. HERMAND X., *Les bibliothèques et les livres des collégiales et couvents de Namur aux derniers siècles du Moyen Âge*, dans COLLIGNON J.-M., PARET M., SAUVAGE P. et WYNANTS P., dir., *Histoire de Namur : nouveaux regards. Études réunies à l'initiative de P. Jacquet, R. Noël et G. Philippart*, Namur, 2005, p. 123-148).

²⁰⁷ La collection de Saint-Paul à Liège, riche de plus de 260 volumes inventoriés autour de 1460 (CCB, II, n° 64, p. 148-161), présentait certes une forte coloration juridique, qu'expliquent les études et les fonctions exercées par plusieurs des chanoines qui avaient participé à sa fondation ; elle contenait néanmoins beaucoup de manuscrits utiles aux activités pastorales (cf. FRAËYS DE VEUBEKE A.-C., *Un catalogue des manuscrits de la collégiale Saint-Paul à Liège au milieu du XV^e siècle*, dans *Revue d'histoire des textes*, t. IV, 1974, p. 359-424, et l'analyse qu'en propose VICTOR B., *Les pratiques bibliothéconomiques des chapitres belges du Moyen Âge finissant*, dans DEROLEZ A. et BRACKE W., dir., *Les bibliothèques médiévales et leurs catalogues dans les Pays-Bas méridionaux, journée d'études, 5 novembre 2004*, Bruxelles, 2005, p. 43-44).

²⁰⁸ ADAM P., *La vie paroissiale...*, p. 296.

²⁰⁹ MUZERELLE D. et al., *Manuscrits datés des bibliothèques de France*, t. I : *Cambrai*, Paris, 2000, p. 38.

²¹⁰ CCB, III, n° 113, p. 270.

libraria et, éventuellement, emprunter des ouvrages²¹¹. Au premier rang de ces lecteurs extérieurs, devaient figurer des membres du clergé paroissial. C'est que des liens aussi nombreux que diversifiés unissaient ces derniers aux chapitres. Ainsi le chapitre cathédral à Tournai, les collégiales Notre-Dame à Anvers ou Sainte-Gudule à Bruxelles, exerçaient, selon des modalités diverses, un contrôle étroit sur les prêtres des paroisses urbaines²¹² ; des institutions plus modestes, comme les collégiales hainuyères, s'efforcèrent également de maintenir leur prééminence en matière paroissiale²¹³ : il est probable que, dans certains cas au moins, ces relations se concrétisèrent aussi dans le domaine de la vie intellectuelle²¹⁴. D'autre part, les chanoines cumulaient fréquemment les bénéfices, notamment les cures paroissiales ; les contacts développés avec les vicaires qu'ils avaient choisis et, plus largement, avec les prêtres résidants ont dû se matérialiser par des rencontres dans la bibliothèque institutionnelle, mais aussi par des échanges plus personnels.

Il a déjà été fait état des testaments de chanoines signalant des legs de livres en faveur d'une église paroissiale, dont ils possédaient parfois la *cura animarum* ; d'autres mentions concernent les clercs paroissiaux eux-mêmes. Ainsi, parmi les bénéficiaires du testament de Jacques de Romedenne, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, dressé en 1441, deux noms retiennent l'attention : Jean Jacob, curé d'Ans, reçut un livre en papier contenant des vies de saints et de saintes rangées selon l'ordre du calendrier ; Jean de Romedenne, curé de l'église Saint-Maur (Huy), un ensemble de livres non autrement précisé²¹⁵. Plus significatif encore : en 1499, Tristan de Orey, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste et curé de l'église Saint-Nicolas-au-Treit à Liège, léguait trois livres à l'*investitus* de l'église paroissiale qu'il tenait en bénéfice : ses *Decretales*, un *textus* et la *Summa Pisana*, l'un des manuels de confesseurs les plus répandus²¹⁶. Dans une société où le livre demeurerait un bien précieux, ces largesses ne sont pas simplement le signe de contacts

²¹¹ Sur le prêt des livres et ses modalités, on verra la récente mise au point de JULIEN DE POMMEROL M.-H., *Le prêt des livres à la fin du Moyen Âge*, dans NEBBIAI-DALLA GUARDA D. et GENEST J.-F., dir., *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Turnhout, 1998, p. 339-374 (Bibliologia, 18).

²¹² PYCKE J. et DUPONT A., *Les relations entre le chapitre cathédral de Tournai et les paroisses de la ville, de 1300 à la veille du concile de Trente*, dans MAILLARD-LUYPAERT M. et CAUCHIES J.-M., dir., *De Pise à Trente...*, p. 45-84 ; PYCKE J., *Chanoines et prêtres séculiers dans le cadre de la paroisse primitive de Tournai à l'époque médiévale. Une harmonie difficile*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XCIII, 2007, p. 91-105 ; VOET L., *Anvers et son histoire ecclésiastique*, dans AERTS W., dir., *La cathédrale Notre-Dame d'Anvers*, Anvers, 1993, p. 13-21 ; LEFEVRE P., *L'organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles au Moyen Âge*, Louvain, 1942, p. 183-209 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3, 11).

²¹³ NAZET J., *Les chapitres de chanoines séculiers en Hainaut du XII^e au début du XV^e siècle*, Bruxelles, 1993, p. 219-251 (Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques).

²¹⁴ En 1454, le pléban de Sainte-Gudule, qui quittait sa maison pour qu'elle serve de *domus plebanalis* à ses successeurs, y laissa sa bibliothèque en vue de faciliter leur ministère et celui de leurs auxiliaires (cf. LEFEVRE P., *L'organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles...*, p. 243-244).

²¹⁵ CCB, II, n° 31, p. 78, 79. Nous ignorons la nature des relations qui unissaient les deux homonymes.

²¹⁶ *Ibid.*, II, n° 38, p. 88.

épisodiques et superficiels ; elles doivent être considérées comme la preuve des relations, parfois étroites, que les chanoines entretenaient avec le clergé paroissial, notamment avec les prêtres chargés de l'encadrement de la (des) cure(s) qu'ils possédaient. Et l'on en vient à se demander si certains d'entre eux — plus qu'on ne le dit généralement, peut-être — n'ont pas été bien présents dans leur(s) paroisse(s), en vue d'assister le(s) desservant(s) qu'ils avaient choisis en assurant un minimum d'encadrement pastoral, notamment en matière de confession ou de prédication : pourquoi n'auraient-ils pas ouvert leur propre collection et, le cas échéant, prêté les livres nécessaires au bon accomplissement de telle ou telle activité ? Nous n'avons guère d'indications à ce sujet, mais la présence d'œuvres étroitement associées à la prédication et à la confession dans les testaments et les inventaires après décès de certains chanoines fournirait un indice indirect en faveur de cette hypothèse. Les coups de sonde menés dans la documentation tendraient à l'accréditer²¹⁷, mais il conviendrait maintenant de poursuivre et d'élargir l'enquête de manière systématique avant de nuancer l'image traditionnelle du monde canonial bas-médiéval, peu soucieux de ses devoirs pastoraux et, plus généralement, spirituels²¹⁸.

4.2. Les monastères et les couvents

Implantés en ville ou à la campagne, les couvents de frères mendiants, les monastères de chanoines réguliers ou les abbayes bénédictines et cisterciennes, ont également aménagé, à la fin du Moyen Âge, des locaux destinés à assurer la conservation et à faciliter la lecture et la consultation de leurs collections de livres²¹⁹. Les responsables des paroisses rurales ont-ils eu accès à ces autres bibliothèques institutionnelles ?

En ce qui concerne les couvents mendiants, qui possédaient normalement tout l'équipement culturel souhaitable, les sources ne permettent pas de répondre directement à cette question. Dans l'espace ici pris en considération, leurs bibliothèques demeurent méconnues, en raison des lacunes de la documentation : les livres ont largement disparu, de même que les inventaires anciens²²⁰. Au sein du monachisme traditionnel, on songe

²¹⁷ Deux exemples, parmi beaucoup d'autres : l'inventaire après-décès de Théobald Symonis de Warda, chanoine de Notre-Dame à Anvers (et de Saint-Pierre à Middelbourg) et curé de l'église de Wommelgem, réalisé en 1462, recense une *Summa Pisana*, parmi quelques livres dont un bréviaire et des statuts synodaux (*Ibid.*, III, n° 57, p. 168) ; daté de 1498, le testament de Jean de Hoyngne, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, *rector* de l'autel de la Sainte-Croix à Momalle et curé de Rochefort et de Dieupart, mentionne deux recueils de sermons qui comptent parmi les best-sellers du XV^e siècle, la *Summa Astensis* et les *Sermones Discipuli* (*Ibid.*, II, n° 37, p. 86).

²¹⁸ HENNEAU M.-E. et MARCHANDISSE A., *Vellétés de réformes dans l'Église de Liège aux XIV^e et XV^e siècles*, dans MAILLARD-LUYPAERT M. et CAUCHIES J.-M., dir., *De Pise à Trente...*, p. 155-173.

²¹⁹ GERITS T., *Boekenbezit en boekengebruik in de middeleeuwse premonstratenzerabdijen*, dans *Contributions à l'histoire des bibliothèques...*, p. 106-108 ; MISONNE D., *Histoire et institutions des monastères bénédictins (VII^e-XVII^e siècle)*, dans *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, 1990, p. 50-51 ; FALMAGNE T., *Un texte en contexte : les « Flores Paradisi » et le milieu culturel de Villers-en-Brabant dans la première moitié du 13^e siècle*, Turnhout, 2001, p. 120 (*Instrumenta patristica et mediaevalia*, XXXI).

²²⁰ Dans l'espace belge, il ne subsiste qu'un seul inventaire d'une bibliothèque mendicante, celui du couvent des franciscains de Malines, dressé autour de 1450 (cf. *CCB*, III, n° 81, p. 204-207). La France du Nord n'est pas mieux lotie : VOLT P., *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à*

surtout aux nombreuses institutions qui détenaient des églises paroissiales. Habituellement, elles n'assuraient pas elles-mêmes la *cura animarum*, mais la confiaient aux desservants séculiers qu'elles nommaient²²¹. Les liens institutionnels, administratifs et financiers que supposent de telles situations ont-ils donné lieu à des échanges culturels ? H. Platelle insiste en tout cas sur la collaboration qui se développa souvent entre le(s) moine(s) chargé(s) de l'administration des domaines et le desservant séculier de la paroisse, que ce soit en matière de prière des heures, de prédication ou de distribution des sacrements²²². Dans ce contexte favorable, les prêtres en charge des paroisses avaient-ils également accès à la bibliothèque des maisons religieuses dont ils dépendaient ? Bénéficiaient-ils d'une assistance, par exemple sous la forme de prêts de livres ? Des moines ou des chanoines réguliers ont-ils participé à la confection d'opuscules — sermons, prières, etc. — destinés à améliorer l'encadrement pastoral ? En somme, les collections monastiques ont-elles joué le rôle de « réserve culturelle » auprès du clergé des paroisses avoisinantes ?

À toutes ces questions, les sources n'offrent guère de réponse assurée. À priori, l'idéal de vie des bénédictins ou des cisterciens ne les prédisposaient guère à ouvrir leur bibliothèque au monde extérieur, au contraire des chanoines réguliers, davantage impliqués dans le siècle et préoccupés par la *cura animarum*. Dans la pratique, toutefois, les situations ont sans doute profondément varié d'un monastère à l'autre et d'une époque à l'autre, au point qu'il est très difficile et sans doute dangereux de tirer des conclusions de portée générale. Néanmoins, les cas de collaboration « culturelle » entre les prêtres des paroisses et le clergé régulier que l'on a repérés au hasard des dépouillements semblent témoigner de la fréquence de ces contacts. Les exemples suivants, qu'une enquête plus

la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les Pays-Bas méridionaux, Paris, 2003, p. 165-166, ne consacre que quelques pages aux bibliothèques des couvents mendiants ; encore l'auteur est-elle largement tributaire d'une information qui remonte aux XVI^e-XVIII^e siècles. Pour l'actuelle Belgique, voir la mise au point, centrée sur Liège, de BERTRAND P., *Commerce avec dame Pauvreté. Structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e s.)*, Genève, 2004, p. 532-548 (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, CCLXXXV). Selon HUMPHREYS K. W., *Les bibliothèques des ordres mendiants*, dans VERNET A., dir., *Histoire des bibliothèques françaises...*, t. I, p. 132, le prêt de livres à des séculiers était autorisé, au moins chez les franciscains.

²²¹ Dans le diocèse d'Arras qu'il a scruté en détails pour la période antérieure à 1350, DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras...*, t. I, p. 141-143, « n'a pas trouvé la moindre trace de moines dans le ministère paroissial », et ce constat semble « général dans tous les diocèses du nord de la France » (p. 141). Grosso modo, il en irait de même en ce qui concerne les chanoines réguliers : dans le diocèse d'Arras toujours, ils possédaient 17,4 % des paroisses, mais n'en desservaient que 2 % : ID., *Les paroisses rurales du XI^e au XV^e siècle...*, p. 71. En ce qui concerne le diocèse de Liège, il semble nécessaire de nuancer : des monastères norbertins comme Floreffe ou Leffe administraient eux-mêmes de nombreuses paroisses (cf. JACQUES F., *L'archidiaconé d'exception de l'abbaye de Leffe et les cures à la collation de son abbé*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. XXXII, 1956, p. 228-276 ; t. XXXIII, 1957, p. 40-60 ; *Floreffe, 850 ans d'histoire. Vie et destin d'une abbaye de Prémontrés*, Floreffe, 1973, p. 125-129) ; l'auteur d'une thèse récente sur l'ordre du Val des Écoliers voit dans la desserte des paroisses une spécificité des monastères de l'ordre établis dans les Pays-Bas méridionaux, qui les rapproche de Prémontré (cf. GUYON C., *Les écoliers du Christ. L'ordre canonial du Val des Écoliers, 1201-1539*, Saint-Étienne, 1998, p. 417-428 [C.E.R.C.O.R. Travaux et recherches, X]).

²²² PLATELLE H., *La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIII^e siècle : orientations de la recherche actuelle*, dans *L'encadrement religieux des fidèles...*, p. 18.

approfondie et systématique permettrait sans nul doute de multiplier, ne visent qu'à donner une idée de la richesse et de la diversité, à la fois des données recueillies, des milieux concernés et des sources mises en œuvre : autant de coups de projecteur éclairant une réalité quotidienne qui n'a guère laissé de traces.

Réalisé à la fin du XIV^e siècle, un inventaire des archives de la chartreuse du Val-de-Grâce, près de Bruges, répertorie plusieurs pièces relatives à des prêts de livres accordés par les religieux, notamment celui d'un *Decrete*, laissé à *meester Pietre Niet, prochipape van Moerkerke*²²³. Le *Manipulus exemplorum*, un recueil d'*exempla* composé à la même époque par Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon à Gand († 1395), témoigne de l'intérêt que ce dernier portait aux desservants des nombreuses paroisses contrôlées par ce puissant monastère²²⁴. Toujours en milieu bénédictin, le colophon qu'affiche un exemplaire du *Catholicon* terminé en 1432 sur l'ordre de l'abbé de Saint-Amand, rappelle que le livre devait être installé au milieu de l'église, à l'usage des membres du monastère, mais aussi du curé et des chapelains de la ville, du recteur des écoles et des autres clercs et étrangers²²⁵. L'expertise d'un *codex* copié en 1458 par *Nicolaus Flowiau, presbyter, investitus ac rector ecclesie parochialis de Yvia* (Yves-Gomezée) *Leodiensis dyocesis*²²⁶, contenant une *Explicatio libri Apocalypsis excerpta de libris patrum*, le *De mystico somnio Nabuchodonosor regis* de Richard de Saint-Victor et le *Prognosticum futuri saeculi* de Julien de Tolède, démontre que le modèle utilisé par le scribe fut un manuscrit de l'abbaye cistercienne du Jardinnet, où le *Namurcensis* aboutit d'ailleurs, au plus tard au début du XVI^e siècle²²⁷ : il semble donc bien que la

²²³ CCB, I, n° 7, p. 28. De même, un registre de prêts de la chartreuse de Bâle couvrant les années 1482-1528 témoigne que l'institution a largement ouvert sa bibliothèque au personnel de la paroisse Saint-Théodore de cette ville (cf. JULIEN DE POMMEROL M.-H., *Le prêt des livres à la fin du Moyen Âge...*, p. 370).

²²⁴ Sur la vie et les œuvres de ce bénédictin, la meilleure synthèse reste celle de BERLIERE U., *Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand, 1350-1395, d'après des documents vaticans*, dans *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. LVI, 1906, p. 359-381 ; t. LVII, 1907, p. 5-43. L'intérêt de l'abbé pour le clergé paroissial apparaît également à travers deux sermons prononcés *in synodo tornacensi* et un autre *in synodo cameracensi* (cf. la liste des sermons de l'abbé dressée par FREDERICQ P., *Deux sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants [5 octobre 1349] et sur le Grand Schisme d'Occident [1378]*, dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de la Classe des beaux-arts*, 1903, p. 715 et 717). Le fait n'est pas exceptionnel : on verra par exemple les cinq sermons composés par Jacques de Furnes, abbé de Saint-Bertin entre 1230 et 1238, que leur thème et leur contenu rapprochent de la prédication synodale (cf. BERIOU N., *La prédication synodale au XIII^e siècle...*, p. 250).

²²⁵ VALENCIENNES, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 398, f. 370v : *Explicit liber Catholicon, scriptus anno Domini Salvatoris millesimo quadringentesimo tricesimo secundo... Ordinavit denique quod presens liber in medio dicte ecclesie collocaretur, ut non solum conventuales illius monasterii, quin ymo eciam curatus ville ejusdem, capellani, rector scoliarum ceterique clerici et advene in eodem proficere valerent* (cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXV..., p. 364-365).

²²⁶ NAMUR, MUSÉE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS, *Fonds de la Ville*, 46, f. 130rb (cf. FAIDER P., *Catalogue des manuscrits conservés à Namur...*, p. 113-114).

²²⁷ Pour la démonstration, voir HERMAND X., *Réforme, circulation de scribes et transferts de manuscrits dans les abbayes cisterciennes du diocèse de Liège au XV^e siècle. À propos de sept volumes provenant de l'abbaye du Jardinnet (Namur, Musée provincial des arts anciens du Namurois, Fonds de la Ville, 48, 49, 50, 51, 67, 70, 71)*, à paraître dans *Scriptorium*.

libraria des religieux était accessible à ce curé d'une paroisse voisine de l'abbaye. De même, parmi les mentions de dons ou de legs de livres inscrites aux XIV^e et XV^e siècles dans l'obituaire de la puissante abbaye de Saint-Trond, deux concernent des curés, qui manifestaient peut-être par là leur gratitude envers une institution qui leur avait donné les clés de sa *libraria*²²⁸. En 1500, Jehan du Gardin, bourgeois de Valenciennes et seigneur de Vivier-les-Denain, ordonna par testament que ses livres soient enchaînés dans les bibliothèques des couvents de la ville afin de servir à l'étude des religieux, mais aussi de tous ceux qui voudraient venir les consulter²²⁹. Enfin, d'après les indications fournies par le catalogue de la bibliothèque du couvent des croisières de Kolen (Limbourg), daté de 1544, on sait qu'un quart des quelque 200 livres recensés dans ce document avaient été donnés ou legués à la communauté, la plupart à la fin du XV^e ou dans les premières décennies du XVI^e siècle : parmi la trentaine de bienfaiteurs de la communauté, on relève pas moins d'une dizaine de prêtres de paroisse, et tout laisse penser que certains d'entre eux ont eu accès à la collection de livres des croisières²³⁰.

* * *

Voici une dizaine d'années, N. Lemaître consacrait un article de synthèse aux livres et à la formation du clergé au XVI^e siècle : tout en réagissant avec force contre le lieu commun de l'illettrisme du clergé paroissial à cette époque, elle estimait que ce dernier ne possédait que le minimum de culture nécessaire à sa fonction, acquise à travers la lecture des livres liturgiques et des statuts synodaux ; ce ne serait que dans la seconde moitié du XVII^e siècle et sous la pression des laïcs dévots, que le curé serait redevenu un clerc au sens fort du terme²³¹. Sur la base des données récoltées à propos des Pays-Bas méridionaux, il semble bien qu'il faille réévaluer la qualité de la culture des clercs ayant charge d'âmes, au moins en milieu urbain : ils possédaient des bibliothèques, parfois volumineuses, et avaient accès à d'autres ressources documentaires — les collections des paroisses et celles des abbayes, couvents et chapitres —, qui leur fournissaient les outils intellectuels utiles au bon accomplissement de leur ministère et leur garantissaient la possibilité d'une certaine « formation continuée » en la matière tout au long de leur carrière sacerdotale. Et lorsqu'on lit le canon du concile de Trente relatif à la formation intellectuelle des aspirants au sacerdoce²³², on est frappé par les similitudes qui

²²⁸ CCB, III, n° 102, p. 242. Sur les relations entre l'abbaye et les paroisses : SIMENON G., *Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XVII, 1908, p. 1-269.

²²⁹ SERVANT H., *Artistes et gens de lettres à Valenciennes...*, p. 255-256, voit dans ce document l'acte fondateur de la première « bibliothèque publique » dans cette ville.

²³⁰ VAN ASSELDONK A., *Franciscus Vaes van Tongeren, stichter der kloosterbibliotheek van Kolen, 1499-1550*, dans *Clairlieu*, t. XV-XVI, 1957-1958, p. 69 et *passim*.

²³¹ LEMAÎTRE N., *Les livres et la formation du clergé au XVI^e siècle*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXXIII, 1997, p. 117-131.

²³² Sur cette question, cf. HALKIN J., *La formation du clergé catholique après le concile de Trente*, dans BAKKER D., dir., *Miscellanea historica ecclesiasticae*, t. III : *Colloque de Cambridge, 1968*, Louvain, 1970, p. 109-125 ; VAN LAARHOVEN J., *La formation des prêtres dans la première moitié du XVI^e siècle : quelques considérations méthodologiques*, dans *Ibid.*, p. 161-165. Pour des exemples concrets, voir ANGELO V., *Les curés de Paris au XVI^e siècle*, Paris, 2005, p. 265-291 (*Histoire religieuse de la France*, 26).

apparaissent entre le programme défini par les pères conciliaires et les lignes de force des collections de notre corpus : comme souvent, la continuité est forte entre le Moyen Âge et les Temps Modernes.

Deux commentaires des évangiles du dimanche proposés au clergé liégeois au XVI^e siècle :

les scolies de Hermannus Torrentinus (1499) et le *Petit traité des vices et des vertus* de Jean Chapeauville (1594)

Jean-Pierre Delville
Université catholique de Louvain

L'éducation par le livre dans l'Église passe en particulier par les commentaires des évangiles des dimanches, ouvrages destinés aux prêtres et, par leur intermédiaire, à tout le peuple chrétien. Nous avons la chance de disposer, pour le diocèse de Liège, de deux ouvrages de cette nature, datant l'un du début, l'autre de la fin du XVI^e siècle. Le premier s'intitule : *Textus evangeliorum et epistolarum per singulos dies dominicos et celebres secundum ritum et observationem insignis ecclesiae Leodiensis, cum difficilium dictionum brevi interpretatione. Adjunctis praeterea secundum tres evangelistas Christi passionibus cum vocabulorum indice et scala pro musicae fundamento*, s.l.n.d.¹. Je le lis dans une édition postérieure : *Evangelia et epistolae breuiusculis quibusdam Hermanni Torrentini scholijs illustrata*, Antverpiae, Michael Hillenius, 1538, 96 folios². Il existe au moins 20 éditions différentes de cet ouvrage.

Le second s'intitule *Petit traité des vices et vertus desquels est faite mention ès évangiles, qui par les Curez, et Predicateurs s'exposent au peuple Chrestien, tous les Dimanches de l'An, par M. Iean Chapeauville*, Liège, Ouwerx, 1594³. Cet ouvrage a été réimprimé l'année suivante, en 43 pages, à

¹ Cette référence provient de Xavier DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise contenant les livres imprimés à Liège depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, les ouvrages publiés en Belgique et à l'étranger, concernant l'histoire de l'ancienne Principauté de Liège et de la province actuelle du même nom*, 2^e éd., Bruges, 1885, col. 1308. L'exemplaire en question n'a pu être identifié dans une bibliothèque actuelle.

² Conservé à la Bibliothèque du Séminaire de Liège sous la cote I.B.48. Cf. GUSTIN J., *Catalogue des imprimés du 16^e siècle conservés à la bibliothèque du Séminaire de Liège*, Bruxelles, 1996, p. 113 (Archives et bibliothèques de Belgique, numéro spécial 50).

³ Mentionné dans DARIS J., *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. IV., 2, Liège, 1871 [Reprint Bruxelles, 1975], p. 178. La date du privilège est le 24 juin 1594. Il est difficile de savoir si ce traité a été publié indépendamment de l'ouvrage de Jean Benoit. Il existe deux auteurs de ce nom : le bibliiste français Jean Benoit (ou Benedicti), 1484-1573, et le dominicain italien mort en 1563. Il s'agit ici du second : cf. QUETIF J. et ECHARD J., *Scriptores ordinis praedicatorum*, t. II, Paris, 1721, p. 191.

la suite de celui de Jean Benoit, *Abbrégé de la Somme des pechez M.I. Benedicti*⁴. Il n'existe qu'un exemplaire connu de ce livre de Chapeauville⁵.

Une première comparaison entre les deux textes est éloquente.

Le premier volume donne en latin une brève synthèse du but du texte biblique, tant l'épître que l'évangile, fournis en latin également. Il est centré ensuite sur l'explication des mots latins difficiles, avec traduction en flamand à l'occasion ; il donne aussi des explications de type historique.

Le second volume présente un bref commentaire en français de chaque évangile dominical, sans fournir le texte de celui-ci, ni s'intéresser à l'épître. Il commence aussi par présenter le but du texte. Puis il introduit un commentaire de type moral en renvoyant en outre aux passages de l'ouvrage de Jean Benoit pour plus d'explications.

Le premier est typique de la Renaissance, avec un intérêt marqué pour la philologie, mise à la disposition d'un large public ; il est l'œuvre d'un philologue néerlandais, issu du mouvement de la *Devotio moderna*, Hermann Van der Beke (1450-1520). Il a été édité pour la première fois en 1499, avant même la publication des *Annotationes* d'Érasme (1516), qui paraissaient pionnières en la matière.

Le second est typique de la Contre-Réforme, avec un but moral très précis, une aide pratique aux prédicateurs et un objectif explicite de restauration morale de la cité. Il a été rédigé par Jean Chapeauville (1551-1617), vicaire général du diocèse de Liège, administrateur et fondateur de séminaires à Liège et Louvain.

1. *Evangelia et epistolae de Torrentinus*

L'auteur de cet ouvrage est peu connu. Il n'existe, à ma connaissance, aucun article à son sujet⁶, à part quelque notice bibliographique⁷. Il est né vers 1450 à Zwolle ; il entra

⁴ *Abbrégé de la somme des pechez M. I. Benedicti. Comprenant tous les cas de conscience, et la résolution des doutes touchant les pechez [...] livre tres utile aux magistrats, tant ecclésiastiques, que politiques, aux Predicateurs, Curez, Confesseurs, Religieux, Advocats, Notaires, Procureurs, Marchands : Bref à tous ceux qui veulent obtenir salut. Mis en lumiere premièrement par un Auteur incertain, et Nouvellement revëu et corrigé, par les Theologiens, commis à l'Examen, et decisions des cas de conscience, en Liege. Enrichi d'un petit traité des vices et vertus, dont se fait mention és evangiles, qui par les Curez, et Predicateurs s'exposent au peuple Chrestien, tous les dimanches de l'An : avec cottisation des pages de l'abregé de la Somme Benedicti, esquelles on les trouvera plus amplement traictez, Liège, Ouwerx, 1595.* Après l'introduction propre à ce traité, on trouve le titre libellé ainsi, p. [17] : *Petit traité des vices et vertus, desquels est faicte mention és evangiles, qui s'exposent par les Curez et Perdicateurs [sic], au peuple Chrestien, tous les Dimanches de l'An. Avec cottization des pages de l'Abbrégé de la Somme Benedicti, esquelles on les trouvera plus amplement traitez. Nouvellement composé par M. Iean Chapeau-ville, Licencié en Theologie Chanoine et Penitencier de Liege.*

⁵ On le trouve à la Bibliothèque de l'Université de Liège, cote R01788A.

⁶ Rien à son sujet dans aucune des grandes encyclopédies historiques ou religieuses, aucun article dans les bases de données, rien dans la bibliographie de *Ons geestelijk erf*, ni dans le fichier de la Ruusbroecgenootschap à Anvers. Rien dans les ouvrages de Willem Lourdaux, de Thomas Kock ou de Susanne Kraus sur la *Devotio moderna* et les frères de la vie commune.

⁷ Torrentinus, Hermannus, dans VAN DER AA A. J., *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. 9, Amsterdam, 1852 ; Beke : Hermann von der B. (Torrentinus), dans *Allgemeine deutsche Biographie*, t. 2, Berlin, 1875 [Réimpression Berlin, 1967], p. 245 ; Torrentinus, dans *Contemporaries of Erasmus. A*

chez les Frères de la vie commune en 1490 à Groningen ; il fut élève d'Alexandre Hegius ; il revint à Zwolle, où il enseigna les Belles Lettres et devint le meilleur grammairien des Pays-Bas ; il fut aveugle à la fin de sa vie. Le milieu des Frères de la vie commune de Zwolle et de Deventer est devenu à la fin du XV^e siècle un foyer d'humanisme où Torrentinus rencontra le mystique Wessel Gansfort et le philologue Alexander Hegius, et où Erasme fut formé⁸.

Sa production bibliographique est notable : il a publié 9 livres⁹, dont plusieurs connurent de nombreuses éditions. Six sont centrés sur la philologie latine classique : un commentaire des Bucoliques¹⁰ et un des Géorgiques¹¹ de Virgile ; un commentaire d'Ovide¹² ; un commentaire du *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu (1175-1240)¹³, une grammaire que Torrentinus critique sur de nombreux points ; un ouvrage sur les genres des noms et leurs significations¹⁴ ; et surtout un dictionnaire des noms de lieu, qui est le premier de ce type¹⁵ et fut souvent réimprimé et augmenté¹⁶. Deux ouvrages sont des commentaires de poésie religieuse : des hymnes et des séquences du missel¹⁷, et des poésies mariales de Marc Antoine Sabellicus¹⁸. Les différents éléments de cette bibliographie nous font apparaître un philologue connaisseur des classiques latins, mais aussi un religieux, amateur de liturgie et de théologie, et un pédagogue, soucieux de se faire comprendre des débutants.

Ses commentaires des évangiles et épîtres des dimanches ont été édités au moins vingt fois ; la première édition paraît sous le titre *Scholia evangeliorum et epistolarum, quae diebus dominicis et sacris in templis leguntur* (Cologne, 1499)¹⁹ ; la suivante sous le titre : *Evangeliorum et*

biographical Register of the Renaissance and Reformation, t. 3, Toronto, 1987, p. 331-332. Notice au mot *Groningen*, dans PERSOONS E. et WEILER A. G., *Monasticon fratrum vitae communis*, t. 3 : *Niederlande*, Bruxelles, 2004, p. 230-231, ainsi que p. 407.

⁸ HYMA A., *The christian Renaissance : a history of the Devotio moderna*, Hamden, 1965, p. 227 et 339.

⁹ Recensés dans le catalogue de la Bibliothèque royale de Belgique (23 volumes recensés) et de la Koninklijke Bibliotheek de La Haye (10 volumes recensés). Voir aussi NIJHOFF W. et KRONENBERG M. P., *Nederlandsche bibliographie van 1500 tot 1540*, La Haye, 1923 et 1940 (t. 1 : notices 2050-2067 ; t. 2 : 3966-3973, 4175).

¹⁰ *Bucolica P. Vergilii Maronis cum verborum contextu in Poetices tyruncolorum sublevamen*, Anvers, 1531.

¹¹ *Georgicorum P. Vergilii Maronis liber*, [Cologne, Quentel, 1499].

¹² *Orationes familiares et elegantissime ex omnibus Publī Ovidii libris*, Deventer, 1505.

¹³ *Commentaria in primam partem doctrinalis Alexandri*, Tubingen, 1514.

¹⁴ *De generibus nominum, de Heteroclitis, de Patronymicis et de nominum significationibus*, Deventer, 1514.

¹⁵ *Elucidarius Carminum et Historiarum vel Vocabularius poeticus continens provincias, urbes, insulas, fluvios et montes illustres*, Deventer, 1498.

¹⁶ *Dictionarium propriorum nominum virorum, mulierum, populorum...*, Paris, R. Estienne, 1512 et 1541, par exemple.

¹⁷ *Hymni et sequentiae cum difficiliorum vocabulorum interpretatione*, Zwolle, 1505.

¹⁸ *Marci Anthonij Sabellici doctissimi viri in laudem matris dei s[u]p[er] v[ir]ginis Marie Elegie pulcherrime cu[m] co[m]mentario Herma[n]ni Torre[n]tini*, s.l., 1516.

¹⁹ D'après VAN DER AA A.J., *Biographisch woordenboek...* La suite des titres provient du fichier de la Bibliothèque royale de Belgique, s. v. *Torrentinus*, de celui du Karlsruher Virtueller katalog

epistolarum textus cum breuiusculis conclusionibus (Zwolle, 1503) ; les suivantes ont pour titre *Evangeliorum et epistolarum textus cum breuiusculis conclusionibus [...] Adjecta est etiam difficiliorum vocabulorum interpretatione hermanni Torrentini* : Deventer (Jacques de Breda, 1507) et Cologne (Quentel, 1507, et Werden, 1510) ; puis sous le titre *Evangeliorum et epistolarum textus cum breuiusculis conclusionibus [...] Adjecta est difficiliorum vocabulorum interpretatio Hermannii Torrentini* : Mayence (Hewman, 1511), Cologne (Quentel, 1512), Strasbourg (Hupffuff, 1514), Cologne (Werden, 1515 et 1517). À partir de 1520, année de sa mort, les titres varient un peu : Strasbourg (Prüss, 1520)²⁰, Deventer (Paffradus, 1520)²¹, Cologne (Quentel, 1521, et Hitorp, 1526)²², Anvers (Cocus, 1527)²³, sans lieu (Liège ?, 1527)²⁴, Anvers (Hillenius, 1533 et 1538 ; Dumaeus, 1540)²⁵. Enfin on trouve à Deventer en 1599 : *Evangelia et Epistolae, quibus in Leodiensi, Trajectensi & Coloniensi Ecclesia, dominicis & festis diebus utimur*.

On constate que l'ouvrage a été imprimé d'abord aux Pays-Bas, puis à partir de 1510 en Allemagne, enfin à partir de 1527 à Anvers. L'édition qui mentionne Liège dans le titre est une impression locale de cet auteur hollandais. Après les lectures commentées des dimanches, l'auteur propose aussi les lectures du sanctoral. On y trouve les fêtes des saints locaux suivants : Servais (évêque de Tongres, f. 76), Boniface (martyr en Frise, f. 76), Odulphe (prêtre d'Utrecht, f. 77), Lambert (évêque de Maestricht, f. 86), Remi (évêque de Reims, f. 89), Denis (martyr à Paris, f. 89), Géréon et Victor (martyrs à Cologne et à Xanten, f. 89 v°), Willibrord (évêque d'Utrecht, f. 92 v°). Ils orientent la rédaction du volume vers un milieu hollandais, en lien avec l'Allemagne, ce qui correspond bien à ce que l'on sait de l'auteur.

1.1 L'interprétation de la parabole des ouvriers à la vigne

Testons son œuvre sur la base d'un passage dont j'ai beaucoup travaillé les interprétations²⁶, l'évangile de Matthieu 20,1-16, qui est lu le dimanche de Septuagésime (trois semaines avant le début du Carême) : il s'agit de la parabole des ouvriers envoyés à

(<http://www.ubka.uni-karlsruhe.de/hylib/en/kvk.html>), et du *Verzeichnis der in deutschen Sprachbereich erschienenen Drucke des XVI. Jahrhunderts*, t. 6, Stuttgart, 1986.

²⁰ *Evangeliorum simul ac epistolarum textus breuiusculis quibusdam scholiis enucleatus...*

²¹ *Evangeliorum et epistolarum textus cum breuiusculis conclusionibus...*

²² *Evangeliorum et epistolarum textus breuiusculis quibusdam scholiis ac luculenta vocabulorum interpretatione diligenter exclaratus...*

²³ *Evangeliorum et epistolarum textus cum breuiusculis conclusionibus...*

²⁴ *Textus evangeliorum et epistolarum per singulos dies dominicos et celebres secundum ritum et observationem insignis ecclesiae Leodiensis, cum difficilium dictionum brevi interpretatione.*

²⁵ *Evangelia et Epistolae, Breuiusculis quibusdam Hermannii Torrentini scholiis illustrata.*

²⁶ DELVILLE J.-P., *L'Europe de l'exégèse au 16^e siècle. Interprétations de la parabole des ouvriers à la vigne (Mt 20,1-16)*, Louvain, 2004 (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium, 174) ; aux pages XXII à XXXIII, je développe la méthode d'interprétation que j'applique dans le présent article ; ID., *L'interprétation de la parabole évangélique du 1^{er} au 16^e s. : de la contemplation de l'icône à la rhétorique de la peinture*, dans DEKONINCK R. et GUIDERDONI-BRUSLE A., éd., *Emblemata sacra. Rhétorique et herméneutique du discours sacré dans la littérature en images*, Turnhout, p. 147-166 (Imago Figurata, 7).

la vigne, de la première à la dernière heure du jour. Voici ce qu'en dit Torrentinus, après en avoir donné le texte latin²⁷ :

Dans cet évangile, nous sommes invités à travailler à la vigne du Seigneur pour être enrichis. La vigne est l'Église universelle, dont les rameaux sont les justes. Parabola en grec, similitudo ou comparatio en latin. Conventio, c'est-à-dire un pacte, een overkomynghe, tandis que conventus est une assemblée de gens. Diurnus : qui concerne un jour. Arbitror, -aris, c'est-à-dire je pense. Aestus se dit d'une grosse chaleur. An oculus tuus nequam est, c'est-à-dire : es-tu envieux ? Novissimus, c'est-à-dire dernier.

La première phrase de ce commentaire est une *summa* : elle résume le texte et en oriente le sens. Ce genre littéraire de la *summa* ou du *scopus* (but) est revenu à l'honneur au XV^e siècle, a été utilisé par les humanistes, puis a été systématisé par Luther²⁸. Dans cette *summa*, l'auteur applique la parabole à la vie de tous les lecteurs et la présente comme une invitation à l'engagement : Torrentinus insiste sur les œuvres, sur le travail, dans la ligne de la théologie catholique de la rétribution en rapport avec les œuvres. C'est très différent de la *summa* présentée plus tard par Luther, qui insistera sur l'amour gratuit de Dieu²⁹ :

Voici maintenant la summa de cet évangile : Personne n'est (ou ne sera) parvenu si haut, qui n'ait à craindre d'être le plus bas de tous. Et au contraire personne n'est tombé si bas (ou ne pourrait y tomber), qui ne puisse espérer devenir le plus haut.

C'est différent aussi de la *summa* présentée par Lefèvre d'Étaples dans son recueil de prédications, publié dès 1525, qui fait l'équilibre entre grâce de Dieu et travail de l'homme³⁰ :

Il nous fault labourer en la vigne, qui est la loy de grace, en mettant du tout nostre fiance en la divine bonté, et pareillement en ayant une charité embrasée envers Dieu, et aussi noz prochains.

Torrentinus utilise dans sa *summa* deux termes allégoriques, sans les décoder : *vigne du Seigneur* et *être enrichis*. En ce sens, il se place dans la tradition médiévale, friante d'allégories.

La seconde phrase identifie la vigne à l'Église et les rameaux (*palmites*) de la vigne à chaque croyant. Cette allégorie remonte à une homélie de saint Grégoire le Grand³¹, dont le texte est devenu une vulgate de l'interprétation de cette parabole, car il était repris

²⁷ *Evangelia et epistolae...*, Anvers, 1538, f° C [15] : *In hoc evangelio invitamur ad laborandum in vinea domini ut ditemur. Vineae est universalis ecclesia, cuius palmites sunt iusti. Parabola graece, similitudo vel comparatio latine. Conventio, i. pactum, een overeenkomynghe, sed conventus, est congregatio hominum. Diurnus, ad diem pertinens. Arbitror, aris, id est, puto. Aestus, dicitur magnus calor. An oculus tuus nequam est, id est, an tu es invidus. Novissimus, id est, ultimus.*

²⁸ DELVILLE J.-P., *L'Europe de l'exégèse...*, p. 194-198 ; ID, *L'interprétation de la parabole...*, p. 14.

²⁹ D. Martin *Luthers Werke*, t. 17, II, Weimar, 1883-1987, p. 140. Cf. DELVILLE J.-P., *L'Europe de l'exégèse...*, p. 202.

³⁰ LEFEVRE D'ÉTAPLES J., *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux dimanches de l'an. Texte de l'édition de Pierre de Vingle (1531-1532)*, éd. par BEDOUELLE G., p. 102.

³¹ GREGOIRE LE GRAND, *Homélie 19*, dans *Homélies sur l'Évangile*, Paris, 2005 (Sources chrétiennes, 485).

comme lecture à l'office des matines de la Septuagésime dans le bréviaire³². En le faisant sien, Torrentinus se place donc dans la tradition ecclésiale.

Les sept phrases suivantes sont clairement philologiques. Elles expliquent sept mots du texte latin. On se trouve ici devant le genre littéraire de l'*annotatio*, c'est-à-dire la note philologique. En cette matière, on peut dire que Torrentinus est un pionnier. Avec ses *breviusculis conclusionibus*, il précède les *annotationes* de Laurent Valla³³ et celles d'Érasme³⁴. Certes celles-ci ont une autre ampleur : elles concernent tout le Nouveau Testament, et pas seulement les évangiles et épîtres dominicaux. En outre, elles ont comme but de présenter une traduction alternative à la vulgate latine en usage et, pour cela, se basent sur le texte grec. Cependant, Torrentinus a le mérite d'avoir précédé cette démarche. Son but est plus modeste et plus pédagogique : il veut être utile aux débutants. Il n'empêche qu'il montre savoir le grec, quand il explique le mot *parabola*. Il manifeste que son lectorat est néerlandophone, puisqu'il traduit *conventio* en *een overkomynghe*. C'est une démarche que l'on ne trouve pas chez Érasme. Relevons aussi la justesse de l'observation sur *l'œil mauvais*, qui veut dire *être envieux*.

1.2. Les dispositifs formels

Essayons de situer plus largement la position de Torrentinus par rapport à la totalité de la démarche interprétative, en faisant appel aussi à d'autres passages de son ouvrage.

Qu'en est-il des dispositifs formels, c'est-à-dire du vocabulaire méthodologique utilisé par l'auteur ?

Pour déterminer le rédacteur d'un texte biblique, Torrentinus écrit par exemple : « saint Paul »³⁵... ou « l'apôtre »³⁶. Il appelle l'évangéliste Jean³⁷ « saint Jean »... ; Luc, « saint Luc »³⁸ ou « l'évangéliste »³⁹ ; Matthieu est nommé aussi « le divin Matthieu »⁴⁰ ; remarquons que ces manières de parler font apparaître la spécificité de tel évangéliste. Jésus est appelé « le Seigneur »⁴¹ ou « le Seigneur Jésus »⁴² ; cette dernière qualification est

³² Par ex. : *Breviarium ad consuetudinem canonicorum regularium (...) congregationis windeshimensis*, Anvers, 1519, f° 40 v° ; *Breviarium ad usum ordinis Praedicatorum*, Venise, 1528, f° 84 ; *Breviarium romanum ex decreto Concilii Tridentini restitutum (...) Pars Hiemalis*, Anvers, 1608, p. 328-335.

³³ VALLA L., *In Novum Testamentum, ex diversorum utriusque linguae codicum collatione annotationes, cum primis utiles*, éd. par Erasme, Paris, Bade, 1505.

³⁴ ERASME DE ROTTERDAM, *Novum instrumentum omne diligenter ab Erasmo Roterodamo recognitum et emendatum, non solum ad graecam veritatem, verumetiam ad multorum utriusque linguae codicum (...) fidem, una cum annotationibus, quae lectorem doceant*, Bâle, Froben, 1516.

³⁵ *Evangelia et epistolae...*, f° A2 [1] : *In hac epistola sanctus Paulus monet...*

³⁶ *Ibid.*, f° A4 [3] : *Apostolus*.

³⁷ *Evangelia et epistolae...*, f° A5 [4] v° : *sanctus Iohannes...*

³⁸ *Ibid.*, f° [5] v° : *sanctus Lucas...*

³⁹ *Ibid.*, f° C4 [17] : *evangelista*.

⁴⁰ *Ibid.*, f° [7] v° : *divus Matthaëus*.

⁴¹ *Ibid.*, f° [8] : *dicit Dominus Petro*.

⁴² *Ibid.*, f° D [22] : *dominus Iesus*.

typique de la fin du Moyen Âge. Le récit de la passion selon Matthieu permet à l'auteur d'insérer une note plus développée, qui donne une catéchèse de base sur les quatre évangiles⁴³ :

Il faut noter qu'il y a quatre évangélistes et, selon chacun d'entre eux, quatre évangiles. Et chacun des évangélistes décrit dans son évangile la passion du Seigneur. C'est pourquoi, dans l'église, on chante quatre fois la passion du Seigneur. Celle-ci est prise de l'évangile de Matthieu. Lorsque, dans l'église, on chante le début d'un des quatre évangiles, alors on lit : 'Début du saint évangile selon Jean, Matthieu, Luc ou Marc'. Et lorsqu'on chante une partie d'un évangile, alors on dit : 'Suite du saint évangile', c'est-à-dire les mots suivants de l'évangile selon Jean, ou Matthieu, etc.

On notera dans ce passage le sens pédagogique de Torrentinus qui fait prendre conscience du genre littéraire des évangiles à partir de la pratique liturgique. À l'occasion de la fête de l'Ascension, il parle des Actes des Apôtres⁴⁴ :

Saint Luc a écrit deux ouvrages, dont l'un est l'évangile, sur la vie et les gestes du Christ ; on appelle l'autre ouvrage Actes des apôtres, dont on a ici le début.

Le genre littéraire d'un livre biblique apparaît aussi lorsque Torrentinus écrit : « Dans cette épître, saint Paul »...⁴⁵. La bible est appelée « Écriture sainte »⁴⁶. Quand il s'agit de l'évangile, l'auteur écrit par exemple : « Dans l'évangile il s'agit »...⁴⁷ ou « dans cet évangile »⁴⁸... ». L'Apocalypse est définie : « Apocalypse, en grec ; on dit Révélation en latin ; c'est le livre des révélations célestes »⁴⁹.

Le contenu d'un texte de l'Écriture est présenté par les formules suivantes : « il s'agit de »⁵⁰, « elle introduit »⁵¹, « il apparaît que »⁵²..., « on décrit »⁵³..., « on montre clairement »⁵⁴, « on propose »⁵⁵, « il montre par comparaison »⁵⁶, « on fait mention »⁵⁷,

⁴³ *Ibid.*, f° 28 v° : *Notandum est, quod sunt quatuor evangelistae, et secundum hos sunt quatuor evangelia. Et unusquisque evangelistarum in suo evangelio describit passionem domini. Inde est, quod quater in ecclesia canitur passio domini. Ista autem sumpta sunt ex evangelio Matthaei. Et quando in ecclesia canitur principium alicuius quatuor evangeliorum, tunc legitur. Initium sancti evangelii secundum Joannem, Matthaem, Lucam, vel Marcum. Et quando aliqua pars alicuius evangelii, tunc dicitur. Sequentia sancti evangelii, hoc est, sequentia verba evangelii secundum Joannem vel Matthaem etc.*

⁴⁴ *Ibid.*, f° F [38] : *Sanctus Lucas scripsit duo opera, quorum unum est evangelium de vita et gestibus Christi : alterum opus vocatur Actus apostolorum, cuius principium hic habetur.*

⁴⁵ *Ibid.*, f° A2 [1] : *In hac epistola sanctus Paulus...* ; cf. aussi f° [6] v°.

⁴⁶ *Ibid.*, f° A3 [2] : *adverbium.*

⁴⁷ *Ibid.*, f° A4 [3] : *In evangelio agitur...*

⁴⁸ *Ibid.*, f° [5] : *In hoc evangelio...*

⁴⁹ *Ibid.*, f° [9] : *Apocalypsis graece revelatio dicitur latine, et est liber de coelestibus revelationibus.*

⁵⁰ *Evangelia et epistolae...*, f° A4 [3] : *agitur.*

⁵¹ *Ibid.*, f° A3 [2] : *adducit.*

⁵² *Ibid.*, f° [6] v° : *adparet...*

⁵³ *Ibid.*, f° [6] v° : *describitur...*

⁵⁴ *Ibid.*, f° B2 [9] v°, [14] : *declaratur.*

⁵⁵ *Ibid.*, f° [14] v° : *proponitur.*

« on prouve »⁵⁸, « l'évangile montre clairement »⁵⁹, « cet évangile raconte »⁶⁰, « cette lettre parle de »⁶¹. Quand il s'agit de Paul, Torrentinus dit : « il avertit »⁶², « il persuade »⁶³, « il informe »⁶⁴, « il dit »⁶⁵, « il montre »⁶⁶, « on montre »⁶⁷, « il dissuade »⁶⁸, « il enseigne »⁶⁹, « il raconte »⁷⁰, « il recommande chaudement »⁷¹, « il nous propose une doctrine exemplaire »⁷², « il nous recommande la doctrine évangélique »⁷³, « il instruit »⁷⁴. De l'évangéliste Jean, Torrentinus dit⁷⁵ : dans l'évangile », « saint Jean s'occupe de... ». De Luc, il écrit : « saint Luc décrit... »⁷⁶ ; de Matthieu : « il écrit que... »⁷⁷. Parfois Torrentinus dit que c'est le Christ qui parle : « Dans cet évangile, il dit qu'il mourra et ressuscitera »⁷⁸ ou « le Christ enseigne⁷⁹ ». Par ces différentes formules, Torrentinus met bien en relief le rôle du rédacteur du texte biblique.

La démarche du lecteur est définie par « il nous est enseigné... »⁸⁰, « nous apprenons que... »⁸¹, « nous sommes incités à... »⁸², « nous sommes invités »⁸³, « nous sommes exhortés »⁸⁴. Le lecteur est donc régulièrement impliqué dans le commentaire.

⁵⁶ *Ibid.*, f° C3 [16bis] : *per similitudinem ostendit.*

⁵⁷ *Ibid.*, f° [29] v° : *fit mentio.*

⁵⁸ *Ibid.*, f° E2 [31] : *probatur.*

⁵⁹ *Ibid.*, f° [51] v° : *evangelium declarat.*

⁶⁰ *Ibid.*, f° [85] v° : *Hoc evangelium narrat.*

⁶¹ *Ibid.*, f° [53] v° : *haec epistola loquitur.*

⁶² *Ibid.*, f° A2 [1] : *monet.*

⁶³ *Ibid.*, f° A4 [3] : *suadet.*

⁶⁴ *Ibid.*, f° A4 [3] v° : *informat.*

⁶⁵ *Ibid.*, f° A5 [4] v° : *dicit.*

⁶⁶ *Ibid.*, f° B2 [9] v° : *ostendit.*

⁶⁷ *Ibid.*, f° [21] et v° : *ostenditur.*

⁶⁸ *Ibid.*, f° [13] : *dissuadet.*

⁶⁹ *Ibid.*, f° [13] v° : *docet.*

⁷⁰ *Ibid.*, f° C2 [16] : *narrat.*

⁷¹ *Ibid.*, f° C3 [16bis] v° : *maxime commendat.*

⁷² *Ibid.*, f° [19] v° : *Apostolus proponit nobis doctrinam exemplarem.*

⁷³ *Ibid.*, f° H [54] : *commendat doctrinam evangelicam.*

⁷⁴ *Ibid.*, f° G4 [49] : *instruit.*

⁷⁵ *Evangelia et epistolae...*, f° A5 [4] v° : *in evangelio sanctus Iohannes versatur circa...*

⁷⁶ *Ibid.*, f° [5] v° : *sanctus Lucas describit...*

⁷⁷ *Ibid.*, f° [7] v° : *scribit...*

⁷⁸ *Evangelia et epistolae...*, f° [35] v° : *dicit se moriturum et resurrecturum.*

⁷⁹ *Ibid.*, f° [52] : *Christus docet.*

⁸⁰ *Ibid.*, f° A4 [3] v° : *docemur.*

⁸¹ *Ibid.*, f° [5] v° : *instruimur.*

Les explications des mots sont introduites souvent par « c'est-à-dire »⁸⁵, « se dit »⁸⁶, ou « signifie »⁸⁷, ou « est pris pour »⁸⁸. Les traductions d'un mot hébreu, grec ou syriaque sont introduites par « se traduit »⁸⁹, ou par « il s'agit d'un mot hébreu »⁹⁰, ou par « on dit en grec..., en latin... »⁹¹.

Les indications grammaticales utilisent les expressions techniques comme « fréquentatif »⁹², « double supin », « nom propre »⁹³, « adjectif indéclinable »⁹⁴, « demande l'ablatif », « adverbe », « impératif passif »⁹⁵, « première conjugaison »⁹⁶, « par synecdoque »⁹⁷.

On le voit, le vocabulaire méthodologique est riche. Son emploi permet de présenter l'interprétation comme nécessitant une prise de distance par rapport au contenu apparent du texte.

1.3. La critique textuelle

Torrentinus s'intéresse aussi à la critique textuelle. Il peut critiquer la traduction latine de l'évangile, par exemple, en écrivant à propos de Mt 23 : « *Amodo*, c'est-à-dire 'davantage' ou 'à partir de ce temps' ; est composé de 'a' et de 'modo', mais ce n'est pas un mot élégant »⁹⁸. Il peut aussi proposer de corriger le texte latin sur le grec, à propos de Jean 21 : « 'Ainsi je veux qu'il reste' est lu, selon les manuscrits grecs, 'Si je veux qu'il reste' »⁹⁹. Torrentinus disposait donc de manuscrits grecs avant la publication du texte grec du Nouveau Testament par Érasme en 1516. Il fait aussi allusion au grec dans la phrase suivante, à propos de Jean 16 : « *Paracletus* s'écrit plus justement avec un è long,

⁸² *Ibid.*, f° B5 [12] v° : *incitatur*.

⁸³ *Ibid.*, f° C [15] : *invitatur*.

⁸⁴ *Ibid.*, f° C4 [17] : *hortatur*.

⁸⁵ *Ibid.*, f° A2 [1] v° : *id est*.

⁸⁶ *Ibid.*, f° A2 [1] : *dicitur*.

⁸⁷ *Ibid.*, f° A2 [1] v° : *significat* ; aussi f° [5].

⁸⁸ *Ibid.*, f° [5] : *accipitur*.

⁸⁹ *Ibid.*, f° A2 [1] v° : *interpretatur*.

⁹⁰ *Ibid.*, f° A3 [2] : *est dictio hebraica*.

⁹¹ *Ibid.*, f° A5 [4] v° : *grece dicitur... latine...*

⁹² *Ibid.*, f° A2 [1] : *frequentativum, duplex supinum*

⁹³ *Ibid.*, f° A2 [1] v° : *nomen proprium, adjectivum indeclinabile, regit ablativum*.

⁹⁴ *Ibid.*, f° A3 [2] : *est dictio hebraica*.

⁹⁵ *Ibid.*, f° B3 [10] v° : *imperativus passivus*.

⁹⁶ *Ibid.*, f° E2 [31] v° : *primae coniugationis*.

⁹⁷ *Ibid.*, f° L4 [82] v° : *per synecdochen*.

⁹⁸ *Evangelia et epistolae...*, f° B [8] : *Amodo .i. amplius vel ab hoc tempore componitur ab a et modo, sed non est elegans dictio. Même réflexion sur invicem, f. 7.*

⁹⁹ *Ibid.*, f° B1 [8] v° : *Sic eum volo manere secundum Graecos codices legitur, Si eum velim manere.*

mais un abus fait que cela n'est pas reçu »¹⁰⁰. Il discute l'orthographe de *teloneum* (bureau des taxes) en Mt 9 : « *Teloneum*, lieu où l'on reçoit le tribut, que l'on appelle *telôn* en grec ; certains disent qu'ils doit y avoir un e diphtongue à l'avant-dernière syllabe, mais en grec on a un iota comme dans *telonion* »¹⁰¹.

1.4. Le sens direct

Si on aborde maintenant le sens que Torrentinus donne au texte, on peut passer en revue l'arc interprétatif depuis le sens direct (ou littéral) le plus rigoureux jusqu'au sens indirect (ou spirituel) le plus situé dans le contexte personnel des lecteurs.

En fait, l'essentiel du travail de Torrentinus consiste en une élucidation du sens direct : il cible le sens des mots difficiles et l'identification des noms de personnes, de lieux, d'institution et de choses. Ainsi, dans les 10 premiers folios, Torrentinus identifie les noms de lieux suivants : Bethphage et Sion (f° A2 v°), Corinthe (f° A4), Philippe (f° A4 v°), Jourdain (f° A5), Syrie (f° 6), Cyrène (f° 7 v°), Rama (f° B2 v°). Il explique les mots étrangers comme *Hosanna* (f° A2 v°), *Christus* (f° A3), *Amen* (f° A3 v°), *mysterium* (f° A4), *evangelizare* (f° A4 v°), *levitae* (f° A5), *abbas* (f° B2 v°). Il explique des éléments institutionnels tels que *Pharisaei* (f° A5), *Hebraei* (f° A5 v°), *synagoga* (f° 7 v°), *scriba* (f° B) et des noms de personnes : Jessé et David (f° A3), Rachel (f° B2 v°).

Voici un échantillon de commentaire qui réunit ces divers éléments ; il s'agit de la scholie sur Mt 21, l'entrée de Jésus à Jérusalem¹⁰² :

Bethphage est un nom propre de lieu, c'est-à-dire un village. Olivetum est un lieu où poussent beaucoup d'olives. Pullus, een ionck dier, comme le petit d'un cheval, le petit d'un âne, le petit d'une poule. Opus, adjectif indéclinable, signifie ce qui est nécessaire et demande l'ablatif. Hosanna est de l'hébreu et se traduit par O Seigneur sauve-nous.

Remarquons que cette élaboration progressive du sens des principaux noms propres des évangiles permet d'accumuler une connaissance, qui aboutit à une certaine synthèse ; jamais Torrentinus ne se répète ; il faut donc lire tout son commentaire pour arriver à une bonne synthèse de base des éléments historiques et philologiques du Nouveau Testament.

À côté de cette élucidation du sens direct par l'identification du cadre historique et du sens des mots, Torrentinus ajoute régulièrement, on l'a vu pour Mt 20, une phrase de synthèse qui met en relief ce qu'il juge essentiel dans le texte. Par exemple, pour l'évangile de Jn 1, qui retrace la venue de Jean-Baptiste, il écrit¹⁰³ :

¹⁰⁰ *Ibid.*, f° [36] v° : *Rectius scribitur paracletus cum longo e, sed abusus hoc non recipit.*

¹⁰¹ *Ibid.*, f° M [87] v° : *Teloneum, locus ubi recipitur tributum quod graece dicitur telon, quidam dicunt e diphthongum esse debere in penultima syllaba, sed apud graecos habet iota ut telonion.*

¹⁰² *Ibid.*, f° A2 v° : *Bethphage est nomen proprium loci, id est, quidam pagus. Olivetum est locus ubi multae olivae nascuntur. Pullus, een ionck dier, ut pullus equinus, pullus asininus, pullus gallinaceus. Opus adiectivum indeclinabile, significat id quod necessarium, et regit ablativum. Osanna est hebraicum, et interpretatur, o domine salva nos.*

¹⁰³ *Evangelia et epistolae...*, f° A4 v° : *In evangelio docemur, quomodo per veram poenitentiam domino viam praeparemus.*

Dans l'évangile nous apprenons comment préparer la voie au Seigneur par une vraie pénitence.

Ce type de résumé est aussi une réappropriation du lecteur, une parénèse morale. On touche ainsi au sens indirect développé par Torrentinus, à son interprétation en situation.

1.5. Le sens indirect

Ce type d'interprétation est rare chez lui, à part les *summae* appliquées aux lecteurs. Seuls deux passages font l'objet d'un commentaire théologique. Le premier est le passage de Jn 14, où le Christ dit que le Père est plus grand que lui. Torrentinus écrit¹⁰⁴ : « Le Père céleste est plus grand que le Christ, en ce que le Christ est un être humain, mais pas en ce qu'il est Dieu ». Le second est l'explication du mot prédestination¹⁰⁵, employé en Romains 8 : « Les théologiens appellent prédestination la providence de Dieu en vue du bien, et cependant, en vue du bien, ils utilisent toujours le mot providence ». En constatant le malaise des théologiens, qui n'utilisent pas volontiers le mot prédestination, Torrentinus manifeste une sensibilité à un thème qui sera abondamment développé par la théologie luthérienne ultérieure.

Enfin, on ne trouve pas chez Torrentinus de sens mystique ou d'incitation à la prière, si ce n'est qu'il met son commentaire en lien avec les fêtes liturgiques et le positionne donc dans un cadre de prière communautaire.

En conclusion, on soulignera l'intérêt de cette approche philologique et historique du texte des lectures bibliques de la liturgie. Dans sa concision, elle manifeste la sensibilité humaniste de son auteur et sa position de pionnier en la matière. Le développement progressif des scolies suppose une pédagogie voulue et bien construite. Le succès de ce recueil jusqu'en 1540 montre l'utilité qu'on y a perçue.

2. Le *Petit traité des vices et vertus desquels est faite mention ès evangiles de Jean Chapeauville*

Contrairement à Torrentinus, Chapeauville¹⁰⁶ (1551-1617) est un personnage connu. Un ouvrage vient de lui être consacré récemment¹⁰⁷. Théologien et historien, vicaire général du diocèse de Liège à partir de 1598, il fut un artisan convaincu de l'introduction

¹⁰⁴ *Ibid.*, f° 40.

¹⁰⁵ *Ibid.*, f° 90 v° : *Theologi vocant praedestinationem providentiam Dei in bonam partem, et tamen in bonam partem utuntur semper vocabulo providentiae.*

¹⁰⁶ On écrit indistinctement *Chapeauville* ou *Chapeauville*. J'adopte la seconde graphie car c'est celle qui est utilisée dans l'ouvrage étudié ici.

¹⁰⁷ HOVEN R., *Jean Chapeauville (1551-1617) et ses amis. Contribution à l'historiographie liégeoise. Édition critique du texte latin, traduction française et notes philologiques*, Bruxelles, 2004. On y trouve la biographie de Chapeauville, p. 25-35, et la bibliographie à son sujet p. 243-246. Comme articles de base signalons HALKIN L.-E., *Chapeauville (Jean)*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 12, Paris, 1953, c. 407-409 (avec la bibliographie de Chapeauville) ; CHARLIER Y., *La fondation et les premières années du Grand Séminaire*, dans DELVILLE J.-P. (éd.), *Grand Séminaire de Liège (1592-1992)*, Liège, 1992, p. 21-58.

à Liège de la réforme catholique résultant du Concile de Trente. À ce titre, il fut particulièrement attentif à la formation et à l'accompagnement des prêtres. Il fut nommé surintendant du Séminaire de Liège, à sa fondation en 1592, et suscita la fondation du Séminaire liégeois de Louvain en 1605.

Sa bibliographie comporte 12 titres. En matière de pastorale, il a écrit un traité sur l'administration des sacrements en temps de peste¹⁰⁸ ; le *Petit traité des vices et vertus* qui nous occupe ici¹⁰⁹ ; l'épître dédicatoire des instructions destinées aux pasteurs, d'Antoine Ghénart¹¹⁰ ; et une Lettre aux catéchistes¹¹¹. En matière de théologie morale, il a composé un résumé de la *Somme des péchés* de Jean Benoît¹¹² et un traité sur les cas réservés, c'est-à-dire les péchés dont l'absolution est réservée aux évêques¹¹³. Concernant la théologie, il a écrit une explication pédagogique du catéchisme romain¹¹⁴ et un résumé de ce catéchisme¹¹⁵. Comme historien, il a écrit les miracles et la vie de saint Perpète, évêque de Liège, enterré à Dinant¹¹⁶ ; un traité sur l'origine de la Fête du Saint-Sacrement¹¹⁷ ; un catalogue des évêques de Liège¹¹⁸ ; et surtout l'histoire des évêques de Liège, à partir de la publication des sources jusqu'à l'histoire de sa propre période¹¹⁹. On le voit, la trajectoire de Chapeauville commence par la pastorale, traverse la théologie morale, puis dogmatique, et aboutit à l'histoire. Le début de sa vie publique est marqué par le souci de l'Église sur le terrain : par l'attention pour les malades de la peste et pour les catéchistes menacés de découragement. Ensuite, son intérêt se porte sur la théologie morale et les péchés qui menacent le peuple chrétien ; puis sur la théologie de base, issue du Catéchisme du Concile de Trente, qu'il faut expliquer aux prêtres et aux enfants : on le voit, la théologie est à visée pastorale plus que spéculative. Enfin, progressivement,

¹⁰⁸ *Tractatus de necessitate et modo administrandi sacramenta tempore pestis*, Liège, 1586 (4 rééditions).

¹⁰⁹ *Petit traité des vices et vertus desquels est faite mention ès evangiles, qui par les Curez, et Predicateurs s'exposent au peuple Chrestien, tous les Dimanches de l'An*, Liège, Ouwerx, 1594.

¹¹⁰ GHENART A., *Pastorum instructiones*, Liège, 1598.

¹¹¹ *Epistola ad catechistas. Da taedio quod catechistis obrepere solet eiusque remediis*, Liège, 1605 (2 rééditions).

¹¹² *Abbrégé de la Somme des pechez M.I. Benedicti*, Liège, 1595. Réédité à la suite de l'*Abbrégé de la Somme des pechez M.I. Benedicti*, avec comme sous-titre : *Avec cottization des pages de l'Abbrégé de la Somme Benedicti, esquelles on les trouvera plus amplement traitez, Nouvellement composé par M. Jean Chapeau-ville*, Liège, Ouwerx, 1595, [43] pages.

¹¹³ *De casibus reservatis*, Liège, 1596 (réédité 5 fois).

¹¹⁴ *Catechismi romani elucidatio scholastica*, Liège, 1600 (2 rééditions).

¹¹⁵ *Summa catechismi romani, in gratia ordinandorum, catechistarum et parochorum dioec. Leodiensis*, Liège, 1605 (nombreuses rééditions, dont une en flamand).

¹¹⁶ *Historia admirandarum curationum, quae divinitus ope deprecationeque divi Perpetui Leodiensis episcopi et confessoris, ad eius sacras reliquias Dionanti, anno 1599 et aliquot superioribus contigerunt. Adjecta est vita divi Perpetui, cum descriptione urbis Dionantensis*, Liège, 1601 ; édition française la même année.

¹¹⁷ *Tractatus historicus primae originis festivitatis sacratissimi corporis et sanguinis Christi, ex vera testataque revelatione divinitus facta sanctae virgini Julianae* (serait parue à part avant d'avoir été insérée dans les *Gesta*).

¹¹⁸ *Catalogue des evesques de Tongres, Maestricht et Liège*, Liège, 1617.

¹¹⁹ *Qui gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, 3 tomes, Liège, 1612, 1613, 1616.

Chapeauville s'intéresse à l'histoire, à commencer par l'histoire des guérisons faites à Dinant sur la tombe de saint Perpète, ce qui comporte aussi une portée pastorale ; puis il débouche sur toute l'histoire du diocèse de Liège, dans trois volumes de grande ampleur, qui manifestent à la fois son érudition, son sens critique et sa volonté d'ancrer la Réforme du diocèse dans une tradition qui remonte aux origines de l'Église.

2.1 L'interprétation de la parabole des ouvriers à la vigne

Après une phrase introductive situant la péricope dans la bible, Chapeauville, comme Torrentinus, commence son commentaire par une *summa* de l'évangile¹²⁰ :

L'Évangile est prise hors de S. Matthieu 21. chap. Simile est regnum coelorum homini patri familias. Le but de cette parabole est, enseigner que Iesus-christ nous donne le royaume des cieux pour noz bonnes œuvres.

La première phrase relève des dispositifs formels : elle situe le texte dans le cadre de l'évangile de Matthieu. Remarquons que Chapeauville, contrairement à Torrentinus, ne s'intéresse pas aux épîtres, mais seulement aux évangiles : cela fait partie d'un processus de rationalisation du commentaire et cela évite de devoir discuter des positions de saint Paul, dont les protestants sont proches. Cependant Chapeauville introduit une erreur : cet évangile est tiré du 20^e chapitre de Matthieu et non du 21^e, petit détail qui montre de suite que l'auteur n'est pas exégète. Il identifie ensuite le genre littéraire du texte, une parabole. Il donne aussi l'*incipit* de l'évangile en latin : lien est ainsi fait avec la liturgie et le texte latin de la bible vulgate, déclarée « authentique » par le Concile de Trente. Cependant l'usage du français n'est pas anodin : il y a peu de recueils de prédications en français à cette époque. Par ce choix, Chapeauville est résolument moderne.

La seconde phrase met en œuvre le sens direct du texte évangélique. Par une *summa*, appelée *but*, elle imprime un sens global au texte. L'utilisation du mot *but* est moderne : il traduit sans doute le mot *scopus*, terme développé par Corneille Jansenius de Gand¹²¹. Si on compare cette *summa* à celle que présente Torrentinus, on voit que le langage est ici plus théologique et ne fait plus appel aux métaphores du texte. Le sens cependant est semblable : il s'agit aussi de valoriser les engagements du fidèle, appelés ici « bonnes oeuvres », terme typiquement théologique, qui, au XVI^e s. est souvent mis en opposition avec la grâce de Dieu, valorisée par les protestants. Chapeauville se positionne donc clairement avec un vocabulaire typiquement catholique.

Ensuite, il résume le texte évangélique afin d'en tirer une leçon que le prédicateur livrera à son public :

Sur ces mots, Quid hic statis tota die otiosi¹²², Pour autant que l'estat de l'Eglise et des fidels est icy figuré par un pere de famille qui loue des ouvriers en sa vigne, et puis leur

¹²⁰ CHAPEAUVILLE J., *Petit traité...*, p. [23]. Dans la transcription des textes de Chapeauville, je respecte l'orthographe fluctuante et la ponctuation de l'auteur ; mais je résous les abréviations et adopte la forme moderne des lettres v et u là où l'usage actuel l'entend.

¹²¹ DELVILLE J.-P., *Jansenius de Gand (1510-1576) et l'exégèse des paraboles*, dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. XCII, Louvain, 1997, p. 49-51.

¹²² « Pourquoi restez-vous ici tout le jour sans rien faire ? » (Mt 20,6 : paroles adressées par le maître de la vigne aux ouvriers de la 11^e heure).

paie le salaire convenu, qui est le denier iournalier signifiant la vie eternelle qui est donnée aux fidels en salaire et recompense de leurs bonnes œuvres, les Predicateurs fort proprement s'escrient contre l'oisiveté de plusieurs chrestiens, ou qui ne veulent rien faire pour le respect de la vie eternelle, ou s'ils ont quelque volonté dilayent d'an en an, ou quand ils font quelque chose ne le font avec une telle diligence ou ferueur qu'il conviendroit. Voiez la page, 278.

Le résumé de la parabole fait ici utilise un vocabulaire français qui le rapproche de la traduction de la Bible de Louvain de 1550¹²³, au moins pour les mots : *un pere de famille qui loue des ouvriers en sa vigne*. Contrairement à Torrentinus, Chapeauville ne donne pas de sens littéral des mots ; il passe directement au sens indirect et à l'interprétation allégorique, introduite par le mot « figuré » (surtout utilisé en ce sens au moyen âge), en suivant les identifications faites par Grégoire le Grand¹²⁴ : le père de famille et les ouvriers sont identifiés à l'Église et le salaire, à la vie éternelle. Ayant épinglé le passage sur l'oisiveté, Chapeauville en donne une interprétation éthique, toujours dans la ligne de Grégoire le Grand, qui s'inspire d'ailleurs d'Origène : l'homme a tendance à retarder son engagement. L'intérêt est dans le dispositif d'énonciation : cette remarque doit être énoncée par des prédicateurs qui « fort proprement s'escrient ». Le texte de Chapeauville donne des consignes précises aux prédicateurs : c'est une interprétation pour un public particulier, un public d'intermédiaires, qui rediront le message avec leurs propre talent personnel. Le renvoi à la page 278 concerne l'ouvrage de Jean Benoît, sur les vices et les vertus, que Chapeauville a traduit et à la suite duquel il publie son *Petit traité*.

Sur cette clause, Nemo nos conduit¹²⁵ : Les doctrs Predicateurs hausent leurs voix contre les Atheises qui ne croient qu'il y ayt un Dieu pour recompenser noz bonnes œuvres, pag. 34 : Et contre les Chrestiens negligens qui vivent comme s'ils ne fussent loüez pour gagner la vie eternelle par bonnes œuvres, page 277. Et contre les heretiques qui crient encore fausement. Nemo nos conduit : Enseignans que la vie eternelle ne nous est donnée pour noz bonnes œuvres et specialement les œuvres de miséricorde ; dequelles vous trouverez un ample et doct traité en la page, 313 et suivantes.

Dans cette seconde partie du commentaire, le sens direct est encore plus restreint que dans la précédente. Seul le mot *clause* évoque un aspect littéral : la conclusion du premier volet de la parabole, l'engagement des ouvriers. Le reste du commentaire présente le même dispositif d'interprétation que ci-dessus : il invite les prédicateurs à « hausser leur voix », ce qui suppose une attitude d'autorité et même de colère. En effet, le sens indirect élaboré par Chapeauville lui est très particulier : il s'agit de s'attaquer à ceux qui contestent la valeur des bonnes œuvres : les athées, les chrétiens négligents et les hérétiques (c'est-à-dire les protestants). L'affirmation est tellement unilatérale qu'elle en est presque hérétique elle-même : en écrivant que les chrétiens sont « loüez pour gagner

¹²³ *La sainte Bible. Nouvellement translätée de Latin en François, selon l'édition latine, dernièrement imprimée à Louvain (...)*, éd. par Nicolas de Leuze, Louvain, Barthélemy de Grave, Antoine Marie Bergagne et Jehan de Waen, 1550, f° 8.

¹²⁴ GREGOIRE LE GRAND, *Homélie 19*, dans *Homélie sur l'Évangile*, Paris, 2005 (Sources chrétiennes, 485). Cf. supra n. 31.

¹²⁵ « Personne ne nous a engagés » (Mt 20,7 : paroles adressées par les ouvriers de la 11^e heure au maître de la vigne).

la vie éternelle par bonnes œuvres », Chapeauville oublie que le Concile de Trente lui-même dit que l'on gagne la vie éternelle d'abord par la grâce de Dieu. Il est intéressant de voir que, pour Chapeauville, dans l'auditoire des prédicateurs, on trouve des athées et des protestants. La prédication a donc un objectif polémique marqué.

Notons enfin que le texte de Chapeauville s'arrête ici : il ne parle donc pas de la seconde partie de la parabole, le paiement des ouvriers à commencer par les derniers, ce qui devrait donner lieu à bien des commentaires...

Bref, ce commentaire de Chapeauville fait rapidement émerger quelques-unes de ses caractéristiques propres : peu d'attention au sens littéral, sauf une *summa* et le genre littéraire ; un ancrage aux identifications allégoriques de Grégoire le Grand ; des dispositifs formels caractéristiques : des consignes pour les prédicateurs ; un sens indirect développé dans le sens de la pratique des bonnes œuvres et dans la polémique contre les non catholiques ou les mauvais catholiques.

2.2. Les dispositifs formels formulés dans la préface

On a vu ci-dessus les dispositifs formels de Chapeauville et leur mobilisation au service d'une interprétation destinée aux prédicateurs. Contrairement à Torrentinus, Chapeauville a introduit son commentaire par une longue préface, qui constitue le développement de tout son dispositif formel, c'est-à-dire la description des raisons de son commentaire et de ses destinataires. Il dédie son livre aux deux bourgmestres de Liège,

*Mes Seigneurs, vous offrant ce livre, ie prie de le vouloir recevoir d'un bon œil, et le prendre en vostre sauvegarde, et protection, à fin que soub la faveur de vostre nom, il puisse librement marcher non seulement par les maisons de voz Bourgeois de la Cité de Liege, mais aussi par toutes les villes et provinces circonvoisines*¹²⁶.

Il s'agit donc clairement de flatter l'autorité civile pour qu'elle favorise la diffusion du livre. Chapeauville demande le soutien politique pour son action pastorale. Remarquons aussi l'émergence du « je » dans ce passage. Avec le XVI^e siècle, l'auteur apparaît dans son individualité. Il argumente en disant que la foi chrétienne contribue à la paix de la cité :

*C'est, qu'icy est cahé le vray et unicque moien, pour trouver ce que si soigneusement, et ardemment vous cerchez avec nous : je dis une vraie, Chrestienne, et perdurable paix de vostre Republique Liegeoise. Que dy-ie Liegeoise ? voire aussi de toute ce pays bas, et mesme de toutte la Chrestienté, pour ce iourd'huy tant miserablement affligée*¹²⁷.

On remarque ainsi que Chapeauville a conscience d'être proche des Pays-Bas. Pour lui, les guerres et les schismes proviennent d'une abondance de vices ; c'est pourquoi il faut les combattre. Il appuie cette thèse sur différents passages de l'Écriture ; il en conclut :

Voila le miroir ou nous voions et cognoissons, l'estat de ce miserable, et infortuné siecle, auquel plusieurs, mesme de ceux qui s'estiment les plus sages, s'addonnent tellement à

¹²⁶ CHAPEAUVILLE, J., *Petit traité...*, p. [3].

¹²⁷ *Ibid.*, p. [4].

leurs plaisirs et delices, qu'ils s'oublient eux mesmes, leur Dieu, et leur salut [...]. Ils glissent à bride avalée en heresie, atheisme et toute impieté¹²⁸.

La dramatisation de la situation sociale débouche donc sur un oubli de la religion. Chapeauville cite alors de nombreux Pères de l'Église à ce sujet, développant l'idée que : « l'homme estant mauvais, s'est forgé des erreurs correspondantes à sa malice »¹²⁹. Il passe ensuite aux exemples historiques, puis aux situations actuelles. Sa vision de Luther est très caricaturale¹³⁰ :

Martin Luther voiant que la charge de publier les indulgences estoit ostée à ceux de son ordre, et donnée à ceux de saint Dominique, et qu'a luy estoit justement preferé ce grand personnage Iean Thetzellius, monstra tantost quelle ambition des lors couvoit en son cœur [...]. On ne lit pas qu'il y ait esté un autre plus confit en toutes sortes d'ordures et abominations des pechez, que ce puant et incestueux reformateur Marin Luther.

On ne peut manquer d'observer qu'ici, Chapeauville retourne son argument : c'est parce qu'il est hérétique que Martin Luther a tous les vices. Calvin n'est pas mieux servi¹³¹ :

Iean Calvin, suppost de Laon en Picardie à esté convaincu de deux crimes, sçavoir de sodomie, et de larrecin [...] a violement sorti du ventre sa mere l'Eglise, pour nous produire ceste engeance venimeuse, qui pour le iourd'huy infecte la pauvre France, et presque toute la chrestiené.

C'est en effet le calvinisme qui va menacer le diocèse de Liège, à la fin du XVI^e siècle. Chapeauville stigmatise ensuite d'autres réformés¹³² :

Theodore de Beze, a de pres suivi les traces et meurs de son pere Calvin, car [...] sortit de l'Eglise, et emporta furieusement la prelatrice de la miserable Geneve (jadis florissante et Catholique) pour y bastir, et allumer une fournaise plaine de feu d'heresie.

Face à tout cela, Chapeauville réagit par la rédaction de son ouvrage¹³³ :

D'ou indubitablement appert, la grande utilité, et mesme la necessité du present traité, puis qu'il monstre le vray, et unique moien de restaurer la paix, avec le maintiennement de nostre sainte et Catholique religion.

Il ne suffit pas de faire des prédications polémiques, écrit Chapeauville ; ni de punir et bannir les hérétiques ; il faut aller à la source du mal : les péchés et abus commis partout. Pour cela, il faut¹³⁴ :

¹²⁸ *Ibid.*, p. [6].

¹²⁹ *Ibid.*, p. [7].

¹³⁰ *Ibid.*, p. [8].

¹³¹ *Ibid.*, p. [8-9].

¹³² CHAPEAUVILLE J., *Petit traité...*, p. [9].

¹³³ *Ibid.*, p. [10].

¹³⁴ *Ibid.*, p. [12].

Que l'on dresse et maintienne une bonne et Chrestienne police, accompagnée d'une debonnaire et sainte justice, alors nous pourrons nous assurer de jouir d'une paix vraie, Chrestienne, et perdurable.

Cette perspective de paix débouche sur une vision d'avenir de la société liégeoise¹³⁵ :

Nostre Pays de Liege au milieu de tant d'orages, demeurera en son entier, et nostre Eglise liegeoise maintiendra sa premiere gloire, d'estre à bon droit appelée, la fille de l'Eglise Romaine ; la Republique entiere florira, tant en la Catholique religion Romaine, qu'en la fidelité et obéissance deüe et jusques à ores fidelement tenue à tous ses bons princes, et signamment à son moderne Serenissime Seigneur Ernset Duc de Baviere, et Prince Electeur.

L'union du pouvoir civil et du pouvoir religieux est donc à la base du projet de remoralisation de la société, vue par Chapeauville. Cependant dans l'adresse *Au lecteur*, Chapeauville précise son objectif et cible plus clairement la mission des prédicateurs¹³⁶ :

En ceste diocese de Liege et voisines il y a plusieurs Curez et Predicateurs ; qui pour n'avoir frequenté les Universites, ny achevé leurs cours de phylosophie, moins de la sainte Theologie, ne peuvent, encor qu'ilz soient douëz de grandz dons naturels d'esprit, prescher et discourrir comme il appartiendroit des vices et des vertus, (qui est toutefois leur principal office) s'ilz ne sont aides de livres à c'est effect proprement faitz et agençez.

Chapeauville dévoile ici un deuxième objectif et un deuxième public à son ouvrage : les prédicateurs qui n'ont pas fait beaucoup d'études et qui ont besoin de livres adéquats. Il se démarque des anciens recueils de prédication, qui, à son avis, ne sont pas assez ciblés¹³⁷ :

[...] entre lesquelz m'a semblé que ce Traité [...] seroit plus propre que les Sermons et autres semblables livres, qui telz Predicateurs manient et lisent iournellement à cé propos : car en ceux cy est seulement parlé des vices et vertus par occasion et comme en passant, et cé avec un stil rethorique qui n'est point si propre pour enseigner, en cestuy-la, on remonstre tout à propos les vices et les vertus, desquelz chaque dimanche, il convient parler au peuple chrestien.

La démarcation par rapport aux traités anciens, accusés en outre d'être trop rhétoriques, est caractéristique. Tout en s'inspirant de certaines interprétations médiévales, Chapeauville est « moderne ». Il unifie l'objectif du recueil, il rationalise la prédication, en la condensant autour des vices et des vertus. Il précise ensuite l'utilisation qu'en feront les prédicateurs¹³⁸ :

Encore que telz Predicateurs n'ayent visitez les Universitez, n'y entré ès labyrinthes de la philosophie humaine, n'y consumé beaucoup d'années à lire les gros volumes des Theologiens vieux et modernes, si est ce, que si se rendent un peu familiers à ce livre, ilz

¹³⁵ *Ibid.*, p. [13].

¹³⁶ *Ibid.*, p. [17].

¹³⁷ *Ibid.*, p. [17].

¹³⁸ CHAPEAUVILLE, J., *Petit traité...*, p. [17].

pourront discourir de telles matieres tant proprement, qu'ilz ne seront taxez, comme font plusieurs, d'en avoir dit trop ou peu.

En suggérant l'inutilité des cours universitaires et de la lecture des « gros volumes » des théologiens, Chapeauville se place dans la ligne du Concile de Trente qui promeut une formation sacerdotale en séminaires ou une formation permanente telle que la présente Chapeauville. D'autre part, en suggérant de rattacher chaque évangile dominical à un enseignement sur les vertus et les vices, Chapeauville sollicite un peu le sens des textes. Il explique qu'il a ajouté son traité pour les prédicateurs¹³⁹ :

par ce qu'en iceluy comme en une Tablette ie leur mette devant les ieux en peu de parolles le subiect et matiere principale de chasque Evangile de l'an, ie leur monstre comme au doit, sur quelle Evangile, mesme sur quel passage, telle vertu est recommandée ou tel vice reprins.

Chapeauville livre donc ici sa clé herméneutique : il montre le sujet principal de l'évangile. Ceci correspond à la *summa* dont nous avons parlé et met en œuvre un terme utilisé par Alphonse Tostat, Melancthon et les luthériens (*materia principalis*)¹⁴⁰. Cette matière principale sera liée aux vices et aux vertus.

2.3. Les dispositifs formels utilisés dans le texte des prédications

Dans ce paragraphe et les suivants, nous basons notre analyse sur le dépouillement exhaustif du texte des prédications, de la p. 18 à la 28, à savoir du premier dimanche d'Avent à celui de Pâques, c'est-à-dire 21 prédications. Voyons d'abord les dispositifs formels qui introduisent le sens choisi et dévoilent la méthode utilisée.

Chaque commentaire d'évangile est situé dans le cadre de l'année liturgique par un titre qui précise la dénomination du dimanche. On trouve ainsi successivement les 4 dimanches *des advents*, c'est-à-dire avant Noël (le pluriel évoque la double venue du Christ : sur terre et à la fin des temps) ; puis le *Dimanche dans l'octave de la Nativité* ; puis les 5 dimanches *apres les Roys*, c'est-à-dire après l'Épiphanie ; puis les dimanches de la Septuagésime, de la Sexuagésime et de la Quinquagésime, qui précèdent le Carême ; puis les quatre dimanches *du Carême* ; puis ceux de la Passion et des Rameaux ; puis le Dimanche de Pâques et les 6 *apres Pasques* ; puis le dimanche de la Pentecôte et les 24 dimanches *apres la Pentecoste*.

Pour chaque dimanche le commentaire commence par une phrase qui explique d'où provient l'évangile du jour et énonce l'*incipit* latin du texte, par exemple : *L'Evangile est écrite en saint Luc. 21. chap. Erunt signa in sole et luna etc.* (p. 18, *Dimanche premiere des Advents*) ; *L'Evangile est tirée de S. Matthieu 11. chap. Cum audisset Ioannes* (p. 18, *Dimanche seconde des Advents*) ; *L'Evangile est prise de S. Iean chap. 1. Miserunt Iudaei ab Hyerosolimis etc.* (p. 19, *Dimanche troisieme des Advents*). On trouve aussi les formules : *L'Evangile est récitée en...* (p. 20), *L'Evangile est du chap. 2. S. Iean* (p. 20), *L'Evangile est couchée en...*, et *L'Evangile est de...* (p. 17).

On trouve une série impressionnante de formules qui introduisent ce que le prédicateur est invité à développer. Une première série de sept formules connote la

¹³⁹ *Ibid.*, p. [18].

¹⁴⁰ DELVILLE J.-P., *L'Europe...*, p. 225.

disposition du prédicateur : *les Pasteurs et Predicateurs ont accoustumé de prescher* (p. 18, Lc 21) ; *L'on presche fort à propos* (p. 18, Lc 21) ; *le sage Predicateur enseigne...* (p. 19, Lc 3) ; *Les sages Predicateurs admonestent* (p. 21, Jn 2) ; *les Predicateurs parlent volontiers* (p. 20, Lc 2) ; *Les Predicateurs detournent leurs propos* (p. 22, Mt 8) ; *Les sages et prudens Predicateurs prennent l'occasion d'enseigner...* (p. 27, Jn 8).

Une deuxième série de formules introductives s'inspire du contenu du texte évangélique ; elle comprend 9 formules : *Le subiect requiert de remonstrer...* (p. 18, Mt 11) ; *la matiere et subiect est propre...* (p. 20, Jn 2) ; *le subiect enseigne que...* (p. 22, Mt 8) ; *Ici s'offre un beau lieu commun de l'esperance...* (p. 22, Mt 8) ; *Le lieu est propre de reprendre avec un zele chrestien...* (p. 26, Jn 6) ; *On parle icy asse à propos des œuvres de miséricorde [...], en notant et inculcant aux auditeurs ce mot, Dominus opus habet [...]* (p. 28, Mt 21, Rameaux) ; *Icy se pourra accommoder un beau discours de l'adoration...* (p. 28, Mt 21, Rameaux) ; *A l'occasion de ces trois dames qui ont monsté à Iesu-christ mort telle charité et amour, [...] l'on fait au contraire tomber le mesme propos contre l'impieté et sacrilege ...* (p. 28, Mc 16, Pâques) ; *Ce mot dernier, Petro, suggere un beau subiect pour remonstrer l'efficace et la vertu de la vraye penitence...* (p. 28, Mc 16, Pâques).

Une troisième série de 8 formules est suscitée par le public destinataire :

L'on fait discours contre l'ambition... (p. 19, Jn 1) ; *le Predicateur hausse la voix reveillant...* (p. 19, Lc 3) ; *les Predicateurs iustement s'escrient hault et clair contre les insolences...* (p. 20, Lc 2 suite) ; *les Predicateurs s'estendent contre l'orgueil...* (p. 23, Mt 13) ; *L'on reprend fort à propos ceux qui...* (p. 23, Lc 8) ; *Icy l'on pourra admonester les femmes Chrestiennes...* (p. 28, Mc 16, Pâques). Deux de ses formules sont orientées contre les calvinistes : *Ici le doct predicateur enseigne contre Calvin...* (p. 19, Jn 1) ; *Plusieurs aussi asse proprement s'escrient contre l'impie et detestable heresie, ou plutost blaspheme des Calvinistes, qui disent que Dieu est authheur et la cause efficiente des pechez* (p. 27, Jn 8).

À un endroit, Chapeauville introduit une herméneutique basée explicitement sur les sens direct (parce que le texte commenté est trop long) : *Pour autant que l'Evangile est proluxe et fort fertile, ne se faut beaucoup amuser aux digressions, mais se tenir au texte si l'on veut, et le temps, et l'auditeur le permette venir à la fin* (p. 21, Mt 8). Deux formules font allusion à la structure du texte biblique : *Sur ces deux sentences [...] qui sont une antithèse, se présente un lieu commun* (p. 18, Lc 21) ; *Le subiect sont deux figures* (p. 23, Mt 13).

À trois endroits, Chapeauville introduit clairement une démarche de sens indirect, en se basant souvent sur l'exégèse de ses prédécesseurs. La première fois, il laisse la porte ouverte à deux interprétations : *Suivant ce que les anciens Docteurs de l'Eglise interpretent ce passage en bonne et en mauvaise part, l'on traite...* (p. 25, Mt 17, évangile de la transfiguration). La seconde fois, il insiste sur le sens moral : *Suivant les sens moral [sic] qu'ont accoustumé de suivre les Predicateurs, faut remarquer et bien inculquer au peuple ce que les Philosophes ont dit, qu'après le cœur...* (p. 25, Lc 11, guérison du muet). La troisième fois, de même : *Les predicateurs prenans l'occasion de ce mot Solvite, pour servir au temps present, auquel le peuple chrestien est obligé de recevoir son createur, et à cet effect deüement soy preparer, sçavoir par une vraye et sincere contrition et confession sacramentale, en moralisant remonstrent que les pechez sont comme chaines et liens ...* (p. 27, Mt 21, Rameaux). Le texte sert ici de prétexte à parler de péchés, à partir du mot *solvite* (« déliez l'ânon »).

On voit ainsi combien la démarche de Chapeauville est volontariste par rapport à la formation du sens. Trente formules introduisent la démarche du prédicateur (pour 21 sermons). Il y a donc mise en valeur forte du sujet interprétant, le prédicateur.

2.4. Le sens direct

Pas une seule phrase ne fait allusion à la critique textuelle et à l'établissement du texte. Par contre quelques unes manifestent le sens direct du texte, de manière concise, en parlant du « sujet » du texte. En voici quelques unes : *pour subiect, Iesus-christ encore enfant monstre une estincelle de sa sapience divine* (p. 20, Lc 2) ; *pour autant que la nasselle qui est presque couverte et abismée des flots de la Mer, et toutesfois n'est submergée...* (p. 22, Mt 8) ; *L'on voit icy que Dieu n'est point autheur des pechez, ny des heresies* (p. 22, Mt 13) ; *Icy appert quelle estoit l'entretienance de Iesu-christ, et de combien peu de choses sa famille estoit nourrye et sustentée...* (p. 26, Jn 6) ; *Iesu-christ montre quel royaume il a exercé en ce monde* (p. 27, Mt 21, Rameaux) ; *A l'occasion de ces trois dames qui ont montré à Iesu-christ mort telle charité et amour, que d'employer leur substance pour le servir...* (p. 28, Mc 16, Pâques).

La phrase la plus développée en matière de sens littéral est la suivante, qui est prononcée le Dimanche de la Passion et qui reprend sans les citer des éléments de la première lecture :

Pour autant que le but de l'Évangile et de l'Église est, nous apprendre ce iourd'huy, que la cause de la mort et passion de Iesu-christ a esté non les pechez de Iesu-christ, mais les nostres ; les sages et prudens Predicateurs prennent l'occasion d'enseigner que c'est de peché, les marques pour cognoistre et distinguer les pechez mortels d'avec les veniels [...]. Pour les effacer il a fallu que le verbe divin descendant ça bas, se vestist du manteau de nostre humanité, pour estre immolé sur l'autel de la croix, attendu qu'il n'y avoit holocaustes, sacrifices, victimes, hosties, sang des Torreaux, moutons, n'y autre creature suffisante pour en faire la purgation (p. 27, Jean 8 et Hébreux 9).

L'autre prédication qui colle au texte biblique est celle qui concerne la parabole du semeur. Elle reprend les différents éléments d'interprétation que donne l'évangile lui-même à propos de cette parabole :

On presche contre ceux qui escoutent la parolle de Dieu lachement et comme en passant [...] Contre ceux qui escoutent la parolle de Dieu, mais par une accoustumance et habitude qu'ils ont de pescher, retombent facilement à toutes occasions [...] Contre ceux qui escoutent la parolle, mais par trop grandes sollicitudes et soignes qu'ils ont des honneurs, richesses et voluptez de ce monde elle est suffoquée, et ne port point les fruicts des bonnes œuvres (p. 24, Lc 8 ; Dimanche de la Sexagésime).

Au total, on voit que le sens direct n'est pas développé de façon intensive par Chapeauville, et certainement pas le sens des mots ou le cadre historique.

2.5. Le sens indirect

C'est dans le sens indirect que Chapeauville triomphe, c'est-à-dire dans l'interprétation du texte biblique située dans le contexte du prédicateur. Il manifeste le projet de développer systématiquement certains thèmes de la théologie, des sacrements et de la pratique religieuse, de l'éthique générale, familiale et sociale. Sur les 21 premières prédications, je relève 43 phrases qui proposent une idée concernant le sens indirect.

2.5.1 La théologie et la vie de foi

En matière de théologie, on dénombre 11 passages. Je distingue les phrases concernant le contenu de la foi, celles qui touchent à la communication de la foi et celles qui s'occupent de la vie de foi du chrétien. Pour le premier de ces éléments, je ne relève que trois phrases, alors qu'il s'agit d'un domaine qui est au cœur du christianisme. La plus explicite est la suivante ; elle commente la parabole du bon grain et de l'ivraie :

Pour autant que ceste Evangile est une figure de l'Eglise, en laquelle Iesus-christ a semé de la bonne semence, qui est la foy, le decalogue, et sa grace laquelle nous est meritée par sa mort, l'on traite de l'excellence de tous trois (p. 22, Mt 13, Dimanche cinquième après les Roys).

La seconde s'inspire de la parabole du grain de sénevé et met en valeur le rôle de la grâce et de l'Esprit, ce qui est rare chez Chapeauville :

Le subiect sont deux figures de l'Eglise et des vrais Chrestiens, desquels la forme extérieure est vile et abiecte, mais ce qui est dedans caché qui est la grace du S. Esprit gouverneur de l'eglise et de chacun fidel, est de tresgrand pris (p. 23, Mt 13, Dimanche sixième après les Roys).

La troisième phrase décrit la nature du péché, par une acrobatie interprétative à partir du mot « délier », qu'on trouve dans l'évangile de l'entrée de Jésus à Jérusalem, où celui-ci fait délier une ânesse pour la monter :

les pechez sont comme chaines et liens par lesquels la pauvre ame signifiée par l'anson et l'asnesse, est comme de grosses cordes liée et garottée sans s'en pouvoir despestrer, sinon par un singulier mouvement de la grace de Dieu (p. 27, Mt 21, Dimanche des Rameaux).

Ensuite deux phrases insistent sur la communication de la foi. La première est un programme ; elle se trouve dans la toute première prédication :

L'on presche fort à propos de la certitude de la foy chrestienne qui est appuyée sur la parole de Dieu (p. 18, Lc 21, Dimanche première des Advents).

La seconde phrase est déduite de la parabole du semeur :

L'on reprend fort à propos ceux qui n'ont aucun soucy d'apprendre les articles de la foy qui sont necessaires au salut d'ou vient que facilement ils tombent es heresies (p. 24, Lc 8, Dimanche de la Sexagésime).

Une série plus importante de phrases (6) décrit les éléments principaux de la vie de foi du chrétien. Souvent elles procèdent par antithèse et montrent à la fois le versant de ce qu'il faut faire (vertus) et celui de ce qu'il ne faut pas faire (vices). Ainsi, à partir de l'évangile de la transfiguration de Jésus, l'auteur montre la joie de la vie chrétienne :

Suivant ce que les anciens Docteurs de l'Eglise interpretent ce passage en bonne et en mauaise part, l'on traite de la ioye et plaisir inextimable que prennent les iustes en la contemplation des choses celestes, et en tous exercices de vertus, Au contraire de la vaine et trompeuse félicité que prennent les mondains en l'usance des choses terriennes (p. 25, Mt 17, Dimanche second du Careme).

Un thème semblable est évoqué à partir de l'évangile de l'annonce de la fin des temps :

prescher de la crainte, angoisse et perplexité [...] Et au contraire de l'espérance et ioye extreme (p. 18, Lc 21, *Dimanche premier des advents*).

À partir de l'évangile de la guérison de l'aveugle de Jéricho, Chapeauville traite de l'illumination spirituelle :

On enseigne comment le péché aveugle l'esprit humain, le privant de la lumière spirituelle qui est requise pour contempler les choses célestes : Et que le pecheur pour estre illuminé par Iesu-christ doit confesser c'est aveuglement en disant, Seigneur que ie vois (p. 24, Lc 18, *Dimanche de la Quinquagésime*).

À propos de la guérison du serviteur du centurion romain, Chapeauville évoque l'universalité du christianisme et des missions :

L'on prend occasion de parler de l'infidélité de plusieurs Chrestiens de l'Europe, et de la foy qui se transporte aux Indes, tant en Orient comme en Occident (p. 21, Mt 8, *Dimanche troisieme apres les Roys*).

Il dénonce aussi la tendance au blasphème, à partir de l'évangile de la polémique de Jésus avec les gens de Jérusalem :

Le lieu est propre de reprendre avec un zele chrestien les blasphemateurs et monstrier que le péché de blaspheme est plus enorme que le monde ne pense, mettant en avant les exemples des saintes escritures et histoires ecclésiastiques, par lesquelles il appert combien grièvement Dieu a puni mesme visiblement en ce monde ceux qui l'ont blasphemé (p. 27, Jn 8, *Dimanche de la Passion*).

À partir de l'évangile de la tempête apaisée, l'auteur évoque la patience des chrétiens :

[...] pour autant que la nasselle qui est presque couverte et abismée des flots de la Mer, et toutesfois n'est submergée est figure de l'eglise Catholique et des bons fidels qui endurent patiemment les tribulations pour Iesus Christ, Les Predicateurs detournent leurs propos et reprennent l'impatience de plusieurs (p. 22, Mt 8, *Dimanche quatriesme après les Roys*).

2.5.2 La liturgie et les sacrements

On trouve 12 passages qui évoquent la pratique de la liturgie et des sacrements. Quatre sont centrés sur la pratique de la liturgie. Les deux premiers sont généraux et partent des évangiles du pèlerinage de Jésus enfant à Jérusalem et de la purification du Temple par Jésus avant sa passion :

[...] admonestent de frequenter les temples [...], de garder les ieusnes commandées par l'Eglise [...], de prier Dieu et qu'elle attention y est requise, Des heures canoniales qui se chantent de nuict et de iour es temples des Chrestiens (p. 20, Lc 2, *Dimanche de l'Octave de la Nativité*).

Icy se pourra accommoder un beau discours de l'adoration et service exterior qu'on doit à Dieu, aux saints glorieux, et aux saintes images (p. 28, Mt 21, *Dimanche des Rameaux*).

Les deux passages suivants sont plus ciblés ; le premier s'inspire des tentations de Jésus et justifie le jeûne de Carême :

La matière et subiect est propre pour parler de la ieusne de Caresme, instituée par les Apostres, et des ieusnes, des vigiles, et quatre temps constituées par l'Eglise (p. 24, Mt 4, Dimanche premier de Caresme).

Le second décrit les femmes au tombeau de Jésus et en tire la leçon qu'il ne faut pas mépriser les choses saintes :

A l'occasion de ces trois dames qui ont montré à Iesu-christ mort telle charité et amour, que d'employer leur substance pour le servir, l'on fait au contraire tomber le mesme propos contre l'impiété et sacrilege de ceux qui retiennent ou desrobent, par quelque pretexte que ce soit, ce qui est desia, par nos ancestres dedié et consacré au service de Iesu-christ. (p. 28, Mc 16, Dimanche de Pasques).

Les sacrements sont mis à l'honneur, dans la ligne de la Réforme catholique (8 mentions). Le baptême n'est cité qu'une fois, à propos du baptême de Jésus. L'auteur souligne :

Le doct predicateur enseigne contre Calvin la grande différence qu'il y a entre le baptesme de S. Iean et celui de Iesus-christ (p. 19, Jn 1, Dimanche troisieme des Advents).

L'eucharistie est soulignée deux fois le même dimanche. D'abord à propos d'un lépreux qui adore Jésus :

L'on presche de l'adoration deüe à Iesus-christ toute parte ou il se treuve comme au Sacrement de l'Eucharistie (p. 21, Mt 8, Dimache troisieme apres les Roys).

Puis à propos de la guérison du serviteur du centurion romain et de la phrase qu'il prononce :

Domine non sum dignus [...]. Pour ce que l'Eglise apres les anciens Peres s'en serve lors que l'on communie au S. Sacrement de l'Eucharistie, ordinairement l'on remonstre icy qu'elle preparation est requise pour dignement recevoir son Createur (p. 21, Mt 8, Dimache troisieme aprs les Roys).

Le sacrement de la pénitence est mis davantage en relief. D'abord en général, à partir de l'évangile sur le baptême de pénitence :

[...] qu'en la sainte escriture la penitence se prend en deux formes, comme vertu et comme sacrement [...] Apres l'institution du sacrement faite par Iesu-christ il a esté nécessaire au salut d'user du Sacrement de pénitence qui consiste en ces trois actions, contrition, confession, et satisfaction, pour obtenir salut et la remission des pechez (p. 19, Lc 3, Dimanche quatrieme des Advents).

Ensuite, à partir de l'entrée de Jésus à Jérusalem, où on libère l'ânesse, Chapeauville incite les prédicateurs à faire le lien avec la libération des péchés :

[...] puis remonstrent combien est signalé le benefice d'absolution qui est donnée par les Prestres en la parole de Iesu-christ, Saint Iean 20. A qui vous pardonnez les pechez, etc. (p. 28, Mt 21, Dimanche des Rameaux).

Enfin, via la mention de Pierre le jour de Pâques, Chapeauville rappelle aussi la trahison de l'apôtre :

Ce mot dernier, Petro, suggere un beau subiect pour remonstrer l'efficace et la vertu de la vraye penitence ; S. Pierre avoit peu de iours avant renié trois fois Iesu-christ, et voicy par ses larmes qu'il à recouvert sa grace, Parquoy l'on parle de la contrition et de son efficace (p. 28, Mc 16, Dimanche de Pasques).

Un passage s'occupe du sacrement de mariage, à l'occasion de l'évangile des noces de Cana :

[...] parler du S. Sacrement de Mariage institué par Iesus-christ : ou au commencement l'on remonstre les biens qu'apport la grace qui est conferée par iceluy à ceux et celles qui s'approchent avec une deüe preparation [...] Puis l'on parle bien souvent des pechez qui commettent les marys envers leurs femmes, et des pechez qui commettent les femmes envers leurs marys (p. 20-21, Jn 2, Dimanche second apres les Roys).

Le sacerdoce est cité en passant, à propos du lépreux guéri qui doit se montrer aux prêtres :

L'on parle de l'honneur et reverence deüe à l'estat sacerdotal, et aux personnages Ecclesiastiques (p. 21, Mt 8, Dimanche troisieme apres les Roys).

Rien n'est dit du sacrement des malades ni de la confirmation.

2.5.3 L'éthique

Fidèle au titre de son ouvrage, Chapeauville traite beaucoup d'éthique (20 passages sur 43). Il aborde d'abord l'éthique générale, la pratique des vertus (3 passages). À partir de la prédication de Jean-Baptiste, il invite les prédicateurs à hausser la voix et à prêcher l'humilité :

[...] reveillant les Chrestiens endormis, negligens, et pusillanimes, qui par faute de cœur n'osent entreprendre le chemin de vertu (p. 19, Lc 3, Dimanche quatriesme des Advents).

Est parlé de l'humilité qui nous conduit au ciel, et de l'orgueil, qui du ciel nous precipite aux enfers à l'exemple de Lucifer et ses complices, de Nembrot qui vouloit prendre le ciel à l'escalade, de Pharaon, de Athan et Abiron, d'Olosemes, et de Nabuchodonosor, de Iulian L'Apostat, de Iesabel, et d'autres (p. 19, Jn 1, Dimanche troisieme des Advents).

On remarque ici l'intertextualité biblique utilisée par Chapeauville. Ailleurs, à propos de la guérison d'un muet, il cible la langue comme actrice ambivalente de vertus et de vices :

[...] après le cœur il n'y a point entre tous les membres du corps humain ne de meilleur ne de pis que la langue : C'est chose certaine qu'elle fait un fruit infini en prieres, oraisons, louanges divines, predications, haranges, exhortations, et en autres parolles consolatoires : Au contraire elle est bien souvent cause de grands maux offensant Dieu et son prochain en infinitez de manieres (p. 25-26, Lc 11, Dimanche troisieme du Careme).

Un secteur plus spécifique de l'éthique est la morale familiale. Elle est déduite du pèlerinage de Jésus à Jérusalem avec ses parents :

L'on presche icy du devoir des Peres et Meres vers leurs enfants, et comme plusieurs s'en acquittent fort mal [...] Au contraire l'on enseigne l'honneur et devoirs qui doivent les enfants à leurs parents, et comme ils sont en cest endroit defaillans (p. 20, Lc 2, Dimanche premier apres les Roys).

Dans la même ligne, Chapeauville s'intéresse à la condition de la femme (3 passages). D'abord à partir de la prophétesse Anne, qui reçut Jésus enfant au temple de Jérusalem :

[...] les vertus d'Anne prophetesse, par lesquelles elle à merité seule entre toutes les femmes de Ierusalem de voire, cognoistre, et embrasser le saveur encour enfant (p. 20, Lc 2, Dimanche dans l'Octave de la Nativité).

Ensuite, toujours sur base de ce texte, Chapeauville valorise la condition des vierges, celle des femmes mariées et celle des veuves :

En premier lieu les predicateurs loüent la virginité [...]. Apres enseignent comme le Maryt doit vivre avec sa Femme en mariage [...]. Lieu commun de la vie, conversation et chasteté des vesves (p. 20, Lc 2, Dimanche dans l'Octave de la Nativité).

Le dimanche de Pâques, il est plus critique. Après avoir loué les femmes au tombeau, il ajoute :

Icy l'on pourra admonester les femmes Chrestiennes de point s'appliquer si long temps à s'accoustrer, diaprer, s'attinter et s'orner les iours de Dimanches et Festes commandées, tellement qu'elles perdent une bonne partie du temps reservé à Dieu, et souvent fois la Messe parochiale, et la Predication [...] L'on prise le grand courage de ses dames au service de Dieu, et au contraire on note le petit cœur de plusieurs Catholiques, qui par la moindre chose du monde sont detournez du service divin (p. 28, Mc 16, Dimanche de Pasques).

En matière de morale sociale, Chapeauville intervient 4 fois. D'abord à propos du centurion qui s'occupe de son serviteur, il écrit :

Il est presché de la cure et soing que doivent avoir les Maistres envers leurs Serviteurs (p. 21, Mt 8, Dimanche troisieme apres les Roys).

À partir de l'évangile de l'entrée de Jésus à Jérusalem, qui demande une ânesse, il insiste sur l'aumône :

On parle icy asse à propos des œuvres de miséricorde et spécialement de l'aumosne qu'il nous convient de faire à noz prochains souffreteux, en notant et inculcant aux auditeurs ce mot, Dominus opus habet, car c'est Iesu-christ qui souffre en ses membres à qui nous donnons l'aumosne [...] (p. 28, Mt 21, Dimanche des Rameaux).

Ailleurs, à propos de la parabole de l'ivraie (*zizania*, en latin), il parle du danger des guerres et de l'acharnement juridique, en particulier l'abus de la peine de mort :

La premiere Zizanie mise par le Diable en l'Eglise, sont les pechez, qui par apres ont engendré les heresies, tumultes, seditions, guerres plus que civiles, comme nous voions pour le iour d'huy [...] L'on parle du Zele indiscret d'aucuns qui tirent quelques uns es proces et prisons, ou condamnent à mort sans garder l'ordre requis en la iudicature (p. 22, Mt 13, Dimanche cinquieme apres les Roys).

À partir de ceux qui veulent faire de Jésus leur roi après la multiplication des pains, Chapeauville parle de la corruption dans la vie civile :

La matiere requiert que l'on parle de l'ambition et contre ceux qui combien qu'ils soient indignes et insuffisants briguent par infinitez de voies illicites les offices et les estats, avec une trsgrande ruine de leurs consciences et dommages des Republicques (p. 26, Jean 6, *Dimanche quatriesme de Caresme*).

Cela l'entraîne à faire la même critique à l'égard de l'Église (2 passages). D'abord, à partir de la modestie de Jean-Baptiste, Chapeauville écrit :

[...] contre l'ambition et presumption de plusieurs qui appetent les offices, Prelatures, et semblables estats, desquels ils sont indignes, d'ou procedent les ruines des Eglises et Republicques (p. 19, Jn 1, *Dimanche troisesme des Advents*).

Puis, à partir de la parabole de l'ivraie :

L'on se deplains iustement de la paresse et somnolence de ceux qui ont le gouvernement des Eglises (p. 22, Mt 13, *Dimanche cinquieseme apres les Roys*).

L'on débouche enfin sur une critique des mœurs populaires (7 passages), qui nous donne en même temps une idée des pratiques populaires de l'époque. L'auteur s'en prend d'abord aux habits luxueux, à partir de la parole de Jésus sur un homme aux vêtements luxueux :

[...] icy sont dechiffres les habillements pompeux, superflus, et excessifs, et combien de maux ils apportent à une Republicque (p. 18, Mt 11, *Dimanche seconde des Advents*).

Puis, à propos du pèlerinage de Jésus à Jérusalem, Chapeauville s'en prend aux abus qu'on commet les jours de fête et tonne :

[...] contre les insolences et abus qui se commettent aux Festes, lesquelles aiant esté ordonnées pour servir Dieu, semblent qu'elles ne sont aujourd'huy intituees que pour vaquer au service du Diable (p. 20, Lc 2, *Dimanche premier apres les Roys*).

À partir des noces de Cana, il critique les excès commis aux jours de mariage et nous donne son point de vue sur la danse :

Les sages Predicateurs admonestent les parens et amys des nouveaux maryez de se garder d'ivrognerie [...] Des chansons vilaines, parolles lubriques, gestes impudiques, et danses deshonestes [...]. Pource toutesfois que les danses ne sont simplement defendues, et que c'est presque qu'une coutume universelle de danser aux noces, l'on pourra enseigner les circonstances qu'il faut garder es danses, à fin que la maiesié divine n'y soit offensée (p. 21, Jn 2, *Dimanche second apres les Roys*).

Le Carnaval n'est pas épargné, le dimanche précédent, à partir de l'annonce de la trahison de Jésus :

Pour autant que les chrestiens quelques iours devant le Caresme ont accoustumé de se debaucher plus qu'en autre temps. L'eglise sagement leur mette devant les yeux les tourments qu'il a convenu à nostre Seigneur endurer pour noz pechez, et la guérison d'un aveugle figure de tous les pecheurs qui par leurs pechez sont faits aveugles au fait de leur salut [...] (p. 24, Lc 18, *Dimanche de la Quinquagesime*).

À propos de la multiplication des pains, Chapeauville critique la gourmandise :

Parquoy les Predicateurs font tomber le propos sur la glotonnerie de plusieurs qui au saint temps de Caresme ne sont conscience de violer les commandements de Dieu et de l'Eglise, pour satisfaire à leur ventre (p. 26, Jn 6, Qimanche quatriesme de Caresme).

Enfin, à partir de la tempête apaisée et à partir des tentations de Jésus, il critique le recours à la sorcellerie :

Ici s'offre un beau lieu commun de l'esperance qui faut mettre en un seul Dieu, contre ceux qui en leur maladie ou adversité ont recours aux demons, sorciers, magiciens et malefices pour recevoir guarison et secours d'eux (p. 22, Mt 8, Dimanche quatriesme apres les Roys).

Le subiect veut que les Predicateurs s'escrient avec un zele chrestien contre ceux qui font paction expresse ou tacite avec le diable, comme sont sorcieres et sorciers, devins, Necromantiens, Hydromantiens, Chiromantiens, Mathematiciens, et tous ceux qui en leur maladie pauvreté ou quelque autre adversité ont recours à ceux cy, postposans Dieu le createur, auquel ils devoient mettre toute leur fiance (p. 24, Mt 4, Dimanche premier de Caresme).

En conclusion, on découvre en Chapeauville un commentateur zélé, qui prend les prédicateurs pour des relais et pratique donc la formation de formateurs. Il insiste sur l'éthique, mais pas exclusivement. Le contenu de la foi est décrit brièvement et la pratique des sacrements est promue. L'ensemble de ces passages forme progressivement une synthèse d'enseignement de base. Quand on arrive à la fin du recueil, on peut dire que l'auteur a brossé un tableau bien articulé de la vie de foi, sachant que ses accents sont plus éthiques que théologiques. Dans sa position en faveur de la réforme tridentine, il ne manque pas d'égratigner l'Église instituée, trop installée dans ses positions. Dans son discours éthique, il critique les mœurs, mais fait la part des choses sur la danse, par exemple. Il pratique un vrai équilibre entre le respect des enfants et des parents, des hommes et des femmes, des maîtres et des serviteurs. Le projet d'une société assainie décrit dans la préface n'est présent qu'une fois ou deux de manière explicite dans le texte.

Au total, on ne peut que souligner la grande différence qui se marque entre ces deux recueils de commentaires des évangiles dominicaux, écrits à cent ans de distance, au début et à la fin du 16^e siècle. Les mentalités ont radicalement changé. L'éducation par le livre véhicule des messages très différents. L'intérêt au début du siècle est pour le sens direct, littéral, à travers la philologie et l'histoire, développées par un religieux humaniste ; à la fin du siècle, il est pour le sens indirect et la vision théologico-sociale du prédicateur en position de responsabilité dans l'Église et la société.

Dans les deux cas cependant, on notera l'intérêt pour les textes bibliques de la liturgie et leur divulgation ; l'attention à les mettre à la disposition du public et des prédicateurs ; l'utilisation de la méthode interprétative du *scopus* (but) du texte ; la méthode qui consiste à créer une synthèse articulée de sens, soit autour des éléments littéraires et historiques, soit autour des éléments théologiques et éthiques ; et la volonté de faire déboucher tout cela dans les langues parlées sur le terrain, flamand ou français.

L'enseignement de et par la lecture dans les noviciats de la congrégation bénédictine de Saint-Vanne (XVII^e-XVIII^e siècles)

Fabienne Henryot
Université de Nancy 2

« La lecture est au seuil de la vie spirituelle. Elle peut nous y introduire ; elle ne la constitue pas »
(M. Proust, *Sur la lecture*).

À partir des années 1670, tandis que s'épanouissent les Académies au sein de la Congrégation bénédictine de Saint-Vanne¹, l'érudition prend une importance grandissante dans les abbayes lorraines : les études y sont plus que jamais promues comme une voie de perfection, les bibliothèques y prennent l'ampleur qu'on leur connaît à la fin du XVIII^e siècle², et nombre de bénédictins vannistes imposent leur nom dans la recherche exégétique et historique du temps³. Cette effervescence intellectuelle, qui ne se dément pas jusqu'au milieu du XVIII^e siècle et au décès de dom Augustin Calmet (1757) et dom Rémi Ceillier (1761), donne à penser que la Congrégation n'a pas été, ni voulu être une école de spiritualité et que la vie religieuse, malgré ses obligations individuelles et communautaires, a surtout été pour les religieux le moyen d'une vie intellectuelle dense et confortable.

Il reste pourtant à explorer, aux marges des sommes d'érudition laissées par ces bénédictins de renom, une littérature plus confidentielle, définissant les contours d'une spiritualité spécifiquement bénédictine, héritage pluriséculaire et promu comme tel dans

¹ Congrégation issue de la réforme de dom Didier de La Cour, approuvée en 1604. Voir MICHAUX G., *Une grande réforme monastique du XVII^e siècle : la congrégation bénédictine de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe*, dans MARTIN Ph. et CAZIN N., dir., *Autour de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. L'idée de réforme religieuse en Lorraine*, Bar-le-Duc, 2006, p. 81-104.

² ID., *Les bibliothèques de l'ordre de saint Benoît en Lorraine au XVIII^e siècle*, dans LEMOIGNE F.-Y., dir., *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, 1980, p. 465-482.

³ MARTIN Ph. et HENRYOT F., dir., *Dom Augustin Calmet, un itinéraire intellectuel*, actes du colloque de Nancy-Senones, 18-20 octobre 2007, à paraître. Voir aussi MICHAUX G., *La vie intellectuelle dans la Congrégation de Saint-Vanne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, dans *Sous la règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, Genève, 1982, p. 325-344.

la Congrégation tout au long de ses deux siècles d'existence. Au cœur de cette pensée, la lecture est l'un des principaux supports de la vie intérieure. Définie par saint Benoît comme un moyen de chercher Dieu, et largement réglementée au chapitre XLVIII de la *Règle*, la *lectio divina*, silencieuse et individuelle, tient une grande place dans la journée du religieux bénédictin⁴. Il était donc nécessaire d'y former les frères dès leur entrée dans l'ordre. La Congrégation de Saint-Vanne avait pris, au XVII^e siècle, quelques libertés avec cette réglementation, en proposant une interprétation souple de ce texte et en laissant à chaque abbé le soin d'organiser les temps de lecture individuelle dans sa maison⁵.

Malgré ces « arrangements », la pratique de la *lectio* ne se perd pas dans les maisons vannistes. Entre 1605 et 1789, 2627 profès entrent dans les abbayes lorraines, champenoises et franc-comtoises, soit plus de 14 religieux par an, chiffre stable tout au long de ces deux siècles⁶. L'importance des vocations oblige les vannistes à réfléchir à la formation à donner aux religieux à leur entrée dans l'ordre⁷. Apparaît alors pour ces jeunes gens attirés par la vie bénédictine, toute une littérature de noviciat, énonçant un discours normatif sous-tendu par un projet spirituel singulier. C'est précisément cette littérature qui nous intéresse ici, en ce qu'elle porte la trace de l'héritage bénédictin sur la question de la *lectio*, mais un héritage relu et revisité en fonction des nouvelles exigences du temps, et particulièrement des dispositions que le Saint-Siège avait prises au début du XVII^e siècle⁸. Sans surprise, les dates de rédaction ou d'édition de ces recueils coïncident avec celles de grandes périodes d'expansion de la Congrégation. Au début du XVII^e siècle, tout d'abord, au moment où, dans la lignée de Didier de La Cour, la réforme fait débat et trouve encore une opposition auprès d'une partie des religieux, dom Philippe François théorise la fonction du maître des novices, en donnant au public une *Guide spirituelle tirée de la Règle de saint Benoist*⁹ et les *Exercices du jour tirez de la Règle de saint Benoît*¹⁰,

⁴ VOGUE A. DE, éd., *La Règle de saint Benoît*, t. 2, Paris, 1972, p. 598-604. Ce chapitre a fait couler beaucoup d'encre. Citons entre autres VICTOR B., *Aux origines de la bibliothèque monastique : la distribution de Carême*, dans *Scriptorium*, t. L, n° 2, 1996, p. 247-253.

⁵ *La règle de S. Benoist, avec les déclarations qui se gardent en la Congrégation de S. Vanne et de S. Hydulphe*, Toul, 1679, p. 162-169.

⁶ MICHAUX G., *Les professions dans l'ordre de Saint-Benoît aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *Annales de l'Est*, 1975, p. 63-78.

⁷ Les noviciats se trouvaient dans les abbayes de Saint-Vanne de Verdun, Moyenmoutier, Beaulieu, Saint-Mihiel, Saint-Evre de Toul, Luxeuil, Hauteville, Senones, Saint-Vincent et Mouzon. Voir NANCY. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE, H 109, Règlements de chapitres généraux.

⁸ Le décret *Cum ad regularem* adopté en 1608, appelé aussi « grande charte du noviciat », uniformisait la formation des clercs et le temps de probation pour tous les ordres religieux. Voir *Bullarium privilegiorum ac diplomatum Romanorum Pontificum amplissima collectio*, t. V, Rome, 1753, p. 412 et suivantes.

⁹ FRANÇOIS Ph., *Guide spirituelle tirée de la règle de saint Benoist pour conduire les novices selon l'esprit de la mesme Règle*, Paris, 1616. L'exemplaire consulté, à la Bibliothèque municipale de Metz, a appartenu aux religieux de Saint-Vincent de Metz. Notons que l'ouvrage vaut aussi pour les maisons féminines.

ceux-ci pour les novices, afin de promouvoir dans l'ordre un même attachement au mode de vie bénédictin et à ses obligations spirituelles. Dans les années suivantes, sont publiés divers traités sur la vie spirituelle dans la Congrégation, et notamment *Le noviciat des vrais bénédictins*¹¹. Dom François, appartenant à la première génération des religieux réformés, porte encore la marque de l'héritage de dom Didier. Mais l'auteur a surtout une expérience de terrain. Il est lui-même maître des novices à l'abbaye Saint-Airy de Verdun¹². Au début du XVIII^e siècle, dom Robert Ganot, religieux champenois, rédige à son tour un manuel à l'usage des novices, manuel demeuré manuscrit, et à ce jour introuvable¹³. Quelques années plus tard, dom Claude Paquin, également maître des novices, à Moyenmoûtier, écrit pour ses confrères le *Devoir d'un vray bénédictin*, également manuscrit¹⁴ et qui détaille les dispositions de cœur et les « exercices » de la vie bénédictine : l'oraison, la récollection, la confession, les sacrements, la lecture, autant de points essentiels pour la sanctification des religieux. L'ouvrage n'est pas daté, mais les éléments biographiques concernant l'auteur permettent d'en situer la rédaction entre 1720 et 1740. Là encore, l'expérience de l'homme est sensible. Le siècle qui sépare les textes de dom François, de ceux de dom Paquin, permet d'évaluer comment s'est perpétuée et transformée la réglementation de la lecture spirituelle dans les noviciats de la Congrégation.

1. La lecture dans la formation spirituelle des novices

L'importance de la lecture dans les noviciats de quelque ordre que ce soit n'est plus à démontrer¹⁵ ; mais parler de la *lectio* dans l'ordre de saint Benoît au XVII^e et au XVIII^e siècle pose d'emblée un problème de définition. Est-elle, selon la tradition monastique de la *lectio divina*, une rumination de la Bible qui conduit tout naturellement à la prière, ou un prolongement des enseignements reçus, oralement ou au cours des leçons capitulaires, pour régler la vie du novice ? À un siècle d'écart, dom François et dom Paquin assignent à

¹⁰ ID., *Exercices du jour tirez de la règle de saint Benoist pour les novices de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe en Lorraine*, Toul, 1678. L'ouvrage est assez rare ; un exemplaire se trouve à la Bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine de Nancy, coté SAL 8°R76 ; l'approbation date de 1622.

¹¹ ID., *Le noviciat des vrais bénédictins tiré du chapitre LVIII de la Règle de saint Benoist*, Paris, 1631. L'exemplaire consulté, à la Bibliothèque municipale de Metz, porte l'ex-libris de l'abbaye Saint-Clément de Metz ; il s'agit d'un don de l'auteur à la communauté.

¹² CALMET A., *Bibliothèque lorraine*, Nancy, 1751, col. 389-391. Né en 1579, entré dans l'ordre en 1604, soit l'année même de la Réforme, il fut aussi visiteur de la Congrégation (1609, 1611, 1613, 1616 et 1620) et président en 1622. Il mourut en 1635. Voir sa bibliographie complète dans GODEFROY J., *Bibliothèque des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe*, Paris, 1925, p. 86-88.

¹³ GANOT R., *Exercices spirituels des novices, avec des réflexions d'un Père Maître sur tous les chapitres qui y sont contenus*. Cité par dom CALMET, *Bibliothèque...*, col. 405.

¹⁴ PAQUIN C., *Devoir d'un vray bénédictin*, Bibliothèque diocésaine de Saint-Dié, manuscrit CH/B9. L'auteur n'est pas connu de dom Calmet, dont il était pourtant un correspondant ; la notice de GODEFROY J., *Bibliothèque des bénédictins...*, p. 155, ne cite pas non plus ce texte.

¹⁵ Art. « Noviciat », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. 11, Paris, 1981, col. 490.

la lecture des fonctions semblables. Ils distinguent deux types de lecture, effectuées en des moments différents de la journée.

Premièrement, la lecture spirituelle. Chez dom François comme chez dom Paquin, le chapitre sur la lecture précède celui consacré à la prière ; prééminence qui n'est pas une supériorité d'une activité sur une autre, mais qui dit bien que la lecture *est au seuil de la vie spirituelle*, qu'elle ouvre à la méditation mais qu'elle n'est pas elle-même méditation, quoiqu'elle comporte une part importante d'intériorisation. Dom François propose ainsi : *ils feront oraison meslée, lisant une période ou sentence en quelque bon livre, et la considérant un peu, puis faisant quelque oraison vocale ou mentale, passant ainsi de période en période*¹⁶. On retrouve ici le schéma « *lectio – meditatio – oratio* » qui fondait la *lectio divina* au Moyen Âge. À cette différence près que les bénédictins ont intégré l'idée que la lecture peut être en elle-même un exercice autonome, qui donne ses propres fruits — idée apparue avec les mystiques de la *devotio moderna*.

D'autre part, les novices doivent se consacrer à une lecture qui est un mode d'apprentissage des obligations de la vie monastique. Selon dom François, la lecture doit conforter le jeune religieux dans sa vocation. La fréquentation assidue des livres permet au lecteur de trouver, en chaque occasion, la manière d'agir et de se comporter. *La lecture des livres spirituels qui traitent de ce gain spirituel des âmes, et de la façon qu'il y faut tenir, ne donne pas peu d'aptitude à ceux et celles qui s'en doivent mesler et ne les ayde pas peu à faire ce qui est de leur devoir. Et pour ce il est besoin qu'ils soient versez et assidus en la lecture de ces livres*¹⁷. Elle a donc une vertu d'entraînement et le livre est un mentor indiquant pour chaque geste du quotidien la manière de l'effectuer. Mais elle doit aussi développer la vertu et l'intelligence : *La lecture [...] enseigne ce qu'il faut éviter, elle montre où il faut tendre, elle augmente le sens et l'entendement : c'est pourquoy saint Benoist la recommande si sérieusement à ceux et celles qui font estat de suivre sa profession, et veut que cet exercice leur soit fort fréquent et ordinaire : et pour ce il faut habituer les Novices de bonne heure, il les faut rendre fort avides et amoureux de la lecture spirituelle*¹⁸. Cette dernière phrase montre toute l'ambiguïté de cette activité, puisque dom François l'emploie en réalité pour désigner la seconde forme de lecture, celle qui est « pédagogique ». Cette ambiguïté n'est jamais résolue. Dom Paquin, un siècle plus tard, opère la même confusion. *La lecture spirituelle en général est une sérieuse et attentive application de l'esprit à faire ou écouter la lecture de quelques livres pieux pour y chercher les moyens qui nous aident à pratiquer la vertu, à aimer Dieu et à aller à luy par le chemin de l'obéissance intérieure et extérieure*¹⁹. En somme, ces deux religieux — forts de leur expérience aux côtés des novices — revendiquent la part d'intériorité que comporte cet exercice, mais répugnent à l'encourager vraiment. D'ailleurs, ni l'un, ni l'autre n'utilisent dans leurs traités un vocabulaire affectif comme on trouverait dans d'autres ouvrages sur la lecture pieuse destinés à un public semblable et particulièrement chez les carmes déchaussés²⁰. La lecture doit parler au cœur, mais pas soulever des états mystiques qui, chez un novice, seraient des plus suspects. Il s'agit de former des *commençans* : ces ouvrages se veulent pragmatiques et ne prétendent pas plus

¹⁶ FRANÇOIS Ph., *Exercices du jour...*, p. 51.

¹⁷ ID., *Guide spirituelle...*, p. 22.

¹⁸ *Ibid.*, p. 358.

¹⁹ PAQUIN C., *Devoir...*, p. 94.

²⁰ Voir par exemple l'*Instructio magistrorum novitiorum* de Juan de Jesu Maria, Paris, 1612, p. 92-99.

qu'inculquer à des frères qui ont peu fréquenté jusqu'alors les voies exigeantes de la piété, une méthode concrète de perfectionnement.

Lecture spirituelle et lecture « pédagogique » font l'objet d'une réflexion sur la posture psychologique qu'elles impliquent, et qui est identique. Leurs effets, réformation des mœurs ou plus rarement prière, ne surviennent pas sans un effort de l'esprit du lecteur. Dom François décrit cet exercice comme le passage d'une succession de mots couchés sur le papier, à l'état d'idée dans l'esprit, et de là, en une *affection* dans le cœur. La lecture doit donc atteindre l'âme pour ne pas être stérile. Dom Paquin, lui, insiste sur l'*attentive application de l'esprit* et sur la stimulation du cœur. La lecture doit avoir un effet tonifiant en profondeur, et provoquer de bonnes résolutions, mais cela implique une grande disponibilité du lecteur : cet effet bienfaisant ne peut s'opérer malgré lui. Cette prudente théorie, partagée par nos deux auteurs, est très éloignée des discours édifiants qui prêtent aux livres le pouvoir quasi magique de convertir, idée dont les récits hagiographiques de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle sont remplis²¹.

C'est peut-être dans le choix d'un vocabulaire « alimentaire » qu'il faut trouver l'idée d'une transformation du texte lu en résolution émanant d'un authentique désir de perfection. Dom François parle de *denrée* en évoquant les livres ; dom Paquin, d'*aliment spirituel*, et fait remarquer que plus on lit, *plus on nourrit son âme, plus on l'engraisse, plus on a de dévotion et plus on trouve de force à s'acquitter de ses devoirs et à surmonter les tentations*. L'assimilation du livre à la nourriture dépasse la simple métaphore²² ; elle annonce bien la perspective d'une « digestion » qui incorpore le texte lu à l'âme du lecteur, comme l'aliment est intégré au corps et lui donne des forces.

Ainsi, la lecture spirituelle telle qu'elle est enseignée dans les noviciats bénédictins ne se différencie pas de celle qui est promue auprès des laïcs²³ ; elle a les mêmes vertus d'édification et d'encouragement sur la voie de la sainteté. Pour guider le religieux dans cet exercice, un rituel est proposé.

2. La lecture spirituelle, une activité ritualisée

C'est au niveau des modalités de la lecture qu'intervient véritablement le maître des novices, chargé de vérifier la nature des lectures, leur régularité, enfin le profit qu'en retirent les religieux. Aussi directives que puissent paraître les règles énoncées dans ces textes, elles demandent moins, de la part du maître, une surveillance que des qualités pédagogiques, pour enseigner aux jeunes religieux la manière de pratiquer une exercice somme toute difficile, requérant concentration, piété et vigilance de l'esprit.

Ce qui fait le bénéfice de la lecture est d'abord sa régularité. Les maîtres des Novices doivent vérifier que les religieux consacrent tous les jours quelque temps à cette occupation : au moins un quart d'heure pour la lecture de la règle de saint Benoît, et un temps indéterminé pour les « livres spirituels ». Étant quotidienne, cette activité est aussi

²¹ En tous cas dans les récits de conversion de héros franciscains (comme Benoît de Canfeld par exemple), ou de carmélites et carmes déchaussés, particulièrement Thérèse d'Avila.

²² Elle est un poncif des traités sur la lecture et s'appuie sur la phrase évangélique « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui vient de la bouche de Dieu », Mt, 4, 4.

²³ MARTIN Ph., *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, 2003 (Histoire religieuse de la France, 22).

ritualisée : elle s'inscrit dans un moment précis — qui reste à définir par le maître — dans des gestes et dans un lieu. Les religieux sont invités à lire dans la solitude de leur cellule. Dom François recommande même que le maître, ou à son défaut le frère zélé, passe dans le couloir qui dessert les cellules durant le temps de la lecture, et jette un œil par la fenêtre découpée dans chaque porte pour s'assurer que les religieux sont bien en train de lire²⁴. Ce rythme quotidien prévaut toujours au XVIII^e siècle : pour Dom Paquin la lecture personnelle, prolongement de la lecture commune, doit se faire aux temps demandés par le maître, mais aussi dans tous les moments de loisir. Cette occupation familière, et effectuée dans l'espace de l'intimité — la chambre — doit cependant refléter la révérence du religieux pour le divin. Le livre est d'abord un vecteur entre Dieu et le novice ; pour cette raison, ce dernier doit conserver en sa lecture la même attitude respectueuse qu'en sa prière. *Ainsi il la faut faire dans une posture de corps fort modeste, assis, debout ou même à genoux si l'on est seul et ne se point coucher ou appuyer indument sur la table*²⁵, ajoute dom Paquin, insistant ainsi sur l'importance des gestes liés à cet exercice.

La plus grande responsabilité du maître, en ce domaine, est de surveiller les lectures des religieux, en imposant les livres à lire. Au début du XVII^e siècle, l'important n'est pas d'accumuler les lectures, mais d'être capable de lire un livre de bout en bout, et de faire la relation entre chaque paragraphe ou chapitre avec la prescription correspondante dans la règle de saint Benoît²⁶. Cette lecture suivie du commencement jusqu'à la fin d'un livre unique est d'ailleurs prescrite par saint Benoît lui-même²⁷, afin d'éviter l'inconstance et la légèreté qui menacent le lecteur. Le novice n'intervient donc pas dans le choix des livres. Dom François livre une définition restrictive de la lecture, en recommandant aux maîtres *de ne point satisfaire aux affections des Novices touchant le choix des livres spirituels ains leur doivent seulement permettre ceux qu'ils croient leur estre propres, et les sevrer de tous autres*²⁸. La fonction du maître des Novices est en ce domaine le décalque de celle du Supérieur dans la distribution aux religieux de livres édifiants au moment du Carême, telle qu'elle est recommandée dans la *Règle*. En opérant cette définition négative de la lecture, dom François insiste sur la dimension mortificatoire de cette activité, qui doit brider la curiosité en fixant l'attention du novice uniquement sur la pratique des vertus. Il faut que les religieux *cherchent Dieu et non point eux-mêmes*. Les jeunes gens qui ont reçu une vaste instruction avant leur noviciat et ceux qui ont la plus grande familiarité avec le livre sont les plus difficiles à diriger ; c'est pour eux que cette mortification est la plus sévère. Pour un homme de la génération des grandes réformes monastiques, le propos n'est guère original. Servais de Lairuelz, réformateur des Prémontrés de Lorraine et ami de Dom Didier de la Cour, propose aussi dans son directoire des novices une définition de la lecture par la négative, excluant un certain nombre de genres qui ne siéent pas à un novice, poètes, orateurs et philosophes notamment. Ces considérations sur la lecture au

²⁴ FRANÇOIS Ph., *Guide spirituelle...*, p. 365.

²⁵ PAQUIN C., *Devoir...*, p. 96.

²⁶ FRANÇOIS Ph., *Guide spirituelle...*, p. 361.

²⁷ *Règle de saint Benoît*, chapitre XLVIII, à propos de la distribution de Carême : *...per ordinem ex integro legant*.

²⁸ FRANÇOIS Ph., *Guide spirituelle...*, p. 361.

noviciat se trouvent précisément au chapitre des mortifications de l'intelligence²⁹. Dans le climat des années 1620, le consensus règne donc dans les maisons monastiques, quelle que soit la règle suivie. Le novice laisse à la porte de l'abbaye son goût pour les savoirs qui ne sont pas directement liés à sa vocation. Il doit se contenter de livres exposant une doctrine simple et nécessaire à la vie religieuse. Les ouvrages *relevez et qui sont d'un stîle transcendant*, c'est-à-dire les livres de haute mystique ne sont pas permis aux religieux, même ceux qui sont capables de les lire et de les comprendre³⁰. Il semblerait ici que dom François recommande aux maîtres de se comporter en totale équité avec tous leurs novices, sans distinction d'intelligence ou de piété. Pour créer un véritable esprit de communauté, il importe en effet de donner les mêmes lectures à tous et un même socle de références. Cette responsabilité du maître reste extrêmement stable tout au long de l'époque moderne. Le novice est tenu à l'obéissance, en particulier dans le domaine des livres, encore au XVIII^e siècle. *Il faut recevoir de la main de son supérieur le livre spirituelle, et s'y attacher avec une grande simplicité, quoy qu'on y trouve peut-être quelques fois que du dégoût. Notre supérieur est notre père spirituel, il connoit nos besoins, ainsy il faut se rapporter celuy de l'aliment spirituel qui nous convient et des lectures spirituelles de nous devons faire*³¹. Le ton est moins tranchant, plus paternel mais la conséquence est la même : le religieux doit se contenter de ce qu'on lui donne.

Quels pouvaient être les bénéfices d'une lecture imposée, contraignant l'intelligence au risque de la rebuter ? Les maîtres devaient tenir compte de la résistance possible de l'esprit, malgré toute la bonne volonté du lecteur. Dom François, malgré une plume particulièrement autoritaire, insiste sur les qualités pédagogiques que doivent avoir les maîtres à l'égard des lecteurs superficiels : *il faut les ayder, et aucunement les forcer à tirer quelque profit de la lecture spirituelle qu'ils font*³². Puisque la lecture est apprentissage, le maître doit vérifier les progrès des religieux en ce domaine. Ceux-ci doivent donc rendre compte de leur lecture quotidienne, en résumant le propos et développant les applications concrètes de la lecture à la vie quotidienne. Démarche qui relève moins d'une surveillance tatillonne et paralysante de la part des maîtres que d'un accompagnement dans l'appropriation entière des textes lus ou entendus pendant la journée. Car au religieux étourdi ou obtus, le maître ne doit pas opposer de sécheresse, mais expliquer au religieux ce qu'il aurait dû comprendre. En cela il est bien un directeur spirituel.

Tandis que dom François centre son propos sur la nature des lectures des religieux, dom Paquin insiste davantage sur leurs modalités et propose une méthode simple permettant au religieux de profiter au mieux du livre qui lui a été remis ; méthode qui contribue à ritualiser cette occupation, et à en faire formellement un véritable « exercice spirituel ». Elle commence par une prière, destinée à mettre le cœur du religieux dans un état de recueillement sans lequel la lecture est inutile. Dans la lignée de plusieurs générations de théoriciens de la lecture pieuse depuis le XIV^e siècle, dom Paquin rappelle que la lecture doit être continue, de la première à la dernière page, et non sauter d'un chapitre à l'autre sans ordre et avec inconstance ; mais aussi régulièrement interrompue

²⁹ LAIRUELZ S. DE, *Catechismi novitiorum et eorundem magistris*, t. 1, Pont-à-Mousson, 1623, lectio 93, col. 677 et suivantes.

³⁰ FRANÇOIS Ph., *Guide spirituelle...*, p. 364.

³¹ PAQUIN C., *Devoir...*, p. 95.

³² FRANÇOIS Ph., *Guide spirituelle...*, p. 365-366.

pour s'appropriier pleinement le texte, par une réflexion personnelle et une prière demandant à Dieu la grâce de pouvoir mettre en pratique les vérités découvertes. Là non plus, il n'apparaît rien d'original. Dom Paquin propose à ses novices des méthodes largement éprouvées, et généralisées depuis le XVII^e siècle, auprès des religieux comme des laïcs. On trouverait, dans tous les ordres religieux, monastiques ou mendiants, la même insistance sur quelques traits qui fondent les bénéfices de la lecture : fragmentée, répétée, faite posément, sans précipitation, et dans un esprit d'humilité. Et précisément, les théoriciens de la lecture spirituelle à la manière du XVII^e siècle sont tous présents dans la liste que dom Paquin dresse des livres à proposer aux novices : entre autres le jésuite Alonso Rodriguez et son *Exercice de perfection*, qui s'étend longuement sur le sujet ; les opuscules de François de Sales, constellés de recommandations sur la lecture comme voie de dévotion. Dom Paquin se rattache à la *lectio spiritualis* issue de la *devotio moderna*, renouvelée aux XVI^e et XVII^e siècles, qui définit les modalités de la lecture spirituelle au moment où le livre se répand massivement dans toute la société.

3. Les lectures proposées aux novices : une progressive ouverture

C'est sans doute dans la liste des livres recommandés aux novices que se mesure le mieux l'évolution des normes édictées par dom François au début du XVII^e siècle et celles de dom Paquin au XVIII^e siècle. L'écart est déjà numérique. Dom François propose 27 titres ou auteurs ; dom Paquin, 61, signe que la familiarité avec l'imprimé, encore étroite au début du XVII^e siècle, est désormais acquise et cela sans doute depuis plusieurs décennies.

Première différence, et de taille, la fréquentation des textes sacrés. La Bible n'apparaît pas dans le traité de dom François ; la lecture n'a pas pour objet les Ecritures et de la sorte, elle s'écarte définitivement de la grande tradition monastique qu'est la *lectio divina* qui ne reposait que sur la Bible. Il montre une certaine répugnance à laisser les novices s'aventurer dans des textes difficiles. Alors que dom Paquin, lui, en fait la principale « nourriture spirituelle » des religieux, dès le noviciat. *Un jeune religieux doit regarder son Nouveau Testament comme la première et principale règle qu'il a vouée dans les vœux du baptême et Jésus-Christ comme son maître et son législateur [...], il ne doit passer aucun jour sans écouter la loi et les préceptes de son divin maître*, écrit-il au chapitre 9 de son traité³³. Il faut voir là la trace des mutations qui touchent les études monastiques dans le monde bénédictin à la fin du XVII^e siècle : les religieux sont invités à se familiariser avec la Bible dès leurs premières années dans l'ordre. Dom Paquin réserve cependant aux religieux plus avancés les Prophètes, particulièrement le livre d'Isaïe qui se prête aux parallèles avec les Evangiles. Pour la lecture du Nouveau Testament, dom Paquin recommande l'assiduité — une lecture entière chaque année — et surtout la mémorisation, moyen le plus efficace d'assimiler ce texte. Le religieux doit être capable de citer par cœur des passages entiers des Evangiles et des Epîtres de saint Paul.

En revanche, la lecture de la *Règle de saint Benoît* reste une préoccupation constante pour les maîtres. Moyen de *faire la volonté de Dieu en tout et par tout* pour dom François, *chemin assuré pour le royaume du Ciel* pour dom Paquin : les deux auteurs s'accordent à réserver à ce texte une place de choix, fondant non seulement la spiritualité du novice, mais aussi son

³³ PAQUIN C., *Devoir...*, p. 100.

identité de bénédictin et son sentiment d'appartenir à un corps. C'est à son propos que dom François, comme dom Paquin propose l'apprentissage par cœur, et la lecture de ce texte non seulement aux Conférences données aux religieux, mais aussi de manière intime, silencieuse et privée, afin que les religieux s'approprient ce texte et règlent leur vie sur son contenu. Dom Paquin y ajoute la lecture de la vie de saint Benoît et celle de sainte Scholastique, modèles édifiants à imiter. De la sorte, la *Règle* doit gouverner les religieux, et former un repère constant dans leur vie quotidienne. *Il faut lire la Règle avec goût, en tirer le règlement de tout l'intérieur et de tout l'extérieur, y rapporter toutes les autres lectures que l'on fait, voir sérieusement comme l'on s'en peut servir aux occasions, et en la lisant s'en servir actuellement, en formant en mesme temps des actes intérieurs tout conformes à ce qu'on lit*, écrit dom François³⁴. Elle est donc le pivot de la spiritualité du novice ; elle doit pouvoir lui suffire.

Sur les « livres spirituels », nos deux auteurs proposent des voies très différentes. Ce groupe d'ouvrage présente des contours changeants. Pour dom François, le centre de gravité de la culture monastique est encore bien médiéval et forge le profil du moine pieux et érudit, idéal justement restauré par dom Didier de La Cour au début du XVII^e siècle. Deux types d'auteurs sont privilégiés : d'abord les Pères de l'Église, dont la lecture doit entretenir la méditation. Ce sont les *Moralia* de saint Grégoire, les *Confessions* de saint Augustin — livre qui propose, sur le mode autobiographique, un idéal de réformation — et les œuvres de saint Bernard. D'autre part, les textes fondateurs de la vie monastique sont particulièrement recommandés, en plus de la Règle de saint Benoît : celle de saint Basile et les *Conférences* de Cassien. Mais aussi les traités de Hugues de Saint-Victor et de Richard de Saint-Victor, le *De eruditione religiosorum*, qui esquissent les obligations du religieux dans son cloître, ou les opuscules de saint Bonaventure. La seule nouveauté parmi ces références est le *De studio perfectionis* du jésuite Crombecius (1613).

Dom François propose seulement six titres issus de courants plus récents : l'inévitable *Imitation* de Thomas à Kempis, l'*Imitation de Notre-Dame*, le *Gerson de la perfection religieuse*, la *Grande guide des pécheurs* de Louis de Grenade, le *De disciplina Christianae perfectionis* du jésuite Bernardino Rossignolo (1603) et *Le Combat spirituel* du théatin Scupoli³⁵. Ce sont là des classiques de la littérature de piété ; mais il est surtout significatif qu'à l'exception des deux derniers, ces livres aient été imprimés en Lorraine quelques années avant que dom François n'écrive ces lignes³⁶, signe d'une conjonction étroite, dans la librairie lorraine, entre l'offre et la demande du public dévot. On pouvait trouver très facilement ces ouvrages dans les officines de Toul et de Pont-à-Mousson. Le rejet de cette vaste littérature de piété qui fleurit avec l'humanisme dévot, et de la mystique apportée par d'autres courants de spiritualité, ne signifie pas que dom François les aient méconnus, puisque aux religieuses bénédictines, il propose la lecture de certains textes de Thérèse d'Avila. Dom François a volontairement exclu de sa liste des ouvrages qui n'ajoutent rien,

³⁴ FRANÇOIS Ph., *Le noviciat des vrais bénédictins...*, p. 177.

³⁵ SCUPOLI L., *Le Combat spirituel fait et composé par les Révérends Pères les prestres réguliers appelez communément théatins... Nouvellement traduit par D.S., parisien... auquel est adjousté le Testament de l'âme à Dieu*, plusieurs éditions au début du XVII^e siècle.

³⁶ *Imitation de Notre Seigneur Jésus Christ*, Pont-à-Mousson, 1611 ; ARIAS F., *Traité de l'Imitation de Notre Dame la glorieuse Vierge Marie*, Pont-à-Mousson, 1613 ; GRENADE L. DE, *La grande guide des pécheurs, pour les acheminer à vertu...*, Pont-à-Mousson, 1608 ; PINELLI L., *Le Gerson de la perfection religieuse et de l'obligation que chaque religieux a de l'acquérir*, Pont-à-Mousson, 1601.

à son goût, aux livres hérités du Moyen Âge et de la *devotio moderna*. Il s'en tient à une sélection rigoureuse, puisque les religieux ne sont pas censés multiplier les lectures.

Dom Paquin a lu les ouvrages de dom François, qu'il qualifie de *fort instructifs et ont beaucoup d'onction, quoy que le stile en soit un peu vieux*. Il connaît donc la liste élaborée par son prédécesseur. Mais il n'en retient que quelques titres et s'aventure dans d'autres voies. On peut distinguer trois groupes dans son *choix des livres spirituels*³⁷. D'abord des réglementations monastiques, qui ne se cantonnent plus seulement dans l'univers bénédictin, mais empruntent très volontiers aux autres ordres, y compris mendiants, les éléments d'une autre identité religieuse. Saint Bonaventure est encore cité pour son *Miroir des novices*, régulièrement réédité au XVII^e siècle, mais aussi l'abbé de la Trappe pour son traité *De la sainteté et des devoirs monastiques*, proposant pourtant une interprétation très différente de la règle de saint Benoît ; le *Directoire pour les novices* du génovéfain Charles Faure, écrit à l'usage de son ordre ; les *Exhortations monastiques* du carme Etienne de Saint François-Xavier, l'*Instructio novitionum* de Juan de Jesu Maria, religieux carme déchaussé, et *La Vie des religieux et religieuses* de Jean Girard de Villethierry, fin spécialiste des devoirs d'états, ou encore l'ouvrage du dominicain D. Gravina sur les statuts des ordres monastiques³⁸. Ces réglementations monastiques sont retenues ici davantage pour leur dimension spirituelle que purement juridique. Elles indiquent certes aux religieux les cadres et les limites de la vie consacrée, mais elles déploient surtout un discours sur la spiritualité du cloître, sa spécificité au moment où chacun, quels que soient sa place et son métier, peut aspirer à la perfection. Il insiste particulièrement sur des textes propres à l'univers bénédictin, tels les *Exercices qui sont un raccourcy de la sainte règle, ils en contiennent toute la moëlle, ils sont plus proportionnés à des jeunes gens, qui ordinairement ne peuvent pas si bien concevoir la sainte Règle. Il faut donc qu'ils les lisent assidûment et qui ne se lassent jamais de les lire [...] ils doivent les regarder comme un miroir dans lequel ils se considèrent toujours*³⁹. Mais il ne s'enferme pas pour autant dans un cadre de références exclusivement bénédictines et encourage les contacts avec d'autres traditions régulières.

Les livres de piété, non spécifiquement destinés aux monastères, forment un second groupe de lectures qui unissent les novices à une « communauté » de lecteurs dévots transcendant les limites du cloître — quoique la lecture des vies des saints, si souvent recommandée aux laïcs, soit ici absente. On y trouve certes les auteurs principaux de la *devotio moderna*, et plus particulièrement l'*Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, meilleur livre pour relever un courage abattu, pour réveiller une dévotion assoupie*, aux côtés de Denys le Chartreux et de Jean Tauler. Mais ces auteurs sont bien moins nombreux que tous ceux de la période post-tridentine. On retrouve en bonne place les Jésuites, avec les opuscules spirituels de Luis de La Puente, Charles Scribani, de Jean Busée, de Robert Bellarmin, de Jérémie Drexel, de Rodriguez, d'Antoine Le Gaudier ou de Jérôme Platus, qui appartiennent aux générations du premier âge de la Réforme catholique. La meilleure preuve de la faveur de dom Paquin pour la spiritualité ignatienne et l'excellence de la formation des novices jésuites, dont il propose l'imitation, est la présence des *Exercices*

³⁷ PAQUIN C., *Devoir...*, p. 107-108.

³⁸ GRAVINA D., *Vox turturis, seu de Florenti usque ad nostra tempora SS. Benedicti, Dominici, Francisci et aliarum sacrarum religionum statu*, 1^{re} éd. 1625.

³⁹ PAQUIN C., *Devoir...*, p. 105. Il s'agit visiblement des *Exercices spirituels tirez de la règle de Notre Bienheureux Père saint Benoît*, plusieurs fois réédité entre 1660 et 1750.

spirituels d'Ignace de Loyola parmi les livres de méditation à lire. Il ne semble pas que les bénédictins aient été invités à pratiquer les *Exercices spirituels* dans le temps de noviciat, mais leur présence dans cette liste est le signe que dom Paquin encourage vraiment une lecture débouchant sur la réformation intérieure, puisque cet opuscule, à l'évidence, est moins fait pour être lu que pour être « vécu ». François de Sales et Louis de Grenade complètent cet horizon de lecture fondé sur le début du XVII^e siècle. S'y juxtaposent les hommes d'une seconde époque, proposant une spiritualité renouvelée, comme Pierre Nicole et son *Traité de l'oraison* (1679), ou encore Etienne Lochon et le *Vray dévot en toutes sortes d'estats selon l'Écriture sainte et les Pères de l'Église* (1679). Dom Paquin insiste particulièrement sur les qualités des ouvrages de Giovanni Bona, général des Feuillants au XVII^e siècle, particulièrement son *Manuductio ad coelum, meilleur livre en latin* qui faut lire et relire plusieurs fois. Cet éclectisme, on le voit, ouvre aux religieux les portes d'une grande diversité de pensée religieuse.

Signe que les temps ont changé, et surtout l'offre éditoriale. Dom Paquin cite des ouvrages que dom François n'aurait pu connaître puisqu'ils ont été écrits et diffusés à la fin du XVII^e siècle. Il connaît les nouveautés, les a parcourues et en a éprouvé la validité. La spiritualité promue dans les noviciats n'est donc pas statique ; elle intègre les nouveaux courants susceptibles de former le religieux. D'ailleurs, il autorise et élargit la lecture en français, que dom François réservait aux maisons de femmes. Mais dom Paquin met aussi de l'ordre dans ces livres en distinguant plusieurs niveaux de difficulté, et partant, des groupes de lecteurs. Or, il ne confie qu'aux religieux *un peu plus forts* une série de livres jansénistes. Ce sont les *Essais de morale* de Pierre Nicole, les *Analyses sur le Nouveau testament* de l'oratorien Michel Mauduit, *De la fréquente communion* d'Antoine Arnauld ou les lettres et opuscules de Saint-Cyran : choix qui en disent long sur les engagements des Vannistes dans la querelle janséniste, et sur leur volonté de sensibiliser l'ensemble des religieux de la Congrégation, et pas seulement quelques polémistes, aux débats concernant la doctrine de la grâce⁴⁰. De même la lecture des Pères de l'Église n'est pas faite pour tous. Les textes d'Augustin, d'Anselme, de Jérôme et de Bernard sont réservés aux religieux qui ont déjà progressé dans la perfection religieuse, alors que dom François les préconisait à tous les novices. Ce détour proposé par les auteurs contemporains, avant d'aborder les Pères, renvoie désormais ceux-ci à une littérature religieuse d'élite, parsemée d'obscurités et d'interprétation malaisée. Il est vrai que cette lecture pour ne pas égarer le lecteur, doit être contextualisée, en lui précisant quelques données historiques qu'il ne maîtrise peut-être pas d'emblée. Tandis que la littérature dévote contemporaine, didactique, exprimant les grands préceptes de la perfection religieuse dans un langage plus adapté, est plus facile d'accès ; elle est écrite pour et par des hommes du XVII^e siècle. Notons enfin une contrainte matérielle : le livre de piété du XVII^e ou du XVIII^e siècle est de petit format, tandis que les livres de patristique possédés par les abbayes sont pour la plupart d'encombrants et précieux in-folio, qu'on ne saurait confier à un novice pour qu'il les emporte dans sa cellule⁴¹. Ce basculement témoigne d'une mutation essentielle dans la diffusion des modèles de piété par l'écrit, qui tourne le dos à la tradition des Pères.

⁴⁰ Sur ces engagements, voir TAVENEAU R., *Le jansénisme en Lorraine*, Paris, 1962.

⁴¹ Ainsi à Moyenmoutier en 1727, parmi les ouvrages de patristique, 66,6 % des volumes sont des in-folio ; pour 5,9 % des volumes de la rubrique « Asceti, Mystici, Spirituales ». Catalogue dressé par dom Belhomme, Bibliothèque municipale d'Épinal, manuscrit 4 et 5.

Conclusion

La lecture telle qu'elle est préconisée dans les noviciats vannistes ne constitue décidément pas la vie spirituelle ; elle en est, peut-être, le seuil, le support de la méditation, mais elle se veut d'abord et fondamentalement un moyen de formation, plus intime qu'une leçon magistrale dispensée par un maître, et donc pénétrant mieux le cœur et l'esprit. Au fond, elle est plus pédagogique que réellement spirituelle, malgré son nom, et même si nos deux auteurs n'excluent pas la possibilité d'un prolongement par la prière, et l'encouragent même. En l'espace d'un siècle, la fonction de la lecture n'a pas véritablement changé. Sa vertu initiatrice est toujours mise en avant. Tout novice doit pouvoir trouver parmi ces volumes celui qui donnera à sa vocation une plus grande solidité, celui qui, en lui inculquant les voies de la perfection régulière, le fera véritablement et intimement rejoindre le corps bénédictin. En l'espace d'un siècle, ce sont surtout les livres qui se sont renouvelés. Ce renouvellement exprime une tension entre d'une part, un confinement des lectures dans la spécificité monastique et d'autre part, un relatif effacement des frontières entre le cloître et le monde, puisque au début du XVIII^e siècle, les lectures d'un bénédictin et celles d'un laïc dévot sont en partie les mêmes.

Diffusion de la foi catholique et impression des livres religieux en espagnol à Bruxelles, 1585-1660

Sébastien Afonso

Université libre de Bruxelles (PAI VI/32)

D'un point de vue général, il faut constater un déséquilibre historiographique entre l'histoire du livre du XVI^e siècle et celle du XVII^e siècle, dont la meilleure illustration est l'absence de répertoire bibliographique complet de la production de livres pour ce dernier¹. Cependant, le travail de bibliographes passionnés a déjà permis de souligner la place croissante de Bruxelles dans l'impression de livres en espagnol, qui tend à supplanter sa concurrente anversoise dans ce secteur dès les années 1610². Les livres, médias privilégiés de la transmission de la foi, constituent la base de cette enquête bibliographique. Il s'agit en l'occurrence d'aborder un secteur spécifique de l'édition bruxelloise, à savoir les livres religieux imprimés en espagnol. Dans ce territoire « frontière de catholicité » sous domination espagnole que constituent les Pays-Bas méridionaux, Bruxelles fait office de quartier général³. Plus qu'ailleurs, la prise en compte des réalités politiques, économiques et socioculturelles s'impose.

Le 10 mars 1585, Bruxelles capitule et tombe entre les mains d'Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas (1578-1592), après une phase d'administration calviniste entre 1579 et 1585. Dans le sillage de la cour et du gouvernement qui retrouvent leurs quartiers à Bruxelles, s'installent de nouveaux imprimeurs, fondateurs de dynasties qui traversent le siècle, les Velpius et les Mommaert, qui marquent de leur empreinte le secteur du livre dans la capitale bruxelloise, et qui investissent leur sens commercial dans la publication de livres en espagnol⁴. Si le paysage des imprimeurs et libraires s'étoffe par la suite, en particulier dès les années 1620, ces familles constituent le véritable fil conducteur de la production des livres en espagnol. Le choix de 1660 comme date limite de l'étude correspond à la conjonction de faits qui ont une influence sur les volumes de

¹ COCKX-INDESTEGE E. et GLORIEUX G., *Belgica typographica, 1541-1600*, Nieuwkoop, 1968-1994.

² PEETERS-FONTAINAS J., *Les impressions espagnoles dans les Pays-Bas*, dans *Le livre et l'estampe*, t. 41-42, 1965, p. 28-42.

³ VENARD M., *Le temps des confessions : 1530-1620/30*, dans MAYEUR J.-M., dir., *Histoire du Christianisme des origines à nos jours*, vol. 8, Paris, 1990-2001, p. 440-473.

⁴ ROUZET A., *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs des XV^e et XVI^e siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, Nieuwkoop, 1975, p. 152-153, p. 230-232 ; CLAESSENS P.-E., *Deux familles d'imprimeurs brabçons. Les Velpius et les Anthoine-Velpius, 1542 à 1689*, dans *Brabantica*, t. 2, 1957, p. 337-342.

livres imprimés et les sujets éditoriaux. Au niveau politique et militaire, le Traité des Pyrénées vient clore les hostilités entre les couronnes de France et d'Espagne qui s'opposaient dans le cadre de la Guerre de Trente Ans. La paix, proclamée à Bruxelles le 18 mai 1660, est ainsi la manifestation de la perte d'influence de l'Espagne dans les Pays-Bas méridionaux. De même, la période où la culture littéraire espagnole était en plein essor et rayonnait sur toute l'Europe est révolue. Ce que l'on nomme communément le « Siècle d'or », après un apogée dans les années 1640, amorce un net retrait tant en qualité qu'en renom des œuvres littéraires⁵.

La production de livres en espagnol s'implante donc à Bruxelles, où le trait dominant, en l'absence d'université, est la présence du pouvoir. Dans la ville, l'influence espagnole se manifeste dans la prise des décisions stratégiques, ecclésiastiques et financières. La présence de la cour offre des débouchés commerciaux non négligeables. En effet, autour d'elle évoluent des nobles, courtisans, diplomates, ecclésiastiques, soldats espagnols hispanophones, ou encore désireux d'apprendre l'espagnol, qui représentent une clientèle importante pour les imprimeurs. Ainsi, la prédominance de l'espagnol sous les Archiducs a maintes fois été soulignée, au temps où la cour était l'un des principaux centres diplomatiques, économiques et culturels de l'Europe⁶.

Cette position névralgique de la capitale bruxelloise qui favorise la circulation des textes et des auteurs castillans, reste cependant à éclaircir. Nous allons plus particulièrement tenter d'appréhender quels sont les traits caractéristiques et les modalités de diffusion de la foi par le livre, en s'intéressant aux formes de piété, de dévotion et de spiritualité qui apparaissent comme privilégiées dans les ouvrages. Ce sont ces réflexions que nous allons essayer de développer en examinant les rythmes et les prémices de l'implantation de la littérature religieuse, le développement de la prédication orchestrée principalement par les ordres religieux, et enfin les traits caractéristiques des ouvrages qui promeuvent les cultes populaires et les différentes dévotions.

1. Les rythmes de l'implantation de la littérature religieuse

Après avoir présenté l'état de la production religieuse en espagnol à Bruxelles, il s'agira de souligner les modalités de la pénétration des ouvrages dans la ville.

1.1. L'étude de l'inventaire

L'inventaire de la production des livres espagnols a été établi d'après l'examen de recueils bibliographiques ; plus particulièrement celui de Jean Peeters-Fontainas qui rassemble les impressions espagnoles des Pays-Bas méridionaux⁷ ; et par la consultation des catalogues informatisés des principales bibliothèques de Belgique, d'Espagne et de

⁵ CANAVAGGIO J., *Histoire de la littérature espagnole*, t.1 : *Moyen-âge, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1993.

⁶ JANSSENS P., *L'emploi des langues*, dans ID., dir., *La Belgique espagnole et la principauté de Liège, 1585-1715*, vol. II : *La culture et le cadre de vie*, Bruxelles, 2006, p. 99-105.

⁷ PEETERS-FONTAINAS J., *Bibliographie des impressions espagnoles des Pays-Bas méridionaux* [mise au point avec la collaboration de FREDERIC A.-M], 2 volumes, Nieuwkoop, 1965 ; « *Supplément* » de FREDERIC A.-M., dans *De Gulden Passer*, t. 55, 1977, p. 1-66.

France, qui sont dans cet ordre les principaux possesseurs de livres espagnols imprimés à Bruxelles.

*Répartition de la production des ouvrages religieux,
1585-1660*

	1585-1600	1601-1610	1611-1620	1621-1630	1631-1640	1641-1650	1651-1660	TOTAL
Écriture sainte								
Patrologie/patristique	1	2	2					5
Théologie (morale)	1	2	4	1				8
Controverse			3					3
Pastor., catéch., sermons	2	3	5	6	1	4	6	27
Dévotion et spiritualité	1	8	15	8	2	4	4	42
Liturgie (missions, concil., hagiogr.)		1		1	1			3
Histoire religieuse		2	3	7	6		1	19
TOTAL RELIGION	5	18	32	23	10	8	11	107
total en % / production	21%	50%	58%	52%	43%	30%	42%	46%

L'examen de l'inventaire de la production des livres écrits en espagnol entre 1585 et 1660 révèle le déploiement d'une intense activité des presses bruxelloises dans le secteur religieux. Parmi les 235 éditions comptabilisées parues en espagnol durant cette période, le livre ayant pour sujet la religion représente 46 % du total. Le reste des impressions se partage par ordre d'importance entre 34 % d'ouvrages littéraires et dictionnaires, 14 % d'œuvres historiques ou d'actualité, et enfin 10 % d'ouvrages ayant pour thème les sciences et les arts. D'autre part, on observe au cours de ces 75 années des phases chronologiques distinctes, suivant en cela la production globale de livres espagnols dans la ville. Dans un premier temps, l'impression des ouvrages religieux est relativement timide. Suit une période d'implantation qui prend fin avec l'arrivée au pouvoir des Archiducs Albert et Isabelle en 1598. Ensuite, une deuxième phase couvre le règne des Archiducs (1598-1633), période durant laquelle les ouvrages religieux connaissent leur croissance la plus forte. On remarque également que le pic de la production correspond à la période traduisant une prospérité perceptible durant la Trêve de douze ans (1609-1621). Les années postérieures se caractérisent par une lente décroissance.

La typologie réalisée des ouvrages ne rend que partiellement compte de la diversité des livres rencontrés. Cependant, on observe que la mise en pratique des décrets du Concile de Trente (1545-1563) visant un meilleur encadrement des fidèles s'exprime dans les publications d'ouvrages de pastorale, de piété et de nombreux sermons. Le nombre important de ces ouvrages permet de souligner le fait que l'espagnol était largement répandu. Les ouvrages de dévotion et de spiritualité constituent cependant la part la plus importante de l'inventaire. Sans pour le moment entrer plus avant dans la description de cette production, il est intéressant de noter que les écrits des auteurs spirituels les plus importants se diffusent à Bruxelles, à l'exemple des œuvres du dominicain Louis de Grenade (1504-1588), de la littérature mystique de Thérèse d'Avila (1515-1582), ou encore de Jean de la Croix (1542-1591). La diffusion de cette littérature espagnole est à mettre en relation avec la multiplication des congrégations, en particulier celles des jésuites, capucins, franciscains, carmes et carmélites, qui s'implantent nombreuses dans les Pays-Bas et dans la capitale. Ayant compris l'intérêt qu'elles pouvaient tirer du livre, elles utilisent ainsi les presses bruxelloises pour multiplier les traités et les traductions des

écrivains ascétiques et mystiques, à la faveur des libéralités fluctuantes accordées par le pouvoir en place, permettant la satisfaction de la ville et de sa noblesse installée à Bruxelles.

Le contexte de guerre quasi permanent contre les protestants des Provinces-Unies est indissociable de la lutte religieuse. Le faible nombre d'ouvrages de controverse est cependant à relativiser. L'agressivité catholique est présente dans les ouvrages de dévotion, les différents sermons et autres comptes rendus de miracles qui expriment, par leur contenu, leur opposition aux croyances des Réformés. Il faut enfin signaler les marges d'incertitudes de toute comptabilisation et classification à caractère bibliographique. Celles-ci nous fournissent cependant une vision générale des tendances éditoriales. On ne peut en outre raisonner que sur les traces des éditions qui nous sont parvenues.

Quel fut le premier public visé par les imprimeurs ? Avant la diversification ultérieure de la production, il est intéressant de se pencher sur les premiers ouvrages religieux publiés.

1.2. Le livre et la moralisation des gens de guerre ou les prémices du livre religieux en espagnol

Le livre religieux en espagnol ne s'implante que timidement dans le paysage éditorial de la fin du XVI^e siècle. De nombreux ouvrages ayant pour thème l'encadrement militaire et la discipline signalent l'existence d'un marché de gens de guerre espagnols ou hispanophones important⁸. C'est dans ce contexte éditorial que s'inscrit le livre de Francisco Antonio, *Avisos para soldados y gente de guerra*, dédié à l'archiduc Albert, paru chez Roger Velpius en 1597. Les avis et conseils destinés aux soldats et gens de guerre, rédigés par ce jésuite d'origine portugaise qui fut prédicateur de l'impératrice Marie d'Autriche, avaient déjà été imprimés à Madrid chez P. Madrigal⁹.

Ce petit ouvrage se présente comme un outil destiné à la moralisation des gens de guerre, où sont énoncés un ensemble de préceptes pour que soit menée une guerre juste en accord avec les principes chrétiens. Les jésuites sont en effet très actifs dans l'encadrement des gens de guerre où ils remplissent l'office d'aumônier. En effet, en novembre 1587, Alexandre Farnèse avait créé l'aumônerie militaire et en avait confié la responsabilité à la Compagnie de Jésus¹⁰.

Ces enseignements s'appuient sur des considérations issues de l'interprétation des Écritures et des écrits des Pères de l'Église. La concision du texte et sa forme matérielle ont été envisagés pour que l'ouvrage soit utilisé « par des gens très occupés, pour la majeure partie peu enclins à la lecture de livres spirituels », tel que l'auteur l'écrit dans son *Al lector*. Le traité se veut ainsi bref, pour « qu'il soit apporté avec soi ». On trouve dans cet ouvrage le témoignage et la condamnation des maux les plus exemplaires et visibles des

⁸ COCKX-INDESTEGE E. et GLORIEUX G., *Belgica typographica...*, p. 451-455. C'est Roger Velpius qui est l'unique imprimeur de ce type de publications.

⁹ PALAU Y DULCET A., *Manual del librero hispano-americano : bibliographía general española e hispano-americana desde la invención de la imprenta hasta nuestros tiempos, con el valor comercial de los impresores descritos*, vol. 1, Barcelone-Oxford, 1948-1977, p. 381.

¹⁰ PONCELET A., *Histoire de la compagnie de Jésus dans les Anciens Pays-Bas*, 2 vol., Bruxelles, 1927-1928.

soldats : le jeu, le péché de chair, le blasphème, le vice charnel ou encore le vol. Le rappel des règles morales et la recommandation de la prière quotidienne guident la structure du livre. Ainsi, cet ouvrage nous éclaire sur les mœurs d'un public de fidèles catholiques très ciblé, constituant une clientèle jugée suffisamment importante. De même, cela dévoile l'influence des ordres religieux dans l'emploi des livres en espagnol à partir des presses bruxelloises.

Il ne s'agit là que des prémices de l'utilisation du livre et de l'exportation des textes en direction des Pays-Bas espagnols via la ville de Bruxelles, avant que l'investissement croissant des imprimeurs dans ce secteur de l'édition ne signale la diversification des débouchés commerciaux.

2. Le développement de la prédication

Avec l'arrivée des Archiducs Albert et Isabelle à la tête du gouvernement des Pays-Bas méridionaux commence le triomphe de la Contre-Réforme à Bruxelles. Des religieux de tous ordres, espagnols et autres, s'implantent fermement dans la ville. Corrélativement aux faveurs accordées aux ordres religieux qui bénéficient de nombreuses fondations d'établissements monastiques apparaissent de nombreuses publications — sermons, oraisons funèbres et autres traités de spiritualité — marquant l'influence de l'Espagne dans le domaine religieux. Les missionnaires jésuites, dominicains, carmélites, franciscains, capucins, pour ne citer qu'eux, favorisent la pénétration de ces ouvrages, dont l'action se matérialise autant dans la pierre que sur le papier.

2.1. Sermons et oraisons funèbres

L'activité des ordres religieux dans la capitale s'exprime par la diffusion de nombreuses publications de circonstance qui méritent d'être observées. Ce sont de petits ouvrages de format in-4° et in-8° qui ne comportent pas plus d'une cinquantaine de feuillets. Ils se diffusent à Bruxelles sous deux formes : d'une part, les sermons funèbres ou oraisons funèbres publiés à l'occasion de la mort d'un personnage illustre, et d'autre part, les sermons qui sont le fruit d'une prédication prodiguée dans un établissement religieux de la ville.

Ainsi, en 1598, est publié le sermon funèbre de Mateo Obando, de l'ordre des dominicains, à l'occasion du décès de Philippe II, roi d'Espagne¹¹. Ce sermon fut donné à Bruxelles dans le monastère de Saint Dominique, dans la Chapelle de Notre-Dame du Rosaire, le 15 décembre 1598. Imprimée par Roger Velpius, cette publication de 14 feuillets a une valeur autant religieuse que politique. L'oraison est adressée à la Vierge *intercessora a Maria sacratissima madre de la gracia*. Elle comporte d'une part un classique commentaire des Écritures, et d'autre part un éloge du souverain mort. Cette prière participe ainsi à la proclamation de l'allégeance au futur souverain : [...] *un autre Roi, un autre Philippe, un autre blason de la foi, un autre zéléateur de Dieu, aussi il sera unique phénix au monde* [...] *Son père est mort, et c'est comme s'il n'était pas mort, parce qu'il laisse un fils qui est un autre lui* [...]. Cette prière comporte une dimension religieuse et politique assez représentative. Au

¹¹ OBANDO M., *Sermon funebre...en las onras de la Magestad Catholica de Don Felipe segundo Rey de las españas*, Bruxelles, 1598 (Roger Velpius).

delà de la vocation mémorielle s'expriment les espoirs placés en la personne de Philippe III. L'oraison est ainsi l'occasion de soutenir le pouvoir espagnol et de manifester son allégeance.

On retrouve dans l'inventaire certains auteurs qui se spécialisent, ou du moins s'investissent dans la rédaction de sermons funèbres, comme Francisco de Bivero, également dominicain, qui composa en espagnol ce type d'écrits, tels ceux imprimés à l'occasion des obsèques de la princesse Marguerite d'Autriche, épouse de Philippe III, en 1611, ou encore de Philippe III en 1621. Il publie également une oraison en l'honneur de Mère Anne de Jésus (1545-1621) en 1621, compagne de Sainte Thérèse.

La présence de la cour provoque une véritable attraction de religieux envoyés d'Espagne qui profitent de leur séjour pour mettre sous presse leurs prédications. Ainsi, Pedro de Bivero (1572-1656) publie également un certain nombre de sermons et d'oraisons funèbres durant son activité de confesseur. Il les fait principalement imprimer par les Velpius, imprimeurs de la cour. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1593, il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie dans divers collèges. En 1616, il fut envoyé à Bruxelles pour y remplir les fonctions de prédicateur d'Albert et Isabelle et du cardinal Infant Ferdinand. Il fut aussi confesseur du marquis d'Aytona, également gouverneur des provinces belges entre 1633 et 1634¹². Ainsi, en l'honneur de la mort de ce dernier, il rédigea une lettre consolatoire datée de Bruxelles du 1^{er} septembre 1635 : *Carta del P. Pedro de Bivero de la Compania de Iesus, Predicador de su A. y Confessor del Sr. Marques de Aytona escrita en su muerte à la señora D. Catalina de Moncada Hija de su excellencia, y Dama de la Reyna nuestra Señora*¹³. Il publiera enfin deux derniers sermons en 1647, l'un en faveur de la Mère Béatrice de la conception¹⁴, prédication donnée à la chapelle royale, et un autre en l'honneur du prince d'Espagne prononcé dans la chapelle royale¹⁵. Bartolomé de Los Rios y Alarcon, ermite de Saint-Augustin (1580-1652), est également envoyé dans les Pays-Bas méridionaux où il séjourna de 1620 à 1647. Il est chargé d'introduire et de propager la dévotion de l'esclavage marial¹⁶. Il imprima durant son séjour de nombreux livres sur ce sujet, en latin, en français et en espagnol. Deux en espagnol paraissent à Bruxelles : le *Panegyrico funeral*¹⁷ de 1641, imprimé par Luc van Meerbeeck, dédié à Don Gaspar de Guzmán comte d'Olivares et, en 1644, le *Sermon de la Expectacion*¹⁸. Comme Pedro de

¹² DE BACKER (Aug. et Aloys) et CARAYON A., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouvelle édition par C. SOMMERVOGEL, t. 1, Paris, 1890-1932, p. 1525-1528.

¹³ PETEERS-FONTAINAS F., *Bibliographie...*, n° 127.

¹⁴ BIVERO P. DE, *Sermon en las honras de la venerable Madre Beatriz de la concepcion*, Bruxelles, 1647 (Hubert Anthoine-Velpius) [Bibliothèque royale de Belgique, VB 9. 740 C 6 (RP)].

¹⁵ ID., *Sermon en las honras del sereniss. Señor principe de España...*, Bruxelles, 1647 (Hubert Anthoine-Velpius).

¹⁶ Les confréries d'esclaves de Marie se propagèrent en Espagne au XVI^e siècle avant de se diffuser dans d'autres pays d'Europe, dont la Belgique. Leur enseignement spirituel prône l'esclavage d'amour à l'égard de Marie. Voir FERNANDEZ Q., *Los Rios y Alarcon (Bartolomé de)*, dans *Dictionnaire de la Spiritualité, ascétique et mystique, doctrine et histoire*, t. XI, Paris, 1937-1995, p. 1016-1017.

¹⁷ LOS RIOS Y ALARCON B. DE, *Panegyrico funeral...de Juan Carlos de Guzman*, Bruxelles, 1641 (Luc van Meerbeeck).

¹⁸ D'après PETEERS-FONTAINAS J., *Bibliographie...*, n° 725.

Bivero, il était également prédicateur et conseiller de l'Infante Isabelle, et du cardinal Infant Ferdinand, jusqu'à sa mort en 1641. Dès 1626, il fonda la première confrérie des esclaves de Marie au couvent de Bruxelles. En 1642, il fut nommé prédicateur ordinaire de Philippe IV d'Espagne.

Les sermons, fruits des prédications des ecclésiastiques évoluant dans l'entourage de la cour paraissent de manière privilégiée dans les presses de la capitale, certainement à destination de la noblesse présente dans la ville. Les livres religieux imprimés en espagnol recouvrent donc une dimension propagandiste, stratégique, qui s'insère dans un tissu politico-religieux tout à fait spécifique à la ville de Bruxelles.

2.2. Les ouvrages imprimés par les confesseurs, ou la religion officielle de la cour

L'attraction de la cour et la protection des gouverneurs, fournisseurs de libéralités et de promotions, de même que le soutien de presses actives, permettent la diffusion des ouvrages religieux en espagnol. L'examen de l'activité des confesseurs les plus prolifiques en termes de production d'ouvrages édités dans les presses bruxelloises, que sont les écrivains et confesseurs Andres de Soto et Jeronimo Gracián de la Madre de Dios, nous permet de saisir comment s'effectuent la mobilité et la diffusion de leurs textes.

Le franciscain Andres de Soto, né en Vieille-Castille en 1552 ou 1553, fut le confesseur de l'Infante Isabelle durant 26 ans. En 1599, à la veille de son départ pour les Pays-Bas, il fut désigné pour être le directeur de conscience de la fille de Philippe II. On lui doit entre autres la réalisation du couvent de Notre-Dame du Mont-Carmel près du Palais¹⁹. C'est également un écrivain prolifique, dont presque toutes les œuvres ont été éditées dans les Pays-Bas, principalement à Anvers et Bruxelles. Une dizaine de titres paraissent à Bruxelles entre 1600 et 1615, aussi bien chez Jean Mommaert que chez les Velpius, ce qui montre que les auteurs ne privilégiaient pas l'une ou l'autre presse. Juste après son arrivée dans la ville, paraît son *Libro de la vida y excellencias de el glorioso S. Ioseph* en 1600. Cet ouvrage a déjà été publié à Valladolid en 1593. En 1604, il sera traduit en français à Paris sous le titre : *L'image de chasteté, sur la vie et actions de S. Joseph, époux de la Vierge Marie*²⁰. Selon un schéma que l'on retrouve chez Gracian de la Madre de Dios, Andres de Soto publie une première fois en Espagne puis met sous presse à son arrivée à Bruxelles. Il publie des sermons, mais aussi des histoires religieuses (*Libro de la vida y excelencias de la gloriosa Santa Ana*, 1607²¹), des commentaires des Écritures et des services religieux (*Declaracion y parafrase de las lamentaciones de Ieremias en lengua Castellana*, 1609²²), des vies de martyrs (*Vida, milagros y mission a España del glorioso martyr Eugenio*, 1612²³), mais également des ouvrages de

¹⁹ GOSSART E., *Soto (André de)*, dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. 23, 1921-1924, p. 236-242.

²⁰ PALAU Y DULCET, *Manual del librero hispano-americano...*, t. XXII, p. 41-42.

²¹ SOTO A. de, *Libro de la vida y excelencias de la gloriosa Santa Ana, Madre de Dios*, Bruxelles, 1607 (Roger Velpius) [Bibliothèque royale de Belgique : VB 9. 740 C 6(RP)].

²² ID., *Declaracion y parafrase de las lamentaciones de Ieremias en lengua Castellana, Y de la bendicion del Cirio Pascual, y de su significacion*, Bruxelles, 1609 (Jean Mommaert).

²³ ID., *Vida, milagros y mission a España del glorioso martyr Eugenio, primer Arçobispo de la Sancta Iglesia de Toledo*, Bruxelles, 1612 (Roger Velpius).

controverse comme le *Dos Dialogos, en los quales se enseña que cosa sea milagro*, 1612²⁴. Dans ce dernier, dans lequel il cherche à démontrer la véracité des miracles, il s’oppose à l’incrédulité des hérétiques en cette matière. On perçoit chez cet auteur une religiosité axée sur la promotion des miracles et du culte des saints, en particulier de Joseph avec une attention particulière pour la dévotion mariale.

Ces ouvrages, tous dédiés et adressés à l’Infante Isabelle, nous font pénétrer dans l’univers dévot de la cour. Ainsi, les confesseurs fournissent une forme de spiritualité officielle, miroir des oppositions religieuses du temps. On retrouve ces aspects chez Gracián de la Madre de Dios. La mobilité des textes est le fruit de la mobilité de leurs auteurs, qui profitent de la protection des gouverneurs.

L’autre écrivain qui marque de son empreinte le paysage éditorial de la ville est Jeronimo Gracián de la Madre de Dios. Ce carme déchaussé espagnol ne publiera pas moins de 26 titres entre 1608 et 1617 sur les presses bruxelloises, ce qui le place parmi les auteurs les plus prolifiques de la période. Né à Valladolid en 1545, il meurt à Bruxelles en 1614. Ce littéraire entre jeune dans l’ordre du Carmel où il étudie les mathématiques, la médecine et la philosophie qu’il enseignera rapidement. Envoyé à Bruxelles, il fut également le confesseur de l’Infante Isabelle. À son arrivée dans la ville, Gracián de la Madre de Dios fait rééditer ses œuvres passées. Nommé premier provincial des carmes déchaussés par Thérèse d’Avila, il arrive à Bruxelles en défenseur opiniâtre de l’orthodoxie thérésienne contre des tendances jugées corrompues de la pure doctrine par la maîtresse spirituelle, et profite de la protection des Archiducs pour mener à bien son entreprise. En 1608, on lui doit ainsi trois ouvrages : *Dilucidario del verdadero spiritu, Regla de bien vivir*, et *Suma breve de la confesion, y comunión*²⁵. En 1609, 6 de ses œuvres sont imprimées, 7 en 1611, et encore 10 jusqu’en 1617. Son œuvre religieuse est aussi foisonnante qu’hétéroclite. On lui doit surtout des ouvrages liés à la promotion de son ordre.

Dans le prologue des *Diez lamentaciones, del miserable estado de los Atheistas de nuestros tiempos*, ouvrage imprimé à Bruxelles en 1611 par Roger Velpius et Anthoine Hubert, dans lequel il entreprend un travail de classification des différentes formes d’athéismes, il résume l’idée qu’il se fait de son action au sein de la cour et de sa mission d’écrivain. Cette lettre, que l’on trouve au début de l’édition bruxelloise, est adressée au cardinal Don Bernardo de Roxas, inquisiteur espagnol : *V.A Illustr.me demanda (Selon ce que l’on m’écrit d’Espagne) quelles étaient mes occupations dans ces États des Flandres. Mes occupations (Illustr.me Seigneur) dans ces Etats sont, la Chaire et le Confessional : qu’il ne manque pas (tant des courtisans et des soldats, que d’autres natifs de ce même pays), de celui qui comprend notre langue et qui peut faire progresser son âme. En plus de cela, (parce que dans ces parties il y a une plus grande connaissance de l’impression), j’ai fait imprimer le livre de la perfection religieuse appelé Lampe allumée, et un autre qui s’intitule, Explication du véritable esprit et celui des Louanges de Saint Joseph, et celui du zèle de la conversion des Getiles, et de la rédemption des captifs, une somme de théologie Mystique tirée de Saint Bonaventure, et un autre qui se nomme Vie de l’âme unie et imitation du Christ. Que bien que certains d’entre eux aient été imprimés en*

²⁴ ID., *Dos Dialogos, en los quales se enseña que cosa sea milagro, y porque hizo milagros Christo nuestro Señor, y de que sirven, y porque no los hazen los hereges...*, Bruxelles, 1612 (Roger Velpius et Hubert Anthoine-Velpius).

²⁵ PEETERS-FONTAINAS J., *Bibliographie...*, n° 521, n° 529, n° 533.

*Espagne, je les ai pris ici pour les consulter et les augmenter*²⁶. Gracián de la Madre de Dios revendique ici le bien fondé de sa présence et de son action qui se justifie par un tissu de fidèles suffisamment important aptes à recevoir la bonne parole chrétienne dans la ville et les Pays-Bas méridionaux. Il souligne aussi la qualité des presses des Pays-Bas, et donc de la ville de Bruxelles, par rapport à celles de la Péninsule, ce qui lui permet de faire réimprimer ses oeuvres.

La diffusion des textes et de l'impression en espagnol a donc pour corrolaire la mobilité des hommes, guidés par leurs fonctions, patronnages et stratégies de carrière personnelle. Un autre aspect à ne pas négliger est le contexte dans lequel écrit Gracián de la Madre de Dios. Ainsi dans le même prologue de ce livre, on peut lire : *Et comme par l'occasion de ce livre, il me fut nécessaire de rechercher des livres d'hérétiques et de m'informer sur les nouvelles hérésies qui courent la place, et que je vis que beaucoup ont délaissé Luther, et Calvin, et sont devenus Athées : et comme l'Athéisme peut faire grand mal, particulièrement dans les Indes d'Espagne, où nombre de ces Hollandais contractent, pour éclairer sur ces Athées et pleurer leurs abominations, j'ai pensé écrire ce petit livre, [...] et l'adresser à votre seigneurie Illustrissime, que je tiens pour Patron et seigneur, [...] pour l'aviser de ce qui se passe ici : en le suppliant de le recevoir avec l'amour et la bienveillance qu'il a l'habitude d'avoir pour toutes mes choses.*

Ces religieux évoluant dans l'entourage de la cour des Archiducs sont ainsi à la fois confesseurs, prêcheurs, et écrivains. Ils orientent leurs actions vers la promotion d'une piété dévote et la lutte contre ceux qu'ils considèrent hérétiques. Les presses bruxelloises leur permettent de diffuser une littérature de combat, stimulée par l'accalmie provoquée par la Trêve de Douze ans.

2.3. L'implantation de la littérature spirituelle

La littérature spirituelle espagnole se diffuse également. Après le Concile de Trente (1545-1565), les écrits à caractère mystique et ascétique se trouvaient entravés par les soupçons de l'Inquisition. Dans la première moitié du XVII^e siècle, cette situation évolue dans toute l'Europe où fleurit l'influence espagnole, et dont les presses bruxelloises se font également l'écho²⁷.

Ainsi, les traités de spiritualité de Louis de Grenade sont imprimés à Bruxelles. Le traité du célèbre prédicateur dominicain du XVI^e siècle, *Memorial de lo que deve hazer el christiano* est publié chez Jean Mommaert en 1605. La spiritualité de Louis de Grenade eut un grand rayonnement dans l'Espagne du Siècle d'Or et dans toute l'Europe de la Contre-Réforme. Ses recommandations relatives à l'oraison mentale et à la méditation étaient tolérées par la réaction inquisitoriale parce que l'auteur n'insistait que sur les premiers degrés de la vie spirituelle. On trouve également les *Oraciones y ejercicios de devocion*, dans un ouvrage imprimé par François Foppens, dont le privilège, non daté, a été

²⁶ GRACIAN DE LA MADRE DE DIOS J., *Diez lamentaciones, del miserable estado de los Atheistas de nuestros tiempos*, Bruxelles, 1611 (Roger Velpius et Hubert Anthoine) [Bibliothèque royale de Belgique : II 59.371 A (RP)]. *Prov. ms.* : " *La libreria de los PP. Carmelitas descalços de Brusselas* ".

²⁷ À propos de la pénétration de la spiritualité espagnole, voir MARTIN H.-J., *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, vol.1, Genève, 1999 (1^{re} éd. 1969), p. 132-135.

donné à Jean Mommaert, et dont l'approbation ecclésiastique fait figurer la date du 10 mars 1623²⁸.

La satisfaction de la demande en littérature spirituelle s'effectue également par le biais des traductions des œuvres des auteurs étrangers. Des traducteurs faisant partie du personnel de la cour des Archiducs à Bruxelles s'attachent à diffuser des œuvres spirituelles italiennes et françaises. Des éditions de l'ouvrage d'Androtio Fulvio²⁹, jésuite italien (né à Montecchio en 1523, mort à Ferrare en 1575) auteur d'œuvres spirituelles et dévotes, sont traduites en espagnol par Pedro Ramirez, présenté d'après le titre des *Considerationes devotas* comme le *chapelain de l'Oratoire de ces Altesses Sérénissimes*. Les *Considérations dévotas* paraissent en 1608 et 1612 de même que les *Alientos de las Almas* du même auteur en 1610. De même, une traduction espagnole de François de Sales, qui fut dans ses dévotions particulièrement influencé par Louis de Grenade, paraît à Bruxelles. *L'Introduction à la vie dévote (Introducion a la vida devota)*, fruit du travail de Sebastian de Eyzaguirre en 1618, imprimée chez Hubert Antoine, montre également cet investissement et l'impulsion qui s'effectue à partir des presses bruxelloises. S. de Eyzaguirre était alors *ayuda de la camara*, soit officier de la cour. L'entourage et la dévotion légendaire des Archiducs participent fortement à stimuler l'activité des imprimeurs qui contribuent à propager les traductions de traités mystiques.

La doctrine contemplative et spirituelle de Sainte Thérèse d'Avila et de ses disciples semble aussi avoir trouvé dans la capitale un terrain particulièrement favorable. Au-delà de ses œuvres, publiées en 1610, rééditées en 1612 et encore une fois en 1642, les ouvrages relatifs à sa personne, à sa vie et à ses écrits sont légions, au point de constituer un trait spécifique des publications religieuses bruxelloises de cette époque. En témoigne la publication de la bulle de la canonisation de Sainte Thérèse qui sort des presses bruxelloises de Jean Pepermans en 1624³⁰. Les traités spirituels de Thomas de Jésus (1564-1627), autre grande personnalité du Carmel thérésien sont abondamment réédités, comme le *Practica de la viva fee* entre 1613 et 1649. Cette émulation est liée à la propagation des disciples de l'Ordre du Carmel qui s'installent à Bruxelles (1610), à Louvain (1611), à Douai (1615), à Lille (1616), à La Marlagne (1618), à Namur (1622), à Tournai (1624), à Saint-Omer (1626), à Anvers (1627) et à Bruges (1631)³¹ où ils se consacrent à la prédication.

²⁸ PETEERS-FONTAINAS J., *Bibliographie...*, n° 744.

²⁹ *Dictionnaire de spiritualité...*, t. I, p. 560.

³⁰ *Bula de la canonizacion de Santa Teresa*, Bruxelles, 1624 (Jean Pepermans). Cette bulle papale de quelques feuillets devait revêtir une importance toute particulière pour les membres de l'ordre des carmélites déchaussées. Sur la page de titre de l'exemplaire de ce petit ouvrage conservé à la Bibliothèque royale de Belgique apparaissent une provenance : *Sesy apartien au couvent des carmélites dechausse de Bruxelles*, et une mention manuscrite prenant le ton d'un conseil : *Il seroit bien de garder sette bule au cofre*, ce qui souligne la préciosité de cet écrit indépendamment de sa forme matérielle. Si l'on en croit les notes manuscrites consignées sur les ouvrages consultés, les carmélites possédaient un réseau important de bibliothèques, dont celle de Bruxelles, particulièrement riche en livres espagnols.

³¹ PASTURE A., *La restauration religieuse aux Pays-Bas Catholiques sous les archiducs Albert et Isabelle (1596-1633)*, Louvain, 1925, p. 305.

Enfin, les travaux spirituels de Saint Jean de la Croix (1542-1591), réformateur du Carmel et mystique, sont également présents. La diffusion des œuvres de ce docteur connu des vicissitudes. Persécuté de son vivant, il ne fut publié que longtemps après sa mort³². Ces œuvres paraissent enfin en espagnol à Alcalá en 1618, sous le titre *Obras espirituales*. Le Cantique spirituel, intitulé *Declaracion de las canciones, que tratan del exercicio de amor entre el alma, y el esposo Christo*, strophes en vers écrites à Grenade pour Anne de Jésus, manquait à cette édition. Il est notable que ce soit à Bruxelles qu'il paraisse pour la première fois en 1627³³. L'engouement pour la personne et la vie de Jean de la Croix est en outre illustré par la publication de *l'Historia de la vida y virtudes del venerable P. F. Ivan de la Cruz*, écrit de Francisco de Quiroa, plus connu sous le nom de Joseph de Jésus-Marie (v.1562-1628). Cet ouvrage est imprimé à Bruxelles en 1628 chez Jean van Meerbeeck et en 1632 chez François Vivien. La publication de cette œuvre eut de fortes conséquences sur la vie de Quiroa. Bien que rien n'indique qu'il ait été impliqué dans sa parution, ce carme déchaussé espagnol, historien général de l'ordre, qui n'avait pas reçu d'autorisation pour cette première publication bruxelloise, fut puni et envoyé au couvent de Cuenca où il mourut peu après³⁴.

Ainsi, les disciples du Carmel sont particulièrement actifs à Bruxelles, véritable bastion de la spiritualité thérésienne, et plus largement du Carmel réformé. Ils s'appuient sur un réseau important de leurs membres, disséminés sur le territoire et favorisés par le pouvoir.

3. Promotion des cultes populaires et de la dévotion

Les ouvrages religieux publiés en espagnol peuvent prendre d'autres formes d'une visée plus populaire que les traités mystiques que l'on vient d'examiner. On observe une récupération et une diffusion des formes de religiosité dès la fin de la première moitié du XVII^e siècle par la traduction d'œuvres d'auteurs locaux non-hispanophones. En corrélation avec ce mouvement, la littérature ascétique d'inspiration espagnole connaît une phase de déclin, faisant une large place à une littérature du miracle et de la dévotion mariale. En témoignent de nombreux ouvrages sur les sujets ayant trait au Saint-Sacrement et aux miracles de la Vierge Marie.

3.1. Littérature miraculeuse et promotion des sanctuaires

La dévotion dominante en cette période de Contre-Réforme est la dévotion à la Vierge. Les ouvrages de dévotion mariale sont proposés aux fidèles espagnols, de même qu'une floraison de récits de miracles, étroitement liés aux sanctuaires locaux. Ainsi, en 1606, l'ouvrage de Philippe Numan³⁵, traduit du français en espagnol par César Clemens et intitulé *Historia de los milagros que en nuestra Señora de Monteagudo*, est publié chez Velpius. Le privilège, datant de juillet 1604, autorise ce dernier à imprimer cet ouvrage en langues

³² *Dictionnaire de spiritualité...*, t. VIII, p. 408-447.

³³ PETEERS-FONTAINAS J., *Bibliographie...*, n° 642.

³⁴ *Dictionnaire de spiritualité...*, t. VIII, p. 1354-1359.

³⁵ VREESE W., *Numan (Philippe)*, dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. 16, p. 1-12.

flamande, française et espagnole, et ce pour 6 ans. Cette histoire des miracles intervenus à Montaigu, près de Sichem, devant une madone, participe à la promotion du pèlerinage qu'avaient contribué à populariser les Archiducs au début de leur règne. Ils firent construire à cet endroit une basilique. Ils se rendaient chaque année à Montaigu, la semaine après Pâques et y restaient quelques jours. Le pèlerinage de Montaigu devint rapidement célèbre dans les Pays Bas³⁶, l'attraction des foules étant entretenue par les entreprises éditoriales plurilingues de ce type.

Cet ouvrage se compose de l'énumération de miracles présentés comme authentiques et attestés tels des guérisons d'aveugles, d'impotents, de la lèpre et de diverses autres maladies : [...] *ceux qui par des instruments authentiques ou des attestations publiques des Magistrats de chaque lieu et par des témoignages semblables sont approuvés ou vérifiés*³⁷. Il est clairement dirigé vers la promotion de la foi catholique et le culte des saints en opposition aux protestants : *Lequel nous a paru nécessaire particulièrement en ces débuts, tant pour faire taire les calomnies des Hérétiques, que pour informer plus exactement les bons et sincères catholiques. Parce que dans tous les siècles, il fut une coutume très familière et ancienne pour les Hérétiques ennemis jurés de notre Sainte Foi, de calomnier et réprouver avec beaucoup d'envie tout ce qu'en notre Sainte Eglise Catholique et Romaine, eux et leurs conciliabules n'avaient pas envie de croire*³⁸. Il semble que la dévotion de la Vierge et des sanctuaires ait dû subir les attaques des protestants. Cet ouvrage montre un autre aspect de la littérature religieuse, tournée vers un public plus large et populaire, mais toujours inscrite dans la démarche contre-réformiste, faisant une large place au culte des saints. On ne connaît malheureusement pas le nombre d'exemplaires imprimés pour chaque langue. On remarque cependant des entreprises de publication visant à étendre les pèlerinages et à attirer les fidèles.

Les auteurs de langue espagnole ne sont pas les seuls à être publiés. D'autres missionnaires, originaires des Pays-Bas cette fois, prennent le relais et diffusent leurs œuvres traduites en espagnol. Les jésuites se montrent particulièrement actifs pour imprimer leurs ouvrages, tant en latin, en français, en flamand, qu'en espagnol. Ainsi, le livre d'Adrien van Lyere, *Alabancas del muy sagrado dulce nombre de Maria*, petit in-12° traduit par le carme déchaussé P. André de San Juan Baptista, est imprimé chez Jean II Mommaert en 1641. Cet ouvrage avait été publié en néerlandais en 1638. Il fut également traduit en français sous le titre *Louange du sacré et très doux nom de Marie avec les feste et confrérie royalle, érigé en l'église Notre Dame du Sablon*³⁹. Adrien van Lyere (1588-1661) était un prédicateur et écrivain ecclésiastique. Il entra chez les jésuites en 1608 où il devient coadjuteur spirituel. Réputé pour son talent oratoire, il eut beaucoup de succès dans ses prédications à Malines et surtout à Bruxelles, où pendant 30 ans il occupa la chaire de Notre-Dame du Sablon. Un autre jésuite s'illustra par la publication d'un ouvrage dévot, également traduit en espagnol. Laurent Chifflet (°1598, Besançon-†1658, Anvers), membre d'une famille de savants, était à la fois théologien et grammairien. Il se consacra

³⁶ PASTURE A., *La restauration religieuse...*, p. 333-335.

³⁷ NUMAN P. (trad. Cesar CLEMENS), *Historia de N. Señora de Monteagudo*, Bruxelles, 1606 (Roger Velpius). [Bibliothèque royale de Belgique : VB 10.521 A (RP)].

³⁸ *Ibid.*, "Al pio lector".

³⁹ LOISE F., *Lyere (Adrien van)*, dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. 12, p. 633-634.

à la prédication et à la mission. Ses *Actes de l'invocation à la Mère de la Miséricorde*, ou *Actos de Invocation a la Madre de la misericordia*, sont imprimés à Bruxelles en 1641 chez Hubert II Anthoine-Velpius⁴⁰.

L'activité des membres du clergé séculier est également manifeste. Laurent van Beneden, (*Historia de N. Señora de Laquen*, 1635), curé de Laeken près de Bruxelles, ou Gregorio Joannes Gratianus, chanoine de Saint Pierre à Anderlecht (*Historia del S. Sacramento del milagro*, 1638⁴¹) voient aussi leurs ouvrages traduits en langue espagnole, ce qui participe à la diffusion des croyances locales. La présentation de l'ouvrage de Laurent van Beneden peut nous permettre de saisir les ressorts de cette littérature. Ce curé, né à Grimbergen et mort à Laeken en 1638, était licencié en droit canon et en droit civil. Il entreprit l'écriture d'un livre sur l'église de son village, où la Vierge accomplissait des miracles. L'Infante Isabelle avait une fois encore fait preuve de son attachement à ce sanctuaire. Ainsi, l'œuvre de Van Beneden fut imprimée en espagnol en 1635 par Godefroid Schoevaerts, sous la forme d'un petit in-8° de facture modeste où les fautes typographiques sont nombreuses. Elle était parue sous le titre de *l'Historie vande kercke van Christus gevvydt, beelt, draet, ende machtighe vvercken vande soete Moeder Godts Maria te Laken*, en 1624 chez Hubert Anthoine-Velpius. Sur la page de titre, une petite gravure sur cuivre met en scène un miracle de Notre-Dame de Laeken. L'auteur énumère dans cet ouvrage les faits survenus grâce à l'intercession de la Vierge Marie, avec à l'appui des exemples concrets de miracles et de prodiges, sur le modèle de l'ouvrage de Philippe Numan, comme par exemple les guérisons miraculeuses de paralytiques.

La promotion de la foi catholique s'oriente donc vers une piété tournée principalement vers le Saint Sacrement, les miracles et les dévotions dédiées aux sanctuaires. La vénération des lieux de culte espagnols n'est par ailleurs pas absente, comme en témoigne la parution de l'ouvrage d'Antonio de Fuerte y Biotas en 1654, *Historia de N. Señora del Pilar de Caragoza*⁴², popularisant la vénération de la colonne (*pilar* en castillan) conservée dans la basilique de Notre Dame de Saragosse, sur laquelle la Vierge Marie serait apparue à l'apôtre Jacques.

Ces ouvrages apparaissent comme les vecteurs d'un catholicisme identitaire, ancré dans l'espace, s'adressant à un éventail large de fidèles hispanophones susceptibles d'être attirés par l'aventure du pèlerinage.

⁴⁰ PETEERS-FONTAINAS J., *Bibliographie...*, n°753.

⁴¹ VAN BENEDEN L., *Historia de la Yglesia imagen, S. Hilo milagros de nuestra Señora de Laquen*, Bruxelles, 1635 (Godefroid Schoevaerts) [Bibliothèque royale de Belgique : VB 10.498 A (RP)]. *Prov* : « Soc[ieta]tis Jesu Bruxellis ».

⁴² FUERTE Y BIOTAS A. DE, *Historia de N. Señora del Pilar de Caragoza*, Bruxelles, 1654 (Guillaume Scheybels) [Bibliothèque royale de Belgique : VB 16.198 A (RP)].

3.2. L'imprimé et la circulation des formes de religiosité

Un autre type d'imprimé fait son apparition en espagnol à Bruxelles, à la faveur de la reprise de la guerre avec les Provinces-Unies et de l'entreprise de réforme catholique. Les chercheurs désignent ces types d'écrits disparates sous le terme de *relaciones de sucesos*⁴³.

Ces récits anonymes se présentent sous la forme d'imprimés de petite dimension, parfois de quelques feuillets. Certainement bon marché, on peut supposer qu'ils étaient largement diffusés. De cette forme plus populaire de la production imprimée, il ne reste pourtant que des traces. En effet, les quelques *relaciones* qui nous sont parvenues figurent dans des recueils d'imprimés factices, réunissant des écrits disparates. Documents peu nobles, leur conservation fut certainement aléatoire. D'autre part, on trouve différents types de *relaciones*. Parmi celles imprimées à Bruxelles, il faut faire mention des relations de guerre, concernant une bataille précise, et de celles à caractère religieux.

On observe leur diffusion en Espagne dès la fin du XVI^e siècle, pouvant prendre la forme de récits de vies exemplaires, ou encore de miracles mariaux⁴⁴. Les représentations collectives et croyances populaires s'expriment de manière privilégiée dans ces documents. Un exemple de ce type de publication apparaît dans l'inventaire : la *Breve relación de la vida del bienaventurado Padre Fray Ivan de Rusbroque*, sortie de l'atelier de Jean Pepermans en 1622. Ce document est également une production de petite dimension (in-12°), anonyme, d'un faible nombre de pages (23), et dont l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale se trouve également dans un recueil fictif de textes. L'approbation date du 12 novembre 1622, et fut délivrée par Alberto Mireo, *Licenciado en Theologia y Cura de Palacio* garantissant que cette *relación* ne contient rien de contraire à la religion catholique. Le caractère pédagogique, exemplaire et propagandiste, domine la structure de l'écrit : *Florissaient au même moment dans la ville de Bruxelles quelques hommes exemplaires, qui désireux de servir la perfection Evangélique, s'engageaient à la vie solitaire [...] Auxquels, non moins dignes de l'office qu'en grandeur de sainteté et de mérite précéda le bienheureux Père Ivan de Rusbroque, auquel donna son surnom un village ainsi nommé entre Bruxelles et Notre-Dame de Hal, dont il était natif, illustre pour avoir donné au monde un tel insigne Saint*⁴⁵.

L'ouvrage contribue ainsi à la diffusion de la renommée du théologien Jean Van Ruysbroeck (1293-1381), prieur de l'abbaye de Gronendaal et initiateur du mouvement spirituel de la *devotio moderna*. Les textes informatifs, destinés à un large public, ont donc été publiés en espagnol à Bruxelles. Leur présence est à proprement parler une « transplantation » de la colonie ibérique, désireuse de trouver des publications bon marché, ceci étant encore une fois lié à la soif de récits mystiques. En outre, ils répondaient parfaitement aux critères de propagande militaire et religieuse du pouvoir.

⁴³ REDONDO A., *Les relaciones de sucesos dans l'Espagne du Siècle d'or : un moyen privilégié de transmission culturelle*, dans *Les médiations culturelles*, numéro 7 de la revue *Cahier de l'UFR d'Études Ibériques et latino-américaines*, Paris, 1989.

⁴⁴ CREMOUX Fr., *Miracles mariaux dans les pliegos sueltos du XVI^e siècle*, dans CIVIL P., dir., *Écriture, pouvoir et société en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 2002, p. 46-53.

⁴⁵ *Breve relacion de la vida del bienaventurado padre Ivan de Rusbroque....*, Bruxelles, 1622 (Jean Pepermans) [Bibliothèque royale de Belgique : IV. 34. 272 A6 (RP)].

De ceux-ci, il ne reste certainement que des fragments, conduisant à mésestimer leur diffusion dans la ville et au-delà.

Il ne s'agit pas ici de faire une analyse exhaustive de la production religieuse, qui mériterait de plus amples développements. On peut cependant souligner que les livres sont le reflet des centres d'intérêts de l'Église et de son action. Support de croyances et objet de luttes, chaque ouvrage s'insère dans un écheveau de questionnements et d'interrogations tenant à la trajectoire particulière de l'auteur, au contexte urbain et aux capacités commerciales des imprimeurs.

De par son volume et la multiplicité des ouvrages observés, la production religieuse sortie des presses bruxelloises entre 1585 et 1660 met en évidence le poids et l'influence de la présence exercée par les nombreux hispanophones présents dans la ville œuvrant pour la diffusion de la *Bonne et Sainte Foi Catholique*, suivant l'expression que l'on retrouve dans les approbations des autorités religieuses figurant dans la majeure partie des ouvrages. Elle manifeste également la présence d'un lectorat local important, représentant autant de clients potentiels dont la satisfaction ne doit pas être négligée. Les différentes éditions de livres de morale, sermons, oraisons funèbres, traités de spiritualité, ouvrages de dévotion et autres recueils de miracles qui nous sont parvenus traduisent l'implication des autorités religieuses et politiques dans la propagation de la foi. Dans ce domaine, il apparaît que les Archiducs Albert et Isabelle ont imprimé leur marque dans l'entreprise contre-réformiste et dans le paysage éditorial.

Ces impressions traduisent enfin l'influence espagnole dans le domaine religieux dans le cadre plus large des Pays-Bas méridionaux. Elle est en cela soutenue par une véritable poussée mystique et dévote, faisant une large place à une piété élaborée à partir des sanctuaires où s'élabore une mémoire collective et identitaire. Révélateur de la mobilité des hommes, des textes, des traductions, cet inventaire est le reflet de l'agressivité catholique, mais aussi d'échanges culturels et religieux dont Bruxelles fait figure de centre.

Des mots et des exemples : le livre de piété, outil de formation des enfants

Philippe Martin
Université de Nancy 2

Le livre de piété est une réalité essentielle du monde de l'imprimerie et de l'espace pastoral, présent dans les catalogues des libraires, les bibliothèques ecclésiastiques, les inventaires après décès ou les mandements épiscopaux. Pourtant ni les bibliographes, ni les bibliothécaires n'en donnent une délimitation précise. En fait, il se définit par son message, sa présentation et son intention : c'est un ouvrage de petit format, essentiellement en langue vulgaire et explicitement destiné aux fidèles. Vouloir le découvrir, c'est s'aventurer dans un univers où rien n'est plus trompeur qu'un titre. Dans un répertoire d'une bibliothèque lorraine repose une fiche au titre alléchant : *La quintessence de la doctrine catholique*. Une telle formule éveille immédiatement notre intérêt ; c'est un leurre. Publié en 1804, à Metz par Louis Verronnais, ce texte est dû à Godfroy, professeur de grammaire à l'École Centrale de cette ville. En l'écrivant, ce fervent voltairien souhaitait avant tout dénoncer le catholicisme et les incohérences de la religion. Les exemplaires ont d'ailleurs été saisis dès leur parution, l'imprimerie mise sous scellés et l'auteur a fui pour éviter une arrestation¹. Ce qui, au premier abord, aurait pu paraître comme un manuel fournissant une courte synthèse de la foi est un pamphlet anticlérical !

Bien des enquêtes ont été menées sur des listes ou des mentions du dépôt légal² mais, cette anecdote le montre, il faut aujourd'hui dépasser cette approche et travailler sur les livres eux-mêmes. Au cours d'une enquête menée dans les bibliothèques diocésaines de Lorraine, de Savoie et du Québec, nous avons constitué un corpus de 3 200 manuels de piété imprimés entre 1640 et 1850³. Prières, explication des cérémonies de la messe... tous les genres sont abordés. Ils se placent dans la continuité de la théologie des devoirs d'état développée par François de Sales au XVII^e siècle, période qui correspond justement à l'essor de la littérature dévote⁴. Près d'un cinquième de nos textes s'adresse à

¹ Sur cette affaire, voir BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE METZ, manuscrit 1551 (5).

² Voir par exemple SAVART Cl., *Les catholiques en France au XIX^e siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, 1985.

³ MARTIN Ph., *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, 2003 (Histoire religieuse de la France, 22).

⁴ ID., *Réforme catholique et modèles de piété laïque : les devoirs d'état dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, dans ARNOLD M., DECOT R. dir, *Frömmigkeit und Spiritualität. Auswirkungen der Reformation im 16. und 17. Jahrhundert*, Mainz am Rhein, 2002, p. 129-146.

un public particulier : femmes⁵, domestiques, militaires⁶... Les enfants forment la catégorie qui retient le plus l'attention : 8,3 % de notre corpus s'intéressent à eux⁷. Ces textes innombrables posent immédiatement une question sans réponse : à qui sont-ils destinés ? Aux enfants eux-mêmes ? À leurs parents et éducateurs ? En réalité, aux deux ! Ils fournissent un programme de formation chrétienne et, plus encore, dessinent les contours d'une pédagogie originale.

1. La nécessité de s'adresser à l'enfant

Tous nos auteurs l'affirment : l'enfance est l'âge auquel il faut commencer à inculquer l'enseignement chrétien. En 1748, l'auteur de *L'Écolier chrétien* justifie son travail à destination des congréganistes des collèges jésuites en développant dix principes fondamentaux : l'homme est destiné à servir Dieu ; l'âge n'est pas un « privilège » pour se dispenser de la piété et de la dévotion ; s'instruire de Dieu est une nécessité précoce ; les enfants doivent acquérir des mœurs irréprochables ; il leur appartient d'éviter les tentations ; il leur est recommandé de s'attacher à la pratique du bien ; leur principale obligation est l'étude ; il est indispensable qu'ils choisissent avec soin leur futur état ; il est indispensable qu'ils apprennent à recourir à Jésus et à la Vierge qui sont de « puissants refuges » ; enfin, ils sont astreints à n'avoir en vue que leur Salut. Le but de la formation est donc fondamentalement religieux. Le livre appuie parfaitement l'œuvre éducative voulue par l'Église. En 1739, l'abbé Cherrier⁸ assure que le rôle des maîtres et des maîtresses est « d'élever et de former les enfants à Jésus-Christ et à son Église, et de fidèles sujets à l'État ».

Nos volumes s'inscrivent explicitement dans cette pastorale. Charles Gobinet consacre la première partie de son *Instruction à la jeunesse*⁹ à expliquer que « le salut dépend ordinairement du temps de la jeunesse ». L'abbé Clément résume l'opinion commune : « L'âge le plus précieux et le plus essentiel pour le salut, c'est l'âge de la jeunesse. Les principes qu'on y prend ont une influence singulière sur tout le reste de la vie. Il est très rare que de jeunes gens qui ont passé tout leur premier âge dans l'innocence et la piété meurent dans l'irreligion et le libertinage »¹⁰. Cette « jeunesse » est à prendre dans un sens très large, depuis l'enfance jusqu'à ce que nous appelons

⁵ Les femmes sont spécifiquement présentées dans 1,9 % des livres de notre corpus. Ces textes se placent dans la perspective d'une pastorale renouvelée du couple : WALCH A., *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, 2002.

⁶ MARTIN Ph., *Thomas Le Blanc : une volonté de spiritualiser le soldat*, dans BÄRSCH J., SCHNEIDER B. dir., *Liturgie und Lebenswelt. Studien zur Gottesdienst- und Frömmigkeitsgeschichte zwischen Tridentinum und Vatikanum II*, Münster, 2006, p. 93-104.

⁷ Nous prenons en compte le livre de piété et non pas le livre pour la jeunesse qui forme un genre à part avec ses propres évolutions. Voir, par exemple, MANSON M., *Continuités et ruptures dans l'édition du livre pour la jeunesse à Rouen de 1700 à 1900*, dans *Le livre d'enfance et de jeunesse en France*, Bordeaux, 1994, p. 93-125.

⁸ CHERRIER S., *Méthode familière pour les petites écoles de Toul*, Toul, 1739. L'abbé Sébastien Cherrier (1699-1782) est curé de Neuville, puis de Pierrefitte près de Toul.

⁹ Paris, édition 1754.

¹⁰ CLEMENT D.-X., *Exercices et prières pour remplir saintement les principaux devoirs du christianisme*, Paris, 1756, p. 11.

aujourd'hui l'adolescence. En effet, Jeanne-Marie Leprince de Beaumont estime qu'il ne faut jamais relâcher les efforts car « de toutes les années de la vie, les plus dangereuses, à ce que je crois, commencent à quatorze & quinze ans »¹¹. Son expérience de pédagogue en Angleterre¹² la pousse à concentrer l'attention des enfants sur leur vie intérieure : « Notre âme passe sa vie à la fenêtre, c'est-à-dire qu'elle ne s'occupe que des choses qui frappent les sens, & qu'elle ignore absolument ce qui est au-dedans d'elle-même, dans sa propre maison [...] on s'occupe à tirer l'âme des enfants aux fenêtres ; on en fait des êtres parlants, écoutants, regardants ; & on ne réfléchit pas qu'il faudrait en faire des êtres pensants »¹³.

Conscients de l'importance de cette mission, les écrivains catholiques s'intéressent aux enfants : 8,3 % des ouvrages publiés entre 1640 et 1850 leur consacrent plusieurs chapitres. Cette sollicitude s'affirme tout au long de notre période, parallèlement à la « découverte de l'enfant » que fait la société à partir du XVIII^e siècle : on passe donc de 5 % entre 1640 et 1689, à 10,3 % dans la première moitié du XIX^e siècle (voir tableau), montée en puissance qui accompagne l'essor du système éducatif et l'élargissement du lectorat de la littérature de dévotion. Certains titres connaissent alors de prodigieux tirages. Entre 1689 et 1714, les *Avis salutaires aux pères et aux mères* d'Ambroise Paccori connaissent treize éditions, les *Instructions chrétiennes* sont réimprimées dix-sept fois entre 1746 et 1839 et les *Devoirs d'un chrétien* de Jean-Baptiste de La Salle auraient eu 214 éditions avant 1891¹⁴. Sûr de la rentabilité de ce marché, les éditeurs ne craignent pas de se lancer dans des opérations mobilisant d'importants capitaux. En août 1779, Causse de Dijon demande la permission d'imprimer 5 000 exemplaires de *L'Ami des enfants* de Joseph Reyre¹⁵.

L'ampleur du phénomène cache d'énormes contrastes régionaux. Les fonds des séminaires traduisent ce qui était disponible dans chaque région, soit produit sur place, soit fourni par le marché national. Ils nous montrent ce que le clergé veut que les fidèles lisent et les textes sur lesquels se fonde la pastorale locale. Si les trois régions de notre enquête illustrent la progression de cette littérature, les résultats sont très différents d'un lieu à l'autre que l'on se fonde sur une approche chiffrée ou que l'on considère les types de textes retenus par les lecteurs. Notre corpus traduit l'ensemble de la production disponible, les circuits de distribution sont, à notre époque, suffisamment étoffés pour que chaque diocèse puisse tout se procurer. Mais chacun y choisit ce qui correspond à ses besoins : des titres se retrouvent partout, d'autres ne sont retenus que dans une province... autant de choix qui traduisent les grands axes de la pastorale, les goûts et les capacités du public, autant d'éléments qui différencient nos trois régions.

¹¹ LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des adolescentes*, Lyon, 1768, 5^e éd., p. III.

¹² Née en 1711, elle vit en Lorraine à partir de 1735, commençant à écrire des ouvrages de morale. De 1748 à 1763, elle se fixe en Angleterre où elle est gouvernante de nombreux enfants. Rentrée sur le continent, elle passe à Annecy (1763), Avallon (1773)... avant de mourir, à Paris, en 1780. Elle laisse 70 livres. Voir ROBAIN J.-M., *Madame Leprince de Beaumont intime*, Genève, 2004.

¹³ LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des enfants ou dialogues d'une sage gouvernante avec ses élèves de la première distinction*, Lyon, 1768, 5^e éd., p. XII.

¹⁴ POUTET Y., *Les livres pédagogiques de Jean-Baptiste de La Salle*, dans *Revue française d'histoire du livre*, n° 26, 1980, p. 29-67.

¹⁵ DAWSON R. L., *The French booktrade and the permission simple of 1777 : copyright and public domain*, Oxford, 1992, p. 571.

En Lorraine, la présence de la littérature de piété s'intéressant aux enfants est la plus affirmée (voir tableau). Les chiffres traduisent bien l'essor de l'œuvre scolaire dans la première moitié du XVIII^e siècle ; à la veille de la Révolution, 75 % des Lorrains signent leur acte de mariage. Il est alors possible de développer une pastorale visant à responsabiliser les fidèles, à leur fournir des outils pour un approfondissement personnel. En Savoie, les chiffres varient peu (voir tableau). Là, le retard scolaire est patent : en 1790, à peine 30 % des habitants de Chambéry signent¹⁶. Le livre est destiné à soutenir les formateurs, à pallier les déficiences du réseau scolaire. En Nouvelle-France, devenue le Québec, le système de formation est encore moins développé : 46 % des hommes signent leur acte de mariage à Québec au milieu du XIX^e siècle et, à la fin du siècle moins de 74 % des habitants savent signer contre plus de 96 % en Angleterre ou en France et 89 % aux États-Unis¹⁷. L'intérêt pour l'enfant est donc très tardif, négligé aux XVII^e et XVIII^e siècles pour apparaître après 1800 (voir tableau).

La présence de l'enfant dans le livre de piété

Bibliothèques	1640-1849	1640-1689	1690-1739	1740-1789	1800-1849
Ensemble	8,3%	5%	5,4%	7,5%	10,3%
Lorraine	8,7%	2,3%	5,1%	7,5%	12,9%
Savoie	7,7%	6,8%	6,4%	7,5%	8,4%
Québec	3,3%	0	0	0	5%

Malgré ces différences régionales, le programme diffusé par le livre de piété est partout le même. Ambroise Paccori, dans ses *Règles chrétiennes*, propose un idéal élevé, prévenant ses lecteurs que « pour être sauvé, il ne suffit pas d'aller à l'école, d'y apprendre à bien lire, à bien écrire, d'y entendre le catéchisme. Il ne suffit pas d'aller à l'église les fêtes et dimanches, ni même les autres jours de la semaine ». Il faut encore que l'enfant mène une vie exemplaire. Il est sous le regard permanent de Dieu qui voit tout, y compris « lorsque vous êtes seuls dans la nuit et dans les ténèbres »¹⁸. L'*Abrégé de la morale chrétienne* de Alletz est parfaitement représentatif des priorités, « petit livre renfermant la morale et la plus que substance des Saintes Ecritures »¹⁹. Les quarante premières pages présentent les fondements de la religion : unicité de Dieu, Trinité, existence du péché originel, Incarnation... Les 140 suivantes offrent des préceptes moraux. La formation proposée est donc spirituelle, visant à façonner le comportement. Les textes sont alors d'une rare précision signalant comment l'enfant doit s'habiller, s'endormir ou se divertir. Plus encore, tous insistent sur un moment crucial : le

¹⁶ Pour la Lorraine nous nous fondons sur les résultats de l'enquête de Maggiolo. Ce travail n'ayant pas porté sur la Savoie, nous nous servons des résultats calculés par NICOLAS J., *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, p. 930-931.

¹⁷ VERETTE M., *Le retard de l'alphabétisation au Québec*, dans LAMONDE Y., GALLICHAN G. dir., *L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommage à Claude Galarneau*, Sainte-Foy, 1996, p. 109-121.

¹⁸ *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions dressées en faveur des enfants qui se font instruire dans les écoles chrétiennes*, Paris, éd. de 1747, avant-propos n.p. La première édition date de 1727.

¹⁹ ALLETZ, *Abrégé de la morale chrétienne*, Paris, 1788, p. VII.

choix de la vocation. De longs développements sont consacrés à cette décision qui ne peut se faire qu'après une retraite et l'aide d'un directeur de conscience. Le XIX^e siècle affectionne toujours ces ouvrages très généraux. En 1837, les Québécois découvrent ainsi le *Manuel du Chrétien contenant un livre de prière, un traité de la religion chrétienne, un abrégé des preuves des principales vérités catholiques*, manuel propre à donner « aux jeunes gens qui reçoivent une éducation classique, un aperçu de l'origine, du développement et de la suite de la Religion »²⁰. Ces lectures doivent amener l'enfant à devenir un « bon chrétien ». Marie-Jeanne Leprince Beaumont fait figure d'exception quand elle assure : « je veux leur apprendre à penser, à penser juste, pour parvenir à bien vivre »²¹.

Ce riche programme, intellectuel et spirituel, ne peut être efficace qu'avec le soutien des parents. Un auteur l'affirme sans détour : les couples peuvent « se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfants »²². Mais jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, on ne s'adresse quasiment qu'aux mères. Le chapitre 3 du règlement de la confrérie de la Sainte-Famille de Québec, en date de 1664, précise : « Elles tâcheront d'avoir quelque livre de dévotion qu'elles liront ou feront lire tous les jours, autant qu'il sera possible, en présence des enfants et des domestiques »²³. Leur responsabilité est écrasante car, comme le déclare l'abbé Varnerot : « Les mères ne deviennent point mère en mettant leurs enfants au monde, mais en les élevant »²⁴. Denis-Xavier Clément prévient aussi ses lectrices que « le plus important de vos devoirs [...] c'est l'éducation de vos enfants ». Il sait que malheureusement de nombreux pères ne s'impliquent pas dans cette œuvre et que les mères en souffrent. Il leur fournit donc des exemples réconfortants. Sainte Monique a supporté les humeurs d'un époux colérique et jaloux et « il lui arriva ce qui n'arrive que trop encore tous les jours dans les familles. Le père gâtait tout l'ouvrage de la mère. La mère ne pouvait plus employer que des remontrances infructueuses » ; ne se décourageant pas, elle a continué à reprendre ses enfants avec une infinie tendresse. La mère de saint Grégoire a beaucoup plus de chance puisqu'elle peut compter sur le soutien de sa fille aînée qui la seconde sans relâche dans l'éducation de ses frères et sœurs²⁵. Fortes de ces illustres modèles, les femmes, nobles ou bourgeoises, ne doivent pas se défaire de leurs responsabilités sur des domestiques ou un précepteur. S'adressant en 1725 à une pénitente, Jacques-Joseph Duguet lui rappelle « l'affection et l'attachement que vous devez avoir à l'éducation de votre fille, au lieu que vous ne pensez qu'aux moyens de s'en décharger sur les soins d'autrui ». En ne s'impliquant pas dans l'éducation de sa progéniture, elle trahit Dieu qui lui a confié des enfants, comme il a confié les hommes au Christ. Et Duguet la prévient :

²⁰ *Manuel du Chrétien contenant un livre de prière, un traité de la religion chrétienne, un abrégé des preuves des principales vérités catholiques*, Québec, 1837, p. III. Au même moment les anglicans disposent d'ouvrages similaires en particulier *The Christian Pocket Library* (Québec, 1833).

²¹ LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des enfants...*, p. XVI.

²² Sous-titre des *Avis salutaire aux pères et aux mères*, Bar-le-Duc, 1714, 13^e éd. La première édition date de 1689.

²³ Cité dans GAUTHIER R., *La dévotion à la Sainte-Famille en Nouvelle-France et au Québec*, Québec, 2000, p. 28.

²⁴ *Le bon paroissien*, Toul, éd. de 1786, p. 5. La première édition date sans doute de 1725.

²⁵ CLEMENT D.-X. *Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde*, Paris, 1753, p. 181. La première édition date de 1749.

« Dieu examine votre cœur et vos sentiments à l'égard de vos enfants ; il vous traite comme vous les traitez »²⁶.

Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, au moment où la famille devient un modèle de vie exalté par des philosophes, des médecins ou des éducateurs, le message du livre de piété change. Il s'adresse à présent aux deux parents. Les pères deviennent de plus en plus présents²⁷ et l'abbé Genevaux leur propose d'imiter l'exemple du père de Tobie : « Ce saint homme apprit à son fils dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché. Il lui donnait en toutes rencontres de saintes instructions et des avis salutaires »²⁸. Les hommes ne se réfugieront donc pas dans des activités extérieures mais s'impliqueront dans l'éducation de leurs enfants s'ils souhaitent travailler à leur salut. Cette conception d'une responsabilité partagée entre les deux parents s'affirme avec force au début du XIX^e siècle. Pour le *Manuel du chrétien*, ils sont des jardiniers qui s'occupent de « jeunes plantes » et dont le salut dépend de leur empressement à spiritualiser l'existence de leurs descendants. Ils surveilleront leur comportement, en particulier tout ce qui relève du corps. Ils prendront « garde à tout ce qui pourrait leur apprendre le mal dans leur coucher, dans les compagnies de petits libertins ou des petites filles, leur faire même observer une grande modestie entre frères et sœurs ». Les pères et mères sont des catéchistes domestiques qui font apprendre les prières et favorisent la fréquentation des sacrements²⁹.

Mais le livre de piété n'est pas uniquement destiné aux responsables d'enfants, il est directement écrit pour eux. Jeanne-Marie Leprince de Beaumont s'adresse aux jeunes filles : « Je veux leur faire regarder leur salut comme leur affaire, leur grande affaire, leur unique affaire. Je veux leur faire comprendre qu'elles ne sont au monde que pour cela, & qu'inutilement elles gagneroient toutes les richesses de l'univers, si elles avoient le malheur de perdre leurs âmes »³⁰. Bien des auteurs précisent les normes de cette lecture. En 1803, un prêtre savoyard conseille aux petits bergers se rendant dans les alpages de veiller scrupuleusement sur leurs animaux, d'avoir « un ouvrage manuel ou des pratiques de piété », et de « faire quelque lecture de piété »³¹. Encore faut-il que ces préceptes ne demeurent pas des vœux d'un clergé rêvant un jeune dévot. Les archives nous prouvent qu'il n'en est rien, que des enfants lisent ces manuels. Ainsi, le 11 juillet 1763³², Jean Rivé remarque quatre bœufs divaguant dans un champ d'avoine sur le ban de Saint-Avold. Il se saisit des animaux et convoque leur gardien distrait au tribunal. Pour être sûr qu'il viendra, il lui confisque son « livre de prière ». De telles mentions dispersées montrent ces enfants de peu lisant hors du cadre scolaire.

²⁶ DUGUET J.-J., *Conduite d'une dame chrétienne pour vivre saintement dans le monde*, Paris, 1725, p. 221, p. 224.

²⁷ KNIBIEHLER Y., *Les pères aussi ont une histoire...*, Paris, 1987.

²⁸ *Histoires choisies ou livres d'exemples tirés de l'Écriture, des Pères et des Auteurs Ecclésiastiques les mieux avérés, avec quelques réflexions morales*, Paris, éd. de 1753, p. 424.

²⁹ *Manuel du chrétien pour le temps des missions et pour le reste de la vie*, Paris, éd. de 1822, p. 198-199.

³⁰ LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des adolescentes...*, p. XV.

³¹ *Petit règlement de vie à la portée des gens de la campagne*, Chambéry, 1810, p. 23-24.

³² ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MOSELLE, B 6407, registre des mesus champêtres de Saint-Avold.

Pour attirer le public, adulte ou enfant, les éditeurs ne peuvent jouer sur les caractères d'imprimerie ou sur les illustrations : de tels aménagements entraîneraient un surcoût³³. Ils choisissent donc une écriture qui puisse leur être agréable ; mais la chose est complexe. L'abbé Joseph Reyre³⁴ explique : « Rien n'est peut-être plus difficile que d'écrire pour les enfants. Il faut, tout à la fois, les instruire et leur plaire ; il faut que dans les ouvrages qui leur sont destinés, l'agréable soit joint à l'utile ; et il arrive souvent que l'un nuit à l'autre. Trop de simplicité les dégoûte ; trop d'éclat les éblouit »³⁵. Une des armes privilégiée fut la présentation d'exemples édifiants. Les années 1760, si riches pour cette littérature dévote, en fournissent de nombreux exemples.

2. Quel modèle ?

Le livre de piété qui s'intéresse aux enfants n'utilise pas de textes par lettres, procédé si fréquent pour le public adulte³⁶. Les raisonnements sont peu développés et l'argument d'autorité est toujours tempéré par l'anecdote. Nos auteurs optent pour une littérature réactualisant l'*exemplum* médiéval³⁷. Son caractère narratif est en effet essentiel : adhérent et appuyant une démonstration, il est bref et possède toujours une dimension historique, c'est-à-dire qu'il est considéré comme authentique. Didactique, sa finalité est la persuasion. Il est avant tout un instrument d'enseignement et/ou d'édification. Il ne vise ni à une bonne conduite, ni au bonheur terrestre, encore moins au divertissement ; il est dominé par le souci des fins dernières. Ainsi le livre de piété investit un genre qui avait fleuri à partir du XII^e siècle et avait été un des fondements de la prédication médiévale. Certes, il était utilisé par les protestants et par les tenants de la Réforme Catholique, demeurant une arme importante de l'homélie baroque. Néanmoins, la littérature de dévotion lui assure une survie et un élargissement au plus grand nombre, quitte à le transformer et à voir s'épanouir des *exempla* laïcisés.

Ce recours à l'exemple est largement justifié³⁸. L'auteur de *L'Écolier chrétien* s'appuie sur quatre exemples : « comme il n'y a rien de plus puissant pour nous porter à entrer dans la carrière que la vertu qui conduit au Ciel, quelque difficile qu'elle nous paraisse, que l'exemple éclatant de ceux qui sont du même âge & dans les mêmes emplois que nous »³⁹. Son leitmotiv est le propos de saint

³³ Sur cette économie du livre de piété, voir MARTIN Ph., *Une religion...*, chapitre 1.

³⁴ D'origine provençale, Joseph Reyre (1735-1812) entre dans la Compagnie de Jésus. Surnommé le « Petit Massillon », il est essentiellement un prédicateur, prêchant, par exemple, le Carême à Notre-Dame de Paris en 1788. Il est emprisonné pendant la Terreur. Il publie des ouvrages de prédications et des livres de formation spirituelle pour les enfants.

³⁵ REYRE J., *Le mentor des enfants*, Paris-Avignon, 1833, p. VII. En fait, il s'agit de *L'ami des enfants* paru en 1765, sans cesse réédité et transformé depuis. Sur ce livre, voir PASCAL J.-N., *Un best-seller à géométrie variable du livre de sagesse à destination de l'enfance, le Mentor des enfants de l'abbé Reyre*, dans BRUCKER N. dir., *Le livre de sagesse. Supports, médiations, usages*, Berne, 2008, p. 201-222.

³⁶ MARTIN Ph., *Une religion...*, p. 76-78.

³⁷ BREMOND Cl., LE GOFF J., SCHMITT J.-Cl., *L'exemplum*, Turnhout, 1982 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40).

³⁸ La justification du style est un thème récurrent des préfaces et avis aux lecteurs dans la littérature de piété : MARTIN Ph., *Une religion...*, p. 78-85.

³⁹ *La jeunesse sanctifiée dans ses études ou l'Écolier Chrétien instruit de ses devoirs*, Paris, 1748, p. 12.

Augustin : « *Non poteris quod isti & istae ? Pourquoi ne ferais-je pas ce que tant d'autres ont fait avant moi ? Mais surtout celui dont je lis maintenant la Vie, qui peut & doit servir de règle à la mienne* »⁴⁰. Même vibrant appel sous la plume de l'abbé Reyre en 1765 : « *cet exemple leur fera comprendre que ce qu'on exige d'eux n'est point au-dessus de leurs forces ; et, en voyant la sage conduite qu'a tenu le jeune Albini, dans diverses circonstances où ils peuvent se trouver, ils apprendront comment ils doivent s'y comporter eux-mêmes* »⁴¹. Il prévient son lecteur que le livre « *ne vous enseignera rien qui ne soit appuyé de quelques exemples ; et c'est moins les paroles, que par les belles actions des hommes vertueux dont parle l'histoire, qu'il s'efforcera de vous faire aimer la vertu* »⁴². En outre, les principes abstraits de la morale étant peu compréhensibles par les enfants, on les mettra en pratique : « *ce n'est aussi qu'en réglant votre conduite sur les salutaires maximes que je vous enseigne, que vous pouvez vous préserver des suites funestes du vice* »⁴³.

Pour beaucoup, l'Écriture fournit la matière suffisante et nécessaire à cette pastorale de l'écrit. Ce recours à l'Ancien ou Nouveau Testament est un phénomène fréquent dans le livre de piété : 10 % des textes sont uniquement formés de passages empruntés aux Livres Saints⁴⁴. Paraphrasant un verset du Livre de Néhémie (9, 3), l'auteur anonyme des *Heures sacrées* explique en 1760 : « *Les enfants d'Israël lisaient dans le volume de la Loi du Seigneur leur Dieu quatre fois le jour* »⁴⁵. Un demi-siècle plus tard, Jean-Baptiste Lasausse assure toujours que c'est « *le code du christianisme* »⁴⁶.

L'*Instruction de la jeunesse* du père Charles Gobinet est un des best-sellers de l'Ancien Régime⁴⁷. Les cinq parties dessinent un rigoureux programme de formation s'appuyant uniquement sur des exemples tirés des Écritures. La première analyse les « *raisons de s'adonner à la vertu dès le plus jeune âge* ». Chaque explication se clôt par le rapide résumé d'un passage biblique. Ainsi, lorsque l'auteur développe l'idée selon laquelle un jeune homme bien formé dès son enfance a plus de chance que les autres de devenir un adulte pieux, il se fonde sur les cas de Joseph et de Tobie. Quand il montre que l'habitude du vice ne se perd pas à l'âge adulte, il rapporte les mésaventures de Manassès, roi de Juda. Plus tard, pour condamner l'impudicité, il rappelle les terribles châtements subis par Her et Onan. Joseph Reyre use du même stratagème. Dans son chapitre sur la piété, il réserve de longues pages aux moyens de se « *préserver des mauvaises habitudes* » ; pour cela, il convoque : le berger devenu le roi Samuel pour expliquer que rien n'est plus nécessaire que la piété ; l'enfant prodigue afin de prouver que la piété peut rendre heureux ; Tobie pour illustrer les devoirs d'une piété aisée... Le procédé est classique dans la littérature dévote quel que soit le public visé. Dans ses *Caractères tirés de l'Écriture Sainte et appliqués aux mœurs de ce siècle*, le

⁴⁰ *Ibid.*, p. 75-76.

⁴¹ REYRE J., *Le mentor...*, p. IX.

⁴² *Ibid.*, p. 12-13.

⁴³ *Ibid.*, *Le mentor...*, p. 14.

⁴⁴ MARTIN Ph., *Une religion...*, p. 43-50.

⁴⁵ *Heures sacrées ou recueil général de ce qu'il y a de plus touchant, de plus instructif et de plus curieux dans les Prières, la Morale et l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Lunéville, 1760, t. 1, 2^e partie, p. 17.

⁴⁶ LASAUSSE J.-B., *La vie de Jésus-Christ tirée de l'Évangile selon la concorde et mise dans la bouche de Jésus-Christ suivie d'une réflexion et d'une prière après chaque lecture*, Paris, 1808, t. 1, p. VII.

⁴⁷ Charles Gobinet (1614-1690) reçoit en juin 1655 l'approbation pour son *Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne, tirée de l'Écriture Sainte & des Saints Pères*.

janséniste Varret présente une galerie de contemporains à qui il oppose des personnages bibliques, occasion de dénoncer la corruption de son époque et la vanité de ses contemporains. Il dépeint Pélagie, femme du monde qui se fardé dans son boudoir, pratiquant « *l'art de plâtrer le visage d'une femme ou de la peindre sans en faire le portrait* » et qui, sa toilette finie, devient « *une vraie boutique qui serait quelque ornement de la Foire de saint Germain* ». Il la confronte à Judith qui, devenue veuve, « *portait un sac sur les reins, se vêtait d'habits de deuil* » (Jdt 8, 5). Elle connaît cependant le secret des fards et des onguents qui lui permettent d'être « *aussi belle que possible pour séduire les regards des hommes qui la verraient* » (Jdt 10, 4), mais elle ne le fait que pour approcher Holopherne afin de le décapiter. Les artifices de la beauté sont un moyen mis à sa disposition pour devenir l'instrument de Dieu, et non des subterfuges pour déchoir, tromper, parader et corrompre⁴⁸.

De tels récits présentent pourtant un danger pour le jeune lectorat. Marie-Jeanne Leprince de Beaumont reconnaît leur utilité, pour « *donner des preuves, à leur portée, de la divinité de cette Écriture* »⁴⁹, bien que leur emploi nécessite la plus grande prudence « *par respect pour l'innocence des enfants* »⁵⁰. Elle refuse ainsi de parler de Jacob car il trompe son père. D'autres auteurs estiment que les *exempla* bibliques sont trop artificiels, ou trop sacrés, à un moment où le roman impose un discours narratif fondé sur les rebondissements de l'intrigue et la simplicité des caractères. Dès le début du XVII^e siècle et les succès de l'Astrée, Jean-Pierre Camus⁵¹ mesure le danger. Il souhaite investir le genre et inventer des romans dévots qui puissent fournir « *quelque remède par ces histoires dévotes aux profanes intentions de tant de livres qui cachent les poisons sous le doux miel de leurs afféteries* »⁵².

Le plus souvent, le livre de piété se fonde sur des personnages réels. Hors du cadre de l'enfance, cette littérature use abondamment des vies édifiantes : 7,2 % des textes y ont recours quel que soit le sujet abordé. Le procédé va cependant en diminuant : 12,2 % en 1640-1689 contre 6,5 % en 1800-1849. Le mouvement est inverse en ce qui concerne les ouvrages s'intéressant aux enfants ; cette branche de la littérature pieuse joue le rôle de conservatoire de procédés narratifs anciens.

La préface de *L'Écolier chrétien* rend gloire au Ciel qui permet de trouver des modèles parmi les vivants : « *Dieu a choisi, dans toutes les conditions, des personnes extraordinaires, dont il nous propose la piété à imiter. La divine Providence en use de la sorte, pour nous rendre inexcusables, si nous n'avons pas le courage de faire ce que des gens, du moins aussi faibles que nous, ont pu mettre en pratique* »⁵³. Il développe l'exemple de Antoine-Marie Ubaldin, comte de Montée (1611-1628), modèle de la « *vertu de pureté* »⁵⁴. Son exposé débute par la présentation d'un jeune

⁴⁸ VARRET, *Caractères tirés de l'Écriture Sainte et appliqués aux mœurs de ce siècle*, Bruxelles, éd. de 1734, p. 446-455. La première édition date de 1697.

⁴⁹ LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des enfants...*, p. XV.

⁵⁰ *Ibid.*, p. XVI.

⁵¹ Après avoir été page de la Chambre du Roi, Jean-Pierre Camus (1584-1652) entre dans les ordres. Il est évêque de Belley et laisse plus de 200 ouvrages. LAFUMA L., *Les histoires dévotes de J.-P. Camus*, Paris, 1940.

⁵² CAMUS J.-P., *Élise ou l'innocence coupable*, Paris, 1621, préface.

⁵³ *La jeunesse sanctifiée...*, p. 12-13.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 13-76.

homme soumis à ses maîtres et ayant un grand sens de l'étude. Très pieux, il prend un soin infini à se confesser sérieusement, d'autant plus que « *cette grande pureté de conscience lui fit aimer celle du corps* »⁵⁵. À l'issue d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, il vient à Rome où il entre au collègue jésuite. Là, il se révèle un élève exemplaire, discipliné et dévot. Régulièrement, « *il passe les nuits entières couché sur un ais* »⁵⁶, s'appliquant la discipline une heure par jour et jeûnant fréquemment. Avant la moindre action, il se tourne vers Dieu pour l'implorer de l'assister. Pendant ces moments de loisir, il s'occupe tout spécialement des nouveaux venus afin de les inciter à la piété et de les éloigner des mauvaises fréquentations. Malheureusement, une cruelle maladie le terrasse et il s'éteint paisiblement, à peine âgé de 17 ans. Cette longue description s'achève par un appel direct au lecteur car ce garçon « *doit être un puissant motif à tous les jeunes gens, pour les engager à travailler de bonne heure, comme lui à l'affaire de leur salut : car enfin quelles raisons pouvez-vous apporter, vous qui lisez ceci, pour vous en dispenser ?* »⁵⁷. Trois autres exemples sont offerts. Celui d'Alexandre Bercius (1593-1608) dont la vie est si exemplaire que son enterrement est marqué par le merveilleux. Alors que le corps entre à l'église, son visage « *reprit à l'instant des couleurs si vives, un teint si frais, un air si doux & si ravissant, que l'on croyait voir l'image de la gloire dont son âme jouissait* »⁵⁸. Guillaume Ruffin meurt au collège de La Flèche en 1674, à 15 ans. Ayant toujours manifesté une exceptionnelle vertu, il est un modèle et l'auteur suggère : « *Prenez donc la généreuse résolution de l'imiter, afin qu'étant vertueux comme lui sur terre, vous soyez heureux comme lui dans le Ciel* »⁵⁹. Jean-Jacques Daumond, écolier à Toulouse, est un autre archétype : « *sa vie que nous allons écrire, n'a été, pour ainsi dire, que de quelques jours ; mais plus elle fut courte, plus elle est capable de faire impression sur ceux qui la liront, & principalement sur les jeunes gens à qui elle pourra servir de modèle* »⁶⁰.

En se fondant sur des personnages réels, le livre de piété s'ancre dans le vrai, le proche. Il joue de manière évidente sur l'émotion et le principe d'identification. Marie-Jeanne Leprince de Beaumont souhaite cependant s'écarter de ce qui lui semble un carcan. Inspirée par La Bruyère⁶¹, dans son *Magasin des enfants*, elle met ainsi en scène : M^{lle} Bonne, la gouvernante ; Lady Sensée (12 ans) ; Lady Spirituelle (12 ans) ; Lady Mary (5 ans) ; Lady Charlotte (7 ans) ; Miss Molly (7 ans) ; Lady Babirole (10 ans) ; Lady Tempête (13 ans). Autant de noms qui disent le caractère de chacune et son rôle dans le livre, autant de repère aisés pour le lecteur mais aussi de déformations de cas précis. Elle écrit : « *Je travaille d'après nature ; mes élèves me fournissent des originaux dans tous les genres [...] En plaçant ici une douzaine de caractères, je trace à peu près les routes générales que doivent suivre les maîtres. Je le rendrai sensible par un exemple. Celle que je nommerai dans ce Magasin Lady Violente, n'avait que quatre ans & demi lorsqu'on me la remit entre les mains ; elle n'entendoit pas un mot de Français, joignoit à un*

⁵⁵ *Ibid.*, p. 18.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 41.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 73-74.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 77-123 (sur ce personnage), p. 119-120 (pour la citation).

⁵⁹ *Ibid.*, p. 124-174 (sur ce personnage), p. 174 (pour la citation).

⁶⁰ *Ibid.*, p. 175-299 (sur ce personnage), p. 175-176 (pour la citation).

⁶¹ Les caractères ont été bien remis à la mode par La Bruyère (1645-1696) avec ses célèbres *Caractères ou mœurs de ce siècle* (1688-1696) conçus à partir des œuvres de Théophraste.

esprit bien supérieur à son âge, des passions que l'indulgence d'une nourrice avoit rendues fougueuses [...] je voyois clairement que cette enfant me détestoit, & devoit me détester »⁶².

Quitte à simplifier, bien des auteurs s'affranchissent totalement de toute réalité, créant des personnages qu'ils pensent être à même d'intéresser les enfants. Michel-Ange Marin donne naissance à Virginie qui, après avoir vécu dans le monde, se retire au couvent. Obligée de quitter ce refuge, elle est entraînée dans de folles aventures au cours desquels elle manifeste toujours la plus grande piété et une foi inébranlable. L'auteur conclut : « *il est à souhaiter que celles qui liront son histoire conçoivent le désir de se former sur elle [...] Virginie est à la portée de toutes les filles de piété* »⁶³. Il récidive avec des ouvrages similaires dont *Adelaïde de Witsburg ou la pieuse pensionnaire*. Marie-Françoise Loquet place ses deux héroïnes, Sophie et Eulalie, dans un espace totalement fantastique où elles croisent les figures incarnées du Vice et des Vertus. À la fin de leurs tribulations, elles rencontrent Virginité et Sainte-Perfection, admirent Divine Charité et pénètrent aux Palais du Vrai Bonheur, en fait une paraphrase des chapitres 21 et 22 de l'Apocalypse qui présentent la Jérusalem Céleste. L'auteur estime que son texte « *parle à l'imagination pour y faire goûter la raison* »⁶⁴. Elle le définit comme « *une histoire de la piété ornée d'emblèmes ingénieux, de figures allégoriques, de descriptions poétiques, de discours simples et pathétiques* »⁶⁵.

Mais les plus jeunes lecteurs, ou auditeurs si leurs maîtres ou parents leur lisent ces histoires, ne peuvent être touchés par ces personnages. Pour Jeanne-Marie Leprince de Beaumont, l'éducation commençant à trois ans, il faut recourir aux contes de fées. Celui de Barbe-Bleu est une bonne occasion d'expliquer « *les inconvénients d'un mariage fait par intérêt ; les dangers de la curiosité ; les malheurs qui peuvent arriver du peu de complaisance qu'on a pour les caprices d'un époux ; l'inutilité du mensonge pour éviter le châtement* »⁶⁶. Malheureusement, dans les contes « *le peu de morale qu'on y a fait entrer est noyé sous un merveilleux ridicule* »⁶⁷.

Celui qui a sans doute le mieux utilisé cette recette est l'abbé Joseph Reyre. À partir de 1765, il fournit aux enfants des fables « *qui en leur offrant la morale en action leur donnent des leçons de vertu* »⁶⁸. Ésope les avait inventées et Platon en avait vanté l'utilité ; aujourd'hui, « *il est peu d'instituteurs qui ne se fassent un devoir de mettre nos fabulistes entre les mains de leurs élèves* »⁶⁹. Bien des auteurs classiques ont fourni de riches recueils et Reyre vante les qualités de La Fontaine, Lamothe, Richer ou Florian. Mais beaucoup sont trop vagues et peu adaptés aux enfants. Reyre se décide donc « *à composer et à faire imprimer celles qui sont*

⁶² LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des adolescentes...*, p. XVII-XVIII.

⁶³ MARIN M.-A., *Virginie ou la Vierge chrétienne*, Lyon, éd. de 1817, préface, p. VIII. Né en 1697, Michel-Ange Marin entre chez les Minimes. Il meurt en 1767.

⁶⁴ LOQUET M.-F., *Voyage de Sophie et Eulalie au palais du vrai bonheur*, Rouen, éd. de 1810, p. IV. La première édition date de 1781.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁶⁶ LEPRINCE DE BEAUMONT J.-M., *Magasin des enfants...*, p. IX.

⁶⁷ *Ibid.*, p. IX.

⁶⁸ REYRE J., *Le mentor...*, p. VIII.

⁶⁹ *Ibid.*, p. VIII.

dans cet ouvrage [...] Les enfants y trouveront un style simple et sans apprêt, qui, en les leur rendant plus intelligibles, les mettra mieux à portée de profiter des salutaires maximes qu'elles renferment »⁷⁰.

3. Les effets

Héros bibliques, contemporains édifiants, personnages masqués devenus caractères, figures romanesques ou fables ont été largement mobilisés par les auteurs de piété s'intéressant aux enfants. Malgré cette présence permanente, cette littérature par l'exemple est dénoncée de tout temps. Alletz appelle à la prudence : « la jeunesse n'est pas en état de tirer les conséquences d'une lecture suivie, ou de faire de justes applications des exemples que l'on expose »⁷¹. Le baron d'Holbach la met en cause car, appuyée sur l'autorité et l'habitude, elle propage de mauvaises « idées de Dieu »⁷². Un peu plus tard, le pasteur Adolphe Monod dénonce, chez tous les Chrétiens, « une lenteur à croire entretenue par le tempérament, par l'éducation par l'exemple, par l'habitude »⁷³. Les exemples seraient donc à l'origine d'un terrible formalisme et, plus encore, d'un manque de réflexion préjudiciable à l'épanouissement d'un véritable chrétien. Ces avertissements ne sont pas entendus. Bien au-delà des années 1760 que nous avons observées la littérature de piété continue à recourir à l'exemple.

Le XIX^e siècle multiplie les récits de vies édifiantes destinés aux adolescents. Pour toucher les jeunes gens, le chevalier de Propiac évoque « les traits les plus marquants et les passages les plus éloquents contenus dans l'Ancien et le Nouveau Testament »⁷⁴. Le *Manuel de la jeunesse chrétienne* est composé de 348 histoires moralisantes⁷⁵. Des collections entières sont consacrées à cette thématique. À Avignon, Seguin publie en 1851 *La jeune fille selon Dieu et la jeune fille selon le monde*. On y voit vivre la pauvre Marie, qui mérite la charité des riches, ou la calme Geneviève, antithèse de la mondaine Claudine. La Bibliothèque Morale de la Jeunesse, publiée par Mégard et Cie de 1850 à 1900, s'appuie presque uniquement sur ce procédé, proposant : *Anatole ou les épreuves de la piété filiale* ; *Ernestine ou les charmes de la vertu* ; *Hubert ou les suites funestes de la paresse...* Chaque vertu ou péché est illustrée par un jeune héros, incarnation de ce qu'il faut faire ou éviter.

Cette formation, qui repose sur le principe d'empathie et une volonté d'identification, est selon Carl Gustav Jung la première forme d'éducation, la seconde étant l'éducation collective et le troisième l'éducation individuelle⁷⁶. On sait son efficacité. Bien des jeunes gens trouvent leur vocation en lisant ces récits ou en les entendant réciter par leurs parents et éducateurs. Le 19 mars 1897, Thérèse de Lisieux remarque : « J'ai lu la vie de plusieurs missionnaires. J'ai lu, entre autres, celle de Théophile Vénard qui m'a intéressée et touchée plus

⁷⁰ *Ibid.*, p. IX.

⁷¹ ALLEZ, *Abrégé de la morale chrétienne*, Paris, 1788, p. V.

⁷² HOLBACH (Baron D'), *Système de la nature*, t. 2, Paris, 1821, p. 50. La première édition date de 1770. Paul-Henri Dietrich, baron d'Holbach, est né en 1723, mort en 1789.

⁷³ MONOD Ad., *Jésus tenté au désert*, 1854, 2^e méditation « La Victoire ». Adolphe Monod (1802-1856), pasteur suisse, exerce principalement son ministère dans l'Église Française de Copenhague.

⁷⁴ PROPIAC, *Beautés de l'histoire sainte*, Paris, 3^e éd., 1825.

⁷⁵ Lyon, 1830.

⁷⁶ De Carl Gustav Jung, voir en particulier *La signification de l'inconscient dans l'éducation individuelle* (1925).

que je ne saurais dire ». Un peu plus tard, elle confie à sa sœur : « *Théophane Vénard me plaît encore mieux que saint Louis de Gonzague, parce que la vie de saint Louis de Gonzague est extraordinaire et la sienne tout ordinaire* »⁷⁷.

L'Église n'a pas le monopole de cette utilisation des exemples⁷⁸. La République ne cesse de magnifier les jeunes martyrs de la Révolution, le XIX^e siècle moralisant abuse des modèles vertueux et bien des traités de pédagogie continuent à célébrer l'éducation par l'exemple⁷⁹. Cependant, la littérature jeunesse actuelle connaît un net glissement vers des personnages qui sont des blessés par la vie⁸⁰. Du pieux héros, le lecteur est passé à l'antihéros possédant la capacité de résilience.

⁷⁷ Théophane Vénard (1829-1861) fait partie des martyrs du Tonkin.

⁷⁸ L'importance des exemples n'est pas propre au livre de piété. On se souvient que la lecture des souffrances du jeune Werther, décrites par Goethe, aurait provoqué une vague de suicides.

⁷⁹ Signalons par exemple, dans le contexte de Vichy : PRADEL H., *L'éducation par l'exemple*, s.l., La Petite Revue du Foyer, 1941.

⁸⁰ HENKY D., *Des modèles édifiants du passé aux enfants perdus d'aujourd'hui : quels chemins de sagesse en littérature de jeunesse ?*, dans BRUCKER N., dir., *Le livre de sagesse...*, p. 185-200.

La littérature de piété au XIX^e siècle

Le tournant sulpicien des années 1850

Guillaume Cuchet

Université Charles-de-Gaulle Lille 3

Institut de Recherche Historique du Septentrion (IRHIS)

Qu'est-ce que la littérature de piété et quels sont les ouvrages susceptibles de rentrer dans cette catégorie ? Claude Savart, dans sa grande thèse sur le livre religieux au XIX^e siècle, distinguait pas moins de dix genres différents, sans compter les romans et récits d'édification demeurés en dehors de son champ d'étude¹. Par littérature de piété, on entendra donc ici, sans chercher à trop en affiner les contours, une catégorie intermédiaire entre les livres de base de la formation et de la vie chrétienne (catéchismes, histoires saintes, paroissiens, livres liturgiques) et les livres de théologie proprement dits, autrement dit les recueils de prières et les vies de saints, les manuels de dévotion et d'apologétique, les livres de spiritualité et les recueils de cantiques.

Sur le plan chronologique, je pars de l'hypothèse, qui élargit une conclusion de ma thèse sur la dévotion aux âmes du purgatoire², que les années 1850 correspondent à un moment décisif dans l'histoire du livre de piété et, plus généralement, de la spiritualité catholique du XIX^e siècle. Sommet quantitatif d'abord parce qu'au terme d'une dizaine d'années de forte croissance, la production du livre religieux connaît en 1861 son pic de production séculaire³. Tournant qualitatif ensuite parce qu'on entre de plain-pied à ce moment-là dans ce qu'on pourrait appeler « l'âge sulpicien de la religion », du nom de ce quartier de Paris qui concentre à partir des années 1840 les magasins spécialisés dans les fournitures religieuses. Certes, le mouvement est antérieur — il a démarré dans les années 1830 — et les continuités avec la période moderne sont fortes jusqu'à la fin du XIX^e siècle, mais c'est seulement à ce moment-là que se produit vraiment le changement d'univers religieux. La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception le 8 décembre 1854, qui a eu des effets d'impulsion sur l'ensemble de la piété du siècle, constitue de ce point de vue un repère important.

Replacé dans la longue durée, il est tentant de rapprocher ce tournant des années 1850 de l'étape mise en évidence par Philippe Martin pour les années 1640, moment

¹ SAVART Cl., *Les catholiques en France au XIX^e siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, 1985.

² CUCHET G., *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, 2005.

³ SAVART Cl., *Les catholiques en France au XIX^e siècle...*, p. 193.

fondateur à partir duquel, écrit-il, le livre de piété est devenu « une réalité importante dans la vie religieuse »⁴.

Je me propose donc de voir successivement quatre points : les causes du pic de production du livre de piété dans les années 1850 ; la place des dévotions particulières dans l'essor de cette littérature, les rapports entre piété sulpicienne et culture de masse et enfin le type d'univers religieux qu'elle révèle.

1. Le pic de production du Second Empire

En établissant la courbe française de production du livre religieux au XIX^e siècle, Claude Savart a montré qu'elle s'abaissait progressivement de 1815 à 1848 puis se relevait très fortement jusqu'en 1861 pour redescendre ensuite jusqu'au début du XX^e siècle (avec un rebond autour de 1870) (voir annexe). Un sommet séculaire est donc atteint en 1861 au terme d'une décennie de forte croissance, avec cette année-là 2093 titres sur 12 000 soit 17,7 % de la production. Sur l'ensemble de la période du Second Empire, la moyenne avoisine 16 %, un pourcentage analogue à la part du livre religieux à la veille de la Révolution et, à titre de comparaison, un peu inférieur à ce qu'il est dans le monde musulman aujourd'hui⁵. Il ne faut pas oublier par ailleurs que Claude Savart n'a pas comptabilisé dans sa statistique les romans d'édification. Or, dans les bibliothèques paroissiales du Second Empire récemment étudiées par Loïc Artiaga, ils constituaient facilement la moitié, parfois plus, des livres proposés⁶. Si on les intégrait dans la statistique, la proportion du livre religieux dans le total des imprimés serait donc encore plus importante.

Comment expliquer cette forte croissance des années 1850 qui culmine en 1861 ? En quoi la conjoncture était-elle si favorable ?

Premier facteur : le climat religieux de l'époque. Les années 1850 sont l'âge d'or du catholicisme français du XIX^e siècle, même si certains observateurs clairvoyants s'interrogeaient déjà sur les fondements réels de cette prospérité et son avenir. Il n'empêche que pendant une décennie, le clergé a eu le sentiment que non seulement la page de la Révolution était tournée, mais que le XIX^e siècle serait finalement un bon siècle religieux. Le phénomène vaut d'être rappelé parce qu'il continue de prendre à rebours certaines de nos représentations spontanées du XIX^e siècle comme d'un siècle de déchristianisation massive et continue. Il faudrait rapprocher ici la courbe établie par Cl. Savart d'autres indicateurs convergents : la pratique religieuse, en particulier masculine⁷, le taux d'encadrement clérical⁸, les créations d'établissements congréganistes⁹, les constructions et reconstructions d'églises, etc.

⁴ MARTIN Ph., *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, 2003, p. 43 (Histoire religieuse de la France, 22).

⁵ Un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 2003 révèle que le livre religieux représente 18 % du volume imprimé dans le monde arabe (article de Robert Solé paru dans *Le Monde* du 26 novembre 2007).

⁶ ARTIAGA L., *Des torrents de papier. Catholicisme et lectures populaires au XIX^e siècle*, Limoges, 2007.

⁷ MARCILHACY C., *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup 1849-1878*, Paris, 1962.

⁸ BOULARD F., *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, 1950.

Deuxième facteur : le développement de la piété « ultramontaine », cette piété populaire, italianisante et sensible qui renouvelle les croyances et contribue à faire reculer le rigorisme de la période antérieure. Dans les années 1850, le courant romantique, de mouvement artistique et littéraire qu'il était à ses débuts, est devenu un véritable état des sensibilités collectives. Observateur critique, Gustave Flaubert parlait pour désigner le phénomène de « poétisation exagérée » de la société et voyait dans la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854 l'une de ses manifestations les plus caractéristiques :

Le dogme de l'Immaculée Conception me semble un coup de génie politique de la part de l'Église. Elle a formulé et annulé à son profit toutes les aspirations féminines du temps. Il n'est pas un écrivain qui n'ait exalté la mère, l'épouse ou l'amante. – La génération, endolorie, larmoie sur les genoux des femmes, comme un enfant malade. On n'a pas l'idée de la lâcheté des hommes envers elles !¹⁰

Troisième facteur : l'évolution des conditions de production et de diffusion du livre religieux, qu'elle soit commerciale ou bénévole. Au grand nombre des petits ateliers régionaux succède un marché dominé par quelques grandes maisons spécialisées, parisiennes et surtout provinciales comme Mame à Tours, Périsse et Pélagaud à Lyon, Lefort à Lille. La librairie se transforme ; le colportage décline ; écoles, collèges, œuvres de « bons livres » deviennent, de façon plus ou moins légale, des fournisseurs à grande échelle de littérature de piété.

Dernier facteur enfin : le passage d'une société d'alphabétisation limitée, très inégalement répartie (la fameuse ligne Saint-Malo-Genève), à une société d'alphabétisation généralisée¹¹. Y ont contribué de façon décisive la mise en place d'un système scolaire moderne et efficace (entre la loi Guizot de 1833 et les lois Ferry du début des années 1880) et le développement des congrégations enseignantes qui ont joué un rôle essentiel dans le rattrapage scolaire des filles. L'alphabétisation généralisée, *a fortiori* dans une école qui n'est pas encore laïque (l'histoire sainte et le catéchisme restent les livres de base de la formation), multiplie les lecteurs potentiels jusque dans les classes populaires, notamment chez les femmes et les enfants.

2. L'essor des dévotions particulières

Dans l'essor de la littérature de piété, les livres consacrés aux dévotions particulières occupent une place importante. On passe en gros d'un peu moins de 10 % de la production globale avant 1850 à 17-18 % dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le déclin ne s'amorçant qu'à la fin du siècle. Le père Faber, un des principaux auteurs de spiritualité des années 1850, a souligné leur importance dans l'adaptation de la religion populaire aux nouvelles sensibilités :

⁹ LANGLOIS C., *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, 1984.

¹⁰ Lettre de Gustave Flaubert à M^{lle} Leroyer de Chantepie (18 décembre 1859) dans *Correspondance*, Paris, 1998.

¹¹ FURET F., OZOUF J., *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977.

[Les dévotions] sont comme des révélations particulières; elles nous disent constamment, ou bien ce que nous ne savions pas précédemment de notre tendre Sauveur, ou bien ce qui ne nous avait jamais frappés: c'est le Saint-Esprit ajoutant à notre connaissance de Jésus, ou rappelant à notre intelligence ses paroles, ses actions et ses voies. La théologie de ces dévotions et la manière dont elles ont pris naissance et dont elles ont été propagées [...] en font une sorte de complément des quatre évangiles¹².

Les principales dévotions sont consacrées au Christ, en particulier le Chemin de Croix, le Saint Sacrement, le Sacré Cœur (surtout à partir des années 1870), la Vierge Marie (cette « consolatrice du XIX^e siècle » pour reprendre la formule de Philippe Boutry), saint Joseph, les martyrs romains dont sainte Philomène (chère au curé d'Ars), saint Antoine de Padoue, les âmes du purgatoire, les anges gardiens, le pape lui-même¹³, etc. Cette vague dévotionnelle, qui démarre vers 1830 et s'affirme au milieu du XIX^e siècle atteint vers 1900 un sommet qui ne sera pas dépassé. Il faudrait pouvoir disposer, pour chacune de ces dévotions, de travaux approfondis qui nous permettent d'établir leur profil respectif, en particulier leur chronologie, leurs formes et les publics concernés. Trois questions en particulier me semblent devoir retenir l'attention :

D'abord la part des rééditions d'ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles, voire plus anciens, dans la production du XIX^e siècle. Sur quelles bases, anciennes ou nouvelles, se fait le renouveau du milieu du siècle ? La part des livres anciens était importante, jusqu'à 40 % du total vers 1850, mais la situation varie d'une dévotion à l'autre. Le renouveau du purgatoire, par exemple, qui est passé au XIX^e siècle par des formes nouvelles de dévotion, a suscité sa propre littérature et la part des rééditions de livres anciens fut assez limitée.

Ensuite la part des influences extérieures, en particulier italiennes, dans l'émergence de cette nouvelle piété populaire et sensible. Est-elle importante ? Les importations se font-elles en ligne directe ou passent-elles pas des relais, la Belgique par exemple dans le cas français ? Dans quelle mesure la France, par son rayonnement, a-t-elle contribué à réexporter dans le reste du monde ces formes de piété d'origine italienne, en particulier dans les missions ?¹⁴.

Enfin le rapport entre littérature de piété et vitalité sociale d'une dévotion. À première vue, il est évident : plus on publie sur une dévotion et plus elle a de chance d'être populaire. Mais il n'est pas univoque parce que les grandes dévotions ont plusieurs portes d'entrée et des « clientèles » diversifiées. À côté des dévots proprement dits, pour qui elles sont un moyen supplémentaire, en sus des pratiques d'obligation, d'approfondir leur vie spirituelle, on trouve tous ceux pour qui elles *remplacent* la vie religieuse régulière. Ceux-là iront facilement prier un saint ou la Vierge, faire célébrer une messe des morts ou brûler un cierge mais pousseront rarement le zèle jusqu'à lire des ouvrages spécialisés sur le sujet. C'est ce qui explique, par exemple, que la dévotion aux âmes du purgatoire soit à la fois

¹² FABER F. W., *Le Précieux Sang ou le prix de notre Salut*, Paris, 1876, p. 345.

¹³ HORAIST B., *La dévotion au pape et les catholiques français sous le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Rome, 1995 (École française de Rome, 212).

¹⁴ Sur ces questions, je me permets de renvoyer à mon article : *À propos de l'italianisation de la piété française au XIX^e siècle*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 115, 2003, p. 863-878.

l'une des plus populaires de l'Europe catholique, et même la seule souvent qui subsiste dans les régions déchristianisées, mais qu'elle soit comparativement sous-représentée dans la littérature de piété.

3. L'entrée de la religion dans l'âge de la culture de masse

L'âge sulpicien correspond à l'entrée de la religion dans le « premier âge » de la culture de masse¹⁵. On considère qu'il commence vers 1860 avec le journal à un sou, les romans bon marché, les kiosques de gare, les bibliothèques populaires, et qu'il dure jusque dans les années 1930 avec la généralisation de la TSF. Curieusement, les historiens qui se sont intéressés à ces phénomènes n'ont généralement accordé à la religion qu'une attention des plus limitées. Or, à bien des égards, celle-ci est entrée dans la culture de masse *avant* la culture profane, dix ou vingt ans plus tôt pour le moins, et elle a joué pour elle, avec l'édition scolaire, un rôle de laboratoire.

Le phénomène correspond à un progrès objectif de la vie catholique moyenne dont Roger Aubert a montré qu'il était caractéristique du pontificat de Pie IX¹⁶. Jamais, sans doute, l'écart entre le prescrit et le vécu n'avait été aussi réduit dans les masses. La généralisation de l'alphabétisation, en particulier féminine, le renouvellement de l'offre à travers la piété « ultramontaine », un certain affinement général des sensibilités, tout contribue à faire accéder les masses à une autre qualité de vie intérieure.

Le paradoxe n'est qu'apparent avec le fait que cette littérature a eu d'emblée, dans et hors de l'Église, fort mauvaise réputation. Hors de l'Église, elle a contribué à accréditer l'idée que la religion moderne était incurablement superstitieuse¹⁷ et c'est contre elle que vont se définir les nouvelles générations rationalistes de la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans l'Église, on lui a reproché son sentimentalisme, sa crédulité, ses approximations théologiques, ses imperfections littéraires, quand ce n'était pas d'entraîner le peuple dans des voies « mystiques » qui le détournent de ses devoirs religieux. Ce discours sur la mauvaise religion, que l'on retrouve sous la plume d'éminentes personnalités catholiques tant libérales qu'intransigeantes (de Mgr Dupanloup à Louis Veuillot), ressemble trait pour trait au discours sur la mauvaise culture qui accompagne dans les mêmes années la naissance de la culture de masse.

4. Une révolution spirituelle ?

L'entrée dans l'âge sulpicien de la religion correspond-elle à un changement d'univers religieux ou s'agit-il simplement d'un élargissement de l'assiette de la piété d'époque tridentine ? Peut-on parler d'une révolution sulpicienne de la spiritualité ? Elle a laissé en tout cas des traces visibles dans la décoration intérieure et le mobilier de beaucoup d'églises contemporaines sous forme de statues, tableaux, vitraux, ex-votos, en dépit de

¹⁵ KALIFA D., *La culture de masse en France*, t. 1 : 1860-1930, Paris, 2001 (Coll. Repères, 323).

¹⁶ AUBERT R., *Le Pontificat de Pie IX (1846-1878)*, dans *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, fondée par Augustin Fliche et Victor Martin, Paris, 2^e éd. augm., 1962.

¹⁷ Cf. par exemple l'œuvre du polémiste anticlérical Paul Parfait, soit *L'arsenal de la dévotion : notes pour servir à l'histoire des superstitions* (1876), *Le Dossier des pèlerinages* (1877), *La foire aux reliques* (1874).

l'épuration post-conciliaire. La « couche » sulpicienne, dans les édifices religieux où la stratigraphie spirituelle est complète, est aujourd'hui encore bien identifiable entre les vestiges de l'âge baroque et les réaménagements conciliaires.

La littérature de piété est une lecture facultative qui s'adresse prioritairement aux fidèles qui veulent aller au-delà du seul accomplissement de leurs obligations religieuses. Son développement est donc aussi le signe de l'élargissement de cette catégorie de croyants dont la foi tient moins au cadre communautaire et au conformisme ambiant (le « respect humain » que dénonce le clergé quand il joue contre la religion) et davantage aux aspirations personnelles. La multiplication des dévotions particulières, qui permet aux fidèles de se constituer une religion plus adaptée à leurs goûts personnels, va dans le même sens. On retrouve donc ici, dans son premier état, les deux faces du schéma classique de la déchristianisation décrit par Jean Delumeau : décrochage progressif d'une majorité de croyants « sociologiques » d'un côté, rechristianisation d'une minorité de l'autre¹⁸.

L'univers sulpicien (on l'a souvent noté) est moins sévère, plus sentimental, plus mystique que celui qui prévalait jusqu'alors. De façon significative, le terme même de « mystique » commence à perdre à ce moment les connotations nettement péjoratives qu'il avait jusque-là. On a invoqué non sans raison le rôle de la féminisation croissante de la pratique religieuse pour rendre compte de cette évolution. On s'explique aussi de cette manière, au moins dans les milieux et les régions les plus déchristianisés, le malaise croissant des hommes faits dans une religion d'abord conçue pour séduire les femmes et les enfants. Le recul de l'image du Dieu de justice, l'insistance sur la personne de Jésus, l'exaltation de la Vierge, la conviction que la majorité des catholiques seront sauvés témoignent de l'ampleur du changement. Les catholiques libéraux, par crainte des sarcasmes des rationalistes, ou les conservateurs qui retardaient d'une théologie sont, à leur manière, de bons témoins du phénomène. C'est le cas par exemple de l'abbé Louis-Eugène Louvet (1838-1900), missionnaire en Cochinchine, qui, dans un traité du purgatoire publié en 1880, déplorait ces évolutions récentes :

*En France où nous ne savons jamais garder la mesure, on a vu presque sans transition succéder au Dieu étroit et dur du Jansénisme la figure d'un Dieu bon enfant avec qui il n'y a pas à se gêner; comme ses fils qui, à force de se familiariser avec leurs parents, en arrivent à ne plus les respecter ni les craindre. La même sensiblerie qui nous fait rayer la peine de mort de nos codes nous forge un christianisme fin de siècle dans lequel l'enfer n'existe plus que pour les pires scélérats, et qui a d'ailleurs comme le baigneur ses jours de relâche. Quant au Purgatoire, ce n'est plus qu'une salle d'attente plus ou moins confortable, dans laquelle les âmes s'arrêtent quelques instants, avant de prendre l'express pour le ciel. Tout le monde en Paradis et surtout le moins d'expiation possible. De peur de rebuter les âmes, on voile avec soin toute la partie sévère du dogme chrétien; on croit les attirer en diminuant autant qu'on peut les responsabilités de l'avenir...*¹⁹

¹⁸ DELUMEAU J., *À propos de la déchristianisation*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t.XII, 1975, p. 52-60.

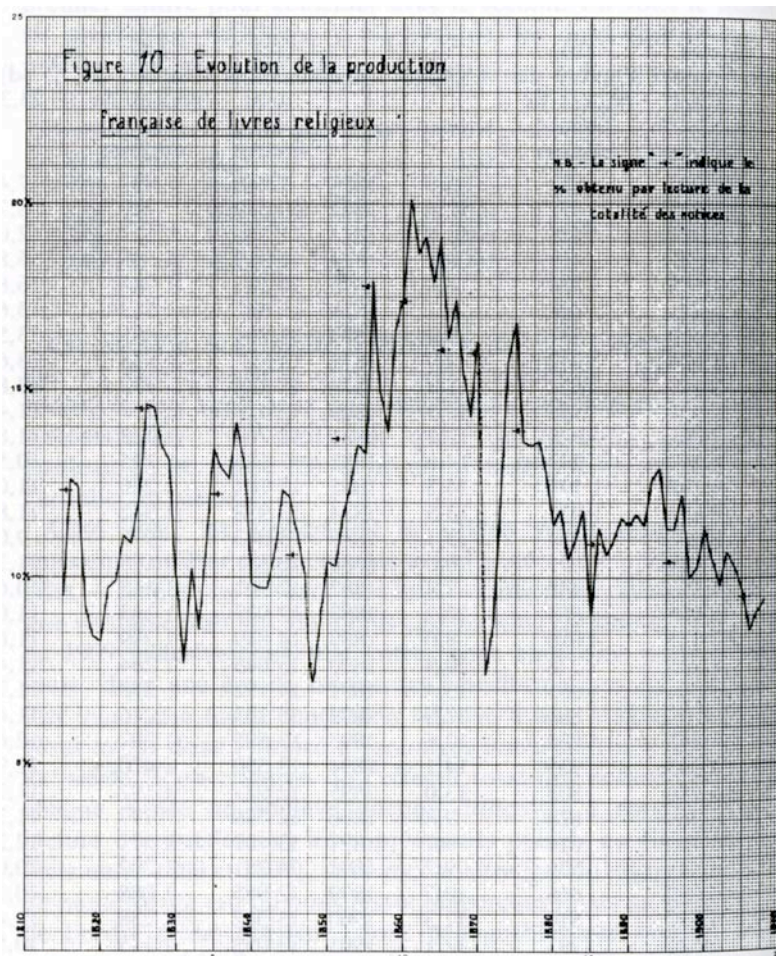
¹⁹ LOUVET L.-E., *Le Purgatoire d'après les révélations des saints*, Paris, 1880, p. VII.

Conclusion

Le tournant des années 1850 marque l'entrée dans un nouvel univers religieux qui apparaît rétrospectivement, à la lumière des bouleversements du XX^e siècle, comme un âge de transition spirituelle. Il intercale entre le catholicisme « tridentin », auquel, à bien des égards, il appartient encore par ses pratiques et son infrastructure théologique, et la révolution religieuse du XX^e siècle consacrée par le concile Vatican II (1962-1965), une ère de changements et de contradictions qui réduit sans la supprimer la fracture qui les sépare. Il est vrai que la révolution sulpicienne est moins doctrinale que spirituelle. Elle n'est pas telle en tout cas qu'elle fasse exploser les vieux cadres théologiques. On assiste plutôt à une poussée d'affectivité moderne, de type romantique, dans un système théologique pratiquement inchangé mais qui va s'en trouver à la longue infléchi dans une direction moins rigoriste et plus mystique. En ce sens, on peut dire qu'elle prépare, de façon encore lointaine, les grandes mutations spirituelles du XX^e siècle.

Annexe

Graphique extrait de SAVART Cl., *Les catholiques en France au XIX^e siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, 1985, p. 194.



L'histoire sainte dans l'enseignement secondaire public en France : les ouvrages (1802-1880)

Philippe Marchand

Université Charles-de-Gaulle Lille 3

Institut de Recherche Historique du Septentrion (IRHIS)

« Matière en pointillé admise en marge des humanités » dans les collèges d'Ancien Régime¹, l'histoire qui fait une première apparition officielle dans les écoles centrales sous la forme d'une *Histoire philosophique des peuples* confiée à un professeur spécial² est maintenue dans les programmes d'étude des lycées et des écoles secondaires, futurs collèges communaux élaborés en 1802 et 1803³. En 1809, un règlement destiné aux lycées précise le contenu de cet enseignement dans lequel figure l'histoire sainte dont l'étude doit se faire dans les classes de sixième, cinquième et quatrième ainsi que dans les petites classes de septième et de huitième⁴. Cette disposition est reprise pour les collèges en 1812⁵. Une circulaire de 1815 précise que l'enseignement de l'histoire sainte est confié aux professeurs d'histoire, celui du dogme étant du ressort des aumôniers⁶. Une tradition se crée, qui dure jusque dans les années 1880 avec des hauts et des bas. Jusque dans les années 1850, l'histoire sainte est présente dans les classes de la huitième à la cinquième et à l'oral du baccalauréat. Vient ensuite le temps de sa progressive disparition des programmes d'enseignement des lycées et des collèges. En 1852, elle ne figure plus dans le programme de la classe de cinquième ; en 1864 ; elle est supprimée à l'oral du baccalauréat ; en 1869, elle disparaît du programme des classes de sixième et de septième,

¹ BRUTER A., *L'histoire enseignée au Grand Siècle : naissance d'une pédagogie*, Paris, 1997, p. 189 (Histoire de l'éducation).

² GUY M., *L'enseignement de l'histoire dans les écoles centrales (an IV–an VIII)*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 243, 1981, p. 89–122.

³ *Recueil des lois et règlements concernant l'Instruction publique* [désormais cité *R.L.R.*], Paris, Brunot-Labbé, 1814-1828, p. 305-306, Arrêté concernant l'organisation de l'enseignement dans les lycées 19 frimaire an XI–10 décembre 1802, t. 2, *R.L.R.*, t. 3, p. 10, Arrêté concernant l'organisation de l'enseignement dans les écoles secondaires, 19 vendémiaire an XII–12 octobre 1803. Tous les textes officiels cités dans cette étude sont publiés dans MARCHAND Ph., *L'histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. Textes officiels*, t. I : 1795–1914, Paris, 2000.

⁴ *R.L.R.*, t. 5, p. 30, Règlement sur l'enseignement dans les lycées, 19 septembre 1809.

⁵ *Ibid.*, t. 5, p. 369, Arrêté concernant les études dans les collèges, août 1812.

⁶ *Ibid.*, t. 6, p. 49-51, Circulaire adressée aux proviseurs et relatives aux livres qui doivent être mis entre les mains des élèves pour l'enseignement de la religion, 21 octobre 1815.

puis des classes de huitième et de neuvième en 1880. L'histoire enseignée dans les lycées et les collèges était définitivement laïcisée.

Curieusement, l'histoire de l'enseignement de l'histoire sainte n'a guère suscité de travaux. Jusqu'à présent, on s'est contenté d'en suivre la place dans les programmes⁷. En revanche, rien sur les instruments d'apprentissage utilisés par les maîtres et les élèves, rien non plus sur la pédagogie, alors que les études consacrées aux outils pédagogiques utilisés dans le cadre de la catéchèse pendant le XIX^e siècle se sont multipliées⁸.

En un premier temps, pour répondre à la question de l'existence d'ouvrages spécifiques pour l'enseignement de l'histoire sainte analogues à ceux publiés pour l'enseignement du catéchisme, on a interrogé le catalogue Opale-Plus de la Bibliothèque nationale de France, la banque de données sur les manuels de l'INRP, le catalogue de la Bibliothèque municipale de Lille, enfin les archives des établissements secondaires de l'académie de Douai. Ce repérage par les titres donne souvent lieu à une certaine incertitude sur le niveau visé. C'est le cas en particulier avec les ouvrages intitulés *Abrégé d'Histoire sainte* ou encore *Petite Histoire sainte* sans précision du niveau envisagé. À la suite de ce repérage qui ne prétend pas à l'exhaustivité, on a retenu seize titres utilisés ou pouvant être utilisés dans les classes où l'histoire sainte est enseignée. En prenant comme fil conducteur la date et les conditions de leur publication, on esquissera d'abord une typologie de ces instruments d'apprentissage avant d'en présenter quelques aspects.

* * *

On peut, selon leur nature, les répartir en trois catégories. La première regroupe les ouvrages exclusivement consacrés à l'enseignement de l'histoire sainte. Dans le cadre du contrôle des livres pouvant être utilisés dans les lycées et les collèges, la circulaire du 23 octobre 1815 citée plus haut recommande une dizaine d'ouvrages dont deux d'une utilisation déjà courante dans les collèges d'Ancien Régime : le *Catéchisme historique contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne* de Fleury⁹ et l'*Epitome historiae sacrae* de Lhomond¹⁰. En 1818, le *Catéchisme historique* de Fleury est à nouveau vivement

⁷ BRUTER A. et MARCHAND Ph., *Grandeur et décadence d'une matière d'enseignement : l'histoire sainte*, Communication présentée au colloque « Dieu à l'École. Éducation et religion en Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord, de 1800 à nos jours, 19-21 novembre 2007 [en cours de publication]. Cf. aussi : GARCIA P. et LEDUC J., *L'enseignement de l'histoire en France, de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, 2003, p. 76-77.

⁸ SAINT-MARTIN I., *Voir, savoir, croire. Catéchisme et pédagogie par l'image au XIX^e siècle*, Paris, 2003, 606 p. Importante bibliographie.

⁹ Claude Fleury (1640-1723) devient avocat au parlement de Paris en 1658, après des études au collège de Clermont. Il entreprend alors des études de théologie et est fait abbé en 1667. Il commence alors une longue carrière de précepteur auprès du comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, puis de sous-précepteur auprès des petits-fils du même souverain. Parmi ses nombreuses publications, figure le *Catéchisme historique* dont la première édition est de 1679. Le *Catéchisme historique* comprend trois grandes parties : *Discours du dessein et de l'usage de ce Catéchisme*, *Petit Catéchisme historique I Contenant en abrégé l'Histoire sainte II Contenant en Abrégé la Doctrine Chrétienne*, *Grand Catéchisme (1 Histoire sainte 2 Contenant les Dogmes de la Religion)*.

¹⁰ Charles François Lhomond (1727-1794), prêtre, professeur au collège d'Inville, puis au collège du Cardinal Lemoine où il exerce pendant plus de vingt ans comme professeur de sixième. Il est

recommandé aux professeurs chargés de l'enseignement de l'histoire sainte en sixième et dans les classes élémentaires¹¹. Dès le XVIII^e siècle, on avait pris l'habitude de publier le seul *Abrégé de l'histoire sainte* qui figure, par exemple, dans le *Cours d'études à l'usage des élèves l'École militaire* publié par Claude Batteux¹². On ne sera donc pas étonné de retrouver ce *best-seller* dans notre corpus :

- FLEURY Claude, *Catéchisme historique contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne précédé d'un avertissement où l'on rend compte de quelques corrections faites au texte de l'auteur*, Lille, Lefort, 1816, XXIV–408 p¹³.

- FLEURY Claude, *Abrégé de l'Histoire sainte, de l'Ancien et du Nouveau Testament avec 28 grandes vignettes en taille douce, d'après les dessins de Sébastien Leclerc, nouvelle édition corrigée avec soin*, Avignon, Seguin aîné, 1821, in-12, 150 p., pl.¹⁴.

Outre les rééditions du *Catéchisme historique* ou du seul *Abrégé*, apparaissent sur le marché de l'édition de nouveaux ouvrages :

- *Histoire sainte par demandes et par réponses, suivie d'un Abrégé de la vie de Jésus-Christ*, par A.M.D.G.*** (P. Jean-Nicolas LORQUET), Lyon, Rusland, 1816, 1^{re} édition, in-18, 132 p., carte¹⁵.

- *Abrégé de l'Histoire Sainte par Demandes et par Réponses, suivie de l'Abrégé du Nouveau Testament à l'usage des Maisons d'Éducation*, par A.D.M.G.*** (P. Jean-Nicolas LORQUET), Lille, L. Lefot, Imprimeur-Libraire, rue Esquermoise, s.d., 158 p. Sur la page de garde, une

l'auteur de plusieurs ouvrages destinés à l'enseignement dont l'*Epitome historiae sacrae* publié en 1784. Cet ouvrage connu et connaît toujours de nombreuses rééditions.

¹¹ *R.L.R.*, t. 6, p. 222, Arrêté relatif à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les collèges royaux, 15 mai 1818.

¹² BATTEUX C., *Cours d'études à l'usage des élèves de l'École royale militaire IV^e division Abrégé de l'Histoire sainte de l'abbé Fleury*, Paris, Nyon aîné, 1777 [BnF Z – 23716].

¹³ BM Lille, 22216. Cette édition est la réimpression du *Catéchisme historique* publiée à Bruxelles en 1778 et corrigée à la demande de l'archevêque de Malines.

¹⁴ BnF, A-8837.

¹⁵ BnF G-21994. Célèbre jésuite, le Père Jean–Nicolas Loriguet fut en particulier directeur des études du collège de Saint-Acheul de 1816 à 1828. Il contribua à la prospérité de cet établissement qui comptait en 1820 plus de huit cents élèves appartenant presque tous aux plus nobles et plus riches familles de France. Au lendemain de la publication des ordonnances de juin 1828 excluant les membres des congrégations non autorisées de l'enseignement dans les écoles secondaires ecclésiastiques et entraînant la fermeture de Saint-Acheul, le P. Loriguet se fit le porte-parole de la Compagnie. Il s'est aussi rendu célèbre par la publication de nombreux ouvrages destinés à la jeunesse édités sous le pseudonyme *A.D.M.G. (Ad majorem Dei gloriam)*. Outre de nombreuses éditions d'auteurs classiques, il entreprit à partir de 1814 la publication d'un *Cours d'histoire à l'usage de la jeunesse* s'ouvrant par une *Histoire sainte* publiée dont la première édition est de 1814. L'ouvrage devait connaître de nombreuses rééditions jusque dans les années 1860. L'auteur d'une biographie du P. Loriguet parle de 30 000 exemplaires édités chaque année (*Vie du Révérend Père Loriguet de la Compagnie de Jésus écrite d'après sa correspondance et ses ouvrages inédits*, Paris, Poussielgue, Rusland Libraire, 1845).

étiquette portant la mention *Bibliotheca convictorum collegii Insulensis* atteste son utilisation au collège de Lille¹⁶.

- LE TELLIER Charles-Constant, *Instruction sur l'Histoire sainte par demandes et par réponses à l'usage des maisons d'éducation ornée d'un frontispice et de 15 vignettes*, Paris, chez l'auteur, Le Prieur Libraire, seconde édition, 1819, in-12, 306 p., pl.¹⁷.

- *Abrégé de l'Histoire sainte avec des preuves de la religion par demandes et par réponses*, Nouvelle édition, Lille, Martin-Muiron, imprimeur-libraire, 1831, 13 p.¹⁸.

- *Cours d'histoire sainte contenant un abrégé de la vie de Jésus-Christ à l'usage des collèges petits séminaires, maisons d'éducation et écoles primaires, par un professeur (Clopin)*, Grenoble, Prudhomme, 1836, in-18, XI-165 p.¹⁹.

- ANSART Félix, *Petite Histoire Sainte pour les écoles primaires de France et les classes élémentaires des collèges*, Paris, Librairie ecclésiastique, classique et élémentaire de H. Delloye, 5^e édition, 1838, 174 p.²⁰.

- DRIOUX Claude Joseph, *Précis élémentaire d'Histoire sainte suivie de la vie de N. S. Jésus-Christ à l'usage des institutions et des autres établissements d'instruction publique*, Paris, E. Belin, 1850, 3^e édition revue et corrigée, XII-287p.²¹.

L'organisation de l'enseignement de l'histoire avec la publication en 1838 d'un texte indiquant pour la première fois les contenus d'enseignement et leur répartition entre les classes est l'origine d'un puissant mouvement éditorial dont l'histoire sainte tire profit. Ce programme de 1838 donnait en effet l'opportunité aux éditeurs de publier des collections de manuels adaptés à chaque classe. Désormais, tout élève de sixième devait avoir entre les mains un ouvrage d'histoire ancienne contenant plusieurs chapitres réservés à l'histoire sainte. Parmi les collections qui paraissent à partir de cette date, on a retenu les ouvrages suivants, constituant la seconde catégorie de notre corpus :

¹⁶ BM Lille, 21747. Cet ouvrage est régulièrement réédité jusque dans les années 1880.

¹⁷ BnF H- 21592. Charles-Constant Le Tellier (vers 1770-1846), ancien professeur de l'Université de Paris (QUERARD J.-M., *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique*, t. 5, Paris, Didot Frères, 1833). L'ouvrage de Le Tellier en est à sa 11^e édition en 1844.

¹⁸ BM Lille, 21592. Le nom de l'auteur n'est pas mentionné. L'ouvrage sera désormais cité sous la référence *Abrégé*.

¹⁹ BnF H-6370. Aucune information sur cet auteur dont on sait seulement qu'il était professeur.

²⁰ Collection personnelle. On peut consulter une édition datée de 1836 à la BnF sous la cote H-12134. Félix-Charles Ansart (1796-1849), professeur au lycée Saint-Louis (Paris), est l'auteur de nombreuses collections de manuels d'histoire et de géographie pour les lycées et les collèges, pour les écoles normales et pour les écoles primaires.

²¹ Collection personnelle. Une édition de 1847 est consultable à la BnF : H-14122. Claude-Joseph Drioux (1820-1898), professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Langres, puis dans différentes institutions parisiennes, est l'auteur de nombreuses éditions de classiques, de manuels de littérature, d'histoire, de géographie, d'atlas, d'histoire sainte. Ses collections de manuels ont eu une vogue immense. Sur les 51 volumes qu'il publia, il en est plusieurs dont les ouvrages d'histoire sainte qui ont connu jusqu'à plus de quarante éditions, ce qui contribua à faire sa fortune. (Roman D'AMAT et LIMOUSIN-LAMOTHE R., art. *Drioux* dans *Dictionnaire de biographie française*, t. 11, Paris, 1967, col. 781-782).

- LE BAS Philippe, *Précis d'histoire ancienne depuis l'origine des empires jusqu'à l'établissement de la domination romaine*, Paris, Firmin Didot frères, libraires, et L. Hachette, libraire, 1^{re} édition, tome premier (cours de sixième), 1838, XII-546 p.²²; 2^e édition, revue et augmentée, tome premier (cours de sixième), XII-546 p.²³.

- ANSART Félix et RENDU Ambroise, *Cours d'histoire et de géographie rédigé pour l'usage des collèges et des aspirants au baccalauréat ès lettres et d'après le Nouveau programme arrêté pour cet enseignement par le Conseil royal de l'Instruction publique*, tome premier : *Histoire ancienne*, par Ambroise Rendu, Paris, Librairie ecclésiastique, classique, élémentaire, Édouard Tetu, 1842, in-12, 286 p.²⁴.

- DRIOUX Claude Joseph, *Cours abrégé d'histoire ancienne contenant l'histoire de tous les peuples de l'antiquité jusqu'à Jésus-Christ à l'usage des institutions et autres établissements de l'instruction publique*, Paris, E. Belin, 1859, 10^e édition, 1859, VI-206 p.²⁵.

- *Cours complet d'histoire et de géographie à l'usage des lycées et des collèges*, par M^{gr} Lavigerie et M. P. Clausolles ; *Histoire ancienne*, par M. P. Clausolles, Paris, Régis Ruffet et successeurs, 1861, in-12, VIII-371 p.²⁶.

- L. C. (Louis CONSTANTIN) et F. P. (Mathieu BRANSIET), *Cours d'histoire contenant l'Histoire de la France précédée de l'Histoire sainte divisée en huit époques et suivie d'un précis sur l'Histoire de France et de notions sur les anciens et les nouveaux peuples dans lequel chaque époque de l'Histoire sainte et chaque règne de celle de France sont suivies de demandes pour servir de concours et de synchronismes sur les principaux événements de l'histoire générale. Ouvrage orné du portrait en taille douce de tous les souverains qui ont gouverné la France*, Paris, Moronval, 1834, 2^e édition, in-18, portraits²⁷.

²² BnF G-25537.

²³ BM Lille, 131541 ; BnF G-25546. Philippe Le Bas (1794-1860), fils du conventionnel Le Bas fut, après une courte carrière de marin, le précepteur du futur Napoléon III, de 1820 à 1827. À cette date, il prit ses grades de licencié et de docteur à la faculté des Lettres de Paris. Reçu agrégé des classes supérieures en 1829, il devint professeur au lycée Saint-Louis (Paris), puis maître de conférences d'histoire à l'École normale supérieure, poste qu'il occupa jusqu'en 1842, pour s'orienter ensuite vers l'archéologie, puis la direction de la Bibliothèque de la Sorbonne. C'est à l'occasion d'une mission d'inspection dans quelques collèges qu'il eut l'idée d'écrire ce *Précis d'histoire ancienne* (HOEFER, *Nouvelle biographie depuis les temps plus reculés*, t. 30, Paris, 1862, col. 66-68).

²⁴ BnF 16-G-889 (1). Ambroise Rendu (1778-1860) fit une longue carrière dans l'administration de l'Instruction publique (inspecteur général, membre de la Commission de l'Instruction publique puis du Conseil royal de l'Instruction publique de 1820 à 1850), voir CAPLAT G. (dir.), *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique : dictionnaire biographique 1802-1914*, Paris, 1986, p. 577-580 (Histoire biographique de l'enseignement).

²⁵ BM Lille, 166688.

²⁶ BnF G-21460. La fonction de Clausolles n'est jamais précisée. On peut cependant penser qu'il était professeur. Il est l'auteur de très nombreux manuels dont quelques-uns font partie du *Cours d'histoire et de géographie* publié sous la direction de l'abbé Lavigerie, futur évêque d'Alger.

²⁷ BnF 8-L39-131. Louis Constantin (frère Anaclet) (1788 -1838) et Mathieu Bransiet (frère Philippe) (1792-1874) appartenaient à l'institut des Frères des écoles chrétiennes dont ils furent successivement les supérieurs. Ils ont publié en collaboration un nombre considérable d'ouvrages d'enseignement (littérature, histoire, sciences, morale...) qui ont connu un très grand succès. Ces

Enfin, dernière catégorie d'ouvrages, les mémentos pour la préparation du baccalauréat qui font la fortune des éditeurs. On en a retenu deux, publiés par des professeurs de l'enseignement secondaire :

- SAIGEY Jacques-Frédéric et alii, *Memento du baccalauréat ès lettres ou Réponses claires et précises à toutes les questions du programme officiel*, Paris, L. Hachette, 1841, XVI-272 p.²⁸.

- LEFRANC Émile, *Nouveau memento des aspirants au baccalauréat ès lettres d'après le nouveau programme de 1849*, Paris, Jules Delalain, 1850, nouvelle édition, 236 p.²⁹.

* * *

Les auteurs de manuels et de mémentos travaillent en fonction d'instructions officielles et ne sont donc pas tenus de se poser la question de l'utilité de l'enseignement de l'histoire sainte. Il n'en va pas de même pour les auteurs appartenant à la première catégorie d'ouvrages retenus qui, dans la préface de leurs publications, éprouvent le besoin de justifier longuement son rôle.

L'auteur de l'*Abrégé* signale qu'il veut seconder les vues des parents qui souhaitent donner une éducation chrétienne à leurs enfants. Or, souligne-t-il, « rien de tel pour y parvenir que de leur enseigner l'histoire sainte qui joint l'agréable à l'utile, qui est capable d'amuser les enfants par le merveilleux qu'elle contient et de les instruire par les réflexions qui en naissent naturellement »³⁰. L'histoire sainte, si nécessaire soit-elle, a cependant besoin d'être complétée par un exposé sur les *Preuves de la Religion*. « J'ai rassemblé » écrit l'auteur de l'*Abrégé* « les preuves les plus sensibles qui en établissent la vérité. Ce qui m'y a déterminé, c'est que j'ai souvent vu des jeunes gens qui croient se faire un mérite de nier les points les mieux établis de notre croyance. Il s'en trouve même que trop qui, voulant se donner pour des esprits forts, mettent en problème jusqu'à l'existence de Dieu. Si on leur avait fait sucer avec le lait ces sortes de preuves, on ne verrait pas tant de dérèglement dans leurs discours et dans leur conduite »³¹. Lorient développe la même problématique en rappelant qu'il écrit « pour les parents et les maîtres qui attachent du prix à une éducation chrétienne et qui regarde l'étude de la Religion comme la plus importante de toutes les études ». L'histoire sainte facilite l'acquisition des « principes [...] qui nous présentent le magnifique spectacle de l'Univers sortant du néant à la voix d'un Dieu créateur »³². Pour Drioux enfin, « il est bon que la mémoire des enfants soit ornée de bonne heure de pieux souvenirs puisés à la source vivifiante des saintes lettres. Il est bon aussi qu'ils apprennent de la bouche de Dieu lui-même les châtements qu'il a fait peser sur

ouvrages étaient signés L.C. et F.P. L'ouvrage que nous avons retenu était destiné aux élèves fréquentant les écoles de l'Institut.

²⁸ BnF Z-54858.

²⁹ BM Lille, 80157.

³⁰ *Abrégé...*, p. 5.

³¹ *Ibid.*, p. 6. En revanche, souligne l'auteur, « il n'est point d'enfant chez les Juifs qui, à l'âge de huit à dix ans, ne soit en état de répondre sur les prophéties et sur les preuves qu'ils prétendent avoir pour ne pas croire en la venue du Messie ».

³² LORQUET J.-N., *Histoire par demandes...*, p. 6.

les Juifs en punition de leur ingratitude afin qu'ils sachent craindre son nom. Car la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse : *Initium sapientiae timor Domini* »³³.

* * *

Mais pourquoi écrire un nouvel ouvrage alors qu'il en existe déjà qui ont fait leurs preuves, qui sont recommandés par les circulaires officielles et qui connaissent un très grand succès comme en attestent leurs rééditions ? À cette question, Loriquet, Clopin et Drioux répondent en faisant état des insuffisances et des erreurs relevées dans les travaux de leurs prédécesseurs. Loriquet signale qu'il existe bien un *Abrégé par Demandes et par Réponses*, dont il ne donne pas le nom de l'auteur, qui pêche sur plusieurs points : la présence de traits « qui assurément peuvent et doivent être ignorés des enfants », l'absence d'un exposé des événements ce qui s'avère préjudiciable pour leur mémorisation, un choix de faits qui n'est pas toujours heureux, une rédaction souvent vicieuse, un style parfois incorrect. Tous ces défauts rendent urgente la rédaction d'un nouvel ouvrage qui pourra être mis sans risque entre les mains « des parents et des maîtres qui attachent du prix à une éducation chrétienne et qui regardent l'étude de la Religion comme la plus importante des études »³⁴. L'expérience de Clopin le conduit à penser que beaucoup trop d'histoires saintes ne répondent pas aux besoins de la jeunesse. Si les ouvrages de Lhomond et de Loriquet ont obtenu jusqu'à présent (1836) un grand succès, il n'en demeure pas moins qu'elles contiennent beaucoup de défauts. On a donc besoin, conclut Clopin, « d'une bonne histoire sainte élémentaire » et l'ouvrage qu'il propose au public « contient un résumé des avantages de tous les autres »³⁵. Quant à Drioux, il reproche à ses prédécesseurs d'avoir « mutilé » les récits de la Bible et d'en avoir retiré tout ce qui en fait la vie. Sa critique est sans appel :

*N'est-il pas étonnant que ces narrations, si parfaitement appropriées aux caractères et aux besoins de l'enfance, n'aient presque jamais été reproduites par ceux qui ont écrit des Abrégés d'histoire sainte ? Sous prétexte que ces drames étaient trop vastes pour être encadrés dans leur plan, ils les ont, pour la plupart, indignement mutilés, et leur ont substitué un sommaire fort maigre ou bien une analyse très sèche et très stérile. La vie s'est retirée de leur récit, et l'enfant, au lieu de trouver des tableaux non moins attrayants qu'instructifs, n'a eu sous les yeux qu'une table chronologique aussi repoussante qu'inutile*³⁶.

Faut-il alors dans un ouvrage destiné à un public scolaire « reproduire intégralement tout ce que la Bible apprend du peuple de Dieu » ? L'auteur de l'*Abrégé* reconnaît que, tout en suivant l'ordre chronologique, il a fait des choix en ne retenant que ceux « qui pouvaient donner une grande idée de Dieu et de sa toute-puissance ». Il a de plus retenu « tous les traits qui pouvaient inspirer de la docilité aux enfants, leur apprendre le respect qu'ils doivent à leurs parents et à ceux qui les élèvent, leur faire naître l'amour de la vertu, l'horreur du vice, en un mot tout ce qui peut en faire d'honnêtes gens et de bons Chrétiens »³⁷. Drioux est aussi partisan de faire des choix car, souligne-t-il, « il est dans ce

³³ DRIOUX Cl.-J., *Précis...*, p. VIII.

³⁴ LORIQUE J.-N., *Histoire par demandes...*, p. 7.

³⁵ CLOPIN, *Cours d'histoire sainte...*, p. VII.

³⁶ DRIOUX Cl.-J., *Précis...*, p. VII.

³⁷ *Abrégé...*, p. 4.

livre des pages écrites pour l'âge mûr qui doivent être dérobées au regard de l'enfance ». D'autres récits sont aussi trop longs pour trouver place dans un ouvrage destiné à un public scolaire. Il faut donc les résumer « tout en conservant au drame biblique son intérêt et sa vie »³⁸.

* * *

Quatre ouvrages, *l'Instruction sur l'Histoire sainte* de Le Tellier, *l'Histoire sainte* de Lorient, *l'Abrégé*, et la *Petite Histoire Sainte* de Félix Ansart sont conçus sur le modèle de l'enseignement par demandes et par réponses. Les questions posées (par exemple « Qu'est-ce l'Histoire sainte ? ») portent toujours sur une notion ou un fait que les élèves sont invités à découvrir et à mémoriser. Les questions sont suivies de réponses courtes ne dépassant pas, en règle générale, la dizaine de lignes :

*L'Histoire Sainte est l'Histoire de notre Religion. Elle nous apprend les grandeurs de Dieu et les merveilles qu'il a opérées pour nous. Le Livre qui renferme toutes ces merveilles est le plus ancien Livre du monde. Dieu nous y fait connaître d'une manière également claire et certaine, ce qu'il est, ce que nous sommes et à quoi il est destiné*³⁹.

Chaque réponse appelle la question suivante. C'est ainsi que l'affirmation selon laquelle « l'Histoire Sainte contient d'excellents modèles de toutes les vertus » est suivie de la question : « Quels sont les plus parfaits modèles de vertus que l'Écriture Sainte fournit ? ». L'auteur de *l'Abrégé* souligne son souci d'adapter les réponses à l'âge de ses lecteurs et à l'intérêt qu'ils éprouvent pour les « histoires ». « J'ai fait » écrit-il « la plupart des réponses en forme de petites histoires pour seconder l'envie naturelle que les enfants ont de raconter et d'entendre raconter ». Le souci de plaire aux enfants ne doit cependant pas faire oublier que tout en amusant, il faut instruire. « J'ai joint souvent une réflexion courte quand elle s'est présentée d'elle-même et que j'ai cru qu'elle pouvait servir à détruire quelques vices ou inspirer quelques vertus »⁴⁰. Enfin pour agrémenter les réponses, Le Tellier et l'auteur de *l'Abrégé* les accompagnent d'extraits d'œuvres littéraires. Sont ainsi convoqués dans *l'Abrégé* Racine, Doujat, Duché et M. de la Mothe. Le Tellier fait des emprunts à Milton, Florian et Delille.

Les autres ouvrages sont conçus sur le mode de l'exposé narratif chaudement recommandé par Fleury, très critique à l'égard d'un enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte par demandes et réponses. Sa critique se fonde sur le rejet de la méthode interrogative comme point de départ de l'apprentissage :

On s'étonnera peut-être du discours suivi que j'ai mis à chacune de mes leçons du petit Catéchisme [...] La méthode historique m'y a engagé : car une histoire s'entend mieux raconter de suite que coupée par des interrogations. Outre qu'il pourrait sembler étranger d'interroger un enfant, avant que de lui avoir appris, et de lui faire dire toute la doctrine comme s'il instruisait le maître qui l'interroge [...] Le plus raisonnable à mon avis est qu'un père ou un maître prenne un enfant, quand il le trouve en état d'entendre et qu'il lui raconte une histoire ou lui explique ; et qu'ensuite il l'interroge pour voir ce qu'il a

³⁸ DRIOUX Cl.-J., *Précis...*, p. VII

³⁹ LORQUET J.-N., *Histoire par demandes...*, p. 9-10.

⁴⁰ *Abrégé*, p. 4.

*retenu et pour le redresser s'il a mal entendu quelque chose, ou s'il ne s'est pas attaché au plus essentiel*⁴¹.

Bien entendu, on retrouve ce modèle de l'exposé narratif dans les manuels d'histoire publiés à partir des années 1830. On notera que dans les mementos conçus pour la préparation à l'épreuve orale d'histoire du baccalauréat, l'exposé narratif disparaît pour faire place à des phrases courtes, souvent sans verbes regroupant les faits essentiels et les dates à partir desquels les élèves doivent se remémorer toutes les informations consignées dans un cahier ou lues dans un manuel dont le memento n'est qu'un complément⁴².

Les auteurs d'histoire sainte qui adoptent le mode de l'exposé narratif proposent pour faciliter la tâche du maître des questionnaires placés en conclusion de chaque leçon. Dans l'esprit de Branciet et Constantin, les questions posées peuvent « servir de concours aux enfants qui voudront composer entre eux et même au maître qui voudrait interroger sur les parties qu'ils ont étudiées »⁴³. Clopin signale qu'en plaçant un questionnaire après chaque leçon, il suit l'exemple de Madame de Saint-Ouen dans son *Histoire romaine et élémentaire*. « Ces questions peuvent être utiles au maître et aux élèves »⁴⁴.

Toujours dans l'idée d'aider les maîtres, Clopin précise comment la leçon qu'il fait commencer par une lecture doit être conduite :

*Quand les élèves ont terminé leur lecture, les professeurs font raconter de mémoire à tous ou à une partie d'entre eux ce qui a été lu. Le plus faible de la classe commence et continue jusqu'à ce que le maître fasse reprendre la narration par un autre, et ainsi de suite, en allant toujours par gradation, des écoliers les plus faibles aux plus avancés. Il n'y pas de doute que dans le principe les résultats ne soient pas peu sensibles mais au bout d'un mois d'exercice seulement, on aura lieu de remarquer les progrès des enfants ; leur mémoire se développe, s'enrichit de notes historiques ; l'élève se forme ainsi rapidement à la narration, à l'analyse*⁴⁵.

En 1854, une *Instruction générale sur l'exécution du plan d'étude des lycées* revient sur cette question en insistant sur le rôle de l'oral, mais aussi de celui de l'écrit. Dans les classes élémentaires, les professeurs doivent :

⁴¹ FLEURY Cl., *Catéchisme historique...* Citation extraite du Discours du dessein et de l'usage du Catéchisme.

⁴² « Origine du genre humain, et dissémination des familles des rois et des peuples sur la terre, d'après les saintes Écritures : Création d'Adam et d'Eve. Caïn tue Abel. Longévitité des premiers hommes, leur corruption. Noé trouve grâce devant Dieu. Le déluge (2482 av. J.-C.). Tour de Babel, confusion des langues et dispersion des hommes. Les descendants des trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, peuplent l'Asie, l'Afrique et l'Europe » (SAIGEY et alii, *Memento...*, p. 90). Sur le rôle de l'image, voir SAINT-MARTIN L., *Voir, savoir, croire...*, p. 182-188.

⁴³ L. C. et F. P., *Cours d'histoire...*, Avertissement. Exemple de « concours » : « En quel état Dieu créa-t-il Adam et Eve ? - Où les plaça-t-il ? - Pourquoi leur interdit-il l'usage d'un certain fruit ?... ».

⁴⁴ CLOPIN, *Cours d'histoire sainte...*, p. IX. Laure Boen de Saint-Ouen (1779-1838) est surtout connue pour son *Histoire de France* depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours ornée de portraits de rois en médaillons publiée en 1827 et rapidement devenue un véritable best-seller. *L'Histoire romaine élémentaire accompagnée de tableaux et de cartes* citée par Clopin est publiée en 1834.

⁴⁵ *Ibid.*, p. IX.

faire rendre compte oralement de ce qui a été lu ou expliqué, revenir par de fréquentes interrogations sur les précédentes leçons d'histoire sainte et de géographie, dicter de courtes et faciles questions sur les parties les plus intéressantes et les mieux comprises des leçons et des matières enseignées, et exiger une réponse écrite, formulée en quelques mots. Ce sont d'excellentes pratiques qu'on ne saurait trop recommander ; elles concourent à fixer les idées des élèves et l'aident à trouver les expressions qui répondent mieux à ce qu'il veut dire. Une réponse, soit orale soit écrite, énoncée avec clarté et correction, dénote un véritable progrès et mérite des encouragements⁴⁶.

* * *

Les recommandations faites aux professeurs de profiter de l'enseignement de l'histoire sainte pour donner aux élèves « les premières notions de chronologie et classer dans leur esprit les événements des premiers âges du monde »⁴⁷ invite à s'interroger sur le sort réservé à la chronologie par les auteurs des ouvrages recensés. Trois ouvrages, l'*Abrégé de l'histoire sainte* de Fleury, l'*Abrégé* et l'*Instruction* de Le Tellier en sont totalement dépourvus. En revanche, les auteurs des autres ouvrages sont soucieux de proposer une périodisation de l'histoire sainte et d'en dater les principaux événements. Les dates apparaissent dans les titres des chapitres, dans le corps du texte. Elles peuvent aussi être rassemblées en tête ou en conclusion de l'ouvrage. Pour remédier aux difficultés rencontrées dans l'étude de la chronologie qui « effraie et rebute souvent les jeunes enfants », Félix Ansart signale dans l'*Avertissement* de sa *Petite Histoire Sainte* qu'il la présente sous la forme d'un tableau placé à la suite du chapitre préliminaire, les dates n'apparaissant dans le texte que tardivement dans le texte.

Ce Tableau Chronologique, qui contient la série complète de tous les faits importants de l'Histoire Sainte présentés, chacun à côté de sa date, aura ainsi l'avantage d'offrir en quelques pages le résumé du livre tout entier. Cependant à partir de l'établissement de la royauté (1080 av. J.-C.), époque à laquelle les dates deviennent à la fois plus certaines et plus importantes, j'ai cru devoir les intercaler aussi dans le texte même de l'ouvrage, mais en les plaçant entre parenthèses, de sorte que si les maîtres en reconnaissent l'étude trop difficile encore pour leurs élèves, ils pourront les faire passer, sans que par la suite du récit en soit altéré, sauf à les faire reprendre ensuite, lorsqu'ils jugeront les enfants capables de cette nouvelle étude⁴⁸.

L'histoire sainte ne constituant qu'une partie du programme de la classe de sixième et le reste étant consacré à l'étude de l'histoire de l'Égypte, de l'Asie, de la Phénicie et de la Grèce, on voit apparaître dans le manuel de Félix Ansart et Ambroise Rendu des tableaux synoptiques mettant en concordance l'histoire sainte et l'histoire profane.

Si la majorité des ouvrages adoptent la chronologie bénédictine datant la Genèse de 4963 av. J.-C, Lorient, Constantin et Branciet retiennent la chronologie dite usuelle plaçant la Genèse en 4004 av. J.-C. Dans sa *Petite Histoire Sainte*, Félix Ansart met en

⁴⁶ *Bulletin administratif de l'Instruction publique (A.S.)*, t. 5, p. 339, Instruction générale sur l'exécution du plan d'étude des lycées, 16 novembre 1854.

⁴⁷ *R.L.R.*, t. 6, article 6, p. 223, Arrêté relatif à l'enseignement de l'histoire dans les collèges, 15 mai 1818.

⁴⁸ ANSART F., *Petite Histoire Sainte...*, Avertissement.

parallèle les deux chronologies pour ne conserver que la chronologie usuelle à partir de la judicature de Samuel (1092 av. J.-C.).

On notera que Philippe Le Bas se refuse à donner une chronologie pour la période allant de la Genèse à l'établissement de la royauté. Il s'en explique longuement dans l'*Introduction* qu'il donne à la seconde édition de son *Précis d'histoire ancienne* où il essaie d'accorder le récit biblique aux données nouvelles apportées par géologie et la paléontologie⁴⁹ :

Lorsqu'on pénètre dans le sein de la terre, à de grandes profondeurs, on traverse des couches de terrain qui renferment des coquillages, des débris de végétaux, des ossements d'animaux pétrifiés ou empreints dans l'argile. C'est comme un vieux monde enseveli sous nos pieds, et dont la destruction nous annonce les grandes révolutions qui ont tourmenté notre globe. L'étude des diverses couches de terre qui forment l'enveloppe supérieure du globe a en effet prouvé qu'il y a eu plusieurs créations successives qui sont comme les divers âges de la Terre. Dans les couches les plus profondes se trouvent des végétaux et des animaux dont l'organisation est encore très peu compliquée ; une révolution du globe anéantit cette première création qui fut remplacée par une autre plus parfaite, laquelle, détruite à son tour, céda la place à des êtres mieux organisés. Ainsi à mesurer qu'on s'élève, vers les couches supérieures, les individus des deux règnes prennent une structure de plus en plus compliquée et gisent les uns au-dessus des autres dans des terrains de nature différente. Enfin sur la dernière couche apparaît l'homme.

Ces bouleversements, attribués à l'action de grands feux souterrains existant au centre de la terre [...] sont comme autant de révolutions du globe terrestre, comme autant de créations successives dont la Genèse retrace ainsi le souvenir [...]

[...] Tel est dans son admirable simplicité le récit que Moïse nous a transmis de la création du monde. La science comme la religion sont aujourd'hui d'accord pour en reconnaître l'exactitude. Seulement, et les respectables interprètes des livres saints en conviennent eux-mêmes, il paraît constant que les six jours dont parle la Genèse doivent s'entendre d'espaces de temps indéterminés et dont la durée ne saurait être fixée avec certitude⁵⁰.

* * *

Quelle place l'image, dont Fleury soulignait le rôle essentiel dans l'inculcation de la foi, occupe-t-elle dans les ouvrages de notre corpus ?

Un autre moyen pour suppléer à la sécheresse des Catéchismes sont les abrégés de l'histoire sainte de l'ancien et du nouveau testament accompagnés de figures. L'invention en est excellente : les images sont très propres à frapper l'imagination des enfants et à fixer leur mémoire ; elles sont l'écriture des simples, et peuvent même être utiles aux plus éclairés⁵¹.

Les images n'apparaissent que dans l'*Abrégé de l'Histoire sainte* de Fleury publié à Avignon en 1821 et orné d'un frontispice et de vingt-huit vignettes d'après des gravures

⁴⁹ RICHARD N., *L'invention de la préhistoire : anthologie*, Paris, 1992 (Agora. Les Classiques, 86). Cf. en particulier le chapitre 1.

⁵⁰ LE BAS Ph., *Précis...*, p. 1-2.

⁵¹ FLEURY Cl., *Catéchisme...* Citation extraite du *Discours du Desein et de l'usage du Catéchisme*.

de Sébastien Leclerc⁵², et dans les *Instructions* de Le Tellier ornées également d'un frontispice et de quinze vignettes dont l'origine n'est guère précisée. Dans les deux ouvrages, elles sont regroupées deux par deux sur la page de gauche pour venir vivifier le texte placé sur la page de droite. L'auteur de l'*Abrégé* insiste sur le rôle de l'image dans l'enseignement de l'histoire sainte. Son livre en est cependant dépourvu. Il s'en explique en ces termes : «J'ai eu l'intention que la plupart des demandes et réponses répondissent aux images de la *Bible de Royaumont* afin que ceux qui l'auront et qui voudront en même temps se servir de mon *Abrégé* diminuent la peine des enfants en leur faisant pour ainsi dire apprendre par les yeux le contenu de mes demandes »⁵³.

L'illustration est totalement absente des autres ouvrages et, en particulier, des manuels où la mise en page est austère et typographiquement fort dense.

* * *

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de l'étude de ces quelques ouvrages ? En premier lieu, nous sommes bien conscient que ce sujet des outils d'apprentissage de l'histoire sainte mérite de plus amples développements nécessitant une vaste enquête dans les bibliothèques et les archives des établissements scolaires. En second lieu, il est indéniable que l'enseignement de l'histoire sainte contribue à l'élaboration d'une pédagogie générale de l'enseignement de l'histoire : rôle du questionnement, rôle de l'image, part de l'oral et de l'écrit... Enfin, tous ces ouvrages contribuent au développement d'une culture commune dont la question du devenir dans l'enseignement secondaire public se pose à partir de 1880 avec la laïcisation de l'histoire.

⁵² Sébastien Leclerc (1637-1714), dessinateur et graveur, est l'auteur de plus de 4000 gravures, dessins et estampes illustrant livres de piété, romans, oraisons funèbres.

⁵³ Sous la dénomination de *Bible de Royaumont* on désigne la Bible traduite par Lemaistre de Sacy (1613-1684) dont la première édition fut publiée en 1696. Très tôt furent publiées des éditions pour la jeunesse, abrégées et ornées de figures.

Le Centre de documentation et de recherche religieuses (CDRR, à Namur) et sa collection de livres anciens

Chantal Berhin et Hélène Loix

Centre de documentation et de recherche religieuses

Sous des dehors un peu confidentiels, le CDRR est une bibliothèque importante par la quantité et la qualité de ses collections et par son souci de se mettre au service du plus grand nombre : étudiants, chercheurs, professeurs dans différents niveaux d'enseignement (supérieur universitaire principalement, mais aussi dans l'enseignement secondaire avec un souci particulier pour les professeurs de religion et les acteurs pastoraux). Une partie importante de son lectorat est d'ailleurs constituée de « lecteurs extérieurs » aux Facultés universitaires qui apprécient, outre la grande richesse des livres qui y sont conservés, le calme et la qualité de l'accueil que l'on y trouve.

La Bibliothèque du CDRR est une œuvre de la Province belge méridionale de la Compagnie de Jésus. Installée sur le campus des FUNDP depuis plus de 25 ans, elle constituait auparavant la bibliothèque du « Collège philosophique et théologique » des Jésuites, établi à Eegenhoven près de Louvain. En 1940, lors de la guerre, un incendie détruisit la presque totalité des collections ; le Père Martin s'emploiera activement à les reconstituer.

Fin des années 60, à la suite de la scission de l'Université catholique de Louvain, l'implantation dans les environs de cette ville n'avait plus de sens. À ce moment, le projet de construction à Namur d'une nouvelle bibliothèque universitaire, baptisée « Moretus Plantin », va permettre à la bibliothèque jésuite jusqu'alors installée à Eegenhoven d'être hébergée au cœur de la ville mosane, dans les anciens bâtiments, et de bénéficier ainsi d'un écrin universitaire.

En 1970, une convention est signée avec les FUNDP : le vieux bâtiment est rafraîchi et mis à disposition des responsables de la bibliothèque du collège philosophique et théologique d'Eegenhoven. Le déménagement a lieu en 1980-1981. En 1999, une nouvelle convention signée avec les Facultés de Namur permet notamment le développement progressif de l'équipe des bibliothécaires, un personnel hautement qualifié.

La bibliothèque conserve actuellement quelque 680 000 unités bibliographiques dont 41 000 volumes accessibles directement, le reste étant conservé dans les étages du bâtiment et normalement non accessibles au public. Parmi les livres conservés, on compte non seulement des ouvrages anciens, dont certains rares et précieux, mais aussi des

publications récentes, ainsi que de nombreux périodiques (500 réguliers). Les domaines couverts sont essentiellement la philosophie, les sciences religieuses et l'histoire. Le CDRR est également attentif à couvrir, dans la mesure de ses moyens, des domaines frontières avec la culture, l'éthique ou les sciences humaines quand elles sont en lien avec le fait religieux.

Les livres les plus anciens sont des incunables (imprimés antérieurs à 1500). Une étude récente chiffre à plus de 30 000 unités le nombre de livres anciens (jusqu'au 18^e siècle) conservés au CDRR.

La totalité du catalogue n'est pas encore visible sur le web. C'est à partir du mois d'octobre 2001 que l'informatisation de la Bibliothèque du CDRR a commencé, en partenariat avec la Bibliothèque universitaire Moretus Plantin. Ce catalogage s'est effectué, dans un premier temps, dans le réseau LIBIS géré par la KUL, et ensuite, depuis fin 2004, sur le logiciel Virtua choisi par l'« Académie universitaire Louvain ». Étant donné cette informatisation tardive, seuls 7 % de l'ensemble du catalogue (47 000 documents) figurent dans les pages web. Ce chiffre devrait augmenter de façon significative grâce à une opération de catalogage massif entreprise récemment. Il y a donc lieu de consulter encore les fichiers « papier » sur place...

Pour remédier à ce manque de visibilité, nous étudions, en partenariat avec l'Université catholique de Louvain et la Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, la possibilité de numériser les fiches du catalogue papier. Cette opération permettra de rendre accessible en ligne l'ensemble du catalogue des publications dont les références figurent actuellement sur fiches-papier. Si cette opération se réalise, l'ensemble du fichier sera consultable sur le web.

Depuis le mois d'avril 2006, il est possible de consulter, toujours sur le web, le catalogue collectif de l'Académie Louvain, appelé BOREAL (Bibliothèque On-Line du Réseau de l'Académie Louvain) [<http://boreal.academielouvain.be/cgi-bin/chameleon>].

Ce catalogue reprend les fonds informatisés des quatre institutions partenaires, soit plus d'un million et demi de documents. Pour les domaines qui nous intéressent, d'autres bibliothèques non universitaires sont rattachées au réseau Virtua : il s'agit de la bibliothèque des Bollandistes et de celle de l'abbaye de Maredsous. Ensemble et suivant les mêmes critères de création de notices, nous enrichissons une base bibliographique d'un très grand intérêt et d'une grande fiabilité.

Actuellement, les collections de livres anciens sont essentiellement décrites dans les répertoires du Père Matagne qui devraient être bientôt repris dans le catalogue des Presses Universitaires de Namur et commercialisés par leurs soins. Il s'agit d'outils très précieux pour la recherche historique.

**Exposition de livres anciens du CDRR
dans le cadre de la Journée d'étude
« Église et éducation par le livre »
29 février 2008**

Incunables

BERNARDUS, Sanctus

Opuscula.

In hoc opere sequenti continentur libri a beato bernardo abbate clareuallensi dulcissimo ac mellifluo doctore editi ac compilati.

S. ind. Typ. [Cologne : l'impr. du Dialogus Salomonis et Marcolphi, c. 1478].

Polain 4202 ; Hain 2920.

PAULUS, Veronensis

Tractato del sancto Sacramento del corpo de Christo.

Epistola Domini Pauli Veronensis, ordinis sancti Augustini episcopi.

Il motiuo che mosse l'auctore a fare questo infrascripto tractato su la charita.

Libellus vulgaris pauli veronensis canoni regularis De sacra communione Corporis domini nostri Iesu Christi.

Venetis : Antonius di Zanchi dicto Bergamasco, 1498.

Hain 16016 ; Polain 4561

Début du XVI^e siècle

TROMBETA, Antonio

De efficientia primi principii ad mentem Aristotelis. Adiecta subtili quaestione numquid adultus non baptizatus saluari possit, secundum Scoti doctrinam optime discussa.

Impresse Venetiis : per Georgium Arriubenum, 1513.

Biblia diligentissime emendata cum concordantijs...

Impressa Lugduni : per Johanne Moylin alias de Cambray, 1516.

Histoire profane et Histoire religieuse

PATOU, François

Commentaire sur les coutumes de la ville de Lille et de sa Châtellenie, et conférences de ces coutumes avec celles voisines et le droit commun / par feu M. Patou, Avocat, ancien Conseiller du Roi au Bailliage, & Conseiller-pensionnaire de l'Etat des Châtellenies de Lille, Douay & Orchies

A Lille : chez Dumortier, 1788-1790.

VINCHANT, François

Annales de la Province et Comté d'Haynau. Où l'on voit la suite des comtes depuis leur commencement. Les antiquitez de la religion, et de l'estat depuis l'entrée de Jules Cesar dans le Pays. Ensembles les évesques de Cambray, qui y ont gouverné. Les fondations pieuses des eglises et monasteres. Et les descentes de la noblesse / Recueillies par feu François Vinchant, prestre. Augmentées & achevées par le R.P. Antoine Ruteau, de l'Ordre des PP. Minimes.

A Mons en Haynau : de l'imprimerie de Iean Havart, 1648.

MÜNSTER, Sebastian

Cosmographiae universalis Lib. VI. in quibus, iuxta certioris fidei scriptorum traditionem describuntur, omnium habitabilis orbis partium situs propriaeque dotes... / Autore Sebastiano Munstero.

Basileae : apud Henricum Petri, 1550.

MEICHELBECK, Carl, o.s.b.

Chronicon benedictoburanum, in quo ex ... decrementis, incrementis monasterii, actis abbatum et aliorum... Historia Germaniae a Saeculo Christi VIII. usque ad Saeculum XVIII ... elucidatur ... collectum et divisum in duas partes, quarum prima historica, altera instrumentaria continet / Opera et Studio P. Caroli Meichelbeck ... ; Opus posthumum, quod nunc demum, praemissa authoris vita, in lucem prodit ; curante P. Alphonso Haidenfeld ... Sumptibus Monasterii Benedictoburani, 1753.

ROUSSEAU, J.

La Vie de saint Feuillien évêque et martyr, patron de la ville de Fosses au païs & diocèse de Liege / Par M. J. Rousseau, Doyen Curé de Marchienne au Pont, & ancien chanoine de Fosses. A Liege : chez Charles Collette, 1739.

Précis de ce qui s'est passé dans la Belgique relativement au serment exigé par la République française, avec les brefs du souverain pontife et d'autres pièces justificatives.

Venise : De l'Imprimerie d'Antoine Curti ; et se trouve à Anvers, [à] Bruges [et al.] : chez les Libraires associés, 1800.

Suivi de :

PIE VII, Pape

Lettre encyclique de Notre-Très Saint Père le Pape Pie VII à tous les évêques catholiques. Précédée d'une Lettre Pastorale de S.A.C. l'Evêque et Prince de Liège.

Francfort : [s.n.], 1800.

Lettre encyclique donnée à Venise, le 15 mai 1800.

L'Évêque et Prince de Liège est François-Antoine de Berthonnier ; Lettre pastorale donnée à Erfurt, le 18 septembre 1800.

Suivi de :

Défense légitime, ou Réponse à une lettre, qui a pour titre : Dans le doute on doit choisir le parti le plus sûr.

[S.l. : s.n.], 1800.

Mémoire historique, politique et critique, Sur les Droits de l'Empereur en Matière Ecclesiastique. Servant de Réponse à l'Ouvrage qui a pour Titre : Observations philosophiques sur les principes adoptés par l'Empereur dans les matieres ecclésiastiques.

A Utrecht : [s.n.], 1786.

Suivi de :

Observations philosophiques sur les Principes adoptés par l'Empereur dans les matieres ecclésiastiques.

A Londres : chez Bossiere, 1784.

Suivi de :

Réfutation du mémoire historique, politique et critique, sur les droits de l'Empereur, en matière ecclésiastique.

A Douay : Chez Bernard-Amé Warnotte, 1787.

Livres de piété

LHOMOND, Charles François

Doctrine chrétienne, en forme de lectures de piété, où l'on expose les Preuves de la Religion, les Dogmes de la Foi, les Regles de la Morale, ce qui concerne Sacraments & la Priere ; à l'usage des maisons d'éducation et des familles chrétiennes / Par l'Homond.

3^e éd.

A Paris : chez Eugene Onfroy ; et à Bruxelles : chez Le Charlier, 1792.

Le Manuel des familles chrétiennes, ou le Chrétien conduit à Dieu par la prière et l'instruction ; avec les Offices de l'Eglise, un Sommaire de la Doctrine Chrétienne, & un Abrégé de l'Histoire-Sainte : ouvrage dans lequel les personnes des deux sexes & de toute les conditions, trouveront tout ce qui est nécessaire de pratiquer pour leur salut.

Nouvelle éd., revue & corrigée.

A Paris : chez Mequignon, l'aîné ; et se trouve à Liège : chez Lemarié, 1785.

Heures nouvelles dédiées à Madame Royale, contenant les exercices de matin & du soir, les Prières de la Messe, la méthode de bien confesser & communier [...]. A Bruxelles : chez Jean-Joseph Boucherie, [1759].

Madame Royale est Anne-Charlotte de Lorraine d'après l'approbation.

La date d'édition est aussi identifiée dans l'approbation.

DUGUET, Jacques-Joseph

Conduite d'une dame chrétienne pour vivre saintement dans le monde.

3^e éd.

A Paris : Chez la veuve Estienne, 1730.

Auteur identifié dans Barbier.

BOUVIGNES, Louis de, o.f.m. Cap.

Miroir de l'âme religieuse, lequel fait voir une méthode aisée pour s'acquiter avec mérite des Exercices journaliers qui se pratiquent dans les Cloîtres & les Monasteres reformez : Ce petit ouvrage composé en faveur des personnes Religieuses, peut servir à tous ceux & celles qui font profession de Vertu ... / Par le Pere Louïs de Bouvignes Predicateur Capucin.

4^e éd.

A Namur : chez Charles Albert, 1696.

DUCOS, Jean-Charles, o.p.

Le Pasteur Apostolique, enseignant aux fidèles, par des Instructions familières dressées en forme de Catéchisme, les plus hautes Maximes & les plus solides vérités du Christianisme sur tous les devoirs du Chrétien, selon les Règles de l'Écriture & des Conciles, la Doctrine des Peres, les sentimens de saint Thomas, & les exemples de Jesus-Christ & des Saints : pour l'usage des Prédicateurs Apostoliques, des Missionnaires, & particulièrement des Pasteurs & de leurs brebis / Par le R. P. J.C. Ducos, religieux de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

2^e éd.

A Toulouse : chez Guillaume-Louis Colomyez, Jérôme Posuël, M. Fouchac & G. Bely, 1694

Vie religieuse

BERNARD, de, Abbé ; BONNEFOY DE BOYON, Louis

*De l'état religieux ... / par M. l'Abbé de B***, & M. l'Abbé B. de B***, Avocat au Parlement.*

A Paris : chez la Ve Herissant [et chez] Belin [et chez] Theopophile Barrois, 1784.

Par l'abbé de Bernard et l'abbé Louis de Bonnefoy de Bouyon, avocat au Parlement, d'après Barbier.

GAMBART, Adrien

De l'exacte Observance des regles dans une communauté religieuse / dressée par un grand Directeur du temps, pour un Supérieur de Religion [M. Gambart].

A Paris : chez J. De Laize-De-Bresche, 1684.

Auteur identifié dans l'approbation.

Hagiographie, Vies édifiantes

EMERY, Jacques-André

L'Esprit de Sainte Thérèse, recueilli de ses œuvres et de ses lettres, avec ses opuscules : Ouvrage également utile aux Personnes Régulières & Séculières qui aspirent à la perfection.

A Lyon : chez Pierre Bruyset Ponthus, 1775.

Auteur identifié dans Barbier

La Vie de la Mere François Fournier, Religieuse Ursuline de la Ville d'Angers : Où l'on voit l'idée d'une Sainteté parfaite, & un excellent modèle pour toutes les ames Religieuses qui aspirent à la perfection de leur état / par un Chanoine Regulier.

A Paris : chez Jean Couterot & Louis Guerin, 1685.

BONNEFONS, Amable, s.j. (1600-1653)

Les Fleurs des vies des saints en abbégé, et leur doctrine en maximes :

Avec des Reflexions Spirituelles & Morales sur leurs plus belle Actions ... / Par le R. P. Amable Bonnefons, de la Compagnie de Jésus.

Reveü & augmentée en cette nouvelle Edition des Vies des Saints nouvellement Canonisés ...

A Paris : chez Estienne Loison, 1680.

Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur, vel a catholicis scriptoribus celebrantur, quae ex antiquis monumentis Latinis, aliarumque gentium / collegit, digessit, notis illustravit Ioannes Bollandus Societatis Jesu Theologus ... ; operam et studium contulit Godefridus Henschenius ejusdem Societatis Theologus.

Venetis : Apud Sebastianum Coleti [& apud] Jo. Baptistam Albrizzi Hieron. Fil,

1734 -1770.

43 vol.

Philosophie

PEY, Jean

*Le Philosophe catéchiste, ou Entretiens sur la religion entre le Comte de *** et le Chevalier de ***/ [par le Sieur Abbé Pey].*

A Paris : Chez Humblot et Volland [et chez] Breton [et chez] Lesclapart Fils, 1779.

Auteur identifié dans l'épître dédicatoire et l'approbation.

MOURGUES, Michel, s.j.

Parallèle de la Morale chrétienne avec celle des anciens Philosophes : pour faire voir la supériorité de nos saintes maximes sur celles de la sagesse humaine / Par le P. Michel Mourgues, de la Compagnie de Jésus, Professeur Royal dans l'Université de Toulouse, en 1700.

Nouvelle éd.

A Bouillon : aux dépens de la Société Typographique, 1769.

Censure de la Faculté de Théologie de Paris, contre le livre qui a pour titre, Emile, ou De l'éducation.
A Paris : chez P. Al. Le Prieur, 1762.

NECKER, Jacques

De l'importance des opinions religieuses / par M. Necker.

A Londres ; Et se trouve a Paris, Hôtel de Thou, 1788.

Table des matières

Avant-propos.....	5
Le prêtre de paroisse et le livre dans les Pays-Bas méridionaux à la fin du Moyen Âge : culture, lectures et pratiques de l'écrit	7
Xavier Hermand	
Deux commentaires des évangiles du dimanche proposés au clergé liégeois au XVI ^e siècle : les <i>scolies</i> de Hermannus Torrentinus (1499) et le <i>Petit traité des vices et des vertus</i> de Jean Chapeauville (1594).....	59
Jean-Pierre Delville	
L'enseignement de et par la lecture dans les noviciats de la congrégation bénédictine de Saint-Vanne (XVII ^e -XVIII ^e siècles).....	87
Fabienne Henryot	
Diffusion de la foi catholique et impression des livres religieux en espagnol à Bruxelles, 1585-1660	99
Sébastien Afonso	
Des mots et des exemples : le livre de piété, outil de formation des enfants.....	115
Philippe Martin	
La littérature de piété au XIX ^e siècle Le tournant sulpicien des années 1850	129
Guillaume Cuchet	
L'histoire sainte dans l'enseignement secondaire public en France : les ouvrages (1802-1880)	137
Philippe Marchand	
Le Centre de documentation et de recherche religieuses (CDRR, à Namur) et sa collection de livres anciens.....	149
Chantal Berhin et Hélène Loix	
Table des matières	157